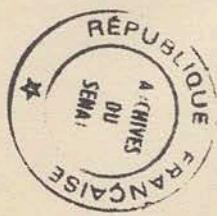


## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ



COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

— : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : — : —

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-

Séance du vendredi 6 juin 1952

- - - - - - - - - - - - - - -

La séance est ouverte à 10 heures 20

-i-i-i-i-i-

Présents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET,  
Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, Marcel BOULANGE,  
CHOCHOY, Robert LE GUYON, LIOT, MAROSELLI, de  
MAUPEOU, de MONTULLE, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE,  
RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER,  
VOYANT.

Délégués : MM. SCHLEITER par M. ALBIC; NAMY par le Général PETIT.

Suppléants: MM. LECCIA (de M. COUPIGNY,) BOZZI ( de M. COURRIERE),  
VARLOT (de M. GIACOMONI,) LE GROS ( de M. IGNACIO-PINTO)  
RADIUS (de M. KALB,) MAURICE de M. MASTEAU,  
BIATARANA (de M. PIALES)

- i -

• 1 •

## ORDRE DU JOUR

## Constitution de la Commission

## COMpte RENDU

M. RUPIED, Président d'âge.- En offrant mes voeux aux nouveaux membres de cette commission, je dirai tout de même mon regret d'avoir vu plusieurs de nos collègues nous quitter.

Je vous invite dès maintenant à désigner le bureau de la commission.

M. de MAUPEOU.- Je propose la reconduction du bureau.

M. NAMY.- Je présente la candidature du Général PETIT pour la présidence.

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite donc à voter pour désigner le président.

(Il est procédé à un scrutin dont les résultats sont les suivants :

Votants	30
Majorité absolue	16

Ont obtenu :

M. ROTINAT	27 voix
LE GENERAL PETIT	2 voix
M. BARRE	1 voix )

M. LE PRESIDENT.- Je proclame M. ROTINAT, président de la Commission.

Je vous invite à désigner le premier vice-président.

(M. BARRE est réélu par acclamations).

- 3 -

Je vous invite à désigner le second vice-président.

M. de MAUPEOU.- Je présente la candidature de M. Schleiter.

M. RADIUS.- Je propose celle de M. Pidoux de la Maduère.

M. LE PRESIDENT.- Il va être procédé à un scrutin.

(les résultats du scrutin sont les suivants :

Votants	30
Bulletins blancs	2
Majorité absolue	15

Ont obtenu :

M. SCHLEITER	22 voix
M. Pidoux de la MADUERE	6 voix)

M. LE PRESIDENT.- Je proclame M. Schleiter, deuxième vice-président.

Je vous invite à désigner les secrétaires de la commission.

(MM. Pic et Piales sont réélus par acclamations).

#### Présidence de M. ROTINAT, Président

M. ROTINAT, Président.- Je vous remercie pour cette réélection dans laquelle je vois plus une marque de votre estime qu'un acte politique. Vous savez que mon seul souci est d'aider à la défense de nos forces armées, avec, sans ou contre le Gouvernement. Nous avons cette année un gros travail en perspective; je suis prêt à l'affronter avec vous.

Je vous propose de désigner, dès maintenant, ceux de nos collègues qui doivent faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

J'ai reçu la candidature de M. Alric en remplacement de M. de Gouyon et celle de M. LE GUYON, en remplacement de M. Gaspard;

.../..

- 4 -

M. BOIVIN-CHAMPEAUX.- Je présente la candidature de M. de Maupeou en remplacement de M. de Gouyon.

M. LE PRESIDENT.- La commission voudra, sans doute, dans ces conditions, remettre ces désignations à une prochaine réunion (assentiment).

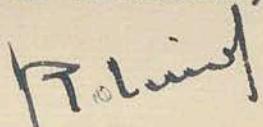
Nous pourrions, dès maintenant, désigner nos rapporteurs pour les sections du budget militaire (assentiment).

( Sont désignés :

- M. Maroselli, comme rapporteur de la section "Air";
- M. Alric, comme rapporteur de la section "Guerre";
- M. Schleiter, comme rapporteur de la section "Marine";
- M. Voyant, comme rapporteur du budget militaire de la France d'Outre-Mer et des Etats associés.) .

La séance est levée à 10 heures 55.

Le Président,



M.L  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président.

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 10 juin 1952

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 40

-:-:-:-:-:-

Présents : MM. BARRE, BARRET Charles, BORGEAUD, COUIGNY, COURRIERE, IGNACIO-PINTO, LE GUYON, PIC, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT, SCHLEITER.

Délégué : M. ROTINAT, par M. GIACOMONI.

Suppléants: M. MINVIELLE, de M. CHOCHOY ; M. ROUX, de M. Marcel BOULANGE.

Absents : MM. AUGARDE, BOIVIN-CHAMPEAUX, KALB, LIOT, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, de MONTULLE, NAMY, le Général PETIT, PIALES, RUPIED, VOYANT.

-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Désignation des sous-commissions ;

des membres devant faire partie de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale ;

d'un membre devant siéger avec voix consultative à la commissions des Finances ;

du rapporteur de la section commune du budget militaire.

- - -

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Je vous invite à désigner trois membres de la Commission devant faire partie de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

(MM. Alric, Le Guyon et Pic sont désignés.)

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite, également, à désigner un membre devant siéger avec voix consultative à la commission des finances.

(M. de Maupéou est désigné.)

M. LE PRESIDENT.- Enfin, nous pourrions désigner nos sous-commissions.

Les sous-commissions sont désignées comme suit :

Air : MM. Barré, Liot, Maroselli, Pidouxde la Maduère, Rupied, Borgeaud.

Guerre : MM. Alric, Boivin-Champeaux, Boulangé, Chochoy, Le Guyon, Barret, Kalb, Pic, Piales, de Montullé.

/...

- 3 -

Marine : MM. Giacomini, Courrière, de Maupéou, Schleiter, Ignacio-Pinto.

France d'Outre-Mer : MM. Aubé, Chochoy, Ramampy, Coupigny, Voyant, Augarde.

M. LE PRESIDENT.- Il ne nous reste qu'à désigner un rapporteur de la section commune du budget militaire.

(M. de Maupéou est désigné.)

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Président,

*Roland*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## ORDRE DU JOUR

- I - Exposé préliminaire du budget militaire 1952.
- II - Projet de rapport de M. Bismarck sur la proposition de révolution (n° 17, année 1952) de M. Boissard, relative au rang de la médecine militaire.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- III - Projet de rapport de M. Bismarck sur la proposition de loi (n° 160, année 1952) de M. Boissard, relative aux conditions d'induction et d'assimilation des officiers et sous-officiers dans les services de l'armée.
- :-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 11 juin 1952

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 10

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. AUBE, BARRE, Charles BARRET, BORGEAUD, CHOCHOY, COUIGNY, IGNACIO-PINTO, KALB, LE GUYON, LIOT, MAROSELLI, de MAUEPOU, de MONTULLE, NAMY, PIC, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER, VOYANT.

Absents : MM. ALRIC, AUGARDE, BOIVIN-CHAMPEAUX, Marcel BOULANGE, COURRIERE, GIACOMONI, Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIALES.

-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- I - Examen préliminaire du budget militaire 1952.
- II - Projet de rapport de M. Giacomoni sur la proposition de résolution (n° 17, année 1952) de M. Boisrond, relative au rang de la médaille militaire.
- III - Projet de rapport de M. Rupied sur la proposition de loi (n° 160, année 1952) tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Je propose à M. Maroselli de nous présenter, dès mardi prochain, son rapport sur le budget de l'Air, en vue de nous permettre de ne pas nous bousculer dans l'examen des textes budgétaires.

M. PIC.- D'après les travaux préliminaires de la sous-commission de contrôle des crédits militaires, le budget ne pourrait être examiné en séance que le jeudi 26 juin.

M. LE PRESIDENT.- Nous pourrions entendre, le mercredi 18 les secrétaires d'Etat et, ensuite, le Ministre de la Défense Nationale et le Ministre des Etats Associés.

(Assentiment).

ao

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Barré, pour nous présenter le rapport de M. Giacomoni sur la proposition de résolution de M. Boisrond, relative au rang de la médaille militaire.

M. BARRE.- M. Giacomoni, souffrant, m'a demandé de vous proposer d'adopter, sans la modifier, la proposition de résolution

/...

- 3 -

M. CHOCHOY.- J'oppose une motion préjudicelle à l'examen de ce texte. L'ordonnance du 7 janvier 1944, dans son article 6, fixe l'ordre des décorations comme suit :

- 1°) Légion d'Honneur
- 2°) Ordre de la Libération
- 3°) Médaille Militaire.

Je ne pense pas qu'il faille le changer ; je respecte infiniment les médaillés militaires, mais je dois également reconnaître l'importance des titres des compagnons de la Libération : ce qui était vrai en 1944 doit toujours l'être.

M. LE GUYON.- Je suis absolument d'accord.

M. KALB.- Moi aussi.

M. MAROSELLI.- Mais, si la médaille militaire a été conférée pour faits de guerre, pourquoi la mettre après la croix de la Libération ? Pour un sous-officier, elle signifie la même chose que la Légion d'Honneur pour un officier.

M. VOYANT.- La croix de la Libération a été décernée sans distinction de grade. Sa place entre la Légion d'Honneur et la médaille militaire lui garde donc, en quelque sorte, son caractère exceptionnel.

M. PIDOUX DE LA MADUERE.- Quoiqu'il en soit, ce n'est pas le moment pour changer l'ordre établi.

M. KALB.- Notons, d'ailleurs, que l'intervention de M. Maroselli nous remet sur un terrain brûlant ; les décorations récompensant aussi bien un fait d'éclat que vingt-cinq ans de services obscurs.

M. CHOCHOY.- Il ne faut pas soulever de rancoeurs ; d'autre part, la Croix de la Libération est une décoration exceptionnelle, remise à des hommes qui ont eu un mérite exceptionnel. Par conséquent, il me semble que cette querelle est inopportune.

Je vous propose donc, reprenant ma motion préjudicelle, de ne pas passer à la discussion du texte et de motiver cette attitude par la motion suivante :

"La Commission de la Défense Nationale, après avoir pris connaissance du projet de rapport de M. Giacomoni, présenté par M. Barré, sur la proposition de résolution de M. Boisrond, relative au rang établi, dans l'ordre de préséance, en faveur de la Médaille Militaire, déclare que, si les affinités sont réelles entre la Croix de Libération et la Médaille Militaire, elle n'en

/...

- 4 -

doit pas moins souligner les contrastes qui les séparent, à savoir que si la Médaille militaire répond aux plus nobles intentions durables, l'ordre de la Libération répond, lui, aux sollicitudes d'heures exceptionnelles.

"La Commission de la Défense Nationale déclare que le projet de texte de M. Boisrond rétablissant le rang de la Médaille Militaire après la Légion d'Honneur ne peut être interprété que dans le sens d'une abrogation des dispositions légales donnant le deuxième rang à la Croix de Libération, dont le Gouvernement provisoire de la France a créé l'Ordre pour marquer sa reconnaissance au courage en des heures où se jouait le destin de la Patrie.

"En conséquence, la Commission de la Défense Nationale, dans un souci d'union, estime qu'elle devrait donner un avis défavorable à la proposition".

M. LE PRESIDENT.- Je pense que le mieux, pour M. Boisrond, serait de retirer sa proposition de résolution. Je mets aux voix la motion préjudicielle de M. Chochoy.

(La motion est adoptée.)

M. BARRE.- En tout état de cause, et pour bien définir la position de la commission, je propose que, jeudi prochain, en séance, notre Président donne lecture de l'adresse suivante qui serait communiquée au comité du centenaire, à l'occasion des fêtes du centenaire de la création de la Médaille Militaire:

"A l'occasion de la célébration du centenaire de la création de la Médaille Militaire, la Commission de la Défense Nationale du Conseil de la République tient à s'associer à l'hommage de reconnaissance de la Nation envers ses fils qui, par leurs services exceptionnels, ont mérité l'attribution de cette distinction.

"Elle ne saurait trop rappeler la haute valeur des vertus "de dévouement, d'abnégation et de patriotisme" dont la Médaille Militaire a toujours été le symbole, pour les combattants du rang aussi bien que pour les plus grands chefs qui ont reçu l'honneur de la porter.

"Elle estime, enfin, de son devoir de comprendre dans ce témoignage de gratitude et d'admiration, les membres des pays alliés à qui le Gouvernement a tenu à accorder cette suprême distinction".

/...

(L'adresse est adoptée.)

°°°

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Rupied qui me fait savoir qu'il est prêt à rapporter la proposition de loi n° 160, année 1952, tendant à faire bénéficier les combattants d'Indochine et de Corée de toutes les dispositions relatives aux combattants.

M. RUPIED.- Je ne veux pas m'étendre sur la question. Le but du texte que je rapporte est clair et ses dispositions sont très précises. Il me semble que la Commission ne pourrait que lui donner un avis favorable.

M. SCHLEITER.- Nous sommes certainement tous d'accord. Mais que notre rapporteur insiste, en séance, sur le fait que les dispositions de ce texte ne doivent pas rester lettre morte, surtout en ce qui concerne les emplois réservés.

M. COUIGNY.- Et qu'il demande que le décret d'application soit pris dans les délais voulus.

(La proposition de loi, mise aux voix, est adoptée, M. Namy ayant déclaré qu'il votait contre.)

La séance est levée à 16 heures.

Vu : le Président,

Roland

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Première séance du mercredi 18 juin 1952

La séance est ouverte à 10 h. 40

Présents : MM. ALRIC, Henri BARRE, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, COUPIGNY, Louis IGNACIO-PINTO, Robert Le GUYON, LIOT, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, NAMY, Général PETIT, PIC, RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER, VOYANT.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, COURRIERE, GIACOMONI, KALB, Jacques MASTEAU, PIALES, PIDOUX de la MADUERE.

• • /

D.N. 18.6.52.

- 2 -

ORDRE du JOUR

- Audition de M. MONTEL, Secrétaire d'Etat à l'Air, sur le budget militaire (Air).

-----

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, président, accueille M. Montel, Secrétaire d'Etat à l'Air.

(Voir ci-joint le compte-rendu sténographique de l'audition de M. Montel).

La séance est levée à 12 heures 30.

Vu : le Président,

*Rotinat*

M. LE PRESIDENT. Mon cher ministre, je suis heureux de vous saluer au nom de notre commission, que vous connaissez déjà, et de vous remercier d'avoir bien voulu nous rendre à son invitation pour lui exposer les caractéristiques essentielles de votre budget. Vous savez le souci que nous avons de vous aider à refaire une aviation française.

Le mieux serait, me semble-t-il, de vous demander d'exposer les grandes lignes de votre budget à la suite de quoi les commissaires qui le désirent pourraient, si vous le voulez bien, vous poser quelques questions et solliciter quelques éclaircissements.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

M. PIERRE MONTEL, secrétaire d'Etat à l'air. Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir bien voulu me convoquer. C'est pour moi un très grand plaisir, d'une part, parce que vous m'accueillez toujours très amicalement et, d'autre part, parce qu'il est bien évident que nous ne pouvons pas accomplir notre travail si nous ne sommes pas soutenus par vos avis. Dans le passé, - mes prédécesseurs peuvent en témoigner - vous avez constamment donné des avis éclairés, non pas dans un esprit de critique systématique, mais, au contraire, dans le but de nous aider.

Il serait bon, je crois, puisque cela n'a peut-être pas été fait suffisamment à l'occasion de la discussion des douzièmes provisoires, que je m'efforce de vous exposer quelles sont les missions du ministère de l'air, dans quelles conditions nous avons établi le budget de 1952 et, enfin, quelle orientation j'entends donner aux fabrications et aux études et recherches dans les mois qui viennent.

Le rôle du ministère de l'air est double. *Il s'agit, en premier lieu,* de mettre en condition l'armée de l'air en tenant compte et en respectant les accords qui ont été librement signés à Lisbonne. Ces accords, sans entrer dans le détail des choses, ont spécifié, quantitativement et qualitativement, quel devait être notre rôle dans la coalition générale atlantique de défense.

Quantitativement, et en ce qui concerne l'année 1952, les accords de Lisbonne n'ont fait que confirmer le nombre d'unités que nous avons à mettre sur pied telles qu'elles avaient été prévues dans le plan quinquennal voté, si je me souviens bien, en juillet 1950 et augmenté en janvier 1951 par l'Assemblée nationale puis par le Conseil de la République.

Il s'agit donc, pour 1952, de constituer 27 escadrons d'intercepteurs. En réalité ce nombre est de 28 du fait d'un certain appont qui nous permet de former un escadron supplémentaire en utilisant des matériels livrés au titre du P.A.M.

La mission qui nous est dévolue dans l'ensemble de l'aviation de défense Centre-Europe est une mission du P.A.M. Bien entendu, on pourrait épiloguer un certain temps afin de savoir si nous avons eu tort ou raison d'accepter cette mission et cette seule mission et si, par conséquent, la France est défendue correctement dans des conditions semblables.

Il n'est pas douteux que si l'on examine les possibilités financières du pays - lesquelles ont d'ailleurs été étudiées non pas simplement par nous, mais aussi dans des conférences telles que le "Comité des sages" - on constate qu'une répartition générale a été opérée. En tout état de cause, il a été décidé que notre mission serait la mission d'interception. C'est donc de ce côté que les fabrications ont été orientées.

Le budget qui vous est présenté en considération de cette mission - je passe très rapidement sur les autres missions de l'armée de l'air, à savoir mission de surveillance et éventuellement d'intervention en Union française, ravitaillement, relève et entretien des troupes de l'air en Indochine - fait ressortir que, pour remplir cette mission, il existe un déséquilibre entre les besoins militaires et les engagements militaires pris et les possibilités financières françaises. Nous nous sommes donc trouvés dans une situation très difficile pour établir le budget.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que pour mettre sur pied une armée de l'air, il faut la faire reposer sur trois piliers aussi indispensables les uns que les autres : personnel, infrastructure et matériel. Or, pour remplir les engagements pris à Lisbonne, nous ne pouvions pas, avec des crédits français, couvrir à la fois les besoins en personnel, en infrastructure et en matériel. Nous nous trouvions vis-à-vis de nos alliés dans la position suivante, les alliés nous disant : nous sommes prêts à examiner avec vous la possibilité de passer un certain nombre de commandes pour des livraisons qui seraient faites, avec paiement américain, à l'armée de l'air française.

Nous étions un peu dans la situation, tout à fait anormale, et dont il n'y a pas lieu de s'alarmer, qui consiste, ~~deux vis à vis~~, d'un acheteur éventuel, à lui montrer la collection et à lui demander ce qu'il veut acheter. Il est évident que nous ne pouvions pas songer à demander aux Américains de prendre en charge la solde, l'entretien, la nourriture, le vêtement, etc ... Nous ne pouvions pas davantage leur demander de prendre en charge l'infrastructure nationale. En cette matière, en effet, on distingue deux grandes catégories. L'une est l'infrastructure N.A.T.O., supportée par la contribution financière de tous les pays du Pacte de l'Atlantique. Je me permets de rappeler en passant que la part française à cet égard est de l'ordre de 13,16 p. 100. Ce pourcentage est important, mais il représente l'installation sur notre territoire d'une infrastructure qui devient d'autant plus importante que le rayon d'action des réacteurs est moins grand. Il faut arriver à "quadriller" sur le territoire français par des aérodromes de façon que les opérations puissent se faire convenablement.

Je me permets de rappeler que l'infrastructure de l'armée de l'air s'est trouvée détruite dans la proportion de 80 à 85 p. 100 lors des combats de la libération. En outre, l'étude des budgets précédents fait ressortir que cette infrastructure a été un peu négligée dans le passé et que la nécessité s'est fait sentir de mettre l'accent sur les fabrications, ce dont nous nous réjouissons aujourd'hui.

L'infrastructure nationale, indépendamment des pistes elles-mêmes, comprend toutes les installations techniques : bâtiments pour le logement du personnel, qui restent à la charge de ceux qui occupent les terrains, même sur les bases N.A.T.O., etc ...

C'est seulement dans le domaine des fabrications que nous pouvons présenter nos échantillons à nos alliés américains. Certains s'étonnent parfois que, dans le cadre des alliances générales de défense, nous ne nous communiquions des renseignements. Je n'hésite pas à dire - et je prends en cela toutes mes responsabilités - que nous ne nous en communiquons pas encore assez. En matière de défense commune, il serait tout à fait anormal que les uns et les autres nous perdions notre temps sur des recherches effectuées en même temps dans chacun des pays participant, alors que nous pouvons aller beaucoup plus vite en nous communiquant certains renseignements.

Si, demain, nous avions ensemble à défendre l'Europe contre une attaque éventuelle, il ne s'agirait pas de savoir si tel matériel a été fabriqué par tel ou tel pays, mais de savoir si la quantité de matériel valable sera suffisante. Je ne suis pas du tout inquiet de cette communication de certains renseignements qui m'apparaît comme étant absolument nécessaire.

Deci étant, nous avons établi un budget qui, incontestablement - il faut dire les choses comme elles sont et le pays a le droit de les savoir - serait à remanier complètement. En effet, je vous ai indiqué que les achats américains ne pouvaient porter que sur les matériels. Nous avons donc prévu, dans les dépenses budgétaires, les crédits nécessaires pour le personnel à affecter à ces matériels, soit fabriqués à l'aide de crédits français, soit reçus au titre du P.A.M., soit fabriqués avec le système des achats off shore. De plus, nous avons dû prévoir ~~xxxx~~ une infrastructure nous permettant d'utiliser ces matériels.

Le budget, considéré avec les seuls crédits français, est un budget qui, incontestablement, est incomplet. L'Assemblée nationale, devant laquelle nous nous sommes présentés et à laquelle j'ai dit très nettement ce que je viens de vous indiquer, a conclu - et nous nous sommes immédiatement ralliés à ce point de vue - que nous devions nous représenter devant elle et devant ses commissions dès que nous serions renseignés sur les achats off shore, c'est-à-dire lorsque ces achats seraient signés, de telle façon que des dispositions soient prises, d'une part, au cas où la signature de ces accords n'interviendrait pas et, d'autre part, les accords étant signés, pour permettre au contrôle parlementaire de s'exercer librement.

J'irai plus loin. Je pense que si nous n'avions pas d'achats off shore, il en résulterait une régression pour l'armée de l'air. Il appartiendra à ceux qui sont disposés à participer à cette régression de prendre des responsabilités que, pour ma part, je ne prendrai pas. J'assiste en ce moment à toutes les conversations qui se déroulent sur les achats off shore et je puis affirmer, à la suite <sup>de la ville</sup> que j'ai faite aux Etats-Unis, que la négociation de ces achats est en très bonne voie. J'indique que les achats off shore afférents à la lutte en Indochine sont d'ores et déjà signés pour ce qui concerne l'armée de l'air, la marine, ~~et~~ peut-être même le sont-ils maintenant pour l'armée de terre, je n'ai pas le renseignement exact.

Pour placer des commandes off shore, il importait que nos alliés américains se rendent compte, enfin, que nous étions capables, dans nos usines, de produire des matériels valables. Une commission américaine a procédé avec nous - de la même façon, d'ailleurs, que cela s'est fait en Amérique - à des examens de matériels. Un certain nombre d'entre eux ont été reconnus de classe internationale. Je dirai même que l'un de nos avions intercepteurs - je veux parler du Mystère IV - dont le premier vol du prototype aura lieu d'ici quelques semaines, a été reconnu comme surclassant tous les appareils concurrents actuels existant dans le monde ou en tout cas comme étant certainement au moins à la hauteur du meilleur matériel d'interception américain.

Dans un délai rapide, nous serons en mesure de vous indiquer dans quelles conditions nous avons pu obtenir les achats off shore, les types de matériels, la production et la date de sortie de ces matériels.

Le budget qui vous est présenté est de l'ordre de 245 milliards de francs. Il eut fallu un budget d'environ 300 milliards pour ~~remplir~~ nous permettre de remplir les engagements internationaux que nous avons pris. L'écart est donc de 50 milliards, y compris la part Indochine.

Pour remplir nos engagements ~~autre~~ de l'armée de l'air, en 1952, il faut estimer à 40 ou 50 milliards le montant des achats off shore qu'il faudrait conclure, y compris l'Indochine.

Vous savez aussi bien que moi que la question des fabrications n'est pas aussi simple que certains peuvent parfois le penser. Lorsqu'on a un matériel valable et que, constamment, d'autres matériels valables sortent d'usine, il est bien naturel qu'on essaie, avec les crédits dont on peut disposer, d'avoir les matériels les plus modernes. Si je vous disais que nous aurons toujours et à tout moment uniquement les matériels de la catégorie la plus valable, je vous tromperais. Ce n'est pas possible et de plus c'est extrêmement dangereux. C'est dangereux parce que si l'on arrivait à cette mentalité qui consiste à dire : je ne fais rien dans l'immédiat parce que j'espère, dans un avenir prochain, faire beaucoup mieux, au moment où le danger se présenterait - nous avons connu cela à une certaine époque - nous n'aurions exactement rien.

Je remercie certains de mes prédécesseurs - et je ne ferai aucune personnalité, chacun se reconnaîtra - d'avoir, à un certain moment où aucun constructeur français n'avait encore vu un avion à réaction, pris l'initiative de s'engager dans une politique de départ sous licence qui nous a permis de doter notre armée de l'air et d'habituer nos ingénieurs et nos ouvriers à des fabrications données, le Vampire 5 par exemple.

On pourra objecter que cet appareil est surclassé. Il l'est incontestablement. Mais entre les Vampire 5, les Vampire 53 et les Ouragan nous aurons, d'ici la fin de 1952, doté nos escadres d'intercepteurs d'environ 40 p. 100 de matériel français et 60 p. 100 de matériel américain. Nous posséderons des unités d'intercepteurs valables.

Après le Vampire 5, nous avons fabriqué le Vampire 53 qui a donné lieu à des mises au point pour lesquelles nous avons rencontré beaucoup de difficultés, en particulier pour ce qui concerne les entrées d'air latérales. Cet appareil sort actuellement en série de l'usine de Marignane et dote nos unités. Il surclasse très nettement le Vampire 5, notamment au point de vue de la vitesse ascensionnelle. Nous avons ensuite la série des avions Marcel Dassault : Ouragan, Mystère 452, chasseur de nuit 453, Mystère IV, dont je vous ai dit qu'il volerait sous quelques jours. Pour cette catégorie d'intercepteurs, je me suis efforcé, comme mes prédécesseurs, de fabriquer des matériaux qui permettent de passer de l'un à l'autre aussi rapidement qu'il est possible en conservant des types d'avions qui voisinent les uns avec les autres mais dont les performances et la puissance des moteurs sont supérieures.

Il est exact que les Vampire 5 et 53 seront démodés dans deux ans ou moins. J'indique cependant qu'en Grande-Bretagne la R.A.F. équipe ses unités avec des Vampire 5. Pour notre part, au fur et à mesure que sortiront les Ouragan, les Mystère 452 et les Mystère IV, les Vampire 5 et les Vampire 53 seront retirés des unités opérationnelles pour servir, dans les écoles, à l'entraînement des pilotes.

Vous pourriez penser que toute la politique des fabrications du ministère de l'air se trouve axée sur les intercepteurs. Ce n'est pas exact. Elle l'est avant tout puisque nous avons accepté cette mission dans le cadre des accords atlantiques. Mais en dehors de ces matériaux il y en a d'autres pour lesquels nous devons poursuivre la mise au point et la fabrication des pré-séries le plus rapidement possible. C'est le cas, notamment, du chasseur-bombardier 4050 fabriqué par la société du Sud-Ouest, du chasseur de nuit 453, biplace, qui devra être doté d'un radar de tête américain.

Je reviens sur ce que je disais tout à l'heure en ce qui concerne le secret. Il est indispensable, pour la défense française, de témoigner à nos alliés américains, qui se sont battus avec nous au cours de deux guerres et qui sont prêts à défendre les libertés à nos côtés, l'amitié qui s'impose, ne serait-ce que pour obtenir de leur part certains renseignements concernant, par exemple, les radars nécessaires pour équiper des appareils comme le chasseur de nuit 453.

Je pense, et nos alliés américains le pensent également, que nous devons poursuivre les études du super-sonique Leduc, malgré les sommes très importants déjà engagées à cet effet.

Je suis ainsi amené à vous dire, en ce qui concerne les avions de combat, que si, à une certaine époque et très justement, une politique de grandeur démesurée, qui était sans doute mêlée à quelque habileté politique, nous avait dotés d'un nombre de types d'avions considérables, incompatibles avec nos moyens financiers et avec des fabrications en série, nous en sommes maintenant à un nombre de types d'avions extrêmement réduit. Par conséquent, tout notre effort doit porter sur la sortie en série de ces appareils le plus rapidement possible.

Peut-on accomplir des miracles en cette matière ? Certainement pas, car on se trouve en présence d'un certain nombre de servitudes qu'il faut essayer de réduire au minimum. Il n'est pas possible de passer du jour au lendemain d'un type d'appareil à un autre. Ce serait le meilleur moyen, en cas de danger, de ne rien avoir du tout.

D'ores et déjà une première série de Mystère est mise en mouvement par prélevement sur les commandes prévues pour l'Ouragan. Il en sera de même pour le Mystère IV dès que nous aurons la définition exacte de cet appareil. Il y a, en effet, une autre servitude qui est la servitude militaire. J'ai entendu dire parfois qu'entre le ~~même~~ choix de nos prototypes et la date de sortie en série il s'écoulait facilement quatre ou cinq mois ~~XIX~~. C'est parfaitement exact. Il en est ainsi dans tous les pays du monde que ce soit les Etats-Unis, la Grande-Bretagne ou la France.

- 11 -

Seulement, quand on prend un crayon pour commencer le dessin d'un avion, il faut songer que l'on ne pourra sortir la série que trois ou quatre ans après. On dit aussi que, tel prototype ayant volé, les séries devraient sortir dans un délai de 18 mois à deux ans. Il faut faire attention : un prototype n'est valable que lorsqu'il a satisfait aux essais aérodynamiques, aux essais en vol, puis, ensuite, aux essais avec tous les appareils et son armement.

Je ne veux rechercher aucune espèce de responsabilité à l'encontre de qui que ce soit, mais je vous signale qu'en l'an de grâce 1939-40, au lieu de 44 types d'appareils, ce qui est le chiffre actuel, y compris les appareils de liaison et d'école qui sont encore parfaitement valables, on comptait une centaine de types d'appareils. Par conséquent, un progrès a été réalisé.

Par ailleurs, en 1940, - je fais appel à tous les fantassins dont j'étais - il y avait dans les hangars des avions dont quelques-uns avaient volé qui, tous, étaient démunis de leur armement et de leur équipement. Or, à l'heure actuelle, lorsque nous nous présentons devant vous en disant que telle fabrication sortira dans le courant de l'année, il est bien entendu qu'il s'agit d'avions armés et équipés.

En ce qui concerne les moteurs, nous avons dû, dans le cadre des crédits réduits à notre disposition, procéder à des élagages. Néanmoins, nous nous efforçons, pour toutes les séries de moteurs, en particulier pour ceux des intercepteurs, de laisser toujours au moins deux fabricants et deux types de moteurs de même valeur en concurrence, de façon à faciliter les améliorations et à serrer les prix de revient. En outre, si, d'aventure, un bombardement détruisait une usine, nous risquerions moins de nous trouver dans l'impossibilité d'équiper nos matériels.

valable Nos alliés américains ont reconnu parfaitement l'Atar 101. Nous poussons les essais pour arriver à obtenir 3.500 kilos de poussée. D'autre part, il y a un Vulcain dont les premières performances ont été satisfaisantes. Ce sont là deux moteurs jugés de classe internationale. J'ajoute les petits propulseurs genre Turboméca comme moteurs d'appoint. En ce qui concerne les moteurs de rockets, nous possédons des exemplaires reconnus, eux aussi, parfaitement valables. Quant à l'armement, il se compose principalement de canons de 20 et de 30.

Reste un dernier type d'appareil, le cargo 2501 fabriqué par la SNCA Nord, dont on a beaucoup parlé. On a même dit que l'arrêt de sa fabrication était envisagé. Je puis tout de suite vous rassurer ; je suis opposé à l'arrêt de toute usine tant que nous ne serons pas fixés sur la question des achats off shore. L'usine n'est donc pas arrêtée. Vous voyez que, là, encore, nous n'allons pas disperser les efforts, puisque nous nous arrêtons pour le moment à ce seul type d'appareil. Certains d'entre eux vous ont eu l'occasion de le voir à Brétigny. Si votre commission désirait une présentation de ce matériel, je me tiendrais à son entière disposition. Vous verriez, bien entendu, que rien n'est parfait, mais aussi qu'un effort considérable a été fait. Je suis persuadé que, comme les membres de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, vous seriez satisfait de cette présentation.

Considérons maintenant l'ensemble du projet de budget pour 1952. Nous constatons la répartition suivante en pourcentage : 26 pour le personnel, 19 pour l'entretien du matériel et les réparations, 30 pour les fabrications, 14 pour les études et les investissements et 13 pour l'infrastructure. Si nous tenons compte de la part off shore, le pourcentage passe à 44 %. D'année en année, nous constatons sur ce point une amélioration et il est incontestable que ce pourcentage augmentera encore lorsque l'infrastructure sera remise d'aplomb. En outre, les achats off shore augmenteront encore ce pourcentage relatif aux fabrications dans la mesure où ils dépasseront la somme de 275 milliards.

Telles sont les explications d'ordre général que j'ai jugé utile de vous donner, pensant que votre rapporteur a pu s'adresser à nos services en ce qui concerne les points de détail. J'ai estimé plus opportun d'essayer de vous définir la politique générale de l'armée de l'Air, mais je tiens à votre disposition pour la cas où vous désireriez poser des questions supplémentaires.

M. MAROSELLI. Le budget était chiffré à 304 milliards. Or, par suite des limitations budgétaires, le plafond a été fixé à 245 milliards, d'où une différence de 59 milliards. Je me demande comment M. le secrétaire d'Etat pourrait se tirer d'affaire au cas où il n'y aurait pas de commandes off shore.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En réalité, il faut compter 275 milliards, car une part d'off shore est comprise dans les budgets nationaux. Pour que notre budget

soit valable au regard des engagements internationaux pris, il faut donc compter sur des achats off shore pour un montant de l'ordre de 40 à 45 milliards.

M. MAROSELLI. Quel est le pourcentage d'achats off shore pour chaque arme ?

Si elle ne bénéficiait pas de commandes off shore, l'armée de l'air se trouverait dans une situation très difficile, car elle serait obligée d'étaler sur 1956 une partie du plan prévu pour 1955. Il y aurait là un inconvénient grave dont le ministère de l'air ne saurait être tenu pour responsable.

D'autre part, je crois que la défense nationale a mis sur pied une sorte de pool en ce qui concerne l'accroissement des effectifs d'officiers et de sous-officiers. L'armée de l'air n'a-t-elle pas été brimée en cette affaire ? Je sais que, maintenant, les pilotes sont formés en Amérique à une cadence qui donne entière satisfaction, mais l'ensemble de la pyramide, pour ce qui est de la marine, par exemple, est beaucoup plus important que dans le cas de l'armée de l'air. On a, paraît-il, été obligé de fondre les trois armes, mais, de la façon dont les choses sont prévues, l'armée de l'air va se trouver dans une situation très difficile au point de vue de l'encaissement.

Troisième point : la cadence de sortie des avions est-elle tenue ? Les 1402 avions prévus par le plan quinquennal sortiront-ils et pourrons-nous, ensuite, exécuter les 2200 prévus par le traité de Lisbonne ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. S'il n'y avait pas d'achats off shore - j'ai déjà répondu tout à l'heure à cette question en termes voilés - il faudrait refaire l'ensemble du budget de la défense nationale. Ce ne serait pas là chose extrêmement grave, mais, par contre, nous ne pourrions pas tenir nos engagements en ce qui concerne notre part dans la défense occidentale. Si, d'aventure, nos alliés ne comprenaient pas - ce qui ne semble pas être le cas - que ces achats sont nécessaires, chacun devrait, à ce moment-là, prendre ses responsabilités. Vous me connaissez suffisamment pour être certains que je prendrais les miennes, ce qui veut dire que, si le budget de la France devait être établi uniquement sur les crédits français tels qu'ils sont actuellement définis, comme le travail au ministère de l'air est très absorbant et très fatigant, je pense que personne ne s'étonnerait que je prenne quelques vacances.

Le pourcentage des achats de l'armée de l'air pendant de ma responsabilité et voyant que les choses n'avançaien pas assez vite à mon gré, je me suis rendu en Amérique pour faire activer les choses sur le plan air-air, c'est-à-dire pour prendre directement contact avec le secrétaire d'Etat américain à l'air. A la suite de ce déplacement, je puis vous donner tous apaisements. J'ai entendu M. le ministre de la défense nationale dire que je m'étais taillé la part du lion. Je me suis permis de répondre que le lion en question rugissait parfois, mais ne griffait jamais et que l'on ferait mieux la prochaine fois, comme l'on dit au théâtre français.

Par ailleurs, si l'on considère le budget de la défense nationale pour 1952 et si, pour avoir un moyen de comparaison valable, on enlève les crédits de la section commune, ceux relatifs à l'Indochine et à l'infrastructure NATO, on constate qu'à 1/2 % près, l'air reçoit une part de 30%; ~~en~~ ce qui constitue un succès par rapport aux années précédentes. Toutefois, c'est encore insuffisant, car le pourcentage correspondant est de 35/37 % en Grande-Bretagne et de plus de 40 % en Amérique.

Nous en arrivons maintenant à la question de l'encadrement. Vous avez trouvé dans le budget un article 12, disjoint par la commission des finances de l'Assemblée nationale, mais qui a fait l'objet d'un amendement de la commission de la défense nationale. Hier encore, j'ai fait remarquer qu'en ce qui concerne la pyramide des grades, il est incontestable que l'armée de l'air est désavantagée parce que c'est une armée jeune. Je ne veux pas ~~pas~~ mettre en compétition les trois armes, mais je vous doit quand même certains renseignements. Par exemple, en matière de généraux de division - je m'excuse de mettre les généraux en pourcentage - nous arrivons aux chiffres suivants : 0,43 dans la marine, 0,32 pour l'armée de terre et 0,23 pour l'air. A l'occasion du budget de 1952, j'ai demandé que le pourcentage passe de 0,23 à 0,24 - vous voyez que cela représente des petits quota de généraux. En ce qui concerne les généraux de brigade, les pourcentages sont respectivement de 0,86, 0,48 et 0,38. J'ai demandé l'élévation de ce dernier à 0,48, c'est-à-dire l'alignement par rapport à l'armée de terre. Plus on descend dans l'échelle, plus l'accroissement est nécessaire. Je demande qu'on fasse la chasse aux officiers détachés, car il faut que cesse le scandale du non encadrement des unités. Il se crée sans arrêt, sur le plan national comme sur le plan international, des organismes d'études, de recherches, etc..., ce qui nous oblige à mener une guerre constante. L'amendement voté

hier à la demande du rapporteur de la commission de la défense nationale permettra, dans un délai assez rapide, de donner la priorité à l'armée de l'air pour rattraper le retard ancien. J'ai fait remarquer que le personnel que je demandais ne correspondait en aucun cas à des emplois nouveaux, mais qu'il était destiné à combler le déficit existant au 31 décembre 1951. Nous pourrons donc commencer à compléter les effectifs à partir de la fin du mois de juillet ou au début d'août. En outre, une grosse propagande est faite en faveur du recrutement dans l'armée de l'air. Elle semble donner d'heureux résultats. Les gens se rendent compte que l'armée commence à se voir doter d'un certain matériel et ce fait exerce un attrait indéniable. Il n'y a donc pas d'inquiétude majeure à avoir en ce qui concerne le recrutement. Nous éprouvons encore des difficultés au sujet des mécaniciens mais, même sous ce rapport, nous enregistrons une amélioration.

En ce qui concerne la cadence de sortie des avions, vous êtes mieux placé que suiconque, monsieur le rapporteur, pour en parler. Je devais être président de la commission de la défense nationale lors du vote du plan quinquennal que vous étiez chargé de mettre en route.

A la fin de 1951, ce plan était à peu près intégralement respecté, à 20 avions près. Le retard que nous avons enregistré en ce qui concerne les Vampire 5 a été dû à une grève de deux mois survenue à l'usine de Marignane, grève admirablement montée dans un seul atelier, pour empêcher qu'on lui prête un caractère politique, mais qui a tout de même eu pour résultat de freiner tous les autres ateliers. Fort heureusement, l'énergie du directeur nous a permis de nous débarrasser du personnel qui empêchait la sortie du matériel. Par la suite, je me suis rendu sur place à plusieurs reprises et, grâce à la bonne volonté de la majeure partie du personnel, nous avons pu compenser une partie du retard. Malheureusement, nous avons enregistré un autre retard. Les Vampires sont équipés avec des moteurs Goblin fabriqués par les Anglais, lesquels sont très en retard sur les prévisions. Aussi, j'ai dû, en particulier à la SNECMA qui procède à la réparation de ces moteurs, faire augmenter l'outillage et la cadence de sortie. L'amélioration obtenue de ce fait n'est pas considérable, mais nous nous trouvons tout de même moins gênés que les Anglais, car nous utilisons des moteurs Nene sur le Mystère et Atar sur l'Oorang. Actuellement, le retard est d'un mois, mais, comme il s'agit d'un appareil destiné aux écoles, ce fait devient moins important.

M. VOYANT. Les moteurs Nene sortent-ils à une cadence normale?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous avons en stock une avance représentant deux à trois mois de fabrication.

Même sur le plan des fabrications, grâce à la qualité et au courage du personnel, nous n'avons à redouter aucun retard marquant, tant au titre du plan quinquennal qu'à celui du plan de Lisbonne, puisque le total que nous devons mettre en ligne d'ici la fin de l'année reste le même.

M. MAROSELLI. Quelle est la situation actuelle en ce qui concerne l'Atar ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Les essais sont faits à la fois sur l'Atar et sur le moteur T. Je vous signale que le Mystère 4 sera monté avec le T.

Un fait attirera certainement votre attention et je voudrais vous donner dès maintenant une explication.

Il a été très souvent question de certains appareils : je veux parler du Bretagne, de l'Armagnac et du Latécoère. Bien que cet ensemble d'opérations, sur le plan industriel comme sur le plan financier, ne soit pas susceptible d'être donné en exemple, nous n'avions pas le droit, ces appareils n'ayant plus à recevoir que les tuiles, si j'ose dire, de sacrifier l'argent des contribuables en ne terminant pas ces appareils.

En ce qui concerne les Latécoère, il y a des problèmes techniques extrêmement compliqués. Les deux premiers sont allés au fond dès le début des essais. Ensuite, grâce à une collaboration très étroite des bureaux d'études, le Latécoère a pu faire sans incident deux voyages en Indochine avec une charge complète. La mise au point se poursuit dans les meilleures conditions, mais je ne cherche aucune performance - je les ai d'ailleurs interdites. Je puis vous dire - j'en suis très heureux - que le Latécoère est maintenant un appareil revalorisé. J'ai demandé le complément des avances du Trésor pour l'achèvement de sept appareils qui seront terminés le 31 décembre. Nous pourrons les utiliser en Indochine, pour les transports entre la Cochinchine et le Tonkin.

L'Armagnac, lui aussi, a été revalorisé. Il vient de voler jusqu'à Dakar sans aucune espèce d'incident.

- 17 -

Ne voulant pas me relancer dans des modifications à la demande d'Air-France, je vais pouvoir constituer avec ce type d'appareils un groupe de transport militaire en attendant les 2501. Il y en a d'ailleurs de vendus ainsi que des Bretagne.

En ce qui concerne le Bretagne, l'appareil est complètement au point. Nous en avons envoyé un aux Indes. Nous ne serons pas gênés pour les vendre, car nous avons déjà des demandes. La semaine prochaine, j'essaierai comme passager un Bretagne équipé de deux moteurs Nene, ce qui nous permettra d'avoir quelques indications sur la possibilité d'en faire un moyen courrier équipé de moteurs à réaction.

Vous voyez, par conséquent, que nous sommes en train de liquider un passé lourd. Il est évident qu'il ne faut pas calculer ce que nous ont coûté ces appareils, car le prix de revient serait quelque peu élevé. Je vous demande simplement de songer qu'à un moment donné, il était question de les mettre à la ferraille.

M. MAROSELLI. Où en sommes-nous pour les Bretagne, car il y en avait plusieurs types, et le Bréguet ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La série est de 40 avions. Il y en a 20 de placés - ce qui correspond à peu près au nombre d'appareils sortis - à Air Algérie, Air Maroc et à la société des transports aériens d'extrême-orient.

M. MAROSELLI. J'ai vu un président de la société qui estime que le Bretagne donne entière satisfaction. Je suis heureux de le souligner ici.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Le 2501 est un appareil extraordinaire qui surprend par sa vitesse ascensionnelle. Nos alliés l'ont reconnu meilleur que leurs propres cargos.

J'ai dit, l'autre jour, devant des censeurs sévères, à l'Assemblée nationale, qu'il serait grave, surtout au moment où des appréciations très favorables sont portées sur notre industrie aéronautique par nos propres alliés, il serait grave, dis-je, et même inélégant que certains d'entre nous se cantonnent dans une attitude de critique systématique. Certes, des progrès restent à faire, mais il est incontestable que l'effort entrepris depuis quelques

années est poursuivi. L'aviation française a été à un moment donné la première du monde. Il faut - et ce sera mon objectif - qu'elle redevienne maintenant la première de l'Europe continentale et nous avons les moyens d'y parvenir. C'est pourquoi je me suis opposé à ce que, dans tout accord de caractère européen, des fabrications aéronautiques, même de caractère civil, puissent être faites par les Allemands. Il faut arriver à doubler la capacité de l'industrie aéronautique française qui travaille actuellement à la moitié de son potentiel ~~à~~ optimum. Les besoins militaires l'exigent et nous avons le devoir de faire passer les fabrications françaises avant tout autre.

M. VOYANT. En ce qui concerne le Bretagne et l'Armagnac, avez-vous l'espoir, d'ici quelques années, d'en fournir à Air-France ? Il serait normal qu'une compagnie française fût équipée uniquement avec du matériel français. En raison du lourd handicap de ces dernières années, ce n'est pas chose possible dans l'immédiat, d'autant plus que cette société est particulièrement exigeante, mais l'envisagez-vous pour l'avenir ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est une question capitale.

J'espère que le monde, un jour, aura retrouvé la paix. Il faudra que la France ait alors une industrie aéronautique qui travaillera uniquement ou presque pour l'aviation civile. Par conséquent, nous ne devons pas perdre de vue tout ce qui est nécessaire pour nous mettre en mesure d'avoir des types d'avions valables. C'est dans ce but qu'un concours a été institué entre toutes les sociétés nationales, car je m'efforce de les faire travailler en pool, de créer entre elles une sorte de concurrence, en vue de la réalisation d'un type d'avion, ce qui permettrait de répartir entre elles la fabrication des divers éléments et, par suite, de réduire le prix de revient. L'objet du concours est un tri-réacteur moyen courrier qui a déjà été transformé par Air-France. La solidarité ministérielle me fait un devoir de ne pas insister.

En vue de cet effort que nous envisageons dans l'industrie aéronautique, il ne faut pas que deux ministères ne comprennent pas les choses de la même façon. Pour obtenir la certitude de conditions d'exploitations favorables, certains ont tendance à ne jamais vouloir essuyer les plâtres. Pourtant, en Amérique, lorsqu'un avion nouveau sort, les compagnies de transport n'hésitent pas à le faire.

Par exemple, le cargo 2501 semble intéresser Air-France pour son service postal de nuit. La première condition que j'ai posé fut celle-ci : cet appareil est agencé de telle façon; il ne sera pas modifié. Il ne faudra pas me demander à droite si elle est à gauche la porte des WC des pilotes.

Les relations aimables que j'essaie d'entretenir avec Air-France et l'aviation civile permettront, je l'espère, d'arriver à des résultats moins décevants.

M. VOYANT. Etes-vous satisfait des essais du statoreacteur Leduc?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La question est extrêmement difficile. C'est le genre d'opérations qui peuvent être particulièrement coûteuse sans résultat véritablement valable ou qui, au contraire, peuvent donner des résultats sensationnels.

Je n'étais pas très "chaud" sur la question car, avec ma déformation professionnelle d'expert-comptable, j'ai été quelque peu effrayé. Cependant, en raison de l'appréciation donnée par ceux de nos amis américains qui ont vu l'appareil, l'avis a prévalu que nous devions continuer.

Par conséquent, dans le cadre modeste des crédits disponibles, les études continueront. Les sommes que nous engageons maintenant ne sont pas considérables, mais il nous est absolument impossible d'affirmer si ces dépenses seront un jour rentables. Il s'agit d'un avion d'expérimentation qui peut donner aussi bien d'immenses résultats que des déceptions.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Lors d'une précédente audition, vous nous avez parlé d'une décentralisation des usines d'armement et du montage d'établissemens en Afrique du nord.

Avez-vous abandonné ce projet ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il y a quelquefois des malentendus avec nos amis journalistes. Malheureusement, certains sont voulus.

On m'a fait dire que je voulais priver les ouvriers français de l'aéronautique de leur travail. Come chacun le sait, nous possédons en Afrique du nord, un

nombre de spécialistes de l'aéronautique tel que nous pourrions lui faire remplacer, du jour au lendemain, le personnel à notre disposition dans la métropole. (Sourires)

Je vous ai dit tout à l'heure que la production française pouvait être doublée et aussi que la production dans le monde des avions destinés à la défense occidentale était insuffisante au regard des besoins. J'ai donc demandé en priorité la mise en commun de nos moyens de production, c'est-à-dire qu'on fasse d'abord le plein emploi avec le plan de charge optimum de nos usines, autrement dit que nous doublions la production de nos ~~xx~~ usines nationales.

En ce qui concerne l'Afrique du nord, je me suis permis de dire que si, une fois obtenu le doublement de notre production actuelle, il restait une marge non couverte par rapport aux besoins, il serait prudent d'envisager le montage d'usines en Afrique du nord, d'une part, pour ne pas permettre à l'Allemagne de se remettre à produire des avions, d'autre part, pour éloigner une partie de nos usines de la zone dangereuse.

Nous n'avons pas intérêt, à mon sens, à augmenter les productions d'armement en France métropolitaine. C'est pourquoi j'ai simplement envisagé la possibilité de créer là-bas une simple industrie d'appoint, laquelle pourrait permettre de commencer à former du personnel spécialité, de ce personnel dont nous avons tant manqué en 1943/44. Mais tout ceci n'est qu'un voeu.

Il reste une chose dans l'immédiat : tant en ce qui concerne les ateliers de l'air que certains petits ateliers, il y aurait intérêt à augmenter le nombre en Afrique du nord pour la réparation et l'entretien du matériel et pour la fabrication de certaines pièces de rechange. C'est dans ce sens que j'ai donné des instructions à la DTRA.

Voilà donc très nettement la position que j'ai prise. J'ajoute qu'une industrie aéronautique, même complémentaire, ne peut être installée dans l'immédiat. Il faut, au préalable, créer toute une infrastructure, prévoir le courant électrique, le charbon, une marine de transport, des bâtiments pour le personnel, etc...

M. HENRI BARRE. Revenant à la question du Leduc, je comprends fort bien les réserves que fait M. le secrétaire d'Etat. Il n'empêche que nous sommes surpris que des centaines de millions - pour ne pas dire des milliards - aient été dépensés sans qu'il ait encore été

possible d'aboutir aux résultats que nous serions en droit d'attendre. Mais, puisque les compétences ont décidé de continuer les essais, continuons-les !

Je suis tout de même heureux que M. le Secrétaire d'Etat ait marqué quelques restrictions quant aux résultats du Leduc.

Nous nous féliciterons, bien entendu, si les résultats espérés sont excellents. S'ils n'en était pas ainsi, nous ne porterions pas d'autres critiques, car nous savons bien que, dans le domaine de la recherche, on ne peut pas toujours espérer la réussite.

Enfin, j'aimerais, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que vous nous donniez quelques explications sur les deux accidents survenus au matériel de l'Arsenal.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. En ce qui concerne le Leduc, j'ai cru qu'il était de bon goût d'être franc avec vous. (Marques d'approbation).

La formule, sur le papier, apparaît heureuse. Les essais sont satisfaisants? Ils ne sont pas abandonnés, mais on les réduit car le budget est limité. C'est ainsi qu'on a adjoint, au prototype en cours de réalisation, deux réacteurs en bout d'aile afin de le rendre autonome au cours des essais. A mon sens, il n'y a pas lieu d'être pessimiste. Il est bien difficile d'évaluer les chances de réussite. Peut-être y en a-t-il 60%.

En ce qui concerne l'accident du VG 90, je ne crois pas que la vocation de l'Arsenal soit de faire des avions. Les deux prototypes, qui ont tué leurs pilotes, se lettaient à vibrer à partir de 640km/h et il n'a pas été possible d'y remédier malgré les études entreprises tant à l'usine qu'à l'ONERA. L'appareil ne sera plus fabriqué et le troisième modèle sera mis en soufflerie à Modane dans le but d'essayer d'en faire un avion expérimental.

Il y a eu aussi l'accident du siège éjectable qui a coûté la vie au pilote Dellys. L'appareil s'étant mis à vibrer, le pilote s'est vu, à un moment donné, dans l'obligation de sauter. Il a tiré sur le déclancheur, mais la cartouche n'est pas partie. Il est donc resté sur son siège et on l'a retrouvé la main crispée sur sa ceinture comme pour essayer de se dégager. Vous imaginez le martyre de cet homme pendant quelques secondes.

Mon premier souci a été de faire rechercher dans quelles conditions nous avions pu perdre un pilote de la qualité de Delllys. L'enquête a révélé que l'huile utilisée pour lubrifier le logement du percuteur de la cartouche se coagulait peu à peu. Le fabricant anglais avait bien reconnu ce défaut et changé l'huile utilisée, mais il avait omis de signaler le fait à ses clients. A l'heure actuelle, je suis en train de faire examiner la question par le service du contentieux en vue d'intenter une action contre le fabricant.

Telles sont les conditions dans lesquelles ces deux accidents sont survenus. Je crois pouvoir vous affirmer que nul plus que moi n'a le souci de la sécurité du personnel.

M. HENTI BARRE. Nous en sommes persuadés.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Dans un délai très court, tous nos avions à réaction seront dotés d'un siège éjectable.

Un autre accident a eu lieu récemment. Un aviateur s'est fait éjecter à 800 km/h. Ses jambes n'étant pas attachées, il a subi un écartèlement de plusieurs centimètres. Il est heureusement dans un état de santé satisfaisant et aucun risque d'infirmité n'est à craindre. La leçon a naturellement été retenue en ce qui concerne l'avenir.

M. LE PRESIDENT DE LA COMMISSION. Personne ne demande plus la parole ? ...

Je pense, mes chers collègues, que vous êtes satisfaits des explications de M. le secrétaire d'Etat.

Nous remercions vivement M. le Secrétaire d'Etat d'avoir bien voulu se rendre à l'invitation de notre commission et nous lui sommes très reconnaissant de l'exposé qu'il nous a fait sur le projet de budget relatif à son département.

OG.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

- - - - - - - - - - - - - -

Deuxième séance du mercredi 18 juin 1952

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 h. 05

- ; - ; - ; - ; - ; -

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Henri BARRE, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, COUIGNY, Louis IGNACIO-PINTO, Robert Le GUYON, LIOT, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, de MONTULLE, Général PETIT, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER, VOYANT.

Excusé : M. GIACOMONI.

Absents : MM. AUGARDE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE,  
CHOCHOY, COURRIERE, KALB, NAMY, PIALES, PIC,  
PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY.

1

D.N. 18.6.52.

- 2 -30

ORDRE du JOUR

- Audition de M. GAVINI, Secrétaire d'Etat à la Marine, sur le budget militaire (Marine).
  - Audition de M. PLEVEN, Ministre de la Défense Nationale, sur le budget militaire.
- 

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Gavini, Secrétaire d'Etat à la Marine.

(Voir ci-joint le compte-rendu sténographique de l'audition de M. Gavini ainsi que celui de l'audition de M. Pleven, Ministre de la Défense Nationale).

La séance est levée à 17 heures 25.

Vu : le Président,

*F. Rotinat*

## AUDITION DE M. JACQUES GAVINI

Secrétaire d'Etat à la marine.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je tiens à vous dire combien nous vous sommes reconnaissants d'avoir répondu à votre invitation, pour nous apporter quelques renseignements sur le budget.

Vous savez que notre commission a toujours suivi, avec beaucoup de sympathie, une sympathie même agissante, vos efforts pour remettre la marine. Nous avons, malheureusement, perdu un collègue qui aimait et défendait beaucoup la marine, M. de Gouyon.

Nous avons un rapporteur, M. Schleiter, qui aime aussi la marine et qui défendra ses intérêts avec talent.

Je vous demanderai d'exposer, si vous le voulez bien, les grandes lignes de votre budget; nos collègues pourraient ensuite vous poser leurs questions.

M. JACQUES GAVINI, secrétaire d'Etat à la marine. Vous n'avez pas à me remercier de venir devant vous; c'est à moi qu'il appartient de remercier la commission de l'intérêt qu'elle a toujours porté à la marine. Vous savez combien j'y suis attaché. M. de Gouyon y était personnellement attaché parce qu'il la connaissait et plus votre rapporteur connaîtra les choses de la marine dans le détail, plus il aimera cette marine. C'est un corps qui a le grand désir de servir au sens le plus noble du mot. C'est une grande satisfaction pour ceux qui ont à en gérer l'administration d'avoir affaire à un personnel plein de loyauté et d'ardeur dans son métier.

C'est pour cela que je suis très reconnaissant de tous les efforts que votre commission a toujours fait pour la marine et pour qu'elle ait, dans l'ensemble du budget, la place qui doit lui revenir.

Je voudrais vous donner quelques indications sur la façon dont se présente le budget du secrétariat d'Etat à la marine, après les votes qui sont intervenus la nuit dernière, à l'Assemblée nationale. L'examen de l'ensemble des crédits et des autorisations de programme du budget de la marine est à peu près terminé; il ne reste plus que quelques rectifications de détail, avant le vote sur l'ensemble.

Au total, le budget s'élève à 152 milliards, soit 50 p.100 de plus que l'année dernière. C'est tout de même relativement peu, d'une part, en raison de la hausse des prix et d'autre part en raison de l'incidence des programmes en cours.

Le titre I: le personnel, l'entretien du matériel et le fonctionnement des services représentent 86 milliards, alors que le titre II: investissements, fabrications, et infrastructure s'élève à 66 milliards. La valeur des investissements est dans l'ensemble, de 43,5 p.100. Elle serait de 50 p.100 si on intégrait, dans le budget, la partie des commandes qui concerne la construction de la flotte qui a été mise en off shore.

Tel qu'il est, le chiffre de 43,5 p.100 est certainement insuffisant, mais il représente une amélioration sur les exercices précédents puisqu'en 1951, la part des investissements, par rapport à l'ensemble était de 37,6 p.100 et qu'elle n'était que de 25 p.100 en 1950. Il y a donc là un effort continu pour la rénovation de notre flotte; si cet effort est encore insuffisant, il faut tout de même noter ce qui a été fait et cela est tout à la louange de ceux qui m'ont précédé, rue Royale. Je n'ai fait que continuer leurs efforts pour que notre flotte ait, dans l'ensemble des armées, la place qui lui revient.

Dans ce budget, la priorité a été donnée aux fabrications; aucune n'a été résiliée, sauf en ce qui concerne l'aéronavale, l'aviation d'attaque et les avions de transport qui ont été mis dans la partie que nous pouvons escompter recevoir en off shore. Nous poursuivrons le lancement des tranches de construction de navires en cours.

Enfin, nous avons obtenu de lancer, au titre même du budget, la partie de la tranche navale que j'avais désiré voir inclure au titre des fabrications de 1952, la partie que nous avons la certitude de ne pas pouvoir recevoir en off shore, c'est-à-dire les escorteurs de 1ère classe. Lors de la présentation du budget, j'en avais demandé six, puis, au cours de la discussion définitive, leur nombre avait été réduit à quatre. Toutefois, il a été rétabli à six, à la suite des votes qui sont intervenus, à la commission de la défense nationale de l'Assemblée.

Ayant donné une priorité aux fabrications, nous nous sommes efforcés de réduire les frais généraux de la flotte. Nous avons restreint l'entretien à la limite même de ce que nous pouvions faire. Nous avons limité des travaux d'infrastructure qui représentent tout de même 22 p.100 de l'ensemble des crédits d'équipement, c'est-à-dire 14 milliards et demi. Nous avons restreint, également, les effectifs au strict minimum qui sera nécessaire pour armer les navires qui vont entrer en service - ceux que nous allons recevoir au titre de l'aide mutuelle - pour armer, aussi, les avions que nous allons recevoir et équiper également les organismes de défense des côtes. Toutefois, nous n'avons pu inclure dans notre budget tout ce que nous aurions voulu y remettre et nous avons été obligés de recourir à l'impassé des off shore.

La fabrication des avions sea-vérom et des cargos qui était en cours et le solde que j'avais voulu voir inscrire au budget - les escorteurs et dragueurs - ont été mis en off shore. Je crois que nous avons quelque espoir d'obtenir des off shore sur ces chapitres là. Ce qui m'incite à avoir ces espérances, c'est que les Etats-Unis viennent précisément de nous commander quatre escorteurs de 3ème classe, non pas au titre de l'aide supplémentaire que nous attendons, mais en remplacement d'escorteurs qui devaient nous être livrés au titre de l'aide mutuelle. Ils ont préféré nous donner, par l'intermédiaire des off shore, des navires de fabrication française, plutôt que des navires de fabrication américaine qui auraient augmenté la disparité de nos navires de combat. Le fait qu'ils aient trouvé nos prix de revient acceptables me donne à penser que nous avons quelque chance de pouvoir les avoir en off shore, pour compléter de cette façon le programme naval que je pense indispensable de mettre en application dès cette année.

La flotte comprend 360.000 tonnes de navires mais il est certain que, dans les années à venir, en particulier à partir de 1954, nous aurons à procéder à des condamnations importantes de navires qui viendront diminuer d'une façon notable le tonnage actuellement en service.

Pour les constructions françaises, les tranches en cours s'élèvent à 43.200 tonnes. La tranche 1952, que je pense pouvoir considérer comme définitive parce que je ne doute pas du vote du Conseil de la République, s'élèvera à 16.500 tonnes.

Nous attendons donc 59.700 tonnes de constructions françaises dans les années qui viennent.

Nous pensons recevoir au titre du P.A.M. 31.300 tonnes de 1952 à 1955. D'ici 1954, nous aurons à condamner 50.000 tonnes. Le tonnage de la flotte en 1954 s'élèvera, environ, à 380 ou 385.000 tonnes. Nous pouvons donc dire que jusqu'en 1954, la flotte sera en extension, grâce au programme mis en chantier les années précédentes et aussi à ce qui a été mis en service en 1952.

Nous nous sommes fixés des objectifs pour l'union ~~européenne~~ française et pour le N.A.T.O. Les objectifs du N.A.T.O. ne constituent pas, de notre part, un engagement mais, d'accord avec nos alliés, ils constituent la part qui serait confiée à la marine française dans une coalition. Si nous ne pouvons réaliser cette part, juridiquement on ne peut pas nous le reprocher mais quand nous aurons des missions à effectuer, nous supporterons cette insuffisance. Il y a donc là un risque certain à ne pas réabîser cet objectif.

Pour réaliser cet ensemble d'objectifs, (objectif N.A.T.O. et non N.A.T.O.) la flotte devrait avoir en 1955-1956, une consistance de 460.000 tonnes. Nous aurons donc, à cette époque, un déficit de 80.000 tonnes

De plus, à partir de 1954-1955, nous aurons un nombre important de condamnations de navires et au cours des trois années 1955, 1956 et 1957, nous aurons à condamner environ 100.000 tonnes de navires. Nous pouvons dire qu'en 1957, le déficit de la flotte, par rapport à ce que nous pouvons estimer être raisonnablement nos prévisions, sera de l'ordre de 180.000 tonnes.

Il faudrait donc pour résorber ce déficit, en 1957, que nous mettions en chantier en 1952, 1953 et 1954 un minimum de 50.000 tonnes de navires. Je crois très sincèrement que c'est au-dessus de nos possibilités matérielles, de nos possibilités physiques. Si nous ne pouvons pas atteindre cet objectif en 1955, je pense que la politique à suivre devra consister à mettre, chaque année, en chantier, une tranche navale minima de façon que dans les dix ou quinze années à venir, nous reconstituons progressivement notre flotte au niveau qui doit être le sien.

Dans ces conditions, je pense qu'une tranche de 50.000 tonnes par an doit être mise en chantier de façon à reconstituer une flotte équilibrée en navires modernes et susceptible de répondre aux différentes missions qui doivent lui être confiées.

En ce qui concerne l'entretien, les crédits que nous avons pu inscrire à notre budget ne nous permettront de caréner cette année, que 70 à 75.000 tonnes de navires. C'est à mon avis insuffisant; nous aurions désiré 100.000 tonnes (l'année dernière, nous avons pu mettre en carénage 74.000 tonnes de navires).

Nous aurons, là, des déceptions car notre flotte est vieillie, l'impossibilité de l'entretenir au rythme que nous désirerions va entraîner une situation moins favorable que celle que je viens de vous exposer.

Donc, en ce qui concerne la flotte, les constructions neuves, son entretien, nous avons utilisé au maximum et réparti, je crois, de la façon la plus judicieuse possible, le plafond dans lequel nous étions obligés de nous mouvoir, mais il y a quand même une insuffisance que nous devons connaître pour ne pas avoir, éventuellement, des déceptions. Je crois très sincèrement que nous faisons l'effort maximum compatible avec les circonstances actuelles.

Il reste à savoir si les nécessités de demain ne nous amèneront pas à envisager un effort plus considérable lorsque nous saurons, exactement, quel sera le développement de la politique financière, de la politique économique et, également, de l'aide que nous pourrons recevoir de nos alliés, l'accroissement de notre flotte dépendant de tous ces facteurs. Mais, je crois que pour le moment, nous pouvons nous en tenir aux bases que je vous ai indiquées.

L'aéronautique navale est en expansion et sa situation actuelle est satisfaisante. Nous aurons à la fin de 1952, 906 avions en service contre 769 en 1951. Nous pourrons mettre en formation en 1952 un nombre d'avions supérieur de 33 p.100 à ce qu'il était en 1951, mais si l'avenir immédiat est assuré, l'avenir plus lointain est moins favorable. En effet, cette année nous ne pourrons mettre en construction aucun avion de type nouveau, sauf ceux à recevoir en off shore, les 150 ou 175 sea-venom que nous avons prévus et que nous ne pouvons mettre sur nos crédits militaires propres.

Donc, en ce qui concerne l'aéronavale, s'il n'y a pas d'insécurité pour le moment, on peut en prévoir, pour l'avenir si, soit par le moyen de l'aide mutuelle, soit par nos propres moyens nous ne pouvons pas remplacer d'ici trois ou quatre ans, les avions que nous avons, actuellement, en nombre ou en qualité suffisante mais qui, à ce moment-là, seront des avions vieillis qui ne pourront pas nous rendre les services que nous sommes en droit d'en attendre.

En ce qui concerne les effectifs, je crois vous avoir déjà indiqué, la première fois que j'étais venu devant vous, que notre effectif global était de 60.000 hommes, à la fin de 1951 et que nous avions obtenu de l'Assemblée nationale de le porter, à la fin de 1952, à 68.000 hommes, par une augmentation progressive de 332 officiers et de 6.814 marins. L'augmentation que nous avons demandée dans les différents grades d'officiers correspond à la pyramide de grades telle qu'elle existait en 1951. L'augmentation demandée revient donc à donner aux équipages que nous recruterons en 1952, un ensemble de cadres dans la même proportion que par le passé, mais sans augmentation de cette pyramide de grades, en dehors de l'article 12 de la loi sur lequel vous aurez à vous prononcer à part.

- 41 -

COMM. DEFENSE NATIONALE  
18.6.52

Dans la discussion des chapitres la pyramide des grades est la même qu'en 1951; elle ne comporte pas d'améliorations.

L'augmentation de 7.000 unités a déjà été accordée au cours de la discussion du premier budget provisionnel. Pour l'augmentation de 4.000 hommes nous ne prévoyons pas de difficultés spéciales. Nous avons du réduire l'augmentation du fait du retard du plan d'accroissement de matériel. L'augmentation est justifiée par la mise en service de bâtiments de construction française et de bâtiments construits par les américains.

En ce qui concerne l'aéronautique navale nous demandons une augmentation d'effectifs de l'ordre de 3.000 hommes. Nous devons reconstituer la défense contre avions et la défense du littoral pour lesquelles nous avons prévu en 1952 environ 1.2000 hommes. Le développement des écoles de la marine et l'augmentation des effectifs en cours d'instruction nous amènent à prévoir 1.000 à 1.2000 hommes. L'augmentation globale de 7.000 hommes se trouve ainsi justifier.

L'infrastructure est le point de notre budget qui a subi le maximum de réductions. Nous n'avons cependant interrompu aucune opération en cours et nous continuons l'effort actuel sur nos bases de Brest, Mers-el-Kebir et Bizerte.

A Mers-el-Kebir, des souterrains n'ont pas encore été voutés; si ce travail n'est pas effectué nous risquons de les voir s'effondrer. Dans ce même port nous avons ralenti sans les arrêter les travaux d'infrastructure maritime et ceux de l'usine de torpilles. Nous avons arrêté les travaux du poste de commandement, du casernement, des magasins souterrains. Par contre, nous continuons les travaux de la jetée nord et des quais. Nous avons arrêté également les travaux du parc à combustible et des magasins de munitions.

A Brest, nous avons allongé de trois à quatre mois le délai pour la remise en état des grands bassins. Nous avons ralenti sans les interrompre les travaux de réfection d'ensemble du réseau routier et des voies ferrées de la base. Nous prévoyons d'arrêter en septembre ou octobre les travaux de remise en état de la grande digue et du quai des flottilles. Nous avons ajourné la remise en état des bassins, la réfection des ouvrages d'accostage et l'extension des parkings souterrains d'essence.

Dans les autres ports nous avons également étalé le rythme des travaux.

D.N. 18.6.52

- 42 -

Malgré ces ralentissements et ces arrêts, nous avons conservé l'essentiel ce qui permettra de reprendre dans les années qui viennent les travaux de ces trois bases principales qui représentent pour la marine nationale et pour les marines alliées un ensemble d'abris, de magasins, d'ateliers, de parcs à munitions et à combustibles protégés tout à l'honneur de notre pays.

Nous avons continué les travaux d'installation et de modernisation des bases aéronautiques ; nous en avons seulement ralenti le rythme. A Brest nous prévoyons d'élever les batardeaux qui commandaient l'utilisation des grands bassins. C'est un programme de l'ordre de 300 millions.

Nous avons renoncé au lancement de l'école de mécaniciens de Lorient de façon à conserver aux constructions nouvelles le maximum de crédits.

Au total nous aurons besoin pour continuer les travaux d'infrastructure de 15 milliards de crédits de paiement. Nous avons pu en consacrer quelque douze milliards.

Alors que l'infrastructure aérienne est financée par un pool interallié, rien de pareil n'avait été prévu pour la marine jusqu'à présent. Depuis quelques mois les alliés se préoccupent avec nous de cette question qui est actuellement à l'étude en particulier pour les bases méditerranéennes. Dans un programme d'infrastructure interallié auquel nous n'aurons à participer que pour une part, je pense retrouver une partie des crédits que nous avons été obligés de supprimer.

Les précautions nécessaires pour que les travaux d'infrastructure effectués à Bizerte, Mers-el-Kebir et Brest ne mettent pas en cause notre propriété sur ces territoires, seront prises.

Nous avons donc consenti du côté de l'infrastructure de gros sacrifices, mais j'ai pensé que l'effort principal devrait porter sur les constructions neuves.

Voilà comment se présente le budget qui vous sera soumis au retour de l'Assemblée nationale. Ce budget ne s'entend que si l'on pense que la marine française a réellement son rôle à jouer dans les opérations qui peuvent intervenir, si le malheur veulait que nous ayons à faire face à une nouvelle guerre, mais les obligations de notre marine sont permanentes même dans l'hypothèse d'une paix définitivement assurée, si nous voulons garantir par nos moyens propres la cohésion de l'union française et si, alors que notre marine marchande est en plein essor, nous ne voulons pas payer la prime d'assurance qui correspond en temps de guerre à la marine nationale.

- 43 -

Voilà la mission de notre marine. Je sais combien vous êtes compréhensifs de cette mission. J'ai dit très franchement la situation telle que je la voyais. Je suis à votre disposition pour répondre aux questions que vous voudrez bien me poser.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de nous avoir apporté tous ces renseignements. Certains de nos collègues veulent-ils poser des questions ?

M. SCHLEITER. J'ajoute ma voix à celle de M. le président pour dire que vous trouvez une commission sympathique, une commission convaincue par vos discours et vos communiqués dans lesquels vous avez précisé que la France n'entendait pas, dans les temps actuels, se payer le luxe d'une marine pour faire bien dans le monde, ni non plus pour éviter le chômage de 60.000 ouvriers qu'elle emploie.

Vous nous avez dit que pour préserver l'essentiel vous avez du recourir à l'impassé des off shore. Ce n'est pas d'une impasse qu'il s'agit mais d'un moyen qui dans un avenir très prochain se révélerait efficace.

Nous voulons assurer la cohésion de l'union française par la permanence d'une marine équipée de bateaux français, ne dépendant que du gouvernement français et de sa seule détermination. Mais pouvons-nous assurer efficacement la mission impartie à la marine nationale avec ce budget, car nous ne voulons pas dépenser un sou de plus et nous ne voulons pas dépenser en vain. Nous avons vu l'exemple des chars sans carburant; nous ne voulons pas être exposés à posséder des bateaux sans munitions ou sans carburant.

Vous avez traité longuement de la question des bases. Nous en avons parlé ce matin avec M. le secrétaire d'Etat à l'air. En ce qui concerne l'Afrique du Nord il y a des renoncements à ne pas consentir. Notre marine est-elle en état de remplir ses missions ? C'est le dernier apaisement que je me permets de vous demander amicalement.

M. LE GENERAL PETIT. Ce que nous a dit M. le ministre n'est pas très rassurant. Je me place à un point de vue un peu particulier, au point de vue politique. En ce qui me concerne je suis convaincu que nous n'aurons pas la guerre contre l'Union soviétique, mais je ne suis pas certain qu'en nous aurons une paix définitivement assurée.

Il faut que nous ayons une armée et une marine totalement indépendantes et qu'elles forment un tout harmonieux. Or, si un effort a été accompli pour notre aviation française, je constate que notre marine est en voie de décadence. Le chiffre de 16.000 tonnes de constructions dans une année est totalement insuffisant. Vous avez dit vous-même qu'en 1954 nous serions obligés de condamner un grand nombre de bateaux; nous n'aurons plus que deux cuirassés et deux porte-avions. De plus la valeur de nos équipages diminuera en fonction de cette décadence de notre marine. Nous sommes liés par des engagements internationaux mais je suis convaincu que nous aurions pu faire davantage.

- 44 -

Pourriez-vous nous indiquer le tonnage de la marine en 1939 ? Vous nous avez dit que le tonnage actuel était de 360.000 tonnes. Je suis bien certain que le tonnage de 1939 était supérieur. Pourriez-vous nous indiquer le nombre des navires dans chacune des catégories à cette époque ?

M. LE PRESIDENT. Je voudrais joindre ma voix à celle de M. Schleiter. Si je me réjouis de savoir notre marine d'Etat en croissance, je veux marquer ma très vive inquiétude pour le demi abandon de nos bases nord-africaines. Dans le cas d'un conflit possible, cette zone sera d'un intérêt capital pour notre défense. Laisser ces bases en sommeil ou en confier l'entretien et l'amélioration à je ne sais quel groupe allié ne me réjouit pas du tout. Vous avez bien parlé de précautions pour maintenir les droits de propriété de la France; ce n'est pas rassurant. Quand viendra la discussion sur la communauté de défense nous aurons à faire état de nos inquiétudes mais d'ores et déjà je me déclare en complet désaccord avec le budget qui abandonne l'entretien des bases de Bizerte et Mers-el-Kebir.

Abandonner la construction des magasins souterrains de Mers-el-Kebir et Bizerte, c'est une catastrophe au point de vue de notre défense. Notre commission sera d'accord pour faire un effort et vous aider à apporter une aide substantielle pour l'entretien et le développement de ces bases. Bizerte est la clé de la Méditerranée. Il serait criminel de notre part de ne pas user de cette situation privilégiée.

M. VOYANT. Monsieur le président, vous avez devancé mon intervention. Je m'en réjouis parce que votre autorité montrera à M. le ministre combien nous sommes soucieux de l'abandon des crédits concernant l'infrastructure des bases d'Afrique du Nord.

Au cours d'un voyage d'un certain nombre d'entre nous au Maroc on nous avait promis qu'un effort serait accompli pour Agadir car l'Ouest de l'Afrique n'est pas équipé pour une guerre moderne.

Si la Méditerranée est fermée comment ferons nos navires de l'Océan pour rejoindre Dakar ? D'après les travaux et les rapportés que nous avons communiqués à vos prédécesseurs, il y avait la possibilité du point de vue militaire d'amorcer un équipement en liaison avec le budget civil.

Vous vous souvenez, monsieur le président, de ces rapports. Vous vous souvenez que le port d'Agadir devait être mis en relation avec le chemin de fer du Sous pour l'utilisation et l'équipement des mines de cette région et l'exploitation de la plaine du Sous au point de vue agricole. Le développement du port d'Agadir du point de vue maritime était lié à cet ensemble.

- 45 / 50 -

A l'époque où nous y étions allés, ce port subissait une pression américaine assez forte. Nous avons vu l'exemple de l'aérodrome de Port Lyautey rééquipé rapidement par les américains. Je renouvelle une fois de plus mon étonnement de voir que le Gouvernement ne s'est pas penché très sérieusement sur un problème que je considère du point de vue militaire comme primordial.

M. HENRI BARRE. Il faut utiliser au mieux les crédits insuffisants mis à la disposition de la marine. Bien que je pense comme M. le général Petit que nous n'aurons pas la guerre, il faut prévoir cette éventualité. Dans ce cas l'aviation et la flotte sous-marine sont appelées à jouer un grand rôle. Je voudrais avoir l'assurance qu'on ne néglige aucun effort en ce qui concerne la recherche des moyens de défense contre le sous-marin. Les expériences que j'ai vues en Méditerranée ne me donnent pas toute tranquillité. Je sais bien qu'il s'agissait de vieux escorteurs très lents et ne disposant peut-être pas de moyens techniques suffisants. Je me permets de vous demander quel est l'effort de votre département dans ce sens.

M. MAROSELLI. Je voudrais simplement demander si dans les 152 milliards du budget vous avez compris les achats off shore et s'ils ne sont pas compris quel en est le montant ? Avez-vous définitivement abandonné la construction des sea-venom ? Les pilotes de la marine continuent-ils à se faire instruire en Amérique ou sont-ils instruits en France en partie ou en totalité ?

M. LE MINISTRE. Je vais essayer de répondre aux questions qui m'ont été posées. En ce qui concerne sa mission, la marine peut la remplir dans le présent; mais si l'effort que nous avons commencé en 1952 n'est pas poursuivi, si nous n'obtenons pas les off shore que nous souhaitons, je crains que dans un avenir proche la marine nationale ne soit plus en état de remplir sa mission. Très loyalement je dois dire cette vérité.

En ce qui concerne les munitions je ne voudrais pas laisser la commission sur une note trop pessimiste. Il est certain que nous n'aurons pas la quantité suffisante dans les années à venir. Nous allons voir sortir de nos chantiers de construction privés des navires français modernes qui ne le céderont en rien aux navires étrangers. Nos escorteurs de première classe présenteront le maximum de qualité possible dans l'état actuel de la construction.

Au point de vue armement anti-aérien et anti-sous-marin ils sont l'équivalent de ceux que sortiront les marines étrangères. Nous avons la possibilité, la certitude de mettre à la disposition d'équipages tout à fait merveilleux par leur entraînement, par leur science, par leur désir de servir des navires à la hauteur de leurs qualités.

Nous avons la perspective encourageante de sortir très bientôt de beaux navires en nombre suffisant. Seules les possibilités financières manquent. Je veux que nos alliés sachent que les études faites par nos ingénieurs, le travail réalisé dans les arsenaux et dans le privé vont nous permettre de sortir, dès fin 1952, des navires modernes qui ne le céderont en rien aux navires équivalents des marines étrangères.

Munitions : nous devons, au titre du P.A.M., en recevoir des quantités importantes. La situation actuelle est la suivante : pour les bâtiments en service, leurs stocks de bord sont au complet. Le stock de terre, qui équivaut au triple du stock de bord, est réalisé en moyenne, cela dépend des calibres, à 70 ou 75 p. 100. Les crédits sont prévus pour compléter le stock à terre des bâtiments encore valables. Le stock de bord sera réalisé, au fur et à mesure de la sortie des bâtiments, à 100 p. 100, sauf pour les munitions de I27 que nous recevrons en assez grande quantité au titre du P.A.M. Pour le stock à terre des bâtiments en cours de fabrication, nous avons lancé un programme qui sera réalisé à raison d'un tiers par an, c'est-à-dire que deux ou trois ans après la sortie des bâtiments, leur stock à terre sera complété.

Combustibles : Le budget ne prévoit pas la constitution de stocks, sauf pour l'essence que nous stockerons à raison de 5.000 m3, comme en 1951. Le budget qui vous est soumis ne comporte que les consommations de l'année en cours et encore sont-elles incomplètes. Nous serons obligés de prélever une partie du combustible dont nous aurons besoin sur nos stocks de sécurité.

Nous avons actuellement un stock de 50.000 tonnes de mazout. Ce stock est suffisant pour assurer notre consommation normale du temps de paix pendant deux années.

En ce qui concerne le gas-oil, il ne nous restera, à la fin de 1952, qu'une quantité correspondant approximativement à la consommation d'une année du temps de paix. En 1953, il faudra que nous augmentions les crédits de façon à couvrir au minimum la consommation annuelle de combustible, consommation qui n'est pas prévue en totalité dans le budget de 1952.

Pour en revenir aux bases, au sujet desquelles plusieurs d'entre vous ont posé des questions extrêmement pertinentes, j'indique très loyalement que c'est sur ce chapitre que nous avons fait le plus gros effort de réduction de façon à consacrer le maximum de crédits à la construction de la flotte. Nous y consacrons cependant X5 I4 milliards de francs soit 22 p. 100 de nos crédits d'équipement.

Ayant visité récemment la base de Mers-el-Kébir, que je ne connaissais pas, j'ai été frappé par l'ensemble militaire qu'elle représente. Nous avons là, me semble-t-il, une base

unique au monde où la distance entre les souterrains aménagés dans les collines et les quais d'utilisation où doivent déboucher les matériaux emmagasinés dans ces souterrains est vraiment minime, ce qui n'est pas le cas pour un grand nombre d'autres bases. Il ne peut pas être question de laisser déperir Mers-el-Kébir.

Nous ne pouvons pas, cette année, poursuivre au rythme voulu notre effort dans le domaine des travaux neufs, bien qu'une somme de 1 milliard 1/2 d'autorisation de programme soit prévue. Le maximum sera fait pour améliorer les installations existantes.

Des pourparlers sont actuellement en cours avec le gouvernement général de l'Algérie qui, tous les ans, apporte une certaine contribution aux dépenses d'équipement militaire de l'ensemble des territoires algériens. J'espère que la part consentie à la marine sur le crédit global affecté à ces subventions d'équipement nous permettra de reprendre, à Mers-el-Kébir en particulier, les travaux que nous avons été obligés de ralentir, pour faire de cette base la plus belle du monde.

Si vous pouviez dégager des crédits nous permettant d'augmenter le rythme des travaux, je n'ai pas besoin de vous dire à quel point je vous en serais reconnaissant. Mais j'ai peur que vous vous heurtiez aux mêmes difficultés que j'ai rencontrées dans la semaine écoulée.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Les travaux se poursuivent-ils à Mers-el-Kébir ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui, mais à un rythme ralenti. Nous allons y consacrer, en 1952, environ cinq milliards de crédits.

M. LE PRESIDENT. Etant donné l'immensité des travaux restant à réaliser, il s'agit là d'une somme infime.

M. HENRI BARRE. Est-ce toujours le même ingénieur qui dirige les travaux ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui. C'est un homme dont Mers-el-Kébir est la raison d'être.

La question m'a été posée de savoir si nous aurions une marine française indépendante. Je réponds : certainement. Les navires que nous fabriquons sont d'une qualité remarquable et ne sont grevés d'aucune hypothèque. Nous en avons la libre disposition et nous en ferons l'usage que le Gouvernement ou les gouvernements successifs croiront devoir en faire, sans qu'ils n'aient aucune obligation ni aucun compte à rendre à qui que ce soit.

En ce qui concerne la rénovation de la marine dont a parlé M. le général Petit, je m'en suis expliqué. La marine est en pleine rénovation à un rythme trop lent à mon gré. Je vous ai dit ce que je pensais de la qualité des navires qui sortent de nos arsenaux et de nos chantiers. Nous n'avons, de ce côté, aucune crainte à avoir sur la qualité du matériel que nous mettrons à la disposition de nos équipages.

Au point de vue du tonnage, nous avions, en 1939, 630.000 tonnes de navires correspondant à 229 bâtiments. Actuellement, nous avons 360.000 tonnes de navires correspondant à 290 bâtiments, ce qui fait ressortir la nécessité de faire un effort sur les effectifs. Il est certain, en effet, qu'à tonnage égal, ou même beaucoup moindre, le nombre des bâtiments, parce qu'il se compose de petites unités, exige des équipages proportionnellement plus conséquents.

A Agadir, on distingue deux choses : une base d'aéronavale et un port qui ne rentre pas dans les attributions de la marine nationale, que j'ai vu, il y a quelques semaines, en pleine expansion. Ce port sera, dans les deux ou trois ans qui viennent, ~~un~~ des ~~maxima~~ plus beaux de la côte marocaine. Je n'ai pas eu l'impression que les travaux aient été négligés.

Pour la base aéronavale d'Agadir, nous investissons des crédits suffisants. C'est à la fois une base école et une base de flottille. Les travaux d'aménagement des pistes vont être développés, cette année, au maximum.

Au sujet de la consistance de la flotte, lorsque le Parlement aura pris la décision de consacrer à la marine une tranche annuelle de constructions neuves, nous aurons - et je m'y attache dès maintenant - à préciser l'emploi et la destination que nous voulons donner aux 30.000 tonnes que nous pouvons espérer voir mettre en chantier chaque année. L'évolution est constante dans ce domaine.

Faut-il construire de gros navires, comme les cuirassés ? Je ne le pense pas. Faut-il construire des croiseurs légers de l'ordre de 7 à 10.000 tonnes ? La question est controversée. Je crois que l'effort sur lequel nous ne pouvons pas nous tromper, c'est la mise en chantier d'un nombre important d'escorteurs de première et de seconde classe, suivant leur armement et leur rapidité. Un très gros effort devra être fait pour les sous-marins, car il est probable que, dans les années qui viennent, ce sera la meilleure arme anti-sous-marin. Des études sont en cours. La marine nationale ne néglige rien dans ce domaine.

M. Marosselli m'a demandé si, dans les 152 milliards que nous prévoyons, les off shore sont compris. Non. Cette somme correspond uniquement à l'effort budgétaire français. Les off shore, qui sont de l'ordre de 15 à 20 milliards, constituent un supplément, ce qui porterait le total de notre budget à environ 170 milliards.

En ce qui concerne les Sea Venom, nous n'avons pas à résilier la commande. Nous avons demandé à les recevoir en off shore. Mais nous ne pourrons prendre une décision définitive que lorsque nous ~~aurons~~ saurons s'ils sont commandés par cette voie ou non.

Nos aviateurs, tout au moins pour les spécialités les plus délicates, sont éduqués et entraînés aux Etats-Unis. Mais, dans les années prochaines, nos bases écoles seront en état de procéder à l'instruction de nos pilotes.

Il est certain qu'une marine qui ne disposera pas, en temps de guerre, des bases suffisantes pour y abriter ses unités et les faire réparer, éventuellement, n'aurait pas les moyens d'action qui correspondent à son tonnage et à sa réalité. Dans la situation actuelle, l'effort le plus important devrait porter sur les constructions neuves. C'est l'essentiel.

Nous avons essayé de ne rien interrompre, de ne rien résilier qui puisse avoir des conséquences graves pour l'avenir. Certains travaux, actuellement en cours, seront prochainement achevés. En supposant même que les crédits ne soient pas augmentés de façon sensible, nous serons en mesure, dès l'année prochaine, de mettre en chantier des travaux nouveaux en vue du développement de ces bases, développement à mon sens encore trop peu rapide.

M. MAROSELLI. Les avions sont-ils tous livrés ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Actuellement, il n'y a pas de retard. Nous en attendons encore d'ici la fin de l'année. L'aéronavale est uniquement équipée avec des avions d'origine étrangères. C'est pour cela qu'il faut nous préoccuper de fabrications françaises valables qui puissent sortir d'ici 1954-1955, date à laquelle les avions dont nous disposons maintenant seront surclassés. La construction française doit, le moment venu, être en mesure de remplacer les fournitures d'origine étrangère.

M. LE PRESIDENT. Nous vous remercions, monsieur le ministre, de vos explications. Nous nous efforcerons, dans nos discussions budgétaires, de vous aider. Il ne nous sera malheureusement pas possible de faire surgir de nouveaux crédits. Notre inquiétude de quasi abandon de certaines bases était suffisamment justifiée pour que nous la soulignions.

(Audition de M. René PLEVEN, ministre de la défense nationale)

M. LE PRESIDENT. Je m'excuse, monsieur le président, de vous avoir fait attendre quelques minutes, mais je suis heureux de vous accueillir, au nom de notre commission que vous connaissez déjà et avec laquelle vous avez collaboré depuis plusieurs années dans des conditions extrêmement satisfaisantes pour nous. Nous sommes encore à vos côtés pour vous aider à refaire complètement nos forces armées.

Je pense que vous voudrez bien nous exposer les caractéristiques de votre budget et les collègues qui le désirent pourront ensuite vous demander quelques renseignements.

M. RENE PLEVEN, ministre de la défense nationale. Monsieur le président, je suis très touché de la cordialité de votre accueil. Ce n'est pas sans plaisir et un peu d'émotion que je me retrouve, en effet, dans cette pièce où vous m'avez fait comparaître plusieurs fois et où j'ai toujours trouvé auprès de vous un appui tellement compréhensif et complet.

En revenant à la défense nationale, j'ai eu l'impression de ne pas l'avoir complètement quittée puisque, dans les fonctions que j'avais occupées dans l'intervalle, j'avais pris à cœur les responsabilités constitutionnelles qui reposent sur le chef du Gouvernement.

Devant la commission de la défense nationale du Conseil de la République, je suis naturellement obligé de me référer un peu à des déclarations que j'ai déjà faites devant l'autre assemblée et je pense que le premier point sur lequel je dois donner des explications à la commission porte sur la manière dont le volume global du budget a été arrêté.

En effet, ce n'est pas, hélas, la première fois, ce n'est sans doute pas la dernière non plus, que notre budget, en 1952, a été établi non pas à la mesure des besoins, mais à la mesure de nos possibilités financières. S'il avait été établi en fonction de nos besoins, c'est un chiffre beaucoup plus élevé que celui que nous aurons à discuter dans les prochains jours qui devrait être affecté à la défense nationale.

Nous sommes entrés, en 1951, dans une période où l'organisation des nations atlantiques a, en quelque sorte, fait droit à des idées qui, depuis longtemps, ont été exposées par le Gouvernement français, ~~qui déjà les avait exprimées en 1950,~~ à savoir que pour ~~les~~ que les programmes militaires ne demeurent pas sur le papier il fallait ~~à~~ en même temps, élaborer les programmes de fabrication et les programmes financiers destinés à supporter ces fabrications.

C'est la raison pour laquelle, au début de 1951, devant la preuve qui devenait de jour en jour plus évidente que les négociations conduites avec le gouvernement des Etats-Unis pour obtenir une définition du concours que nous pouvions

attendre de nos alliés avaient tendance à traîner, que le Gouvernement a, lors de la conférence atlantique du 2 septembre 1951 à Ottawa, demandé que chacun des pays atlantiques soit appelé à exposer, devant un comité d'experts, la situation de son revenu national, les charges budgétaires qui devaient être satisfaites à partir de ce revenu national et qu'ainsi la même règle soit appliquée à tous les pays atlantiques pour déterminer, ce qui était équitable, que chacun participe à la défense commune.

Cet examen a eu lieu à Paris devant un comité d'experts internationaux, comité au sein duquel la France était représentée. C'est en quelque sorte contradictoirement que chaque pays a été appelé à s'expliquer sur la part qu'il pouvait affecter à la défense nationale. Les experts ont entendu non seulement les financiers, non seulement les spécialistes des fabrications d'armement, mais aussi les représentants des états-majors et, finalement, ils ont présenté à la conférence atlantique de Lisbonne des recommandations qui ont été alors examinées par les différents gouvernements.

Je souligne que le comité des experts, contrairement à ce que parfois j'ai vu imprimé, n'avait aucun pouvoir de décision, qu'en aucun cas les gouvernements ne se sont dessaisis entre les mains des experts de leur pouvoir d'apprécier ce qu'ils pouvaient consacrer à la défense et que, en fait, à la conférence de Lisbonne, les gouvernements usant de leur droit souverain en la matière, ont, sur bien des points, modifié les recommandations des experts.

Quoi qu'il en soit, à Lisbonne, après des négociations assez serrées, le Gouvernement français a décidé de fixer à un total de 1.400 milliards, selon la nomenclature qui sert pour les comparaisons entre les pays atlantiques, le volume global des dépenses militaires de la France, en 1952. Si l'on se base sur la nomenclature budgétaire française, ces 1.400 milliards représentant 1.270 milliards plus 130 milliards de dépenses qui, dans la nomenclature atlantique, sont considérés comme rattachés aux dépenses militaires, mais que nous considérons comme des dépenses civiles. La majeure partie de ces dépenses sont celles qui concernent les retraites et les pensions de vieillesse des personnels militaires toutes catégories. Je précise bien qu'il s'agit des retraites et des pensions de vieillesse et non pas des pensions d'anciens combattants. Ce sont également des dépenses d'un certain nombre de services qui, chez nous, sont considérés comme des services civils, par exemple : la météorologie, l'institut géographique national.

L'ensemble de ces dépenses, qui ne rentre pas dans les dépenses militaires, représente 130 milliards. Nous avons donc arrêté le total de nos dépenses à 1.270 milliards, chiffre que le Parlement a ratifié lors du vote de l'ensemble du budget. Lorsque ce chiffre global de 1.270 milliards a été arrêté, un certain nombre de décisions ont prélevé, en quelque sorte par préciput, des sommes importantes avant que nous puissions arrêter ce qui était affecté à la défense nationale du pays proprement dit. Par préciput, le Parlement

a approuvé l'allocation de 400 milliards de crédits pour les dépenses de l'armée de terre en Indochine, l'allocation de 35 milliards pour les dépenses de l'armée de terre pour l'ensemble de la France d'outre-mer, la mise en réserve, puisque nous devons déposer un projet de loi supplémentaire, d'une somme de 5 milliards, en 1952, pour différentes dépenses entraînées par des mesures de protection civile ou de préparation de mobilisation économique. Si bien que lorsque j'ai été appelé à répartir entre les différentes armes et entre les différentes parties prenantes les sommes affectées à la défense nationale, il restait à répartir 830 milliards.

Voilà exactement la genèse du chiffre auquel s'élève le budget de la défense nationale.

Ces 830 milliards devaient nous permettre de couvrir les besoins de la défense pour le bloc France-Afrique du Nord et l'ensemble des dépenses de l'armée de mer et de l'armée de l'air, non seulement en France et en Afrique du Nord, mais pour l'ensemble de l'Union française y compris l'Indochine.

La commission de la défense nationale est trop avertie de l'importance des besoins, des ambitions tout à fait légitimes des différentes armes pour ne pas se douter que la répartition de ces 830 milliards entre les trois parties prenantes qui constituent l'armée de terre, l'armée de l'air et l'armée de mer, est une opération fort délicate, surtout qu'il faut y ajouter les besoins incompressibles des services communs dont les services sont assemblés dans la Section commune du budget.

Je dois maintenant préciser devant votre commission quelles ont été les lignes directrices qui m'ont permis de procéder à la répartition qui, dans son ensemble, a été approuvée par les commissions compétentes de l'autre assemblée.

Tout d'abord, j'ai eu le souci d'assurer l'exécution des engagements militaires que la France avait pris à la conférence atlantique de Lisbonne. A cette conférence, les différents pays n'avaient pas seulement déterminé quelle serait leur part de charges financières, ils avaient dit : voici ce que je m'engage à faire pour le 31 décembre 1952. Du point de vue français, il s'agissait de constituer 12 divisions, selon des normes sur lesquelles je m'expliquerai sans trop de détails tout à l'heure, 27 escadrons aériens, également pour le 31 décembre. Il s'agissait d'assurer le service du tonnage de la flotte tel qu'il existe actuellement et aussi d'assurer un certain nombre de dépenses d'intérêt collectif qu'on appelle les dépenses d'infrastructure, dépenses dont le financement est réparti entre les différents pays intéressés à l'existence de cette infrastructure.

Cela constituait le canevas qui devait me servir de guide pour la répartition des crédits. Il est bien évident que si je n'avais disposé que de 830 milliards pour réaliser les objectifs que je viens de préciser, je n'aurais pas pu résoudre le problème qui m'était posé. Je devais également

tenir compte de ce que je savais ou pouvais pressentir de l'importance du concours que nous recevrions des Etats-Unis ~~xxxx~~ en matériel fini, c'est-à-dire sous la forme de ~~xxx~~ ce que nous appelons le P.A.M. ou sous la forme off shore.

Par conséquent, la ligne directrice assurait l'exécution des engagements de Lisbonne et de toutes les dépenses dont je savais qu'elles ne seraient pas allégées par une aide financière ou militaire sous forme de livraison de matériel américain.

Ceci m'amenait à assurer, sur crédits français, la totalité de nos dépenses pour les effectifs, leur instruction, un certain nombre d'achats d'ordre immobilier, les investissements industriels nécessaires à une réalisation économique des programmes de fabrication et les dépenses qui se réfèrent aux études, aux recherches et aux prototypes.

- 61 -

Lorsque ces différents besoins ont été satisfaits, j'ai vérifié toutes les sommes qui restaient disponibles sur les fabrications, en recherchant les concours alliés pour compléter les fabrications et les porter au niveau nécessaire.

Telles sont les grandes lignes de la confection du budget. Je dois maintenant indiquer à la commission à quoi ces différentes opérations intellectuelles me conduisent pour ce qui concerne l'ensemble de la défense nationale.

D'abord, le budget représente un effectif global des forces armées françaises, à la fin de 1952, en excluant l'Indochine et celles des unités de terre en service outre-mer, de 642.000 hommes contre 580.000 en 1951.

La progression des effectifs budgétaires se manifeste de la façon suivante par rapport à 1951 : armée de terre : 400.000 contre 372.000 ; air: 117.000 contre 91.000 ; marine; 68.000 contre 60.000 . L'effectif de la gendarmerie ne change pas par rapport à 1951, le manque de crédits ayant imposé cette décision. Le total général ressort donc à 642.000 hommes.

Si l'on ajoute les effectifs air des forces terrestres qui combattent en Indochine, 196.000 hommes, ceux des unités de l'armée de terre en service outre-mer, 47.000 , nous arrivons à un total de 885.000 hommes sous les armes, mais je souligne qu'il n'y en a que 642.000 qui sont gérés par la défense nationale.

J'ai eu la préoccupation de tenir compte très largement des observations présentées aussi bien au Sénat qu'à l'Assemblée nationale en ce qui concerne les dotations d'entretien de ces effectifs ainsi que l'amélioration de l'instruction.

C'est ainsi que je me suis efforcé d'améliorer les moyens mis à la disposition des forces armées en ce qui concerne l'instruction. Cette amélioration se chiffre par une augmentation de crédits de 20 milliards environ . C'est ainsi que, pour les seuls carburants des armées de terre et de l'air, la majoration compte tenu de la réévaluation consécutive aux hausses de prix, est de 5.200 millions, soit 36 %. Ceci permettra l'intensification de l'instruction conformément au voeu que nous avez si souvent exprimé ici même.

Pour ce qui touche aux conditions matérielles faites aux effectifs et aux cadres, le budget comporte naturellement tous les crédits nécessaires pour donner suite aux améliorations à apporter à la situation de la troupe à la suite des décisions prises par le Gouvernement à la fin de 1951. Ces améliorations se traduisent par une augmentation de crédits qui s'élèvent à 14 milliards environ. Il s'agit du relèvement de taux de la prime d'alimentation qui est destinée à permettre l'accroissement du pouvoir énergétique de la ration et, surtout, la stabilisation de ce pouvoir, augmentation du prêt décidée antérieurement, l'amélioration des casernements et de leur entretien et, enfin, une mesure à laquelle j'attache beaucoup d'importance demandée par tous ceux qui suivent de près le problème de l'instruction des réserves, l'octroi aux réservistes qui accomplissent des périodes de la solde ADL, aussi bien aux hommes de troupe qu'aux sous-officiers.

Vous savez combien, dans notre système antérieur, nous faisions peser une lourde charge sur les réservistes, car, dans tous les cas où ils ne sont pas fonctionnaires et exception faite de certaines grandes administrations privées qui ont adopté les mêmes règles que l'Etat en la matière, les hommes convoqués perdaient leur salaire et recevaient simplement la solde du soldat faisant son service.

En ce qui concerne les officiers et les sous-officiers, les indemnités pour charges militaires ont été majorées de 50 % au 1er janvier 1952. Je dis franchement que j'aurais souhaité faire un effort supplémentaire, mais j'en ai été empêché par la pénurie de crédits.

En revanche, je me suis attaqué à l'un des problèmes qui font peser sur les cadres les sujétions les plus pénibles : celui du logement. Nous avons pu accorder les crédits nécessaires pour obtenir une autorisation de programme de 9.320 millions inscrits dans le budget qui vous est soumis. Je compte utiliser l'expérience que j'ai acquise personnellement comme président des HLM pour chercher à améliorer les conditions de réalisation de ces logements. Je me propose de demander au MRU d'affecter un service spécial à la construction de ces logements pour avoir des prix avantageux.

Les autres augmentations qui apparaissent sur les dépenses de fonctionnement de l'armée n'offrent pas d'intérêt militaire direct. Elles sont la traduction des majorations qui sont intervenues pour tous les servants de l'Etat en matière de soldes, traitements, salaires, indemnités et allocations familiales. En raison

de l'importance des personnels à la charge de la défense nationale, la simple augmentation automatique de ces différents postes représente un supplément de 52 milliards par rapport à 1951. D'autre part, les hausses de prix représentent 32 milliards et la reconduction des accroisements d'effectifs autorisés 7.500 millions.

Pour me résumer, je pense donc que l'ensemble de ces dépenses, que l'on peut caractériser comme constituant le titre 1er du budget de la défense nationale, permet d'assurer les effectifs correspondant à nos engagements militaires. En outre, les crédits tendent vers un niveau qui nous permettra une instruction et un entretien très nettement améliorés par rapport à 1951.

Je dois maintenant dire un mot des dépenses d'ordre interallié. Nous sommes une des puissances signataires du traité de l'Atlantique nord. L'organisation est mixte sur pied dans le temps de paix, ce qui représente à nos yeux un progrès considérable par rapport aux alliances des temps passés qui attendaient, pour se concrétiser, que des hostilités soient déclarées. Par contre, cette situation entraîne certaines dépenses faites à frais communs. Nous devons donc assurer la quote-part de la France, aussi bien pour conserver la place que nous avons dans cette organisation que pour maintenir notre souveraineté dans le cas où des installations devraient être créées sur notre territoire.

Je vous ai indiqué qu'après les dépenses de fonctionnement j'avais dû couvrir par priorité les dépenses relatives à l'infrastructure, aux investissements industriels, aux études, aux recherches et aux prototypes.

L'infrastructure est un mot de plus en plus employé et je le définirai ainsi : l'ensemble des travaux immobiliers et l'équipement matériel nécessaires pour la réalisation d'installations fixes dans le but de participer à la défense. Elle se divise en deux : l'infrastructure opérationnelle et infrastructure logistique. La première concerne la conduite du combat : fortifications, aérodromes, postes de commandement ; la seconde est liée au soutien et au ravitaillement des troupes : établissements des services, dépôts fixes, voies de communication. Ces travaux sont réalisés, d'une part, dans le cadre des programmes interalliés qui sont définis par l'organisation de l'Atlantique nord et, d'autre part, sur les plans nationaux lorsqu'il s'agit de travaux dont l'intérêt est lié exclusivement à nos propres forces armées.

Les crédits correspondant aux travaux interalliés

s'élèvent à 43.500 millions tandis que les travaux réalisés sur le plan national sont inscrits pour 70 millions.

Quelquefois, certains membres du Parlement sont surpris de l'importance de ces chiffres. Je crois qu'à la commission de la défense nationale, on sait depuis longtemps dans quelle situation le domaine militaire a été laissé par l'invasion, que jamais le budget militaire n'a bénéficié des crédits de reconstruction et que c'est à l'intérieur du budget militaire lui-même qu'il faut procéder à la reconstruction nécessaire.

J'indique toutefois que l'une de mes préoccupations - j'étais sûr de me trouver d'accord avec le Parlement - a été de m'opposer, malgré les demandes de l'état-major, à la construction de casernements nouveaux, dû-t-on de ce fait modifier un peu l'implantation qui paraissait la plus souhaitable. Nous avons prévu la possibilité d'agrandir certains casernements existants de façon à ne pas séparer des unités. Mais, nulle part, vous ne verrez se construire des casernements neufs aussi longtemps qu'il en restera susceptibles d'être utilisés.

En revanche, je me suis préoccupé de l'amélioration des locaux, car je considère que cela fait partie de l'effort que nous poursuivons en faveur des conditions matérielles et morales dans lesquelles servent les recrues et les cadres, et vous savez comme moi que certaines installations sont, du point de vue de l'hygiène, d'un archaïsme qui ne correspond plus aux données de la vie moderne. (Sourires.)

Un problème sérieux vient parfois s'ajouter à nos soucis : celui des surfaces couvertes destinées à abriter le matériel. Vous savez qu'il est nécessaire de stocker beaucoup de matériel qui ne doit pas être exposé aux intempéries. Nous utilisons au maximum les surfaces existantes et, dans toute la mesure du possible, nous évitons d'en construire. Nous essayons, par un inventaire méthodique des possibilités existantes, de louer à leurs propriétaires les vieilles usines désaffectées et les bâtiments non actuellement utilisés. Seulement, cette ressource a des limites qui ne sont pas physiques. Le problème de la garde se pose et nous ne pouvons pas éparpiller nos forces à cet effet.

En ce qui concerne les écoles, il nous faut prévoir un plus grand nombre d'officiers et de sous-officiers. Aussi nous cherchons, non pas à multiplier les

écoles, mais à accroître leur capacité de réception des candidats. Cette année, en raison de ce qu'un nombre de sursitaires plus élevé que la moyenne a renoncé à son sursis, nous avons éprouvé des difficultés pour envoyer dans les écoles tous les candidats EOR.

Les crédits accordés pour les études, recherches et prototypes s'élèvent à 32.500 millions dont 23 milliards pour l'air, ce qui constitue un chiffre important.

Les investissements industriels sont inscrits pour 20.436 millions aux crédits de paiement. Ces crédits concernant des investissements autorisés au cours des années précédentes.

Il me reste à vous parler des fabrications de matériel. Celui-ci provient de trois sources différentes: les fabrications assurées sur le sol national, les livraisons effectuées par nos alliés, essentiellement par les Américains, et, pour la première fois cette année, du matériel construit en France sur des contrats passés par le Gouvernement des Etats-Unis et payé par ce dernier, ce que nous appelons les contrats off shore.

Les livraisons de matériels américains font chaque année l'objet de négociations détaillées. Leur rythme actuel est satisfaisant et j'ai reçu des assurances au sujet du matériel qui nous parviendra d'ici la fin de l'année, ce qui nous permettra de doter les unités que nous devons mettre sur pied.

En ce qui concerne les fabrications payées par les ressources budgétaires françaises, les limites financières définies pour 1952 - et aussi, je dois le dire, pour 1953, car, dans la préparation de ce budget, j'ai été hanté par le souci de 1953 et nous aurions fait du mauvais travail en reportant une partie des échéances dur 1953 - ne m'ont permis d'affecter que 223 milliards de crédits de paiements alors qu'il en aurait fallu 260. Notre préoccupation a donc été d'obtenir que le déficit entre ce que nous avons à assurer sur l'échéancier et ce que nous devons effectivement fournir sur les crédits d'origine française soit comblé par des commandes off shore. Dans l'attente, nous avons dû inscrire, au pied de certains chapitres, une mention nouvelle "réduction traduisant les résiliations qui devraient intervenir si des commandes off shore n'étaient pas obtenues".

Les crédits de paiement sont donc trop courts de 37 milliards pour 1952 et, dans l'état actuel des

évaluations, de 112 milliards pour 1953. Notre première tâche est de nous efforcer de combler cet écart aussi rapidement que possible. Nous négocions depuis plusieurs mois avec le Gouvernement américain à ce sujet et la part de commandes off shore destinée à la France a été reconue par ce gouvernement.

Pourquoi n'avons-nous pas encore le détail des commandes qui pourront nous être passées ? Parce que, comme vous le savez, - c'est une des difficultés que nous rencontrons chaque année, depuis que nous avons besoin de concours extérieurs -, l'exercice budgétaire américain ne coïncide pas avec le nôtre et c'est seulement depuis quelques jours que le montant global des crédits a été voté, mais le congrès américain n'a pas encore adopté les appropriations nécessaires pour que l'on puisse nous passer certaines commandes. Afin de gagner du temps, car nous sommes assez soucieux de maintenir les usines en activité, nous avons déjà présenté aux Américains le total de nos demandes. Elles correspondent à tous les chapitres portant la mention que j'ai signalée tout à l'heure. Nous avons déjà négocié pratiquement avec eux pour chaque type de matériel afin de leur en démontrer l'intérêt pour l'équipement de nos unités.

Parmi les matériels les plus importants, nous avons fait figurer le Mystère, le cargo moyen et des matériels radio et radar pour l'air, le chasseur de chars, la jeep française et différents types d'obusiers et de munitions, et pour la marine qui a été privilégiée, car elle est déjà assurée de recevoir des commandes off shore, certains bâtiments et, surtout, le chasseur embarqué Sea-Venom.

Voilà ce qu'il est indispensable de connaître en ce qui concerne la structure de notre budget.

J'ajoute qu'à la suite du criblage opéré par les commissions de l'Assemblée nationale toutes les propositions du Gouvernement ont été adoptées à l'exception d'une seule : on nous a demandé pour la marine la construction de deux escorteurs supplémentaires, ce qui a été fait au détriment de certains chapitres de la section commune.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre de votre exposé.

Je vais maintenant donner la parole à ceux de nos collègues qui désireraient poser des questions.

M. LE GENERAL PETIT. Vous avez dit que vous donneriez quelques indications sur les normes.

M. LE MINISTRE. J'ai dit que je ne donnerais pas beaucoup d'explications.

M. LE GENERAL PETIT. Alors je désire une explication sur un autre point.

Dans la note préliminaire du budget, il est dit qu'un juste équilibre a été établi entre les exigences militaires et les possibilités financières et économiques. Il est certain que nous connaissons ces dernières. Mais comment les exigences militaires ont-elles été définies ? Je pense bien que les exigences militaires françaises ont été définies dans un ensemble atlantique, mais je voudrais que vous précisiez si les exigences militaires atlantiques comprennent la participation de forces armées allemandes.

Il est enfin un autre point sur lequel je voudrais une définition : dans votre discours devant l'Assemblée nationale, vous avez parlé de couverture en des termes que moi, ancien militaire, je n'ai pas très bien compris. D'ailleurs, le général Koenig lui-même a parlé de couverture en des termes qui, eux aussi, me sont apparus assez flous. Si vous acceptiez de me donner une explication à ce sujet, je vous en serais très obligé.

M. LE MINISTRE. Comme je l'ai indiqué dans mon exposé, tous les programmes établis à Lisbonne ont pour échéance le 31 décembre 1952, c'est-à-dire qu'ils ne comportent aucune participation de forces allemandes. Pour cette date, l'objectif est de constituer en Europe occidentale un certain nombre de divisions, la part de la France étant fixée à 12. Voilà ce que je peux répondre à la première question.

Le général Petit m'a demandé si je pouvais donner quelques détails sur les normes. Je pense que oui de la façon suivante : il est évident que, lorsqu'on parle d'une division, on parle de choses tout à fait différentes

selon qu'il s'agit de divisions sur le pied de guerre, c'est-à-dire pour le jour J ou de divisions prêtes au jour J+2 ou J+5. Dans ces douze divisions, nous devons fournir un certain nombre d'unités qui doivent être prêtes au jour J, c'est-à-dire à effectifs complets à tout moment, de manière qu'en cas d'agression brusquée elles puissent intervenir sans délai, par exemple sans avoir à attendre des réservistes; d'autres divisions, au contraire, pour être pleinement opérationnelles, auront besoin pour agir d'un délai qui, naturellement, devra être aussi réduit que possible. Voilà ma réponse sur la question des normes.

Sur la question de la couverture, le général Koenig est c'est un des points sur lesquels il a bien voulu me donner son accord très complet - a approuvé ce que j'avais dit à l'Assemblée nationale en des termes que j'avais cru assez clairs.

Nous avons à nous placer dans l'hypothèse bonne ou mauvaise que nous pouvons nous trouver soudainement agressés. Or il est bien évident qu'étant donné ce que nous savons de l'importance des forces qui pourraient être mises en mouvement par un agresseur éventuel que notre premier devoir est d'assurer la couverture du territoire de la partie d'Europe dans laquelle se trouve la France et cela par des forces qui n'ont pas à attendre plusieurs jours pour être en mesure d'intervenir.

C'est cela que j'ai voulu indiquer lors de mon discours devant l'Assemblée nationale, à savoir qu'il y a un intérêt considérable pour la France, en particulier en raison de sa position géographique, a avoir en permanence dans les endroits les plus exposés à une agression que, bien entendu, je veux toujours considérer comme une hypothèse, des forces aussi opérationnelles que possible dans le moindre délai et, pour vous dire toute ma pensée, sans délai.

Voilà ce que je puis répondre à M. le général Petit.

M. LE GENERAL PETIT. Permettez-moi de vous demander une précision : cette couverture est-elle envisagée sur le théâtre français, c'est-à-dire sur le sol national, ou bien jusqu'à l'Elbe ?

M. LE MINISTRE. Je ne préciserais pas sur quel point cette couverture sera assurée. Néanmoins, je crois ne trahir aucun secret en vous disant que nous pensons remplir au mieux notre mission en utilisant à cet

effet des obstacles naturels situés à une certaine distance de notre frontière politique.

M. ALRIC. Au sujet des escorteurs de la marine et des virements de compte qui sont opérés, certains se sont montrés inquiets et moi-même, comme rapporteur du budget des essences, je me suis préoccupé de la question. Nous avons été surpris de constater que l'on envisageait la suppression de réservoirs importants. Nous espérons que cette décision n'est pas définitive et qu'une enquête sera faite.

De toute manière, il semble que ce qui s'était passé en 1944-45 avait montré que l'absence de ces réservoirs était capitale et, aux dires des experts, qu'elle avait retardé la fin de la guerre. Cette fois, on vient nous dire que ces réservoirs sont ou trop somptueux ou insuffisamment protégés.

Quoiqu'il en soit, il serait bon qu'une solution intervint rapidement, car la question me paraît extrêmement importante.

M. LE MINISTRE. Comme je l'ai dit très franchement devant la sous-commission, c'est un peu contre mon gré que ce transfert de crédits a été effectué. Mais je ne me serais pas laissé violenter si je n'avais eu derrière la tête certains autres projets.

J'estime, en effet, que, dans les programmes d'infrastructure, s'il est tout à fait naturel que nous ayons certains réservoirs au titre de l'infrastructure nationale, il est évidemment essentiel que nous en ayons au titre interallié.

Lorsque la commission de la défense nationale de l'Assemblée sera allée sur place et aura recueilli des compléments d'explication, j'espère la convaincre que les préparations à faire dans ce domaine sont tout aussi importantes que dans d'autres domaines. J'emploierai un argument supplémentaire, celui de la possibilité d'une participation alliée à ces dépenses de premier établissement. C'est, je crois, comme cela que vous pourrez reprendre - et peut-être sur une échelle plus vaste - tout le problème des stockages de carburants sur le territoire.

M. ALRIC. Je crois que les tractations étaient tellement avancées qu'il faudrait peut-être des dédits pour arrêter tout cela.

J'avais tellement entendu des militaires se plaindre du manque de carburant que vraiment cela devait inquiéter. On peut, en effet, avoir besoin à tout moment des blindés.

Quant à la question des logements, elle est capitale pour les officiers appelés à se déplacer. Certains officiers hésitent même à quitter leur garnison pour aller dans une autre, à cause de cette question de logement.

M. LE MINISTRE. Quand il s'agit de l'armée de l'air, qui très souvent doit s'installer sur des bases entièrement nouvelles, il n'y a aucune possibilité de logement.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, il y a un autre déficit, celui de l'habillement. Je ne suis pas sûr que vous puissiez habiller vos réservistes convenablement.

M. LE MINISTRE. Il est exact que nous ne pouvons pas les habiller tous, mais il est exact aussi que c'est dans ce domaine que les réalisations ont été les plus rapides. Je crois que l'on peut dire que le 1er avril 1953, le total du programme prévu sera réalisé. Ce n'est certainement pas sur l'habillement que vous aviez, à mon avis, en ce moment-ci le plus de lacunes à combler.

M. LE PRESIDENT. Tant mieux. Cela aidera un peu l'industrie textile qui est menacée, actuellement, par une crise.

M. ALRIC. Beaucoup d'officiers appelés pour faire des périodes demandent à acheter des uniformes.

M. LE MINISTRE. Nous apportons déjà un très grand concours, à l'industrie de la chaussure.

M. HENRI BARRE. Monsieur le ministre, je déclare tout de suite que je ne vous demanderai pas de vous dire ce que vous avez à garder par devers vous.

On me signale un peu de toutes parts quelques désordres dans nos arsenaux qui seraient dus à un manque de fermeté de la D.E.F.A. Je voudrais bien savoir où en est la question. Nous payons des ouvriers dans nos arsenaux; il est désirable qu'on les emploie d'une façon judicieuse à des fabrications rationnelles qui répondent aux besoins de l'armée.

M. LE MINISTRE. Quand vous parlez de " défaut de fermeté ", vous voulez parler de défaut intérieur ou de la conduite intérieure de l'établissement ?

M. HENRI BARRE. Il s'agit d'officiers généraux supérieurs qui, sans doute, sont très disciplinés et obéissent à vos ordres mais qui ne m'apparaissent peut-être pas, pour certains d'entre eux comme étant à la hauteur des circonstances.

M. LE MINISTRE. Vous voudrez bien me signaler quelques cas

M. VOYANT. Je connais un arsenal qui est magnifiquement outillé, dont les hommes qui y sont des hommes de qualité et de valeur mais dont l'activité est, malheureusement, réduite. Je tiens à vous dire que cela provoque, dans la région, un assez vif mécontentement.

Je ne sais pas si vous avez des cas similaires dans d'autres régions, la réflexion de votre collègue M. Barré le prouverait. Je crois donc qu'il y a un problème qui intéresse les arsenaux.

J'ai aussi entendu dire que la D.E.F.A. n'avait pas été jusqu'à présent à la hauteur de sa tâche. Je sais que vous avez apporté quelques modifications.

M. LE MINISTRE. Il y a beaucoup à dire sur la D.D.F.A.: il y a certaines critiques qu'on peut lui faire, il y a aussi des compliments qu'on doit lui adresser.

Cela dit, je conviens tout-à-fait qu'il y a dans la D.E.F.A. des hommes d'une très grande valeur technique. Ceux d'entre vous

21. 18. 6. 64

qui ont l'expérience de l'industrie savent très bien que l'on rencontra là des qualités nombreuses. Il y a, par exemple, les qualités du dessinateur de matériel qui cherche à faire réaliser des progrès à telle ou telle arme.

Je me préoccupe beaucoup avec M. le secrétaire d'Etat à la guerre de donner à vos ingénieurs de fabrication d'armements une expérience de production. Ce que nous envisageons - et tout cela va être fait très prochainement - c'est que tout ingénieur militaire devra à intervalles réguliers retourner en usine de façon à avoir en permanence dans l'esprit les conséquences que peuvent entraîner sur la production les petites modifications de prototypes qui sont séduisantes lorsqu'on les expose aux utilisateurs ou lorsqu'on les dessine sur des bleus mais qui provoquent de très grands retards pour les livraisons.

Nous envisageons, également, d'envoyer les ingénieurs d'armement en usines à leur sortie de l'école Polytechnique ou des écoles qui les forment afin que, dès le début, ils aient une formation de producteurs. D'autre part, je crois que vous devrions faire appel toutes les fois que vous le pourrez à des formations différentes; en particulier, je voudrais voir davantage d'ingénieurs sortant de l'école des arts et métiers.

M. VOYANT. Il ne faut pas oublier, monsieur le ministre, que l'école des arts et métiers a formé des officiers de marine de valeur.

M. HENRI BARRE. Je n'ai pas posé cette question parce que vous savez tous que les arsenaux ont des ouvriers de qualité. Il s'agit d'appeler à leur direction des hommes qui savent organiser la production.

M. LE MINISTRE. Vous savez que nous n'avons pas reculé devant certains changements d'hommes.

M. HENRI BARRE. Je le sais.

M. VOYANT. Ne serait-il pas possible, pendant la période intermédiaire, de faire appel à des ingénieurs (directeurs ou chefs d'entreprises) qui ont fait leurs preuves dans l'industrie privée?

M. LE MINISTRE. C'est une préoccupation que je partage avec M. le secrétaire d'Etat à la guerre et M. le secrétaire d'Etat à l'air. Nous avons à plusieurs reprises cherché à vous assurer le

P.N. 18.6.32  
65

concours d'hommes dont l'expérience a été confirmée. Je dois dire que nous rencontrons de très grandes difficultés, d'abord parce que le nombre d'hommes à l'expérience confirmée, parmi lesquels il faut faire un choix, est beaucoup plus limité qu'on ne le pense et ensuite parce que nous ne serons pas en mesure de leur donner une certaine assurance de continuité dans les programmes. ~~XXXXXXXXXX~~  
~~XXXXXXXXXXXXXX~~ ils ne désireront pas s'engager dans quelque chose qui pourra devenir tout-à-fait insuffisant dans un ou deux ans. C'est là que réside la principale difficulté mais j'ai même envisagé de les mobiliser avec le grade de général de division.

M. ALRIC. J'ai eu l'occasion de voir d'assez près ce qui s'est passé au service d'armement puisque j'étais rapporteur de la commission des finances et puisqu'on fabrique dans les usines des appareils que j'ai imaginés. J'ai pu ainsi me rendre compte de ce qui s'est passé dans le point peut-être limité de Levallois.

Je dois dire que j'ai trouvé là des ingénieurs d'une qualité exceptionnelle et des ouvriers très compétents. Malheureusement, il y a presque plus d'un an de retard pour la sortie d'un prototype; on travaille pour les prototypes comme on travaille pour les fabrications en série. Je dois dire que l'on a pu modifier considérablement ces méthodes et réaliser en quelque sorte l'atelier de prototypes où l'on travaille beaucoup plus. Mais nous sentons que, malgré toutes les bonnes volontés, le rythme de fabrication n'est pas assez rapide. Je crois que la question de l'organisation se pose beaucoup plus que celle des hommes.

Il y a actuellement une chose qui nous ~~XXX~~ gêne beaucoup: on ne trouve pas suffisamment de personnel pour mettre en place la dernière chose que l'on doit présenter. Par contre, vous dites que dans d'autres endroits, il semble que les ouvriers n'ont pas de travail. Je crois donc qu'avec une organisation appropriée, on pourrait arranger cela facilement.

En tout cas, il y a une différence énorme entre la fabrication d'armements et la fabrication d'industries; on ne peut pas transposer d'une manière trop simpliste. Il faut tenir compte d'autres choses dans les fabrications d'armements.

M. LE PRESIDENT. En ce qui concerne la D.E.F.A., je dirai nettement que l'année 1951 marque la faillite de votre D.E.F.A., monsieur le ministre.

Depuis que j'ai l'honneur de présider cette commission, j'ai pu constater que les ministres nous ont promis maintes fois ~~XXXX~~ la sortie de chars de 13 tonnes: on les voit défiler le 14 juillet, mais il n'y en a pas, dans l'armée. Pourtant, on vous a promis ce char, et avec quelle assurance ! Vraiment, il y a là, une

carence certaine. Je ne discute pas les mérites des officiers qui sont tous des hommes éminents mais je constate que les résultats sont vuls.

M. LE MINISTRE. Puisque vous me parlez avec cette franchise, je vais vous répondre de même. La D.E.F.A. comportait un problème de direction et je ne cache pas que son directeur qui a été remplacé, il y a quelques mois, avait de très grandes qualités, mais ce n'était pas un homme ayant le sens de la production.

Certainement, je ne suis pas satisfait de la situation actuelle de la D.E.F.A., mais il y a tout de même une amélioration sensible depuis un certain nombre de mois.

PLUSIEURS COMMISSAIRES. C'est vrai !

M. LE MINISTRE. Si vous dites publiquement ce que vous déclarez en commission, je vous demande de bien vouloir ne pas décourager les bonnes volontés qui travaillent, actuellement, à améliorer la situation. Je dois dire qu'il faut aller tout-à-fait au fond de la question. Je me suis penché dès mon arrivée sur l'état des fabrications. Si nous regardons avec ~~je~~ justice, la situation des fabrications, nous constatons que, pour tout ce qui est armement et munitions, que j'appellerai "légers" la production a démarré il faut le reconnaître.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord.

M. LE MINISTRE. Où avons-nous eu des déboires, déboires que vous avez raison de souligner ?

Vous avez comparé la situation de 1951 à celle d'aujourd'hui. Nous avons dix à douze mois de retard sur les sorties de matériel lourd nouveau. Or, je suis obligé de remarquer que, lorsqu'on a mis en fabrication des prototypes qui n'étaient pas suffisamment au point, c'est parce que l'on agissait sous l'empire de l'urgence. Il y a un vieil adage qui dit qu'on est trop pressé pour se bâter. Il est certain que la grande cause de retard est la suivante: au moment où l'on décide de fabriquer, on s'aperçoit qu'un détail parfois très minime ne va pas. Ainsi pour le char de 13 tonnes, nous avons fabriqué à l'avance un nombre relativement important de tourelles, mais les chassis manquent parce qu'il a fallu mettre au point un certain nombre de choses les concernant. On attend donc pour la pose des tourelles, la fabrication des chassis devant les supports.

Vous avez pu constater que bien que les organisations soient différentes, bien qu'il n'y ait probablement pas de D.E.F.A., aux Etats-Unis, ils ont admis qu'ils avaient un retard d'environ un an sur leur sortie de matériel lourd. De même au parlement britannique, M. Churchill a fait les mêmes concessions, en ce qui concerne les matériels lourds anglais.

La vérité, c'est que dans ces matières comme dans d'autres, rien ne s'improvise; le temps que l'on passe à la préparation permet généralement de gagner du temps sur l'exécution. L'erreur a été d'être trop optimiste quand on a pensé que les livraisons pourraient commencer en série, à une certaine date. Je crois que vous arriverez au moment où les principales difficultés que l'on a rencontrées vont être résolues.

M. LE PRESIDENT. Vous avez bien consenti des réductions de crédit qui ne vont pas vous permettre de respecter l'échelle de production.

M. LE MINISTRE. C'est là qu'interviennent les contrats off shore et certaines autres opérations que nous avons conclues et qui concernent des commandes reçues de l'étranger. Naturellement, nous ferons l'impossible pour maintenir nos chaînes de fabrication.

M. FRANCOIS SCHLEITER. J'ai entendu tout à l'heure, avec grand plaisir, M. le président Rotival, marquer sa préoccupation en ce qui concerne le logement des officiers et sous-officiers.

Vous avez parlé de la recherche des surfaces couvertes. Je me permets de vous signaler à ce point de vue qu'aucun secrétaire d'Etat n'envoie des ordres directs soit à l'ingénieur des ponts et chaussées d'un département, soit au directeur des domaines sans passer par le seul représentant du Gouvernement, le seul homme responsable dans une région; le préfet.

Les préfets sont tenus, en dehors de leurs fonctions, et sur le plan local, je vous avoue que l'on arrive à des solutions extrêmement mauvaises toutes les fois que l'on agit ainsi.

M. LE MINISTRE. Vous avez entièrement raison.

M. FRANCOIS SCHLEITER. Monsieur le ministre, en la matière des off shore, vous avez dit que la marine avait une situation privilégiée. Je me permets de vous demander si ces contrats off shore qui concernent la marine ne viennent pas en remplacement de livraisons P.A.M.

M. LE MINISTRE. Il est beaucoup plus intéressant, pour la marine

24.10.68

M. LE MINISTRE. Il est beaucoup plus intéressant, pour la marine, de faire des navires sur ses prototypes. Au point de vue national, il est beaucoup plus intéressant de recevoir la contre valeur de ces matériels en dollars.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, il me reste à vous remercier, votre commission va pouvoir se mettre au travail.

M. LE MINISTRE. Vous savez combien il est désirable que nous n'ayons pas encore un nouveau douzième provisoire supplémentaire. Je demande donc à la commission de faire le nécessaire pour que la discussion du budget de la défense nationale intervienne le plus rapidement possible.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.

( La séance est levée à dix-sept heures trente minutes.)

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- - - - - - - - - - - - - - -

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du vendredi 20 juin 1952

La séance est ouverte à 10 heures 40

Présents : MM. ALRIC, AUGARDE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE,  
CHOCHOY, Robert Le GUYON, MAROSELLI, de MONTUL-  
LE, NAMY, Général PETIT, RAMAMPY, ROTINAT,  
RUPIED.

Excusés : MM. Henri BARRE, LIOT.

Absents : MM. Robert AUBE, Charles BARRET, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, COUIGNY, COURRIERE, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, Francois SCHLEITER, VOYANT.

1

D.N. 20.6.52.

- 2 -

ORDRE du JOUR

- Audition de M. le Secrétaire d'Etat à la Guerre sur le budget militaire (section "Guerre").
- 

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, président, accueille M. de CHEVIGNE, Secrétaire d'Etat à la Guerre.

(Voir ci-joint le compte-rendu sténographique de l'audition de M. de Chevigné).

La séance est levée à 12 heures 10.

Vu : le Président,

*Roland*

La séance est ouverte à dix heures quarante minutes.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie d'être venu devant notre commission. Nous aimerais vous entendre exposer les grandes lignes de votre budget et obtenir les éclaircissements nécessaires afin de nous permettre de le discuter en toute connaissance de cause.

Parmi les commissaires se trouve M. Alric, rapporteur du budget de la guerre et en même temps, membre de la commission des finances. Il est parfaitement informé sur toutes les questions qui intéressent votre département.

M. DE CHEVIGNE, secrétaire d'Etat à la guerre. J'exposerai tous les détails de mon budget à la tribune du Sénat, au moment du débat public. Mais peut-être la commission serait-elle désireuse d'examiner des points particuliers ?

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, vos collègues de la défense nationale sont déjà venus, ici, exposer les grandes lignes de leur budget et ils ont bien voulu répondre à toutes les questions qui ont été posées par les commissaires. Pour leur permettre aujourd'hui, de ne rien ignorer de certains points précis sur lesquels vous êtes parfaitement renseigné, je pense que vous pourriez nous indiquer les caractéristiques de votre budget.

J'ai lu avec tout l'intérêt que vous pensez vos déclarations à l'Assemblée nationale. Je crois que vous avez des choses intéressantes à nous dire d'autant plus que nous n'avons pas été informés de la politique militaire du Gouvernement. Ce qui intéresse vraisemblablement nos collègues, c'est de savoir comment vous entendez réaliser les programmes au point de vue armement et aussi comment vous entendez mettre sur pied les douze divisions.

M. LE SECRETAIRE D'ETA T. Monsieur le Président, la présentation de ce budget a été commentée différemment devant l'Assemblée nationale et les commissions qui ont eu à en connaître, avant même que'il soit exposé publiquement et on a dit que ce budget est un budget d'effectifs et non d'armement

M. LE PRESIDENT. C'est la remarque qui a été faite par les commissions compétentes.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est, à première vue l'impression qui s'en est dégagée. J'ai vivement redressé cette opinion, pied à pied, devant l'Assemblée nationale. C'est là, vraiment le point le plus important.

Je dirai, ce matin devant vous, que ce budget dans sa présentation générale, n'est pas un budget consacré aux effectifs mais qu'il est un budget équilibré. Je crois que c'est là la première préoccupation de votre commission.

Pourquoi a-t-on pu déclarer, à première vue que ce budget était un budget d'effectifs. C'est parce que les engagements que la France a souscrits, à Lisbonne, figure la mise sur pied de grandes unités. Elle doit recruter les hommes pour ces unités et les mettre en condition. Tout ce qui a trait à l'armement et à l'équipement de ces unités s'aurait fourni en premier lieu, bien entendu, par la France, mais la différence que notre pays ne pourrait pas supporter, différence entre le budget total et l'effort que nous ferons pour le personnel et le matériel, sera à la charge de nos alliés.

La France a décidé, conformément aux engagement de Lisbonne, de mettre sur pied 12 divisions et d'assurer la part d'armement, dans la limite de ses moyens financiers qui ont été fixés pour la défense métropolitaine à 830 milliards. Il est bien évident que la plus grande partie des ressources de la France seront affectées au titre l<sup>e</sup>r, c'est à dire la mise en condition de ces effectifs.

La France a-t-elle raison de procéder ainsi? Je crois que oui. Si nous n'avions eu le souci de présenter un budget équilibré au point de vue des effectifs et du matériel, nous n'aurions pu évidemment fournir les 12 divisions. Nous pourrions même en équiper 10., mais nous aurions été alors dans l'obligation de réduire le nombre de nos grandes unités car la défense au point de vue du matériel est d'un ordre tel que je crois que la France même pour un nombre d'effectifs restreint ne pourrait pas l'assumer à elle seule.

Je donne un exemple : quand nous avons voulu faire des chars de 50 tonnes- ceci en prévision du jour où l'aide américaine viendrait à nous manquer nous avons demandé un crédit de 10 milliards.

IN. 20. 6. 573

Vous n'ignorez pas que les chars coûtent cher. L'Amérique qui produit les chars lourds "Patton" estime qu'elle ne peut descendre au-dessous d'un prix de 220.000 dollars, ce qui représente 75 à 80 millions de francs français par char. Nous ne pourrions certainement pas arriver à ce prix puisque les chars de 13 tonnes que nous produisons nous reviennent à environ 40 millions de francs. Cela ferait 3 millions de francs par tonne. En faisant une multiplication pour des chars de 50 tonnes, vous constaterez que la fabrication en France d'un char lourd reviendrait, environ, à 150 millions de francs. Il est bien évident que ce serait un effort financier insupportable pour votre budget.

M. LE PRESIDENT. Les chars de 13 tonnes revenaient en 1950 à environ 25 millions de francs.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous essayons de vendre ces chars à la Suisse pour 35 millions de francs. Nous n'y perdons pas. Ces ventes à l'étranger permettent de faire marcher nos chaînes de fabrication. Produire des matériels à ce prix constitue, vous le concevez aisément un fardeau insupportable.

Je crois que la France a eu raison de poursuivre cette politique qui lui permettra d'avoir, à la fin de cette année, 12 divisions, ce qui représente une augmentation de 20 p.100 du nombre de ses effectifs. Elle aura, probablement, l'année prochaine 15 divisions sans compter les troupes d'outre-mer.

Ce budget est, malgré son déséquilibre apparent, un budget équilibré sur le plan des effectifs et du matériel.

Comment l'équilibre est-il rétabli entre les fabrications et les effectifs ? Il l'est par l'aide alliée qui s'appelle le P.A.M. et qui a consisté à nous fournir des produits militaires américains finis.

L'aide américaine en produits finis aura été considérable pendant les années 1951 et 1952. Jusqu'à maintenant nous avons reçu, pour l'armée de terre seulement, près de 350.000 tonnes de matériel militaire. Je ne peux pas vous donner tous les détails mais je peux vous dire que nous avons reçu plusieurs milliers de véhicules de combat et ces véhicules, chars moyens et légers, ne vous coûtent rien.

Nous avons reçu un nombre important de canons qui fait que l'artillerie française, aujourd'hui a un nombre de tubes convenable. Nous avons assez d'artillerie, aucun régiment ne manque de canons, loin de là.

Je pourrais, sur certains points qui préoccupent la commission vous donner des renseignements. J'ai la liste du matériel reçu au titre du P.A.M. Elle n'est pas à usage public, mais je peux vous donner des indications.

DN. 20.6.74

Cette année, nous étions impatients de savoir si le congrès américain renouvelerait cette aide de juillet 1952 à juillet 1953, ce qui correspond à l'année fiscale américaine. Cette aide a été votée, il y a quelques jours par le parlement américain. L'aide militaire américaine, pour l'Europe a été fixée à 3.400 millions de dollars. Bien entendu, nous ne pouvons savoir quelle sera sur cette somme, la part de la France. Il y a quelques jours, des personnalités de Washington m'ont assuré que cette part serait de l'ordre de 40 p.100 des crédits, ce qui fait environ, au minimum, 450 milliards de francs, au maximum 500 milliards de francs. Tels sont les crédits sur lesquels la France peut compter au point de vue aide militaire.

M. LE PRESIDENT. Il faut comprendre les fournitures au titre du P.A.M.?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est ce que je vais préciser, monsieur le président. Cette aide militaire américaine n'a revêtu jusqu'à maintenant qu'un seul aspect: la livraison de produits finis. Elle se traduira ensuite sous deux formes, 1<sup>o</sup> le P.A.M., la poursuite des livraisons générales; 2<sup>o</sup> les achats off shore, le tout étant plafonné à 500 milliards de francs, ce qui est un chiffre assez important.

M. LE PRESIDENT. Pour les trois armes ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Oui, monsieur le président.

Vous pourriez être trompés, à première vue, par la lecture du budget. Nous y voyons que le chiffre des fabrications n'est fixé qu'à 34 milliards mais il faut ajouter à ce chiffre un report de 25 milliards de francs de l'année 1951. Le chiffre des commandes off shore sera, d'après ce que nous avons demandé aux Américains, de 16 milliards. Nous avons la grande certitude d'obtenir ce chiffre ce qui fait un total de 75 milliards de francs de matériel militaire. Ce ci représente un chiffre qui est à peu près le triple de celui de l'année dernière.

L'année dernière, nous avons fabriqué, pour un total de 32 milliards, Nous passons de 32 milliards à 75 milliards, c'est une progression importante. Pourquoi n'avons-nous pas fabriqué davantage en 1951 ? C'est parce que le budget de l'année avait été évalué d'une façon très optimiste et qu'on avait surestimé les possibilités de fabrication de votre industrie de guerre dans un dessein très louable, certes. L'expérience a prouvé que des délais ne pouvaient pas être raccourcis et qu'on ne pouvait passer à la fabrication industrielle à partir d'un tracé d'étude.

Pour le bazooka, par exemple, on a lancé la fabrication industrielle à partir d'un tracé d'études et vous nous sommes heurtés

à des mécomptes. Il y a un certain nombre de stades, dans la fabrication industrielle: il faut d'abord les tracés d'étude, passer ensuite au prototype et passer aussi du prototype au présérie et au tracé de fabrication. Après ces stades, on peut lancer la fabrication. Lorsqu'on veut surmonter les stades intermédiaires, il y a des mécomptes et, finalement, on ne gagne pas du temps.

Aux Etats-Unis, les techniciens ont essayé également de raccourcir ces délais et ils se sont heurtés aux mêmes difficultés que nous.

Il y a quelques jours, il m'a été confirmé, à Washington, que qu'ils n'avaient jamais pu sortir un matériel à partir de la définition, en moins de 18 mois à 2 ans, parce que même avec les moyens dont ils disposent, c'est impossible.

Je peux le dire devant cette commission, les premiers bazookas ont été fabriqués artisanalement, c'est un mot qui a été employé. Les pièces de ces premiers bazookas n'étaient pas interchangeables. Ces armes n'ont pu nous servir que pour l'instruction des hommes.

Dans leur souci de réarmer vite la France, nos prédecesseurs ont été extrêmement optimistes et ont cru que l'on pouvait s'affranchir de certaines contingences.

En ce qui concerne la D.F.A., les fournitures sont allées de plus en plus nombreuses à l'Indochine.

Nous avons augmenté les munitions de l'infanterie dans la proportion de 2,5. Tout notre surplus part pour l'Indochine. Nous avons passé cette année une commande d'obus de 105 m/m qui sera de six fois supérieure à ce qu'elle était en 1950.

Je ne prétends pas que tout allait toujours très bien dans les études et les fabrications d'armement. La preuve, c'est que j'ai été amené à changer les personnes.

Les crédits s'élèveront donc en ce qui concerne nos fabrications d'armement à 34 milliards. En réalité, cela fera 34 milliards plus 25 milliards de l'année 1951 égale 59 milliards auxquels viennent s'ajouter les 16 milliards des commandes off shore, c'est-à-dire des fabrications américaines faites en France par contrat de gouvernement américain à gouvernement français et dont le matériel sera livré au gouvernement français.

L'année prochaine, ce chiffre des commandes off shore passera de 16 milliards à 75 ou 80 millions.

En ce qui concerne nos E.B.R., dans les deux premiers semestres de 1952, la cadence n'aura pas été atteinte, elle le sera vers la fin de l'année.

L'année prochaine, nous aurons besoin de crédits plus importants. Nous devrons les obtenir puisque les commandes off shore

seront représentées par des contrats. Il est certain que lorsque on signe un contrat, il faut avoir des crédits de paiement.

Puisque je me suis attardé sur cette question est-ce que des commissaires ont des questions à me poser?

M. LE PRESIDENT. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire et je vous déclarerai pourquoi, mais je vois que M. Alrix demande la parole.

M. ALRIC. Etant donné que je suis à la commission des finances, le rapporteur du budget de l'armement, de l'essence et des poudres, matières pour lesquelles j'ai établi mon rapport, je dois dire que je suis d'accord en ce qui concerne les chiffres. La commission des finances les a acceptés hier soir.

On pourrait croire que ce budget est un budget d'effectifs. Si l'on regarde le budget d'armement, il faut consulter le tableau d'ensemble et ajouter à ces chiffres les commandes off shore.

Le budget de l'année dernière des fabrications d'armement était de l'ordre de 85 milliards. Il passe cette année à 105 milliards dans le budget de l'air français. Il faut ajouter les commandes off shore de l'ordre de 15 à 20 milliards et les livraisons du P.A.M.

Sur cette partie des crédits, il y a eu des modifications du fait des virements intervenus au profit de l'aviation.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Les livraisons du P.A.M., pour l'année 1952, représentent en ce qui concerne le département de la guerre un chiffre qui ne sera pas loin de 200 milliards.

M. ALRIC. Je suis parfaitement d'accord avec vous et je vous dis tout de suite que vous ne rencontrerez pas de difficultés de la part de la commission des finances, comme de cette commission, lorsque le débat viendra, mercredi, en séance publique.

Au point de vue des défauts des fabrications, personnellement, je les connais puisqu'aussi bien, je suis conduit à surveiller les fabrications. Je crois que le point le plus important de tous a été la fabrication des prototypes.

Vous avez parlé tout à l'heure de différents stades à franchir avant d'atteindre les fabrications en série. J'ai pu constater que les difficultés, dans la fabrication des prototypes, proviennent des méthodes qui sont employées. Il y a une organisation à changer parce qu'il n'y a pas l'habitude des fabrications d'armement.

C'est un état d'esprit qui dépasse presque les hommes.  
C'est une organisation qu'il faut changer.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est une idée qui est intéressante. Cet aspect de la question ne m'avait jamais été présenté.

M. ALRIC. En tout cas, ceci ne change rien dans les buts finaux. C'est un élément essentiel des incertitudes qu'on a rencontrées et que je tenais à souligner : dans de telles fabrications, la mise au point consiste pratiquement à réinventer les choses. C'est là un point capital. Je l'ai vu pour des fabrications personnelles.

Telle est donc, en ce qui concerne l'armement, mon opinion. Ce sont des idées que j'essayerai d'expliquer en détail à nos collègues et qui ne sont d'ailleurs pas contraires à ce que vous avez dit tout à l'heure. Nous voudrions voir ces réalisations s'effectuer le plus vite possible. Ceci nous permettrait de nous affranchir dans certains cas de l'aide étrangère et ainsi d'être plus libres.

Au point de vue des poudres et essences, la commission des finances n'a rien changé. Nous verrons s'il y a des changements à opérer. Cependant, nous avons fait quelques remarques sur l'essence, parce que nous ne sommes pas d'accord sur la question des réservoirs. Nous l'avons dit à M. Plevén. C'est là une question très importante. L'expérience l'a montré.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je tiens à préciser tout de suite que je ne suis pas chargé de l'exécution des réservoirs. Mais comme j'en suis l'utilisateur en cas de conflit, j'ai été amené à exprimer mes besoins. Mais je n'ai pas été pour autant amené à suivre, je le répète, l'exécution des réservoirs.

Lorsqu'on prend les opérations de 1944, il est certain que l'armée américaine a été constamment en panne d'essence. Cela a incontestablement produit un ralentissement des opérations, on peut dire de plusieurs mois, et cependant, à ce moment-là, nous n'avions aucune difficulté au point de vue des transports et nous avions la maîtrise du ciel.

Quoiqu'il en soit, si nous n'arrivons pas à mettre dans les zones d'opérations possibles des dépôts d'essence opérationnels, nous faisons en quelque sorte un pari, à savoir que nous pourrons amener l'essence à grand débit par exemple de Bordeaux, et que ce débit ne subira aucune entrave. C'est un pari à faire qui comporte des risques

importants. C'est pourquoi l'état major de l'armée avait demandé qu'un nombre important de stocks d'essence soient créés.

Ils sont trop vulnérables, a-t-on dit. On a objecté aussi que l'organisation intérieure n'était pas bonne. En tout cas, cette affaire n'est pas de mon ressort : je suis simplement l'utilisateur. Je tiens à le marquer devant cette commission et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de le faire. Je sais que c'est là une question très importante : la préoccupation N° I de l'état major serait l'essence ; elle viendrait même avant les munitions.

M. MAROSELLI. Je m'excuse de la question que je vais poser, car elle a peut-être été traitée en mon absence : est-ce que la construction des chars de 50 tonnes est poursuivie ou abandonnée ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Elle est abandonnée. J'ai néanmoins prescrit qu'on garde trois prototypes de ces chars de 50 tonnes et que les bureaux d'étude continuent à travailler dessus. Mais je ne crois pas que nous puissions pousser raisonnablement la fabrication de tels chars.

M. MAROSELLI. Nous l'avons assez dit.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je désire que les bureaux continuent à "s'amuser" dessus, à travailler dessus, pour que, dans trois ans, quatre ans, cinq ans, si la France ne peut plus compter sur la fourniture de chars lourds venant de ses alliés, elle ait une équipe d'ingénieurs qui se soient maintenus au courant de ces questions de chars lourds.

C'est une dépense d'études qui a l'air somptuaire, puisqu'elle ne se concrétise pas. Mais je crois que la France ne doit pas s'en désintéresser.

M. MAROSELLI. C'est cette construction qui a déséquilibré les budgets l'année dernière. Je rappelle d'ailleurs à ce sujet que M. Jules Moch avait mis un point d'honneur à faire faire les 50 tonnes car il pensait pouvoir les imposer aux Américains dans les achats off shore.

Cela cependant n'a pas réussi, je le sais bien.

Mais, en ce qui concerne le char de I3 tonnes, la série sort-elle ? Quelle est la cadence ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. 20 chars de I3 tonnes sortiront ce moi-ci. La cadence sera prise à la fin de l'année. Dans ce dernier semestre, elle sera d'environ 20 par mois. La cadence de régime à partir de décembre sera de 50 par mois et nous estimons ainsi qu'il sortira 600 chars en 1953. D'ici la fin de l'année, on peut se baser sur le mois de juillet, soit 20.

M. MAROSELLI. On peut donc prévoir environ 150 chars.

M. LE PRESIDENT. Je présenterai une remarque qui peut-être, monsieur le ministre, vous paraîtra déplacée. N'y voyez cependant que le souci que nous avons de vous aider. Nous avons entendu bien des ministres. Tous, ils défendent leur budget avec beaucoup d'optimisme. Ils glissent toujours avec beaucoup de facilité sur les erreurs, les lacunes, les oubliés, et s'étendent sur les espérances qui sont toujours prochaines. C'est devenu une habitude. C'est ainsi que le prédécesseur de M. Pleven qui était un grand ingénieur et qui connaissait les questions dont il parlait -et j'en reviens ainsi au char de I3 tonnes- nous disait : "Il est au point, il a émerveillé tout le monde."

Aujourd'hui, j'ai relevé les précautions que vous avez prises à l'Assemblée nationale pour parler de la sortie de ce char de I3 tonnes. Vous avez eu raison. Vous en ferez sans doute défiler au I4 juillet. Nous en avons vu l'année dernière une dizaine, mais ils sont retournés dans les ateliers le lendemain, parce qu'ils n'étaient pas utilisables. On nous a dit ~~que~~ en juillet 1951: il y en aurait je crois, une centaine. Or, en 1952, il n'y en a pas, et je ne suis pas sûr qu'il en ait à la fin de l'année. C'est une histoire abracadabrante.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il y en aura.

M. LE PRESIDENT. La première fois que je l'ai vu, c'était à Satory. Nous étions en 1947 et il s'agissait d'un I2 tonnes. J'étais alors en compagnie de M. Max Lejeune. Je crois à la valeur incontestable de cet engin, aussi, je m'étonne que vous ayiez parlé -excusez le mot- le "laisser tomber". Vous avez dit notamment que dans les off shore, les Américains n'y attachaient qu'un intérêt très relatif et qu'ils seraient assez disposés à nous voir abandonner cette construction pour nous imposer des Patton.

JN. 20.6.80

...  
Je ne sais pas si telle est votre idée, mais je serais surpris que ce fut celle de nos grands chefs. Je ne voudrais pas m'étendre trop. Pourtant, j'ai vu des jeunes officiers "s'emballer" pour l'armement qu'ils espéraient avoir à bref délai. C'était cela en 1950. Ils voyaient déjà ~~l'ennemis~~ le B.R.E. et la M.X. équiper nos jeunes divisions. Le grand chef qui avait conçu cette idée est disparu hélas! et aujourd'hui on semble se passer de cet engin qu'on disait le meilleur à cette époque.

M. AUGARDE. Je suis d'avis contraire.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, votre idée directrice -et vous avez raison! c'est de faire le maximum pour que nos 12 divisions soient en place avec des effectifs et un armement valables.

Dans cet armement, il faudrait un armement français qui soit à la mesure de nos moyens financiers. Le char dont nous parlons est le moins cher et, à cette occasion, je répète que vous avez bien fait d'abandonner le 50 tonnes qui lui, était une folie. Mais il faut faire quelque chose qui convienne aux qualités françaises. Aussi, je regrette que vous ayez paru, monsieur le ministre, non pas l'abandonner, puisque vous venez de dire qu'il en sortira à la fin de l'année, mais y attacher une importance secondaire.

M. AUGARDE. Pour faciliter la réponse, je vais dire le contraire.

Le char de 13 tonnes n'est pas un char : c'est un chasseur de chars. Il présente certaine utilité et je le crois volontiers. Ce que je lui reproche, c'est d'abord de répondre à des normes qui ont été imposées pour le transporter par voie aérienne, ce qui fait que les proportions qu'il a ne sont pas très conformes à certaines exigences tactiques. Je pense qu'il n'y a pas lieu de "s'emballer" sur le 13 tonnes et je le regrette parce que c'était une réussite de l'industrie française en matière de défense nationale.

Mais, étant donné que ce char a un emploi extrêmement limité -il est uniquement chasseur de chars- il ne peut servir de char d'accompagnement. Par conséquent, c'est un peu un engin de luxe. Car, au fond, quelle est la grande vérité de la guerre? Que désire le combattant de première ligne ? C'est d'avoir un matériel polyvalent. Aussi, il convient que nos divisions soient d'abord équipées en chars Patton, car, je pense, que dans le combat d'infanterie ce que réclame le combattant c'est la supériorité du feu.

...  
Si un char n'a pas la possibilité d'avancer dans de bonnes conditions, c'est-à-dire sans être spécialement rapide, mais en assurant la supériorité au combat, il ne présente aucune utilité. Le char de 50 tonnes est peut-être une folie car il coûte plus cher que le char américain. Mais, le combattant d'infanterie a besoin de chars puissants, c'est cela qu'il réclame. C'est pourquoi je pose la question à M. le ministre de l'accompagnement de l'infanterie.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. J'ai peut-être laissé percer une certaine indifférence vis-à-vis du char de 13 tonnes. Pourtant, tel n'est pas le cas.

Vous m'avez dit aussi que les ministres étaient très optimistes. Je ne crois pas avoir donné un ton d'optimisme aux déclarations que je viens de faire devant votre commission. J'ai toujours essayé d'être réaliste. Je ne pense pas avoir volontairement, exagérément, tenté d'optimisme des déclarations qui me paraissent prudentes. Car, ai-je dit ? Que le char de 13 tonnes donne de gros mécomptes, qu'il n'a pas pu nous affranchir des stades intermédiaires et que nous n'avons pas pu réduire le temps qui s'écoule entre la définition d'un type et sa production. Je vous dis aujourd'hui que la production du char de 13 tonnes est en train de démarrer.

Je suis à la disposition de la commission pour qu'elle aille voir la première chaîne qui comporte au moins 30 à 40 chars. Les chars sont en effet en train de sortir. Ainsi, les faits pourront vous montrer ce qu'il en est.

Pour calmer des appréhensions très légitimes, j'ai donné quelques chiffres, ce que je n'aurais pas dû faire, mais je crois qu'ils seront vraisemblablement tenus. Au mois de juillet, il devra être possible d'affecter une vingtaine de chars à la section technique de l'armée. Certes, il ne faut pas être trop optimistes, mais il ne faut pas non plus être trop pessimistes.

M. MAROSELLI. Est-on au stade de la série ? A l'origine, ce char était un char de 11 tonnes. Vous savez qu'il a coûté cher, non pas à la guerre, mais à l'air, ~~xxix~~ car on a fabriqué le Cormoran pour transporter le 11 tonnes. On s'est alors aperçu que le char en pesait 12, et qu'il ne convenait plus au Cormoran cher à notre collègue Pellenc.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je ne me désintéresse pas de ce char, d'autant plus que j'ai deux préoccupations

D.N. 25.6.52  
82

majeures : la défense anti-chars de l'infanterie et la défense anti-aérienne. Or, j'estime actuellement ; -et je l'ai dit à Washington- que notre infanterie n'est pas défendue au point de vue anti-chars. Croyez-en celui qui sait ce qu'est d'être laminé~~x~~ par une panzer-division. Car nos alliés américains -et c'est là où j'ai eu une vive controverse avec le chef d'état-major américain- me firent l'objection suivante : vous parlez défensive ; nous, nous sommes offensifs. Vous êtes offensifs, ai-je répondu, parce que vous arrivez toujours pour la deuxième manche, c'est-à-dire pour le punch. J'ai usé en effet de cette image sportive. Vous arrivez à la deuxième manche, mais nous, nous devons "encaisser" les premiers rounds.

En 1939-1940, nous avions la ligne Maginot, mais elle a correspondu à certains besoins. Aujourd'hui, nous n'allons pas compter sur du béton, car la guerre sera, je crois, une guerre de mouvement. Il faut que nous ayons des armes empêchant notre armée de ouverture d'être écrasée par les blindés;

Il y a plusieurs sortes d'armes. Je parlerai d'abord des mines. Elles sont dans des conditions satisfaisantes et sont prises en off shore par les américains.

Nous avons ensuite l'arme individuelle du fantassin: grenades à fusil, bazooka. Cette arme occasionnelle est pour ainsi dire une arme de héros, car une armée ne peut pas attendre les chars de pied ferme. Le bazooka est utile seulement dans certains cas.

Il y a en troisième lieu les armes anti-chars : c'est le canon. Nous avons des 75, nous avons encore au point de vue anti-chars des armes qui datent : des 75 pack américains, 75 américains sans recul. Nous ne sommes pas armés comme il faut.

Quand au 105 américain sans recul, il est en train de sortir. Il n'est pas encore très satisfaisant et risque d'être insuffisant. Nous Français, nous travaillons également à un 105 sans recul que nous faisons à Saint-Louis avec une équipe mixte franco-allemande. Ce sera une arme supérieure, me semble-t-il, au 105 américain.

De ce côté-là, nous n'avons pas une arme suffisante. Il est donc nécessaire de regarder dans une autre direction, et c'est pourquoi j'estime que le chasseur de chars qui est pour moi un canon mobile et légèrement blindé, devrait être considéré comme une arme d'infanterie : c'est le canon de l'infanterie.

...

Mr. 20.6.52  
83

...  
C'est dans cette direction que je m'oriente.  
Ce n'est pas un char d'accompagnement de l'infanterie. C'est, je le répète; une arme mobile et légèrement blindée. Voilà pourquoi je m'attache énormément à la fabrication de ce char de 13 tonnes.

D'ailleurs, les américains m'ont dit -je dois la vérité au Parlement-: nous sommes prêts à financer en France, la construction de matériel que nous ne pouvons pas vous fournir. C'est le cas de certaines armes qu'elles intéressent pas, mais qui ~~nous~~ intéressent. Pour en revenir aux chars, ils m'ont dit : comme nous pouvons vous fournir des chars Patton pour des chars de 13 tonnes, nous estimons que la Patton vaut un 13 tonnes. D'ailleurs, nous ne ~~vous~~ pouvons pas faire accepter à notre Congrès des chars dont nous pourrions vous fournir, faite en Amérique, une réplique infinitiment plus puissante. Si vous voulez des chars de 13 tonnes en plus des Patton, construisez-les.

C'est pourquoi, nous allons libérer les crédits affectés aux mines, aux munitions pour faire supporter au budget français la construction du 13 tonnes. Ainsi, non seulement je ne l'abandonne pas, mais je vais demander aux assemblées de faire les virements nécessaires pour que le programme des 13 tonnes puisse être assuré aux frais de la France.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes d'accord, monsieur le ministre. En somme, vous n'avez pas d'armes anti-chars de 500 à 1.000 mètres.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Le 13 tonnes est un engin défensif. Ce qui nous manque c'est la défense anti-chars entre 200 et 1.000 mètres. Est-ce que le 13 tonnes ne pourrait pas y suppléer ? C'est son but.

Les chars que nous avons sont un peu désuets ou pas encore au point. Le char de 13 tonnes étant, lui, prêt à sortir, c'est donc l'armement le plus immédiat que nous pouvons fournir à l'infanterie pour sa défense entre 800 et 1.000 mètres.

M. AUGARDE. Permettez-moi une brève observation. Si j'ai bien compris, un Patton reviendrait au même prix qu'un 13 tonnes ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Un Patton est un char de 46 tonnes, il revient à 220.000 dollars. Ce n'est pas un char de 13 tonnes.

- 21 -

COMM. DEFENSE NATION.  
20.6.52.

M. LE PRESIDENT. Vous deviez en livrer à la Suisse.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La Suisse n'a pas d'autre fournisseur, elle a un peu la carte forcée. Je considère que c'est un excellent char étant donné l'utilisation qu'elle veut en faire. La Suisse ne peut envisager qu'une guerre défensive par sa politique même et le 13 tonnes, léger, maniable, est une excellente arme d'embuscade.

M. LE PRESIDENT. Excusez-moi d'avoir allongé la discussion. Je vous remercie.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je voudrais maintenant vous dire quelques mots sur ce qui me préoccupe le plus, les effectifs.

C'est là le drame de l'armée française : si en 1952 nous voulons faire un bond en avant dans le développement de notre puissance ce qui nous arrêtera ce n'est pas le matériel, il est en train d'arriver je vous l'ai dit, mais les effectifs.

Il y a deux questions, celle des cadres et celle des hommes ; ce sont les deux murs contre lesquels nous nous heurtions.

La commission a souvent discuté du problème des cadres. Notre recrutement en officiers est extrêmement faible. J'ai dit à la tribune que les trois dernières promotions de Polytechnique avaient respectivement donné 1, 7 et 17 officiers, soit au total 25 officiers c'est-à-dire moins du quart d'une seule promotion d'avant-guerre. Le problème est grave. Je vais voir ce que je peux faire du côté de Polytechnique.

M. MAROSELLI. Les traitements !

M. AUGARDE. L'avancement !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Pour Saint-Cyr une mesure opportune de mon prédécesseur a permis de faire passer le nombre des candidats de 500 à 700 cela pour 350 places. Le niveau sera augmenté mais restera cependant faible.

Nous essayons de faire appel aux officiers de réserve. Nous n'avons pas trop de mal à en avoir servant en situation d'activité, car les jeunes gens qui n'ont pas stabilisé leur avis acceptent volontiers de faire six mois ou un an de plus dans l'armée quand le colonel a une action personnelle sur chacun d'eux. Ainsi au 27 ième d'infanterie le colonel a réussi à conserver 12 officiers sur 17 jusqu'au mois d'octobre. Mais cela est fermement limité et temporaire.

Nous trouvons aussi des jeunes gens qui veulent passer deux

ans et demi en Indochine mais très peu servent en situation d'activité et acceptent de se lier définitivement à l'armée. Sur environ 1.260 officiers de réserve en Indochine qui servent en situation d'activité il n'y en a pas 100 nous ayant demandé à être intégrés. Ce chiffre a beaucoup étonné l'Assemblée nationale.

Pourquoi ne pouvons-nous plus recruter des officiers ? Il y a des causes morales, psychologiques que nous apprécions différemment selon nos tempéraments mais il y a également des causes d'ordre matériel.

Les officiers se marient jeunes actuellement. Un polytechnicien qui reste dans l'artillerie ou le génie débute avec une solde misérable, au bout de dix ans avec deux ou trois enfants sa solde sera à peine moins misérable et en fin de carrière, s'il a la chance d'être officier général, il gagnera, après 30 ou 40 ans de durs services, souvent séparé de sa famille, seulement un peu plus de 100.000 francs alors que dans l'industrie privée il atteindra le même salaire en dix ans !

M. MAROSELLI. Même en 4 ou 5 ans !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous ne gardons que quelques jeunes gens ayant la vocation chevillée au corps. Les autres se détournent de l'armée tout de suite, ou bien, au bout de 5, 10 ou 15 ans ; je suis obligé tous les jours, d'autoriser le départ d'officiers techniciens vers des maisons privées qui leur font un pont d'or. Je ne peux pas les garder comme j'en aurais le droit car je tarrais le mince recrutement qui nous reste. Je viens de perdre le seul polytechnicien de l'intendance qui remplissait les importantes fonctions d'ingénieur de froid. Une société lui a offert deux fois et demi sa solde de l'armée avec des perspectives encore plus avantageuses.

J'ai essayé de faire des logements mais cela est difficile et long car nous sommes soumis aux conditions et aux normes du M.R.U.

J'essaye par tous les moyens possibles - des moyens clandestins - d'aider les officiers. Avec le motif, d'ailleurs parfaitement justifié, d'uniformiser les tenues j'ai décidé d'accorder à tous les officiers un coupon de drap leur permettant d'avoir une tenue pour le prix d'une façan.

Mais tout cela ne constitue que des palliatifs, des expédients et il faudra se décider à faire comme l'Angleterre qui placée devant le même problème que nous l'a résolu en doublant les soldes.

M. MAROSELLI. Il n'y a pas d'autre moyen !

- 23 -

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je suis obligé de ramper devant les fonctionnaires du budget pour avoir des augmentations dérisoires correspondant à 3 p.100 de la solde ! Il faudra adopter la même solution que les Anglais si nous voulons résoudre le problème de l'encadrement de notre armée.

Je ne peux pas dire que je tiendrais engagements de la France si la situation n'est pas redressée : nous aurons beaucoup de mal pour avoir 12 divisions cette année mais je ne sais pas comment nous pourrons en avoir 15 ou 20 les années suivantes.

M. MAROSELLI. Qui veut la fin, veut les moyens ! Les traitements sont misérables, il faut les augmenter !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Il va se poser la question de la pyramide des grades qui a suscité une controverse à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement avait son texte, la commission des finances avait purement et simplement supprimé l'article 12 relatif à cette pyramide des grades et la commission de la défense nationale a proposé un texte transactionnel que nous avons accepté. C'est une démagogie très facile de faire de l'esprit sur le nombre des généraux.

Avant la guerre, en 1939 l'armée de terre avait 338 officiers généraux, aujourd'hui elle n'en a pas la moitié alors qu'en Indochine une armée de plusieurs centaines de milliers d'hommes est en opérations et que nous devons être présents dans une quinzaine d'organismes internationaux. Je ne peux pas désigner au Standing group, au Commandement sud-européen, par exemple, des officiers généraux qui ne soient pas de première qualité. J'ai donc 15 à 20 généraux, c'est-à-dire 10 p.100 du total, absorbés par ces tâches internationales interalliées.

Il y a aussi quelques officiers généraux qui ont crevé leur plafond, ils ne sont pas nombreux mais il ne sont utilisables que dans des conditions assez restreintes. J'en ai poussé gentiment quelques uns dehors, mais c'est peu de choses. Il me reste donc, si j'enlève les officiers interalliés qui n'existaient pas avant la guerre, le tiers de 1939. Avec cela je dois affecter à l'Indochine des chefs de qualité et reconstituer l'armée française ! Je n'en ai absolument pas les moyens !

On me dit : là où il y a un général mettez un colonel ! Qu'est-ce qui arrive ? Dans certains services j'ai 5 ou 6 colonels, ils devraient être coiffés par un général de brigade mais je suis obligé de donner le commandement au colonel le plus ancien; il n'est pas le plus apte c'est généralement même le moins apte et le moins qualifié puisqu'il est ancien et n'est pas passé au grade supérieur. Je fais sourire certains collègues mais c'est pourtant exact.

Dans les organisations internationales si nous mettons par exemple un colonel ou un général de brigade, immédiatement certains

de nos alliés - et je ne pense pas à nos alliés d'outre-atlantique mais à des alliés plus proches et séparés par une mer moins large - mettent un général de brigade ou un général de division. Dans la plupart des organismes internationaux, par le simple jeu du poids des grades, la France perd des positions de commandement et de direction.

Dernier aspect de la question : les jeunes gens sont obligés de regarder au loin; bien sûr un jeune homme ne rentre pas à Saint-Cyr pour être général mais il y pense tout de même un peu et de toute façon sa famille y pense pour lui ...

M. MAROSELLI. Le bâton de maréchal dans la giberne !

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Aujourd'hui ils ne l'ont plus ! Avant-guerre il y avait deux colonels et demi pour un général, aujourd'hui il y a 5 à 6 colonels pour un général. Avant guerre un colonel normal moyen passait officier général, aujourd'hui il en passe seulement 1 sur 6 !

Si l'on veut que l'avancement ne soit pas complètement bloqué il faudra que le Sénat nous permette de maintenir cet article 12 au moins dans la forme de la commission de la défense nationale. Bien entendu si ce pouvait être dans la forme gouvernementale ce serait mieux encore. Cela nous éviterait de revenir devant les commissions pour nommer des officiers généraux.

M. MAROSELLI. Va-t-on ramener l'école de Coëtquidan à Saint-Cyr ? J'insiste pour que l'école de Saint-Cyr soit à Saint-Cyr où il y a tout un passé glorieux.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je peux vous répondre car je connais bien la question sur le plan ministériel et aussi sur le plan sentimental car je suis un ancien de Saint-Cyr.

Quand on m'a confié le secrétariat d'Etat à la guerre, au départ il était dans mes intentions de réintégrer l'école de Saint-Cyr à Saint-Cyr. Il y a des raisons importantes au retour de l'école dans la banlieue parisienne. Il est nécessaire que l'on voie des cascans à Paris. La densité du recrutement - je regrette de le dire devant des collègues bretons - est plus faible sur les landes bretonnes que sur les Champs-Elysées.

Le point essentiel pour une école militaire est sûrement la qualité des instructeurs. Le jeune officier de 18 ans est formé par le lieutenant de 25 ans qui revient d'Indochine - autrefois qui revenait du Riff - qui a quelques "bananes", qui est un dieu pour ses jeunes cadets; s'il est à la fois prestigieux par ses services de guerre et capable intellectuellement il formera des jeunes chefs de valeur. Il faut donc que nous ayons à Saint-Cyr comme instructeurs les meilleurs jeunes officiers de l'armée française. Je dois reconnaître qu'à Coëtquidan ce n'est pas le cas.

Quand un jeune officier revient d'Indochine, quand il a bourlingué dans les rizières ou la jungle, séparé de sa famille, il n'est agréable, ni pour lui, ni pour sa famille, d'aller instructeur à Coëtquidan ! Qu'il soit marié ou célibataire ce n'est pas une détente normale pour lui et nous n'avons pratiquement pas de volontaires. Nous sommes obligés de nommer de jeunes officiers d'office, or vous savez qu'un métier que l'on fait d'office est moins bien fait que celui que l'on choisit librement et l'encadrement actuel de Coëtquidan, malgré sa qualité, ne vaut pas l'encadrement que nous trouvions autrefois pour Saint-Cyr. Il faut donc que cette école revienne dans une garnison agréable - je n'ai pas peur de l'adjectif - pour que les jeunes officiers dont nous avons besoin comme instructeurs se présentent volontairement.

Il y a trois solutions à ce problème. J'ai été plusieurs fois à Saint-Cyr, seul en pèlerinage puis avec le commandant de l'école, le général Fayard, avec la direction du génie, etc., et vraiment le retour de l'école dans cette ville ne serait pas commode ! Je crois à la vertu des pierres, je crois qu'il y a des lieux où les traditions se forgent et notre corps d'officiers a besoin de ne pas renier ses traditions - mais vraiment la solution de Saint-Cyr ne serait pas commode. Le Saint-Cyr que j'ai connu était déjà la banlieue, aujourd'hui c'est la petite banlieue. Les quelques terrains bien rares et bien exigus que l'en avait encore il y a 20 ou 25 ans sont mangés par les lotissements et nous ne pourrions donc pas en avoir. Nous serions obligés de fractionner l'école, même quant à ses bâtiments, en plusieurs tronçons et l'instruction en souffrirait. Pour les terrains d'exercice il faudrait aller à Frileuse, à une vingtaine de kilomètres. Enfin il faut regarder à long terme quand on fait une école militaire car c'est pour plusieurs décades que l'on doit travailler et non pour deux ou trois ans. Saint-Cyr qui est maintenant dans la petite banlieue sera dans 20 ans dans les faubourgs.

La solution de Saint-Cyr n'est pas commode au point de vue enseignement et elle n'est pas bon marché; comme d'autre part elle présente beaucoup d'avantages je cherche une solution de substitution à proximité de Paris.

J'en ai deux en vue : Compiègne et Fontainebleau. Les deux villes ont assez de panache pour abriter une école militaire. Actuellement j'examine les avantages de ces deux villes et je les mets en compétition car elles sont désirables l'une et l'autre d'avoir l'école et se réclament de traditions militaires. Napoléon avait d'abord placé l'école dont nous parlons à Fontainebleau pour l'avoir près de lui mais il a dû l'éloigner car les dames de la Cour donnaient trop de distractions aux cadets ! (Sourires.) Compiègne est une ville militaire qui offrirait aussi des facilités.

- 26 -

La solution devant remplacer Coëtquidan doit répondre aux préoccupations exprimées : avoir Saint-Cyr près de Paris et dans un lieu suffisamment prestigieux.

M. AUGARDE. Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Augarde.

M. AUGARDE. M. le ministre on fait voyager l'armée avec une facilité vraiment inconsidérée. Je connais une ville d'Algérie où depuis cinq ans il y a eu cinq unités différentes : tirailleurs algériens, régiment d'infanterie, tirailleurs sénégalais, etc.

Il faudrait essayer de construire des logements, je l'ai entendu dire avec plaisir. Il faudrait donner des instructions au génie pour qu'il aide les municipalités et il serait nécessaire également que pour des demandes formulées en 1949 les accords puissent être conclus en 1952 ce qui n'est pas le cas. Je désire vous entretenir de ces questions en particulier.

Au sujet des traitements vos observations sont valables pour les officiers mais encore davantage pour les sous-officiers.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Ce que j'ai dit est valable pour les sous-officiers.

M. AUGARDE. Au sujet de l'avancement je connais des officiers qui ont fait la guerre - quatre citations, légion d'honneur - et qui, promus capitaines à titre exceptionnel en 1943, sont encore au même grade ! Un homme qui était général de brigade en 1947 et qui commande en Indochine est encore général de brigade !

Quel est dans ces conditions l'avenir que les jeunes voient devant eux ?

Je suis prêt à présenter un amendement laissant toute liberté au ministre pour obtenir une armée populaire et nationale.

M. LE GENERAL PETIT. Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. le général.

M. LE GENERAL PETIT. Je suis d'accord avec M. le ministre il est impossible de donner une instruction valable à Saint-Cyr. Compiègne et Fontainebleau offriraient plus d'avantages.

Il faudrait évidemment de bons instructeurs. Il faut tenir compte d'une autre considération : à Saint-Cyr en forme les officiers au point de vue de la théorie mais non au point de vue de la pratique. C'est surtout dans les premiers contacts qu'il a avec la véritable vie militaire qu'il se forme le jeune officier. Or ces jeunes ne sont pas toujours envoyés avec des chefs de compagnie ayant une valeur

24.20.690

- 27 / 30 -

suffisante - c'était comme cela de mon temps et je suis certain que c'est encore la même chose. Il faudrait qu'un effort soit fait pour affecter ces jeunes dans des unités ayant des officiers capables de les fermer.

Au sujet des officiers qui sont surclassés au point de vue grade par des officiers d'autres pays on pourrait faire comme dans les missions - j'ai été chef de mission - c'est-à-dire donner un galon supplémentaire ou même deux aux officiers des organisations internationales. Cela se fait dans tous les pays.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La France fait cela pour les officiers en mission à l'étranger. Mais ils ne sont plus en contact avec leurs camarades et cela ne provoque pas d'étonnement ou de récriminations. Mais il est certain que ce n'est pas dans nos habitudes militaires de voir d'un seul coup un lieutenant-colonel passer général de brigade ou un capitaine passer colonel, sur place en France, cela d'autant plus que cet officier quittant l'organisation interalliée devrait rendre ses galons car nous ne pourrions pas le laisser avec deux galons fictifs gagnés pour une mission en France. Cela se fait très facilement en Angleterre, c'est rentré dans les mœurs : on voit très bien un colonel redevenir capitaine, un général de brigade redevenir commandant. Personne n'estime qu'il est déshonoré pour autant.

On a un grade réel et il y a le tableau d'avancement, au point de vue administratif, mais on a aussi sur ses manches le grade de son emploi. Il serait difficile de dire à un officier: vous avez été jusqu'ici général de brigade, vous allez redevenir chef de bataillon. Cet officier s'estimerait déshonoré et il dirait: je n'oserais plus me présenter à mon concierge, les gens vont se demander pourquoi j'ai perdu deux galons.

Cette pratique n'est pas dans vos moeurs. Il faut donner aux cadres un avancement réel. La pyramide des grades que nous sommes en train de préserver nous permet de donner cet avancement et de faire face, pour les années 1953, 1954 et 1955, au plan d'extension de l'armée française. Il n'y aura pas de gaspillage et lorsque notre armée sera revenue aux effectifs d'avant guerre, elle comprendra moins d'officiers généraux qu'avant 1939.

Je voudrais insister tout particulièrement sur les crédits d'entretien et d'instruction. Nous avons été très gênés jusqu'à maintenant par le peu de crédits. Le crédit le plus important est celui des carburants. Tous ceux qui ont été dans les corps de troupes ont pu voir combien était cruelle la pénurie de carburant. Le résultat est le suivant et je n'hésite pas à le dire à la commission: le soldat est bien moins instruit, au bout de dix-huit mois qu'au bout de six mois. Lorsqu'il est devenu ancien, on lui fait seulement une fois par mois un peu d'école de conduite. Nous avons essayé de remédier à cet état de choses en augmentant dans des proportions raisonnables les dotations de carburant, en gros de 30 p.100. Je crois que c'est un minimum d'autant plus que nous avons des véhicules en plus grand nombre. Nous aurons, avec les chars "Patton" des consommations infiniment plus grandes que celles des chars "Sherman". Cette augmentation de 30 p.100 est un strict minimum et je demande très instamment à la commission de m'aider afin que les crédits pour les carburants et l'instruction ne soient pas diminués.

J'attire, également, votre attention sur les crédits affectés aux salles d'instruction qui sont très utiles étant donnée la pénurie de cadres. Il y a un officier par compagnie et quelquefois un seul par deux compagnies. Il faut avec un certain nombre de sous-officiers d'active également réduire dans la même proportion lui donner tous les moyens possibles. C'est la raison pour laquelle j'ai obtenu de la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale qu'elle ne rogne pas les crédits affectés aux salles d'instruction.

M. ALRIC. Hier, la commission des finances a eu connaissance de cette question et tous les commissaires ont été d'accord en ce qui concerne, à la fois, l'essence, les munitions, les machines les plus perfectionnées; pour les salles d'instruction, les commissaires ont été plus réticents. Ils se sont demandé s'il n'y en avait pas trop. 120 salles d'instruction ont été prévues, la commission

des finances a maintenu une réduction tout en disant qu'en fonction des explications qui pourraient lui être données, que nous pourrions examiner cette question ici mercredi.

M. LE PRESIDENT.. Les écoles que nous avons visitées sont parfaitement outillées que ce soit à Saint Maixent ou à Saumur. Cela est dû à l'initiative des chefs et non pas aux crédits que vous leur donnez.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est pour cela que je vous demande des crédits. Dans chaque corps de troupe, nous avons des salles d'instruction comme dans les écoles de Saint Maixent ou de Coëtquidan.

M. LE PRESIDENT. Vous pouvez compter que la commission vous suivra à fond en ce qui concerne les deux questions de l'instruction et du carburant.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. La commission des finances de l'Assemblée nationale, confiante dans les résultats de l'expérience en cours et dans la baisse de certains produits, m'a demandé d'accepter un abattement de 2 p.100 sur la plupart des chapitres d'entretien. J'ai accepté sur tous les chapitres sauf un qui est relatif à l'entretien des domaines. Nous avons eu une contestation mais je dois dire que l'Assemblée m'a suivi.

Vous savez que cet entretien de notre domaine militaire n'a pu, faute de moyens, être assuré. Nous avons des casernes en très mauvais état, des bâtiments qui s'effondrent et qu'il faut mettre hors d'eau. Dans les années 1946 et 1947, nous avons perdu 40 p.100 du domaine immobilier de l'armée. Je tiens à souligner que, pendant ces deux années, on a donné aux administrations et aux municipalités 40 p.100 de notre domaine militaire pour des usages dont je ne conteste pas l'utilité mais qui ne sont pas militaires: lycées, gymnases et hôpitaux. Ce qui nous gêne n'est pas entretenu. Ces bâtiments doivent servir à loger les unités nouvelles et il faut que, dès cette année, nous remettions en état les bâtiments pour que l'année prochaine, les unités soient logées. C'est avant d'y mettre les unités, et non après, que les bâtiments doivent être remis en état.

Nos bâtiments n'avaient pas été entretenus ou l'avaient été dans des conditions très difficiles. J'ai demandé un crédit et je n'ai pas accepté qu'il fut réduit. C'est un bon placement que d'entretenir ces bâtiments.

Je souhaite que le Sénat me suive sur ce terrain et me donne les moyens pour les entretenir.

DN 20.6.54 03

33/fin

M. LE PRESIDENT. Soyez persuadé, monsieur le ministre que la commission vous suivra.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je vous remercie, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cet exposé très intéressant et convaincant. Soyez assuré que si vous ne sommes pas tous d'accord sur tous les points que vous avez soulevés ici, dans l'ensemble, nous sommes avec vous pour refaire l'armée telle que vous la concevez.

Personne ne demande plus la parole ?...  
La séance est levée.

( La séance est levée à douze heures dix minutes. )

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

## ORDRE DU JOUR

- désignation d'une sous-commission ayant pour objet d'élaborer le projet de traité instituant une commission permanente de défense.
- adoption des projets pour avis sur le budget militaire 1952.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-

Séance du mardi 24 Juin 1952

-:-

La séance est ouverte à 15 heures 50

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. AIRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, COUIGNY, COURRIERE, Louis IGNACIO-PINTO, Robert LE GUYON, LIOT, MAROSELLI, de MAUPEOU, NAMY, PIALES, PIC, ROTINAT, François SCHLEITER.

Excusés : MM. KALB, VOYANT.

Absents : MM. BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, GIACOMONI, Jacques MASTEAU, de MONTULLE, Général PETIT, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY, RUPIED.

-:-:-:-

.../.

## ORDRE DU JOUR

- 2 -

- Désignation d'une sous-commission ayant pour objet d'étudier le projet de traité instituant une communauté européenne de défense.
- Audition des projets pour avis sur le budget militaire 1952.

## COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Nous avons à nommer, tout d'abord, les commissaires devant siéger à la sous-commission chargée d'étudier le projet de loi portant ratification du traité de communauté européenne de défense.

(MM. Barré, Boivin-Champeaux, Le Guyon, de Maupeou et Schleiter sont désignés pour faire partie de cet organisme.)

o o

Budget militaire - Section commune

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. de Maupeou, rapporteur de la section commune du budget militaire.

M. de MAUPEOU.- Au chapitre 1030, l'Assemblée Nationale a adopté un amendement indicatif de 1000 F pour manifester son désir de voir réaliser la fusion des différentes gendarmeries. Notre commission des Finances a pris la même position.

M. ALRIC.- Je suis hostile à cette fusion.

.../...

- 3 -

M. COURRIERE.- Le ministre de la Défense Nationale avait pris, dans ce domaine, un décret contraire à la loi.

(La Commission unanime décide de s'opposer à l'amendement de la Commission des Finances.)

M. de MAUPEOU.- Au chapitre 1140, notre Commission des Finances a effectué une réduction de 8 millions pour protester contre les frais de représentation trop élevés des militaires en mission à l'étranger.

M. COURRIERE.- Il s'agit plus exactement de demander une réduction des traitements des personnels militaires dépendant du ministère des Affaires Etrangères.

M. BARRE.- Il faut pourtant établir une parité agents/ entre la solde des officiers et celle des/diplomatiques.

(La Commission décide de s'opposer à la réduction proposée par la Commission des Finances.)

M. de MAUPEOU.- Au chapitre 3040, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a procédé à un abattement de 22 millions pour protester contre le maintien des services de l'ancien ministère de l'armement à l'Hôtel de Sens.

M. COURRIERE.- Sera-t-il possible de reprendre le chiffre primitif du Gouvernement ou serons-nous liés par la lettre rectificative ?

M. AIRIC.- Ce crédit peut être rétabli avec l'accord de la Commission des Finances et du Gouvernement.

M. de MAUPEOU.- Je crois que le Ministre voudrait surtout pouvoir s'expliquer sur le fond de la question.

(La Commission décide de ne pas intervenir.)

M. de MAUPEOU.- Au chapitre 6040, notre Commission des Finances a procédé à un abattement de 300 millions pour demander que la Commission de 15 % accordée aux transporteurs de matériel livré à la France au titre du P.A.M. soit réduite à 10 %.

(La Commission est d'accord pour soutenir ce point de vue.)

.../.

- 4 -

M. de MAUPEOU.- Il est entendu que les économies réalisées sur les autres chapitres pourront être reportées sur le chapitre 9041 relatif à la construction de logements militaires.

M. MAROSELLI.- M. PLEVEN aurait l'intention de confier la construction des logements militaires au ministère de la reconstruction. Ne trouvez-vous pas qu'il serait préférable de les faire seulement gérer par le M.R.U. après leur construction.

M. COURRIERE.- Je suis d'accord avec M. Maroselli. Mais je reconnais que l'autorité militaire a quelquefois été trop vite, par exemple à Cognac où elle a construit sur le terrain d'autrui. Il est entendu que M. de Maupeou demandera la parole au nom de la Commission sur ce chapitre.

M. LE GUYON.- J'ai l'intention de déposer un amendement indicatif au chapitre 8001 relatif à la reconstruction des casernes de gendarmerie.

M. de MAUPEOU.- Vous avez sur cette question un exposé très complet dans le rapport de M. Pineau.

#### Section Air

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Maroselli.

M. MAROSELLI.- Les crédits accordés à l'Air qui étaient de 75 milliards en 1950 et de 131 milliards en 1951, s'élèvent, pour 1952, à 275 milliards. Ceci est la conséquence du plan quinquennal de constructions aéronautiques.

Les besoins étant, en fait, de 300 milliards, le Gouvernement s'est préoccupé de combler la différence. Tel est le but de commandes "off shore". Faute de pouvoir obtenir celles-ci, il faudrait réviser le budget actuel.

L'aide américaine, au titre du P.A.M. permet, d'autre part, à la France de se procurer les matériels qu'elle n'est pas en mesure de fabriquer. Sur le plan national, l'année 1952 verra l'achèvement de 183 "Vampire 5" et de "70 MD 450", ceci pour l'interception de jour, les unités de chasse et de reconnaissance étant dotées de F 84 provenant du P.A.M.

.../...

- 5 -

Au total, l'armée de l'air pourra mettre en ligne à la fin de cette année, les 27 escadrons prévus par les accords de Lisbonne.

Les crédits " off shore" permettraient, de plus, de poursuivre la fabrication des 300 " MD 450" déjà entreprise et de lancer une chaîne de 500 " MD 452".

L'effort actuel doit être continué au besoin par un plan de financement interallié. Il importe, en tout cas, de résoudre le problème de l'interception de nuit toujours posé.

En ce qui concerne le personnel, j'ai l'intention de déposer un amendement à l'article 47 pour demander que le statut des ouvriers de l'arsenal de Châtillon soit sauvégarde à l'occasion de la prise en charge de ces ateliers par la S.N.C.A.N.

(La Commission accepte de soutenir cet amendement.)

#### Section "Marine"

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Schleiter.

M. SCHLEITER.- Le budget actuel ne sauverait ni sauver, ni maintenir notre marine.

Si nous obtenons des Américains les crédits "Off shore" demandés, les crédits d'équipement représenteront 50 % du total. La priorité est donnée aux fabrications en cours.

Les opérations nouvelles comportent la modernisation de certains bâtiments et la mise en chantier de " T 47 ". En contre-partie, limitation à l'extrême des travaux d'infrastructure, des crédits de personnel et d'approvisionnement en munitions et carburant.

.../...

- 6 -

Il convient d'ajouter que, sur les 152 milliards prévus pour la flotte, 22 % environ servent à financer les opérations en Indochine.

Je vous propose de soutenir les amendements suivants :

1.- au chapitre 1015 - réduction indicative de 1000 F pour attirer l'attention du Gouvernement sur la situation des officiers mariniers et sous-officiers de la Marine.

2.- A l'état G lié à l'article 12, modification des pourcentages des officiers des différents grades tendant à établir la parité entre les ingénieurs des directions des travaux maritimes et les officiers d'administration.

3.- addition d'un paragraphe 5 à l'article 35 tendant à accorder aux officiers de marine sortant de l'Ecole polytechnique, la même bonification d'ancienneté que celle qui leur est accordée dans les autres armes.

(La Commission décide de soutenir ces amendements.)

○  
○

#### Section " Guerre "

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. ALRIC.

Les crédits de la section " guerre" ne sont pas seulement un budget d'effectifs, surtout si l'on tient compte de l'aide américaine.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 165 milliards contre 130 milliards pour l'équipement.

Les crédits de personnel sont trop faibles car il importe d'améliorer de toute urgence la condition militaire par un relèvement des soldes et des charges militaires.

.../...

- 7 -

En ce qui concerne l'armement, nous avons été déçus par les promesses qui nous ont été faites.

Les gros points sont la fabrication de prototypes, dont la mise au point est toujours beaucoup trop longue et le stockage de l'essence.

A l'article 8 bis, je vous propose l'addition de l'alinéa suivant : "les dispositions destinées à remplacer les budgets annexes seront soumis au plus tard le 1er mars 1953, aux commissions de la Défense Nationale."

(La Commission adopte cet amendement.)

M. de MAUPEOU.- Quelle sera l'incidence de la création de l'année européenne sur le budget militaire ?

M. LE PRESIDENT.- Cette question déborde un peu le cadre de notre discussion. Nous en reparlerons, si vous le voulez bien, dans une séance spéciale.

(Il est entendu que les orateurs interviendront dans la discussion générale dans l'ordre suivant : MM. Rotinat, de Maupeou, Maroselli, Alric et Schleiter.)

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Président,

*Marini*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. BARRE, Vice-Président. -

Séance du jeudi 3 juillet 1952

La séance est ouverte à 11 heures 40

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, CHOCHOY,  
COUPIGNY, IGNACIO-PINTO, LIOT, MAROSELLI, de MONTULLE,  
NAMY, RAMAMPY, RUPIED, VOYANT.

Excusé : M. de MAUPEOU.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, Marcel  
BOULANGE, COURRIERE, GIACOMONI, KALB, LE GUYON,  
Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIALES, PIC,  
PIDOUX DE LA MADUERE, ROTINAT, SCHLEITER.

- 2 -

Ordre du Jour

---

Examen du projet de loi (n° 305, année 1952) tendant à conférer au Général Leclerc la dignité de Maréchal de France.

Désignation d'un rapporteur.

- - -

Compte-rendu. -

---

M. BARRE, Vice-Président. Nous sommes appelés à examiner le projet de loi tendant à conférer au Général Leclerc, la dignité de Maréchal de France.

Il est inutile que j'insiste sur la teneur de ce texte que la commission voudra, sans doute, approuver immédiatement.

(Assentiment.)

Je vous invite à désigner un rapporteur.

M. MAROSELLI.- La tâche de rapporter me semble vous revenir tout naturellement, comme à notre président, en l'absence passagère de M. Rotinat.

( M. BARRE est désigné comme rapporteur.)

M. LE PRESIDENT.- La commission voudra, sans doute, demander la discussion immédiate du rapport.

( Assentiment.)

La séance est levée à 11 heures 45.

Vu : le Président,

*Levavasseur*

M.L.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

~~du projet de  
militaires de~~

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. SCHLEITER, Vice-Président

~~pas aux travail~~

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 9 juillet 1952

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 heures 20.

-:-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. BORGEAUD, KALB, MAROSELLI, de MAUPEOU, le Général PETIT, PIALES, PIC, SCHLEITER.

Excusés : MM. BARRE, ROTINAT.

Absents : MM. ALRIC, AUBÉ, AUGARDE, Charles BARRET, BOIVIN-CHAMPEAUX, Marcel BOULANGE, CHOOHOY, COURRIERE, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, LE GUYON, LIOT, Jacques MASTEAU, MICHELET, de MONTULLE, NAMY, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY, RUPIED, VOYANT.

-:-:-

- 2 -

### Ordre du Jour

---

#### Examen :

du projet de loi (n° 372, année 1952) relatif aux personnels militaires de la Défense Nationale.

du projet de loi (n° 371, année 1952) relatif au recrutement de l'armée de l'Air.

de la proposition de résolution de M. Maroselli sur le dépôt aux Invalides des cendres de Maryse Bastié.

Examen d'un projet de décret transmis en application de l'article 15 de la loi 52-757 du 30 juin 1952 et relatif à la pyramide des grades dans l'armée.

--

#### Compte-rendu. -

M. SCHLEITER, Vice-Président.- Le projet de loi relatif aux personnels militaires de la Défense Nationale, dont vous avez pris connaissance, ne soulève, semble-t-il aucune difficulté. La commission veut-elle désigner un rapporteur ?

(M. Maroselli est désigné comme rapporteur et chargé de proposer l'adoption du texte sans modification. La Commission décide de demander la discussion immédiate).

Le Général PETIT.- Sans m'opposer du tout aux conclusions qui viennent d'être adoptées, je regrette les conditions de hâte dans lesquelles le Gouvernement nous demande de travailler.

M. LE PRESIDENT.- Quant au projet de loi relatif au recrutement de l'armée de l'air, il ne semble pas devoir appeler d'observations non plus.

(M. Maroselli, désigné comme rapporteur, est chargé de proposer l'adoption du texte sans modification. La Commission décide de demander la discussion immédiate.)

/...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Je donne la parole à M. Maroselli sur sa proposition de résolution relative au transfert des cendres de Maryse Bastié aux Invalides.

Le Général PETIT.- M. Maroselli peut-il invoquer des précédents ?

M. MAROSELLI.- Trois femmes ont déjà été inhumées aux Invalides, à des titres différents et peut-être avec moins de mérites que Maryse Bastié.

Le Général PETIT.- Personnellement, sans engager mon groupe, je suis favorable à l'adoption de la proposition de M. Maroselli.

(M. Maroselli est désigné comme rapporteur. La Commission décide de donner un avis favorable à la proposition de résolution.)

° °

M. LE PRESIDENT.- Le Gouvernement demande l'avis de la Commission sur un projet de décret relatif à la pyramide des grades dans l'armée qui a été mis à votre disposition. J'ouvre le débat sur cette question.

M. de Maupéou.- Il semble que ce décret entraînerait une réduction des promotions de Saint-Cyr et de l'Ecole Navale.

Le Général PETIT.- Les services me semblent être mieux partagés que les armes.

M. MAROSELLI.- Que le Ministre nous envoie donc un technicien pour nous exposer la question.

M. LE PRESIDENT.- Il me semble, en effet, que la Commission ne peut prendre une décision aussi importante avant d'avoir été convenablement informée. Je vous propose donc de remettre notre décision à une date ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 16 heures 40.

Vu : le Président,

*René Maroselli*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- Audition de  
National de  
à la pyramide -:-:-:-:-:-:-:-

- Examen des documents de

Présidence de M. SCHLEITER, Vice-Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 11 juillet 1952

M. SCHLEITER  
Défense Nationale  
quelques voulirent  
pyramide des graine

La séance est ouverte à 11 heures 10

Réunion, une fois  
table à la pyramide  
serve, toutefois, un  
d'officiers généraux  
regrettable que les  
présentations de généraux  
soit l'ensemble de 20  
nombre des officiers  
époque, soit pour  
de lui, exécutant à

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, CHOCHOY, GIACOMONI, LE GUYON,  
de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, NAMY, le Général  
PETIT, PIALES, RAMAMPY, RUPIED, SCHLEITER.

Excusés : M. ROTINAT.

Suppléant: M. LE SASSIER-BOISAUNE (de M. BOIVIN-CHAMPEAUX).

Absents : MM. ALRIC, AUBE, Charles BARRET, BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD,  
Marcel BOULANGE, COURRIERE, IGNACIO-PINTO, KALB, LIOT,  
MAROSELLI, Jacques MASTEAU, PIC, PIDOUX de la MADUERE,  
VOYANT.

-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

- Audition de M. le Ministre de la Défense Nationale sur le projet de décret relatif à la pyramide des grades.
  - Examen éventuel de projets de loi.
- :-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

*vices*  
M. SCHLEITER, <sup>Président</sup>.— Je remercie M. le Ministre de la Défense Nationale d'avoir bien voulu venir donner à la Commission quelques éclaircissements sur le projet de décret relatif à la pyramide des grades .

M. PLEVEN, Ministre de la Défense Nationale.— Vous savez, Messieurs, que la Commission des Finances a donné un avis favorable à la première tranche des promotions autorisées sous réserve, toutefois, qu'il n'y ait pas plus de dix nominations d'officiers généraux par arme. J'estime, à ce propos, qu'il est regrettable que les parlementaires soient hypnotisés par les promotions de généraux : l'effectif de ceux-ci est, en effet, actuellement de 236 seulement contre 421 en 1939, alors que le nombre des officiers est de 28.951 contre 30.876 à la même époque, ceci pour un effectif de 670.000 hommes, très voisin de celui existant à la veille de la dernière guerre. Cependant, nos besoins en cadres supérieurs, loin de diminuer, ont été accrus par la création de nombreux organismes interalliés, auprès desquels sont détachés 12 généraux et 109 officiers supérieurs. Il nous faut, en effet, être représentés par des militaires d'un grade suffisant si nous voulons conserver notre influence dans les différents Etats-Majors où les autres nations atlantiques envoient également leurs meilleurs éléments.

Pour l'armée, il s'agit aussi d'un problème moral. Nous cherchons à garder des hommes de valeur et nous ne pourrons le faire en leur offrant des possibilités d'avancement réduites

.../...

par rapport aux carrières civiles.

En conclusions, je vous demande donc de m'accorder au moins ce que la Commission des Finances a accepté de me donner.

Le Général PETIT.- Ce ne sont pas des préoccupations d'avancement et d'avenir qui animent le jeune homme entrant à Saint-Cyr. C'est peut-être vrai pour les autres carrières mais pas pour celle d'officier.

M. LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE.- On ne reste pas toujours sous-lieutenant. Le jeune officier fonde un foyer et ne peut rester longtemps au-dessus des contingences matérielles.

M. AUGARDE.- Je regrette que les mesures préconisées n'aient pas été prises plus tôt et je propose que l'on adopte le texte du Gouvernement.

M. LE SASSIER-BOISAUNE.- Y-a-t-il encore beaucoup d'officiers F.F.I. ?

M. LE MINISTRE.- Il y en a encore beaucoup. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux nous ont quittés en 1947.

Le Général PETIT.- Il y a eu une diminution significative du nombre des sous-lieutenants et lieutenants. Quelle en est la raison ? La Loi des cadres ?

M. LE MINISTRE.- Il est difficile de mettre au point une nouvelle loi des cadres en raison des variations et compressions d'effectifs. J'ai l'intention, cependant, d'en poursuivre activement l'élaboration avec les Conseils Supérieurs de l'Air, de la Guerre et de la Marine. En ce qui concerne le déficit en sous-lieutenants et lieutenants, l'augmentation du nombre des officiers de ce grade servant pendant la durée légale constitue une compensation. Je n'hésiterai pas, au besoin, à demander des effectifs supplémentaires.

M. LE PRESIDENT.- Je profite de votre présence parmi nous, Monsieur le Ministre, pour vous demander quelques explications sur les trois projets de loi qui viennent de vous être envoyés.

M. LE MINISTRE.- Je suis très reconnaissant à la Commission d'accepter d'examiner dès maintenant ces textes afin qu'ils puissent être votés avant les vacances parlementaires.

Je sais que le Secrétariat d'Etat à l'Air tient beaucoup à l'adoption du projet relatif au statut du personnel navigant. Pour ma part, je m'intéresse vivement à celui qui prévoit des modifications à la loi de recrutement. Le texte que j'ai déposé comprenait une deuxième partie qui a été disjointe et fera l'objet d'un projet de loi spécial. Elle a pour objet de demander

que les élèves des grandes écoles fassent six mois de service supplémentaires, c'est-à-dire dix-huit mois au lieu de ~~douze~~ douze.

Il faut rendre, en effet, à l'Ecole Polytechnique, comme aux autres, leur vrai rôle formateur et il est indispensable que les grands serviteurs de l'Etat aient l'habitude du contact humain et du commandement.

M. MICHELET.- Je suis très heureux de voir que l'on revient à un projet vieux de six ans, mais n'avez-vous pas oublié l'engagement que nous avions pris en commun de rappeler par priorité les officiers dégagés des cadres ?

M. LE MINISTRE.- L'interprétation faite par les Finances de l'ordonnance de 1945 a privé les dégagés des cadres des avantages auxquels ils avaient droit. Je vous ai toujours soutenus pour les défendre. Il n'est d'ailleurs pas exact de dire que les "dégagés" soient maintenus, par principe, hors de l'armée. On cherche, au contraire, à les récupérer et, toutes les semaines, des réintégrations sont signées. Je suis prêt à examiner les cas particuliers valables que M. Michelet voudrait bien me signaler.

M. CHOCHOY.- Pourquoi le texte sur le recrutement s'applique-t-il aux jeunes gens de la classe 1952 ? On aurait pu n'imposer ces six mois supplémentaires qu'aux recrues libérables en avril 1953.

M. LE MINISTRE.- Vous retarderiez l'effet de la loi qui est de me permettre d'utiliser, dans l'immédiat, des sous-officiers au-delà de la durée légale.

M. CHOCHOY.- Les jeunes gens n'auront que deux mois pour se ~~décider~~.

M. LE MINISTRE.- Ils ont le temps et nous prévoyons des renagements spéciaux de six mois pour ceux qui ne se seraient pas décidés.

M. CHOCHOY.- Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ces apaisements.

M. LE PRESIDENT.- Je suis sûr d'être l'interprète de tous nos collègues en remerciant M. le Ministre de son exposé.

La Commission désigne, à l'unanimité, M. de Maupeou

.../...

comme membre de la Commission de contrôle du pool charbon-acier et décide de donner un avis conforme au projet de décret sur la pyramide des grades.

Enfin, M. Schleiter est chargé de rapporter favorablement les trois textes suivants pour lesquels une discussion immédiate sera ~~est~~ demandée :

- 1° - projet de loi (n° 419, année 1952) complétant et modifiant les articles 7 et 69 de la loi du 31 mars 1928 sur le recrutement de l'armée;
- 2° - Projet de loi (n° 420, année 1952) relatif à l'organisation des cadres d'active et de réserve de l'armée de l'air;
- 3° - projet de loi (n° 406, année 1952) portant modification à la loi du 30 mars 1928 relatif au statut du personnel navigant de l'aéronautique.

La séance est levée à 12 heures.

Vu : le Président,

*Maximilien Schleiter*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Réunion commune avec la Commission des Finances

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président  
de la Commission de la Défense Nationale. -

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 2 septembre 1952

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 17 heures 05

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, AUBE, COURRIERE, LE GUYON, MAROSELLI, MICHELET,  
NAMY, ROTINAT, SCHLEITER.

Excusés : MM. CHOCHOY, de MONTULLE, PIC.

Absents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, BOIVIN-CHAMPEAUX,  
BORGEAUD, Marcel BOULANGE, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO,  
KALB, LIOT, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, le Général  
PETIT, PIALES, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAPY, RUPIED,  
VOYANT.

-:-:-#

/...

- 2 -

## Ordre du Jour

Examen de deux projets de décret de transfert de crédits au sein des budgets militaires. Echange de vues sur la situation des commandes "off shore".

Compte-rendu.-

(Voir procès-verbal de la réunion de la Commission des Finances).

o  
o o

Approbation des décrets

M. ROTINAT, Président.- Mes chers collègues, il nous reste à nous prononcer sur les projets de décrets qui nous sont soumis.

M. MAROSELLI.- Je crois qu'il faut profiter de l'occasion qui nous est offerte pour protester contre la manière dont a été établi, cette année, le budget de la Défense Nationale.

M. LE PRESIDENT.- J'allais vous proposer d'inclure, dans la lettre qui fera connaître notre avis au Gouvernement, des observations sur la légèreté avec laquelle a été élaboré notre budget.

Toutefois, étant donné la situation actuelle, je crois que nous ne pouvons faire autre chose que de donner un avis favorable aux projets de décret.

M. NAMY.- Je vote contre. Nous sommes partisans des économies proposées par le Gouvernement, mais nous en demandons le virement à d'autres chapitres, celui de la construction de logements par exemple.

M. MICHELET.- Je m'abstiens.

(La commission vote l'avis favorable.)

o o o

/...

D.N. 2.9.52.

- 3 -

Questions diverses

M. MICHELET.- La Commission de la Défense Nationale ne pourrait-elle se réunir de nouveau, avant la reprise des travaux parlementaires, pour demander au Président du Conseil de venir s'expliquer sur ses déclarations selon lesquelles 100 milliards d'économies peuvent être réalisées sur les marchés passés par l'Etat?

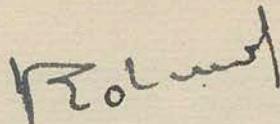
M. LE PRESIDENT.- Cette question ne concerne pas uniquement les marchés de défense nationale, elle relève de la compétence de la commission des finances.

M. MICHELET.- Je pense qu'il est, néanmoins, nécessaire de se réunir rapidement, car le pays pense que nous sommes, au point de vue militaire "sous la coupe de l'étranger". Il est certain que nous sommes pauvres, mais nous devons nous efforcer de tirer le maximum de notre indépendance.

M. MAROSELLI.- Cette discussion, dont je ne méconnais pas l'intérêt, viendra lors du débat sur l'armée européenne.

La séance est levée à 18 heures.

Vu : Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Compte  
successives

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Présidence

-0-0-0-0-0-0-

Séance du Mercredi 8 Octobre 1952

-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 Heures 40

-000-

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Charles BARRET, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, Marcel BOULANGE, Robert LE GUYON, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, ROTINAT.

Excusés : MM. AUGARDE, VOYANT.

Absents : MM. Henri BARRE, BORGEAUD, CHOCHOY, COUPIGNY, COURRIERE, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, LIOT, de MONTULLE, NAMY, le Général PETIT, PIC, RAMAMPY, RUPIED, François SCHLEITER.

-:-:-

.../...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Compte-rendu de la délégation ayant suivi les manoeuvres alliées "Equinoxe" en Allemagne.

-:-:-

## COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président. Tout d'abord, je regrette le retard avec lequel le Secrétariat d'Etat à la Guerre nous a avertis des manoeuvres d'Afrique du Nord. Je souligne que nous sommes bien mal tenus au courant des manoeuvres, en général, ou des présentations de matériels nouveaux.

Permettez-moi maintenant de vous résumer rapidement les manoeuvres "Equinoxe" qui se sont déroulées les 17 et 18 septembre dans la région de Karlsruhe, dans le cadre général des manoeuvres interalliées d'automne. Leur caractéristique essentielle a été la liaison des trois armées et la coopération des forces alliées. Environ 95.000 hommes, pour moitié Français, pour moitié Américains, ont été engagés. Les buts de la manoeuvre étaient de déterminer les progrès accomplis dans l'action retardatrice d'une force défensive. On s'est rendu compte de ce que cette action était déterminée par les moyens de destruction qui l'appuient. La remarque qui s'est imposée à tous est que les forces françaises manquent de formations de génie. A ce propos, M. de Chevigné m'a redit qu'il fallait augmenter les effectifs ; je lui ai répondu qu'à mon avis il convenait au contraire de faire porter un effort accru sur le matériel.

La grande opération spectaculaire des manoeuvres était le parachutage de la brigade de Bayonne. Elle a été magnifiquement réussie.

.../...

- 3 -

Quels enseignements pouvons-nous en retirer ?

L'infanterie nous a déclaré qu'elle était désarmée en face d'une attaque de blindés : nous n'avons pas d'engins de défense antichars à distance moyenne. Nous aurons donc à demander au Gouvernement quelle est ~~sa~~ politique de l'armement sur ces armes antichars promises depuis trois ans ; on sabote actuellement ~~le~~ char de 13 t., qui doit rester à la cavalerie et qui, confié à l'infanterie, perd complètement les avantages de son extrême mobilité.

*Il semble qu'il  
l'emploi du H*

Je vous rappelle, d'autre part, que l'E.B.R. (engin blindé de reconnaissance) Panhard n'est toujours pas en service, parce qu'il est encore à la mise au point.

Autre enseignement des manœuvres : l'importance des "services spéciaux", restant en action aux arrières de l'adversaire. Je crois qu'il y a là un élément déterminant à étudier au maximum.

En conclusion, le travail de nos unités d'Allemagne est absolument remarquable. Ces formations sont actuellement au complet et ont accompli des progrès magnifiques depuis trois ans.

M. BOIVIN-CHAMPEAUX. Quelle comparaison avez-vous pu faire entre nos forces et les forces alliées ?

M. LE PRESIDENT. Dans l'ensemble, la comparaison est favorable à nos unités, dont les alliés reconnaissent qu'elles ont un souci constant de leur matériel, qu'elles savent utiliser au maximum.

M. ALRIC. Laissez-moi signaler que les manœuvres de parachutage étaient exécutées par des hommes ~~des~~ contingents, incorporés en avril, et que ce largage de 1.600 hommes n'a comporté qu'un seul accident, minime.

M. BOULANGE. Je voudrais vous signaler qu'on m'a indiqué le manque grave de munitions d'entraînement, d'où la mauvaise formation des tireurs de chars.

M. ALRIC. C'est un phénomène connu : les appareils d'instruction spécialisés ne peuvent sortir rapidement, car la D.E.F.A.<sup>(4)</sup> a une action retardatrice sur la mise au point des prototypes.

- 4 -

M. LE PRESIDENT. En conclusion, nous aurons peut-être prochainement à prendre position sur tous ces problèmes et à confronter nos points de vue avec ceux du Gouvernement.

-----

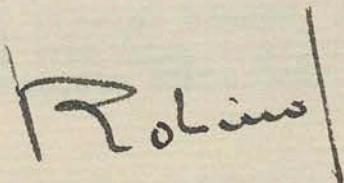
M. LE PRESIDENT. J'ai reçu du Gouvernement un projet de décret de transfert de crédits de la section "France d'Outre-Mer" ~~et~~ à la section "Air", qui nous est soumis pour avis. M. Maroselli est prêt à nous exposer la question.

M. MAROSELLI. Il s'agit d'un transfert de 100 millions permettant d'équiper nos forces de l'Air en Indochine de deux hélicoptères "Sikorsky" ; l'accord est réalisé entre les Ministres de l'Air et de la France d'Outre-Mer. La Commission voudra sans doute donner un avis favorable.

(Assentiment).

La séance est levée à 16 Heures 45.

Vu : le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Roland". It consists of a stylized "R" followed by "oland". A vertical line extends from the top of the "R" towards the right side of the signature.

M.J.-  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

ORDRE DU JOUR

Résumé du projet de loi (n° 471, année 1952) sur les brevets mixtes. - Nominations d'un rapporteur.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

M. ROTINAT ouvre la séance et désigne un rapporteur pour la Présidence de M. ROTINAT, président, assister aux travaux mixtes.

M. ROTINAT -:-:-:-:-:-:-:-:-  
des précisions sur la question de la procédure mixte.

M. ROTINAT Séance du mercredi 29 octobre 1952 permet à l'administration militaire d'engager sur les officiers à l.I.M.

M. LE PRESIDENT -:-:-:-:-:-:-:  
tient le territoire commun des "brevets mixtes" jusqu'à la réservée aux deux intérêts pétroliers.

La séance est ouverte à 17 h.05

M. ROTINAT ouvre la séance et désigne un rapporteur.

M. LE PRESIDENT -:-:-:-:-:-:  
rendus de manuscrits et de tableaux à vous présenter. Vous pourrez

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, CHOCHOY, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, NAMY, PIALES PIC, RAMAMPY, ROTINAT, François SCHLEITER, VOYANT.

Excusé : M. BORGEAUD.

Absents : MM. ALRIC, Robert AUBE, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, Marcel BOULANGE, COURRIERE, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, Robert LE GUYON, LIOT, Jacques MASTEAU, MICHELET, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE, RUPIED.

M. ROTINAT. - Je voudrais faire insister pour que le budget soit voté le 11 décembre. Le résultat de la pression des douze

-:-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

Examen du projet de loi (n° 471, année 1952) sur les travaux mixtes.- Nomination d'un rapporteur.

COMpte RENDU

M. ROTINAT, président.- Je vous invite à désigner un rapporteur pour le projet de loi (n° 471, année 1952) relatif aux travaux mixtes.

M. SCHLEITER.- J'aimerais avoir des précisions sur la question de la procédure mixte.

M. CHOCHOY.- Il ne faudrait pas que ceci permette à l'administration militaire d'empêter sur les offices d'H.L.M.

M. LE PRESIDENT.- Le but du projet de loi est d'étendre à tout le territoire la procédure des "travaux mixtes" jusqu'ici réservée aux zones frontières, ce qui est maintenant périme.

M. Schleiter est désigné comme rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- Nous avons, d'autre part, des comptes-rendus de manœuvres et de visites à vous présenter. Nous pourrons vous les soumettre au cours de notre prochaine réunion.

D'autre part, nous nous devrons de demander au Ministre de la Défense Nationale de nous exposer les grandes lignes de son budget.

M. MAROSELLI.- ... ainsi que le point actuel de la guerre d'Indochine.

M. CHOCHOY.- Je partage ce point de vue et je regrette que le Gouvernement n'ait pas fait, devant le Conseil de la République, la déclaration qu'il a faite à l'Assemblée Nationale. Peut-être conviendrait-il d'en faire la remarque au Ministère de la Défense Nationale. Nous sommes des parlementaires, tout comme les députés !

M. MAROSELLI.- Je voudrais qu'on insiste pour que le Budget soit voté le 31 décembre. Le résultat de la procédure des douzièmes

.../...

- 3 -

est de rendre très difficile une politique ~~ministérielle~~<sup>industrielle</sup> des armements continue et efficace.

Il est indispensable que soit réclamé avec vigueur le vote du budget en temps voulu.

Nous nous devons d'avoir un budget équilibré à partir des recettes françaises.

M. de MAUPEOU.- Nous vous faisons confiance, M. le Président, pour demander à la prochaine conférence des présidents que le Gouvernement fasse devant notre Assemblée une déclaration sur l'Indochine, ce qui n'exclura pas l'audition du Ministre de la Défense Nationale devant notre Commission.

La séance est levée à 17 heures 30.

VU, Le Président,

Rolin

M.J.-  
CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, président

Séance du mercredi 5 novembre 1952

M. ROTINAT,

Secrétaire au travail  
et aux affaires mixtes.

La séance est ouverte à 15 h.10

Présents : MM. ALRIC, AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET,  
BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, Louis  
IGNACIO-PINTO, Robert LE GUYON, LIOT, MAROSELLI,  
Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de  
MONTULLE, NAMY, PIC, PIDOUX de la MADUERE,  
RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER,  
VOYANT.

Excusé : M. BOIVIN-CHAMPEAUX.

Absents : MM. Robert AUBÉ, COURRIERE, GIACOMONI, KALB, le  
Général PETIT, PIALES.

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

I - Audition de M. Pleven, Ministre de la Défense Nationale, sur le projet de budget militaire 1953.

II - Rapport de M. Schleiter sur le projet de loi (n° 471, année 1952) relatif aux travaux mixtes.

-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. Schleiter, rapporteur du projet de loi (n° 471, année 1952) relatif aux travaux mixtes.

M. SCHLEITER.- Le texte que nous avons à examiner a pour but d'étendre les dispositions des lois du 9 janvier 1791 et du 11 avril 1851 sur la procédure mixte en matière de travaux publics effectués dans les zones frontières abtous les travaux qui peuvent intéresser à la fois la Défense nationale et un ou plusieurs services civils et ce, sur toute l'étendue du territoire.

Je pense utile de souligner, à cette occasion, notre désir de voir s'instaurer une coordination efficace entre tous les services, qui ne pourrait être atteinte, à l'échelon du département, que sous l'autorité des préfets responsables et, à l'échelon national, que sous le contrôle du Président du Conseil.

Ces réserves faites, je vous demande d'adopter le texte du Gouvernement.

(La Commission adopte les conclusions favorables du rapport de M. Schleiter.)

o o

.../...

- 3 -

Audition de M. René Plevén, Ministre de la  
Défense Nationale

M. LE PRESIDENT accueille M. le Ministre de la Défense Nationale.

(voir le compte rendu sténographique de l'audition, ci-joint).

.../...

La séance est levée à 17 heures 25.

Vu : le Président.

Rolain

M. LE PRESIDENT. Je suis heureux de vous saluer, monsieur le ministre, au nom de la commission et de vous remercier d'avoir bien voulu venir nous exposer les grandes lignes de votre projet de budget.

*Fonder H*

Si les comptes rendus que nous avons lus correspondent aux réalités, vos préoccupations sont les nôtres, à savoir que vous tenez à ~~baser~~, comme nous vous l'avons demandé, vos dépenses sur des recettes réelles et à éviter les douzièmes provisoires dans la mesure du possible.

Nous vous demandons, monsieur le ministre, de bien vouloir nous exposer ce projet de budget.

M. LE MINISTRE. Mesdames, messieurs, comme vous l'avez vu dans le compte rendu des déclarations que j'ai déjà faites devant la commission de la défense nationale de l'Assemblée nationale, sitôt après le vote du budget de 1952 et le remaniement des divers crédits budgétaires au sujet desquels je me suis déjà expliqué devant la commission, je m'étais attaqué à la préparation du budget de la défense nationale pour 1953.

La préparation de ce budget a été dominée par un certain nombres d'idées directrices auxquelles vous venez de faire allusion :

1<sup>o</sup>- d'abord m'efforcer de préparer le document budgétaire en temps utile pour qu'il puisse être voté avant le 31 décembre. Nous sommes bien placés à la défense nationale pour connaître tous les inconvénients des douzièmes provisoires en matière de défense nationale ;

2<sup>o</sup>- n'inscrire dans ce budget que des crédits dont la contrepartie se trouverait assurée, de façon à écarter l'élement hypothétique que les circonstances nous avaient obligés d'introduire dans le projet de budget de 1952 en raison de l'ignorance où nous nous trouvions des contrats d'achat off shore. J'ai fourni à la défense nationale les moyens nécessaires pour permettre une amélioration de nos forces, étant donné qu'à notre avis la situation internationale ne s'est pas détenue et que d'autre part la politique d'unification européenne qui est celle du Gouvernement, réclame que la France dispose en Europe de forces relativement puissantes ;

3<sup>o</sup>- enfin, tenir le montant des dépenses militaires dans des limites compatibles avec les possibilités contributives du pays.

Le premier acte de la préparation du budget devait donc être de déterminer ce que pourrait être l'effort financier français en 1953 en ce qui concerne les charges militaires,

...

BONCIEL DE LA REPUBLIQUE

...

et ce que pourrait être l'aide certaine de nos alliés d'Amérique pendant la même année 1953.

Le Gouvernement a estimé que, partant d'un effort français qui avait été, en 1952, de 1.205 milliards - je précise que je parle toujours dans le cadre de la nomenclature N.A.T.O. - la France, pour marquer sa volonté de continuer son effort, devait, conformément aux réglementations du Comité des Sages qu'elle a acceptées à Lisbonne en février 1952, affecter aux dépenses militaires un supplément de ressources égal à 20 % de l'accroissement de son revenu national entre 1952 et 1953.

L'accroissement du revenu national français a été évalué et ce chiffre a été, je crois, reconnu par l'organisation de coopération économique européenne à 210 milliards, si bien que la part de 20 % attribuée à la défense nationale a été fixée à 42 milliards.

Ainsi, les ressources que la France estime pouvoir attribuer à sa défense se trouvent fixées à 1.247 milliards.

Je souligne qu'en prenant cette position, le Gouvernement français est allé en fait au-delà de ce qu'avait fixé le Comité des Sages, car, en acceptant de reconduire le chiffre de notre effort de 1952, nous avons retenu cette dépense de 55 milliards, qui avait été acceptée à Lisbonne, en sus du chiffre proposé par le Comité des Sages, comme devant être la contribution française et pour lequel aucun engagement de reconduction n'avait été pris à Lisbonne.

En ce qui concerne l'aide américaine, M. le président du Conseil a adressé dès le début d'août à l'ambassadeur des Etats-Unis une lettre pour lui demander de confirmer ce qui à l'époque paraissait fermement convenu, à savoir que l'aide américaine pendant l'année 1953 s'élèverait à 500 millions de dollars, chiffre qui avait été prévisionnellement inscrit à Lisbonne, auquel s'ajouteraient 150 millions de dollars, chiffre prévu lors des entretiens de M. Letourneau à Washington en Juillet 1952, soit un total de 650 millions de dollars ou de 217 milliards de francs.

C'est dans ces conditions que le Gouvernement m'avait autorisé au mois d'août à établir les prévisions du budget de la défense nationale, c'est-à-dire de l'ensemble du budget militaire, sur la base d'une dépense totale de 1.464 milliards, ainsi décomposés : 1.247 milliards d'effort français et 217 milliards de participation américaine.

Alors que cette participation américaine en 1952 - je parle toujours en aide budgétaire puisqu'il s'y ajoute les achats off shore et les livraisons de matériels - s'était

...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

... adopté pour ce qui concerne l'armée de terre. Nous voterons ...  
... considérons, mais nous y réservons notre droit de vote.

élevée à 195 milliards, c'est sur ce chiffre, ~~en partant de ce chiffre~~, que nous avons travaillé avec M. le ministre des Etats associés, M. le ministre de la France d'outre-mer et MM. les secrétaires d'Etat pour arriver à une première répartition en grandes masses. Elle nous a conduit aux chiffres suivants : défense nationale: 890 milliards au lieu de 830 milliards en 1952 ; Etats associés, c'est-à-dire besoins en Indochine pour les forces terrestres puisque ce sont les seuls crédits gérés directement par les Etats associés: 387 milliards au lieu de 400 milliards en 1952 ; France d'outre-mer - ce sont les dépenses de l'armée coloniale: 40 milliards au lieu de 35 milliards en 1952 ; protection civile,: 7 milliards au lieu des 5 milliards prévus en 1952, mais qui, du fait de l'insuffisance des contrats off shore, furent supprimés comme vous vous en souvenez au mois d'août dernier; dépenses inscrites dans les budgets civils français(mais qui sont comprises dans les budgets militaires selon la nomenclature N.A.T.O.): 140 milliards ; soit un total de I.464 milliards.

Je dois maintenant indiquer à la commission comment a été réparti le budget de la défense nationale, entre les trois armes et la section commune, et, à cet égard, expliquer les idées directrices qui m'ont inspiré pour cette nouvelle répartition.

Nous désirions, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, d'abord assurer en 1953 une amélioration de nos forces en Europe et aussi maintenir un ensemble de fabrications conservant à la France son potentiel industriel militaire et nous permettant de continuer à produire un certain nombre de matériels que nous considérons comme importants, mais qui, pour une raison ou pour une autre, ne peuvent pas bénéficier d'achats de commandes off shore.

En ce qui concerne l'amélioration des forces, nous avions le choix entre une méthode qui consistait à accroître le nombre des grandes unités existantes, c'est-à-dire le nombre des divisions et le nombre des escadrons, ou au contraire, à porter notre effort sur la valorisation, pour prendre un mot à la mode, des divisions et formations aériennes existantes. C'est cette dernière méthode que nous avons choisie.

Au sujet de l'armée de terre, si nous nous proposons de créer en 1953 deux divisions nouvelles, celles-ci, qui seront stationnées en Afrique du Nord, ne feront qu'aggraver des forces existantes et par conséquent ne représentent pas un effort ou des dépenses supplémentaires. C'est sur les douze divisions stationnées dans la métropole ou en Allemagne occupée que nous faisons porter notre effort, qui consiste dans la création d'un certain nombre d'unités supplémentaires, accroissant en fait le nombre des combattants dans ces douze divisions d'environ 34.800 hommes. D'autre part, le même principe était

adopté pour ce qui concerne l'armée de l'air. Nous resterons à 28 escadrons, mais nous y placerons 9.000 hommes supplémentaires de façon à compléter l'encadrement et à doter les unités des spécialistes assurant la mise en état opérationnelle et d'utilisation à plein rendement des hommes.

Pour les fabrications nous avons dû parfois, pour appliquer la politique que j'ai définie, prévoir un ralentissement du rythme de certaines fabrications, mais nous n'avons abandonné aucune de celles que nous considérons comme essentielles. Pour l'infrastructure nous n'avons prévu aucune participation française à une nouvelle franchise d'infrastructure N.A.T.O. En ce qui concerne l'infrastructure nationale, nous avons dû nous contenter pratiquement d'assurer l'échéance des opérations déjà lancées.

L'application de cette méthode nous amenait à répartir le chiffre de 890 milliards de 1953 de la façon suivante : section commune, 93 milliards ; air, 291.300 millions ; guerre, 330.500 millions ; marine, 175.300 millions. Ces chiffres s'appliquent aux nouvelles nomenclatures budgétaires et tiennent compte, en 1952, des corrections qui ont été faites depuis le vote du budget avec l'accord des commissions de la défense nationale et des finances.

Tel était l'état du budget dont les "bleus" seraient déjà à l'impression, si, il y a environ trois semaines, nous n'avions pas reçu très tardivement, puisque ce fut deux mois après l'envoi de la lettre de M. le président du conseil, une réponse du gouvernement des Etats-Unis qui remettait en cause le chiffre de 650 millions de dollars sur lequel nous pouvions compter. Dans cette réponse, le gouvernement des Etats-Unis indiquait qu'il pouvait promettre 525 millions de dollars, soit 173 milliards de francs au lieu de 195 milliards l'an dernier, qu'il n'écartait pas la possibilité d'une majoration de ce chiffre, mais que le chiffre définitif de l'aide américaine ne pouvait être fixé qu'après l'examen contradictoire des programmes des différents pays, examen qui doit se faire au sein de l'organisation N.A.T.O. en vue du Conseil Atlantique dont la réunion est projetée aux environs du 15 décembre prochain, mais qui peut se prolonger pendant les premières semaines de 1953.

Nous nous sommes donc trouvés devant encore cette difficulté qui résulte du fait que nos dates budgétaires ne coïncident pas, tantôt avec les dates budgétaires américaines, tantôt avec les réunions du Conseil Atlantique, tantôt même si je puis dire, avec des périodes d'interruption d'activité qui sont la conséquence du renouvellement de l'administration aux Etats-Unis.

Fallait-il refaire tout le budget, ce qui eut entraîné des retards considérables ? D'ailleurs, le refaire sur quelle

...  
base, puisque nous considérons que ce chiffre de 890 milliards est vraiment ce qui est nécessaire ? Fallait-il revenir, malgré tous les inconvénients que nous connaissons, au système des douzièmes provisoires pour ne présenter le budget de la défense nationale qu'après la réunion du Conseil Atlantique ? Ces différentes hypothèses ont été examinées avec beaucoup de soin, et finalement nous les avons écartées et les budgets militaires, c'est-à-dire ceux de la Défense nationale, des Etats associés, de la France d'outre-mer et de la protection civile, seront établis dans leurs grandes lignes comme je viens de l'indiquer.

Je dis dans leurs grandes lignes, parce que le ministère des finances qui reçoit maintenant les fascicules, fait toujours un certain nombre de rectifications de détail. Le Gouvernement isolera, dans chacun de ces budgets, en une tranche conditionnelle, les crédits correspondant aux 44 milliards qui résultent de la différence entre l'aide américaine escomptée et l'aide américaine actuellement promise. Lorsque nous connaîtrons après la conférence Atlantique, le chiffre exact final de l'aide américaine, le Gouvernement saura si cette aide permet de couvrir la tranche conditionnelle ou si elle est insuffisante. Dans tous les cas, avec tous les éléments d'information entre les mains, le Gouvernement pourra prendre une décision sur ces 44 milliards. Le seul élément incertain du budget est donc limité à 44 milliards.

Jusqu'à ce que nous ayons eu cette réunion du Conseil Atlantique, le Gouvernement entend marquer de la façon la plus nette que la France estime qu'il n'y a pas de raisons pour le moment pour les Nations Atlantiques de réduire leur effort pour assurer leur sécurité. Nous espérons encore convaincre nos alliés qu'en raison de l'énorme effort accompli par la France en Indochine, il est juste que les chiffres envisagés et pratiquement convenus lors de la visite de M. Letourneau à Washington soient rétablis.

Le chiffre de 44 milliards qui constituera la tranche conditionnelle sera réparti entre l'ensemble du budget qui comprend des dépenses militaires, c'est-à-dire qu'il ne portera pas exclusivement sur le budget de la défense nationale. Les budgets des Etats associés, de la France d'outre-mer et de la protection civile prendront leur part de cette tranche conditionnelle, si bien que la répartition finale sera de 860 milliards définitifs à la défense nationale et 30 milliards de tranche conditionnelle, de 387 milliards aux Etats associés dont 10 milliards de tranche conditionnelle, de 4 milliards à la protection civile en tranche conditionnelle et 3 milliards en tranche définitive.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

... la sécession du décret sur les deux projets avec le budget  
complémentaire correspondant mais qui est toujours à faire.

En principe, et en fait d'ailleurs, -je dis en principe parce que le ministère des finances est en train d'examiner ce budget en détail- aucun crédit ne sera bloqué sur les dépenses de fabrication, d'investissement et d'infrastructure qui constituaient l'ancien titre II du budget et en ce qui concerne l'infrastructure interalliée.

Il convient tout de même d'expliquer que j'ai déjà demandé à l'opposition de la défense nationale de l'Assemblée et que je suis heureux de vous avouer que à la commission de la défense nationale du Sénat, le ministère des finances est intervenu et c'est d'une grande partie de nos crédits de défense. Il convient que nous devions une quelconque disposition pourront sortir et qu'il se peut que les commissions pourront faire un document définitif, pourront l'envisager au budget en temps utile pour qu'il soit voté au 31 décembre.

M. LE PRESIDENT. Nouveau. Je voudrais de vous faire mes prévisions que vous avez avec opportunité. C'est de vos collègues qui devraient vous poser des questions vont nécessairement pouvoir le faire. La parole est à M. Margonelli.

M. MARGONELLI. Je voudrais d'abord vous faire quelques questions de l'an. Mais, vous le savez, je suis l'opposant de ces questions; mais voilà dans ce document que je vais faire, je ferai mes observations.

Le budget est la suivante. Si les 290 milliards dont vous avez parlé sont reportés dans le budget, 17 milliards ont alors, 111 milliards restent, 6 milliards soit un total 274 milliards; il restera 10 milliards pour l'infrastructure. M.A.P.O., ce qui nous donne à 290 milliards. Il va être évident que le budget qui nous est donné va stopper l'infrastructure et son succès. Cela étant, ce fait que toutes les bases des déficits de l'an dernier,

D'autre part, la situation de l'assurance-vie et des autres services extrêmement critique. Pour ce qu'il résulte de cela avec le budget de cette année, c'est à l'heure de l'heure de l'an pour l'ensemble de ce sujet. Je veux dire que si on apporte l'équilibre au niveau, donc ce que le ministère de l'an, la situation doit être dans l'ensemble

Par exemple, le plus dur pour 1952 sera l'assurance-vie - ce que je veux dire ce que je veux faire - que l'État doit faire pour un travail qui peut être de l'ordre de 1000 ans. On sait, en effet, que certains de nos amis ont dit que nous avons pas à faire de complications de comment off shore et à malice de commissions étrangères dans les relations

Les crédits du titre Ier qui sont compris dans la tranche conditionnelle correspondront surtout aux majorations d'effectifs que nous avions prévues en 1952, ce qui, à condition que les décisions concernant cette tranche puissent être prises le 1er avril, ne comportera pas de graves inconvénients étant donné que les accroissements d'effectifs commenceraient à prendre effet qu'à partir de l'incorporation du premier contingent 1953.

Telles sont les indications que j'ai déjà données à la commission de la défense nationale de l'Assemblée et que je suis heureux de donner aujourd'hui à la commission de la défense nationale du Sénat. Le ministère des finances est maintenant saisi d'une grande partie de nos fascicules budgétaires. J'espère que dans environ une quinzaine de jours, les bleus pourront sortir et qu'à ce moment-là, les commissions pourront, devant des documents définitifs, commencer l'examen du budget en temps utile pour qu'il soit voté au 31 décembre.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je vous remercie des précisions que vous nous avez apportées. Ceux de nos collègues qui désirent vous poser des questions vont maintenant, pouvoir le faire. La parole est à M. Maroselli.

M. MAROSELLI. Je m'excuse d'en venir tout de suite aux questions de l'air. Mais, vous le savez, je suis rapporteur de ces questions; aussi est-ce dans ce domaine que je présenterai mes observations.

La première est la suivante. Si les 290 milliards dont vous avez parlé sont répartis ainsi: budget, 157 milliards; off shore, 111 milliards; ventes, 6 milliards; soit au total, 274 milliards, il restera 16 milliards pour l'infrastructure N.A.T.O., ce qui nous conduit à 290 milliards. S'il en est ainsi, n'est-il pas évident que le budget qui nous est proposé stoppera l'accroissement de nos forces. Cette année, on ne fait que boucher les trous des déficits de l'an dernier.

D'autre part, la situation de l'industrie aéronautique devient extrêmement critique. Tout ce qu'on réussira à faire avec le budget de cette année, c'est à lui tenir la tête hors de l'eau pour l'empêcher de se noyer. Je sais qu'avec ce qu'on appelle l'équilibriste du Trésor, comme on dit au ministère de l'air, la situation est extrêmement difficile.

Par ailleurs, le plan prévu pour 1952 avec les crédits actuels - et je sais que ce n'est pas de votre faute - fait que l'armée de l'air aura un retard qui peut être de l'ordre de trois ans. On pense, en effet, que ce plan ne sera réalisable que dans trois ans à moins de suppléments de commandes off shore et à moins de fournitures P.A.M. pour les véhicules.

J'arrive à la question de l'infrastructure qui est sérieuse car on ne pourra terminer que ce qui est commencé. On avait commandé 41 pistes. 24 ou 25 sont sur le point d'être terminées. Il en reste encore 16 ou 17 à faire dont quelques-unes ne sont pas encore très avancées. Ainsi, l'exécution de ces travaux risque d'être compromise.

Enfin, je crois qu'on n'a pas étudié suffisamment le problème du logement. On dit couramment que l'armée de l'air sera mal logée. Par ailleurs, elle n'a ni armement, ni munitions, ni véhicules, ni équipements de base. Si on a les avions et pas les munitions ni les véhicules, il est évident que la situation restera tragique. Ceci nous amène à penser que le Gouvernement semble avoir fait passer l'économique avant la défense nationale. C'est une position qui peut se défendre. Monsieur le président, je sais les difficultés que vous aurez à vaincre. Même avec les crédits qui vous sont donnés, elles seront considérables et la situation de la défense nationale pour 1953 sera difficile.

C'est sous le bénéfice de ces observations que vous pourrez accepter ce que vous nous proposez, puisque vous ne pouvez faire davantage.

M. DE MAUPEOU. Il s'agit d'une simple précision. Vous avez dit que le gouvernement français avait choisi la valorisation des divisions existantes au lieu de l'augmentation du nombre des divisions. Mais excusez mon ignorance si ma question est simpliste. A Lisbonne, a-t-on prévu une augmentation des divisions ou des échelonnements d'augmentation d'année en année ? Est-ce que vos alliés sont d'accord sur cette valorisation ? Correspond-elle à un plan général ?

M. SCHLEITER. Du point de vue de la marine, je pourrais, après M. Maroselli, vous rappeler, comme l'a dit le précédent, les obligations importantes qui existent en ce qui concerne les munitions et les réserves de carburant. Mais je me bornerai, pour cette année, à vous remercier d'avoir tenu compte du voeu de cette commission et de l'effort remarquable fait en faveur de la marine. À cela dit, j'ajouterai deux observations plus personnelles.

Je voudrais parler, à la suite de mon collègue M. de Maupeou de la valorisation des unités existantes. C'est une politique que vous avez décidée et qui, je crois, a paru bonne à la commission. Elle consiste à créer des éléments solides, dotés de personnel et de matériel. Mais, si ce sont des éléments réduits, vous voulez en avoir en quantité suffisante, quitte après cela à les renforcer. Or, il semble, cette année, que vous vouliez, au contraire, renverser un peu cette conception en décidant la valorisation de ces unités existantes.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

On m'a dit, récemment, que vous aviez à Metz un régiment de 3.500 hommes. Pour ma part, je préférerais que vous fassiez une ou deux unités de plus, que vous conserviez une unité moins nombreuse que vous pourrez compléter avec 600 réservistes recrutés à courte distance. Ainsi vous aurez une unité parfaite.

Cet exemple cité, il s'agit maintenant d'une simple recommandation sur l'infrastructure interalliée qui est, à la fois, dirigée par le secrétariat d'Etat à l'air et les ponts et chaussées. D'ailleurs, je ne sais pas au juste quels sont les rapports et quel est le commandement. En tout cas, je constate que, lorsqu'on crée des aérodromes impressionnantes et utiles, on fait beaucoup de béton et qu'on construit à proximité immédiate de la piste, des bâtiments provisoires que je trouve fort durs et fort appréciables: dans certains cas, il s'agit d'une dépense de 80 à 90 millions. Si on faisait ces bâtiments provisoires à 100 mètres de la piste, on pourrait peut-être les utiliser plus tard pour des besoins civils, ce serait 90 millions d'utilisés. Or, on construit des bâtiments près de la piste et, quand celle-ci va être livrée à son utilisation, on va raser les bâtiments. Ce sont de petites choses que nous pouvons constater à droite ou à gauche et je crois qu'on pourrait, par une liaison civile ou militaire faire quelques récupérations de construction. *Tout civile et militaires,*

M. BOULANGE. Ma question se rapporte à celle de M. Maroselli et a été abordée par M. Schleiter. Il s'agit des travaux de création de bases aériennes faisant partie de l'infrastructure N.A.T.O.

Je serais heureux de connaître quel est le volume des travaux engagés à ce titre, quel est le volume des dépenses qui ont été payées, par qui ces dépenses ont été payées et, enfin, s'il y a eu des avances faites à ce titre par le Trésor, quels remboursements ont été opérés à ce sujet ?

Par ailleurs, je dois dire, me rapprochant du point de vue de M. Schleiter, que ces travaux ont créé un certain malaise dans les contrées où ils étaient engagés. Parfois, les terrains ont fait l'objet d'occupation, alors que l'arrêté d'occupation temporaire n'avait pas été pris et les récoltes qui étaient sur le point d'être faites par les agriculteurs ont été saccagées par les bulldozers 15 jours avant la moisson, par exemple, en ce qui concerne le blé. Pour qui connaît la mentalité de nos agriculteurs, vous pouvez vous rendre compte de l'état d'esprit qui peut régner parmi eux.

## BUCHENWALD ALSDORF

Par conséquent, il y a un préjudice certain causé aux régions où les travaux ont été engagés. Il peut être compensé par les communes, par la perception d'une taxe locale susceptible de se monter à deux fois le volume du budget ordinaire de ces communes pour l'année au cours de laquelle les travaux ont commencé. Or, il m'a été indiqué récemment que ces travaux seraient l'objet de certaines exonérations de taxes et d'impôts. Par exemple, m'a-t-il été dit, les taxes d'enregistrement ne seraient pas perçues. Alors la question que je vous pose pour les collectivités locales qui nous intéressent tous, est la suivante: est-ce que la taxe locale est perçue au profit des collectivités locales ?

M. AUGARDE. Mes observations sont complémentaires de celles de mes collègues. En ce qui concerne l'équipement des divisions, je serais heureux que vous me précisiez dans quelles conditions ces douze divisions vont être équipées.

De plus, M. le président nous a dit qu'il allait y avoir deux divisions nouvelles en Afrique du Nord et il a ajouté que ces deux divisions n'étaient pas en fait créées mais que c'était un groupement d'éléments qui existent déjà. Est-ce que ces deux divisions vont être constituées comme l'est actuellement la 21ème, c'est-à-dire avec du matériel ancien qui date de la dernière guerre? Sera-t-il possible, et dans quel délai, d'équiper ces divisions ?

Ma seconde question concerne les logements des cadres. Vous avez prévu sur le prochain budget un certain chiffre pour le logement des officiers et sous-officiers dans certaines garnisons. Pensez-vous que ces constructions pourront être entreprises dans l'année qui va s'ouvrir ?

M. MICHELET. Je poserai une question accessoire: qu'est-il prévu, dans le prochain budget, pour la réadmission dans les cadres de ce qui reste d'officiers dégagés dans les conditions de l'ordonnance de 1945 et 1946. Il m'est signalé que ~~plusieurs~~ plusieurs milliers d'officiers et sous-officiers, qui étaient volontaires pour reprendre du service, comme cela leur avait été formellement promis, attendent encore leur réemploi.

Puisqu'on a parlé d'une grave crise en matière de recrutement des cadres, tout en tenant compte des difficultés qu'il y a à faire appel à du personnel qui est déjà dégagé depuis plusieurs années, quelles mesures ont été envisagées pour parer au plus pressé et pour faire en sorte que de ce côté-là il n'y ait plus de mécontentement?

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Je profite de l'occasion pour vous demander, également, si les dispositions envisagées prévoient une durée du service analogue à celle de maintenant ou une augmentation de la durée du service militaire.

M. LE PRESIDENT. J'ajouterai à mon tour, une petite observation. En ce qui concerne les fabrications, vous avez laissé entendre que le rythme en serait peut-être ralenti. Alors, sur quels matériels porterait ce ralentissement ? Est-ce notamment sur les matériels que vous avez vus récemment à Mailly et qui a produit une si bonne et si réconfortante impression ?

M. LE MINISTRE. Je répondrai d'abord à M. Maroselli. Je lui rappelle que dans le budget de 1952 l'aviation ne disposait que de 279 milliards, qu'au cours de l'exercice par les différents virements que la commission a autorisés, nous avons porté le chiffre réel à 290 milliards, que, maintenant, nous avons 291.320 millions en 1953, ce qui assure à l'air, pour cette année-là des crédits de fabrication de 106.500 millions au lieu de 105 milliards, chiffre rectifié par les virements que la commission a approuvés.

Je suis d'accord avec M. Maroselli pour reconnaître que cela nous permet seulement de maintenir hors de l'eau, selon une expression qui est maintenant plus ou moins consacrée, l'industrie aéronautique.

Mais, quand on me demande de donner des exemples de ralentissement dans le rythme des fabrications, je suis obligé de choisir et, pour l'air, de prendre le cas des Nord 2.500 dont la série sera réduite de moitié, de façon à maintenir les fabrications sans dépasser les crédits dont nous disposons. C'est la conséquence de l'insuffisance des contrats off shore, mais nous nous sommes expliqués au cours de l'été sur l'essentiel de nos fabrications d'aviation et, actuellement, c'est dans les intercepteurs que nous croyons être sur le point de rattrapper le long retard contre lequel nous luttons depuis si longtemps. Nous espérons que la combinaison de nos crédits et des 86 millions de dollars off shore, que nous sommes en train de discuter avec la mission américaine à Paris, nous permettra d'assurer pour ces matériels de bonnes conditions et de gagner du temps pour le Mystère 4.

M. Maroselli a raison de dire que les points faibles demeureront essentiellement les véhicules et l'armement mais peut-être dans une mesure moindre car nous avons plus de chance, ces d'obtenir par le P.A.M. l'armement nécessaire. Ce sont les véhicules qui sont le point encore obscur, parce que si on nous a dit qu'on pouvait nous en livrer au titre du P.A.M., on ne nous a pas donné les précisions indispensables. Il est évident que si nous avions davantage de crédits, il faudrait songer aux véhicules de servitude pour l'aviation.

En ce qui concerne les accroisements d'effectifs que nous avons prévus et qui figurent dans la tranche conditionnelle, ils nous permettront de rendre opérationnels les escadrons formés au 31 décembre prochain. En 1952, il y a une augmentation des effectifs de l'air. Ces 9.000 hommes - il n'y a que 2.000 hommes de troupe - comportent une très forte proportion de sous-officiers et une assez forte proportion d'officiers. Cependant, nous ne pourrons pas développer davantage le nombre des escadrons.

Ceci m'amène par une transition logique à parler du choix qu'il y a à faire entre l'augmentation du nombre des divisions et la valorisation de ces divisions. Tout d'abord, je précise en réponse à M. de Maupeou qu'à Lisbonne nous n'avons pris aucun engagement pour 1953. Les engagements ont été pris pour 1952. Des prévisions ont été faites. On a pensé qu'on pourrait arriver à faire telle chose ou telle autre en 1952, mais ce n'est qu'au cours de nouvelles réunions des organismes N.A.T.O. qu'on arrêtera le programme N.A.T.O. de 1953.

Après cette parenthèse, je reviens au problème du choix. On a pensé accroître le nombre des divisions dont deux devaient être prévues pour l'Afrique du Nord et douze étaient en Europe métropolitaine. Que fallait-il faire ? Créer une nouvelle division ou améliorer les normes des divisions existantes. Je dis très franchement à nos collègues que ceux qui sont allés avec vous en Allemagne, et qui ont pensé qu'il y avait un progrès certain cette année sur l'année précédente, et que beaucoup de ces unités faisaient bonne impression, ont entendu les grands chefs militaires français et alliés dire qu'à l'appui de ces divisions on créera des divisions nouvelles. Monsieur le président, vous étiez à mes côtés lorsqu'on a parlé de créer certaines unités du génie par exemple. Sans entrer trop dans le détail, nous accroissons considérablement la puissance de nos divisions lorsque nous créons un certain nombre d'unités de support qui rendent par exemple leur mobilisation plus rapide lorsque ce sont des divisions qui se trouvent stationnées sur le territoire métropolitain et non plus en Allemagne.

M. Schleiter a mentionné le cas d'un régiment qui serait à l'effectif de 3.500 hommes. Ce sera le cas d'un certain nombre de régiments qui seront systématiquement maintenus en sureffectifs. Pour quels motifs ? C'est que, comme vous le savez - et ceci est fait en plein accord avec nos chefs militaires, nous avons des périodes où, du fait de la répartition des contingents, brusquement le nombre des effectifs instruits baisse. Or, il est évident que nos divisions de première ligne doivent être des divisions qui ne sont pas à J+1, mais à J, à une heure quelconque, et qu'elles doivent être véritablement sur le pied de guerre. C'est pourquoi dans un certain nombre de divisions, vous aurez des unités en sureffectif, de façon que si par malheur une aggression se produisait au moment où un certain nombre de recrues ne sont pas encore instruites,

ces unités aient toute leur puissance de combat. CONSEIL

Mais il est évident que ce n'est pas la règle pour toutes les unités et ce que nous cherchons à faire en envisageant un renforcement d'effectifs, c'est bien entendu améliorer le délai qui est nécessaire pour mettre en état de combattre les divisions qui sont à J+3 ou à J+5, car quand on parle de divisions, ce n'est jamais la même chose et vous le savez bien.

de /

M. Michelet, dont la question se rattache à ce problème, nous demande si, dans les projets que nous comptons déposer devant le Parlement, il est prévu une augmentation immédiate de la durée du service militaire. Non, mais si nous pouvons dégager la tranche conditionnelle dont j'ai parlé, c'est-à-dire incorporer 45.000 hommes de plus au cours de 1953, je prévois à cette occasion/présenter au Parlement le problème complet de nos effectifs et des conséquences que ce niveau d'effectif peut avoir sur la durée du service militaire. Le problème de la durée du service militaire se trouve posé fatidiquement à une date qui est variable selon les besoins de l'Indochine, par exemple, selon d'autres facteurs que j'énumérerais le moment venu, mais il se posera fatidiquement du fait de la réduction de la natalité pendant les années 1934 à 1940.

Si vous consultez - et je vous donnerai à ce moment-là tous les diagrammes et tous les graphiques nécessaires - la situation démographique du pays, vous constaterez que même à un niveau de croisière, même en ne ~~ne~~ touchant pas au niveau de nos effectifs, nous serons obligés d'augmenter la durée du service militaire. C'est une question d'administration assez délicate que celle de savoir à quel moment il convient de le faire.

En tout cas, cette question, je l'exposerai complètement devant les commissions et devant le Parlement dès que je serai fixé sur la durée des effectifs que nos moyens nous permettront d'entretenir.

En ce qui concerne la marine, je remercie M. Schleiter d'avoir observé que nous avons tenu grand compte des voeux qu'il avait exprimés parfois avec une grande vivacité devant le Sénat. Je n'ai pas de complément d'information à lui donner puisqu'en somme il a marqué qu'il était satisfait.

En ce qui concerne les divisions d'Afrique du Nord dont a parlé M. Augarde, je précise que, bien entendu, ces divisions seront équipées avec du matériel moderne; elles commencent à en recevoir et si nous divisionnons ces formations, c'est précisément pour qu'elles soient habilitées à recevoir du matériel P.A.M. aussi moderne que possible.

La question posée par M. Michelet, relative aux cadres, soulève deux problèmes. L'un est d'en terminer avec un litige qu'il connaît bien puisque vous vous êtes trouvés l'un et l'autre d'accord à une certaine époque pour tâcher d'obtenir

- 21 -  
BUDGET DE LA DEFENSE

une indemnisation plus complète de ceux qui avaient été dégagés des cadres. J'espère y parvenir, non pas dans le cadre du budget, mais dans celui des demandes de crédits correspondant aux exercices clos de façon à ne pas grever le budget de la défense nationale de 1953.

En ce qui concerne le rappel des dégagés des cadres, à ma connaissance tous ont reçu, au cours des deux dernières années, l'avis que leur candidature pouvait être envisagée et je sais qu'un certain nombre d'entre eux se sont prévalus de cette proposition. Je sais aussi qu'un assez grand nombre ne s'en sont pas prévalus parce qu'ayant refait leur vie dans une formation civile, ils n'étaient pas disposés à changer de nouveau de carrière. En réalité, ce qui s'est produit, c'est qu'un certain nombre de dégagés des cadres ~~sont~~ vieilli et parmi eux, il y en a un grand nombre qui sont officiers de grade dans lesquels ne se trouvent pas les grands besoins. C'est là qu'il y a probablement certaines de ces amertumes auxquelles M. Michelet faisait allusion.

Je ne crois pas qu'il y ait un jeune dégagé des cadres correspondant au grade de lieutenant ou de capitaine qui ait eu des difficultés pour sa réintégration. C'est dans les grades plus élevés et lorsqu'il s'est agi d'hommes plus âgés. S'il y a des cas plus douloureux, je serai disposé à les examiner.

par rapport à l'Algérie à 60 milliards de francs. En 1952, je n'ai pas encore obtenu les chiffres officiels mais je vais les communiquer : il y aura environ 56 milliards de dépenses à ce titre et la dépense faite par le France sera de 15 milliards ; celle des alliés de 40 milliards. Ensuite, ce que participations à ces dépenses nous avons à couvrir : un certain nombre de travaux dont le plus important est l'acquisition des terrains pour des questions de souveraineté, nous estimons que les terrains restent propriété de l'Etat. C'est ce qui nous complique réponse que je dois faire sur un plan fiscal quant aux droits des collectivités sur des impositions qui seraient perçues sur les terrains.

D'une façon générale je n'ai pas l'impression que les collectivités en tant que telles subissent un gros préjudice du fait de ces travaux. Tous-à-tout en raison des dépenses de salaires, de fonctionnement, et les collectivités, en tant que collectivités, les perçoivent.

Il est difficile de dire si c'est un argument que l'emploi souvent avec nos alliés - que la nécessité de construire un certain nombre de bases est une servitude très lourde pour les populations des communes sur lesquelles les terrains doivent être construits. Nous essayons de réduire les inconveniences. Je sais qu'il y a des cas où, parce qu'il fallait établir certains détails, il a été moins coûteux d'abandonner les autorisations de prix de leurs réalisées que d'attendre que cette récolte soit faite. Si vous attendez longtemps et que vous arriviez à l'hiver - l'expérience a été faite pour deux ou

- 21 -

EU COMM. DEFENSE NATIONALE  
5.11.52

trois bases au sujet desquelles il y a eu deux réunions des discussions et deux séances de travail dans le cadre de cette conférence.

M. LE MINISTRE. Je réponds maintenant à la question de M. Boulangé.

Les travaux interalliés d'infrastructure correspondent à trois programmes entièrement différents. Un premier programme, dit de Bruxelles, avait été arrêté à une époque où le pacte Atlantique n'était pas signé; les Etats-Unis n'y participaient donc pas. Ce programme comportait un assez grand nombre de travaux dont l'intérêt militaire était doublé d'un intérêt économique, notamment lorsqu'il s'agissait de la pose de câbles téléphoniques souterrains.

Sur cette première tranche nous avons payé 50 p.100 des frais.

La deuxième tranche ne comportait pas d'intérêts économiques aussi évidents. Elle a été adoptée dans le cadre du pacte Atlantique avec participation américaine. Pour cette deuxième tranche nous avons payé 22,5 p.100.

La troisième tranche est la dernière dans laquelle la participation française a été réduite à 13 p.100. En 1953 - je n'ai pas les chiffres sous la main mais je pourrais vous les communiquer - il y aura environ 56 milliards de dépenses à ce titre et la dépense faite par la France sera de 16 milliards; celle des alliés de 40 milliards. En sus de nos participations à ces dépenses nous avons à couvrir un certain nombre de frais dont le plus important est l'acquisition des terrains; pour des questions de souveraineté, nous entendons que les terrains restent propriété de l'Etat. C'est ce qui rend compliquée la réponse que je dois faire sur un plan fiscal quant aux droits des collectivités sur des impositions qui seraient perçues sur les terrains.

D'une façon générale je n'ai pas l'impression que les collectivités en tant que telles subissent un gros préjudice du fait de ces travaux. Ceux-ci entraînent des dépenses de salaires, de consommation, et les collectivités, en tant que collectivités, les perçoivent.

Il est évident que - c'est un argument que j'emploie souvent avec nos alliés - que la nécessité de construire un certain nombre de bases est une servitude très lourde pour les populations des communes sur lesquelles les terrains doivent être construits. Nous essayons de réduire les inconvénients. Je sais qu'il y a des cas où, parce qu'il fallait obtenir certains délais, il a été moins coûteux d'indemniser les cultivateurs du prix de leurs récoltes que d'attendre que cette récolte soit faite. Si vous attendez longtemps et que vous arriviez à l'hiver - l'expérience a été faite pour deux ou

trois bases au sujet desquelles il y a eu tout récemment des discussions - vous risquez d'avoir des débours à faire : cela coûte finalement plus cher que l'indemnité du cultivateur.

Sur le plan moral notre collègue a parfaitement raison : cela fait mal au cœur de voir détruire une récolte qui ne demanderait que trois semaines ou un mois pour mûrir. Nous éprouvons tous ce sentiment et nous nous efforçons d'éviter que de pareils faits se produisent.

J'ai noté ce qu'a dit M. Schleitter sur la construction des baraquements. Il y a certainement quelque chose à faire de ce côté et je vais m'en occuper.

La question de l'organisation des travaux sur ces bases est une question que connaît bien M. Maroselli : elle a été débattue et a fait l'objet de plusieurs discussions. Le ministère de l'air ne dispose pas du personnel nécessaire pour accomplir un tel programme. Il ne peut pas recruter ce personnel d'une façon définitive. Ce programme durera peut être deux ou trois ans et il ne justifie pas une organisation spéciale. Il est donc indispensable que le ministère de l'air se serve des ingénieurs des ponts et chaussées.

Il y a eu à ce sujet un conflit pour savoir si c'était le ministère des travaux publics qui devait prendre la responsabilité de ces bases ou le ministère de l'air qui devait avoir la supervision. Ceci se passait à l'époque de M. Maroselli. Un arrangement est intervenu qui a donné de bons résultats : le ministère de l'air est responsable de l'infrastructure de l'armée de l'air et c'est le service des bases civiles qui se charge des autres travaux. Sans doute y a-t-il quelques perfectionnements à apporter ; nous sommes précisément en train de rechercher avec M. Maurice et M. Montel certaines améliorations pour que nous puissions disposer des moyens d'inspection que doit avoir le ministère des travaux publics.

Monsieur le président, vous m'aviez demandé de préciser quelles étaient les fabrications pour lesquelles il y avait un ralentissement de rythme. Je vous avais donné un exemple et il est d'ailleurs possible que nous puissions revenir là-dessus grâce à des arrangements d'exportation. Je prends une fabrication qui fonctionne parfaitement, celle des "jeep". Nous pourrions en construire davantage mais nous freinons le fabricant parce que nous ne pouvons pas le laisser s'engager sur un rythme que nous ne pourrons pas suivre très longtemps.

En ce qui concerne le "13 tonnes", je puis vous dire que nous continuons la fabrication. Nous ne la poussons pas aussi vite que nous le pourrions, mais si certaines ventes à l'étranger sont possibles, nous espérons pouvoir en accélérer le rythme. Nous sommes obligés de nous maintenir au-dessous du maximum de nos possibilités car nous sommes assujettis aux limites financières.

- 23 -

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. N'envisagez-vous pas d'arrêter la chaîne du "13 tonnes" ?

M. LE MINISTRE. Pas actuellement, car nous avons d'assez bonnes perspectives.

M. LE PRESIDENT. A la dernière réunion, quelques-uns de nos collègues avaient marqué le regret que notre assemblée n'ait pas été informée de la situation en Indochine comme l'avait été l'Assemblée nationale. J'ai fait part de cet état d'esprit à la conférence des présidents. Votre représentant, M. Marcellin, a dit que l'Assemblée avait demandé que le Gouvernement vînt s'expliquer devant elle. Vous avez dit dans votre déclaration que, même si l'Assemblée n'avait pas fait cette demande, vous seriez venu devant le Parlement de votre propre initiative pour le mettre au courant de la situation.

*Binay*  
M. LE MINISTRE. Je suis obligé de faire observer que je ne suis que le porte parole du Gouvernement, parce que l'Indochine n'est pas dans mes attributions. Si la commission veut venir exprimer le désir qu'il y ait une déclaration devant le Sénat, comme j'avais indiqué dans la dite déclaration que nous entendions tenir le Parlement au courant des changements qui se sont produits, je suis disposé à demander au président du conseil à venir - soit moi-même, soit, d'ailleurs ~~moi-même~~ un autre ministre - faire une mise au point, au nom du Gouvernement sur la situation, au jour même de la déclaration que je ferai devant le Sénat.

M. LE PRESIDENT. Vous avez dit que vous maintenez la diminution des crédits pour les effectifs en Indochine malgré la situation actuelle.

M. LE MINISTRE. C'est le même chiffre.

M. MAROCELLI. Je reprends à mon compte la question posée par M. Boulangé. Je vous demande d'attacher une grosse importance à la taxe locale car le fait d'amener dans une région de nombreuses troupes entraîne pour les collectivités des dépenses considérables de voirie, d'égouts, d'eau et d'électricité. Il est donc naturel que les communes puissent percevoir la taxe locale.

J'entends bien que le chiffre d'affaire augmente, mais l'argent va dans la poche des commerçants. J'aurais, par exemple, pu penser que, chez moi, le fait qu'il y ait 1.000 ouvriers employés au terrain d'aviation amènerait des ressources supplémentaires. Or, les populations rurales ne tirent aucun bénéfice de cette situation, ou en tout cas très peu.

M. LE MINISTRE. Elles en bénéficient du fait de la présence de la garnison.

D.N. 5.II.52.

- 24 -

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. MAROSELLI. Il faut faire des châteaux d'eau, et les canalisations s'avèrent souvent insuffisantes. Chez moi il y aura un apport de 3.000 personnes pour une agglomération de 6.000 habitants, soit une augmentation de 50 p.100. Vous voyez donc qu'il y a lieu de faire des dépenses considérables et qu'il sera nécessaire de trouver des fonds pour certaines réalisations indispensables. Je voudrais appeler votre attention sur un autre fait.

Il a été question de réduire les logements à construire sur les bases. Je crois que c'est une faute très grave.

(M. le ministre fait un geste de dénégation.)

Je suis heureux de vous voir dire non, monsieur le ministre, parce qu'on a prévu des garnisons pour un certain nombre d'officiers et de sous-officiers. Il serait lamentable qu'une certaine partie d'entre eux soit logée et pas les autres. Or, dans les petites villes, on ne pourra pas les loger.

M. LE MINISTRE. Pour les virements faits au mois de septembre nous avions ~~des~~ 4 milliards pour l'infrastructure.

M. Augarde m'avait parlé de la question des logements et il m'a demandé si on envisageait des logements en général pour les cadres en Afrique du Nord.

Pour ces derniers les logements sont financés de 2 millions, soit au titre du budget général, soit grâce aux fonds de concours que le gouvernement général de l'Algérie accepte de verser pour tous les projets actuellement prévus et en cours de réalisation.

M. MAROSELLI. J'ai bien le sentiment en ce qui concerne les terrains que non seulement on ignore ce qui a été fait par le service de l'infrastructure et le ministère de l'air, mais qu'on ne se rend pas compte de la somme de travail énorme qui a été dépensée. Cela représente des milliards et le nombre de mètres cubes remués, les kilos de ciment utilisés constituent quelque chose de fantastique.

Je suis allé sur place et je puis vous dire qu'il y a trois mois il n'y avait rien et qu'à l'heure actuelle des maisons sont entièrement recouvertes. Cela a même étonné les Américains qui ont demandé la communication de photographies et qui ont remercié les Français d'avoir fourni ce travail considérable. Lorsque M. Longpaquit a été nommé directeur il n'avait ni bureau, ni dactylo. Il a fait quelque chose avec rien. Je me plaît à lui rendre ici hommage.

M. SCHLEITTER. Il n'était pas dans mon intention de critiquer l'exécution et l'efficacité du secrétariat d'Etat à l'air. Je répète ce que je disais avant votre arrivée : mon

- 25 -

propos n'intéresse pas les travaux eux-mêmes. Notre préoccupation de coordination et d'économie, vue sous l'angle local, nécessité - passez-moi l'expression - que l'on mette les préfets dans le coup. Les préfets sont sur place et ils peuvent dire : vous demandez 20 milliards pour construire ces baraquements, moi je les utiliserai." C'est celui qui est sur place qui peut dire cela; ce n'est pas le maire.

Or, les préfets n'ont pas été consultés. Si on pouvait le faire dorénavant, je crois que ce serait une bonne chose, car il y a une coordination nécessaire à faire entre les opérations civiles et les opérations militaires.

Je demande donc à M. le ministre de la défense nationale de vouloir bien appuyer ma proposition.

M. LE MINISTRE. Je puis vous dire que des instructions formelles ont été données pour que la première personne qui soit avisée des programmes dans un département soit le préfet.

Les erreurs qui ont pu être commises et que vous avez pu observer se sont produites il y a déjà un certain temps. A peine ont-elles été signalées que nous sommes intervenus et je n'ai pas vu, récemment, de préfets qui aient formulé quelque plainte.

En ce qui concerne la taxe locale, je comprends parfaitement l'importance de la question pour les collectivités intéressées. C'est précisément parce que je ne peux donner à M. Boulangé et à la commission qu'une information que je demande de répondre par écrit : car je veux avoir l'accord des finances sur la réponse que je vous ferai.

M. BOULANGE. Une simple précision. J'ai noté tout à l'heure ce que vous avez dit, monsieur le ministre, au sujet du pourcentage décroissant des charges pour la France correspondant aux travaux de construction de bases aériennes. Serait-il possible de savoir si le pourcentage qui est à la charge du N.A.T.O. est effectivement remboursé et si les délais ne sont pas trop longs?

M. LE MINISTRE. Je n'ai aucune objection à communiquer à la commission. Vous verrez qu'il y a plusieurs catégories de travaux : ceux qui sont faits pour le compte du S.M.A.P.E. et pour lesquels les remboursements se font très rapidement. Il y a ensuite les travaux qui sont effectués pour le compte des alliés et dont le règlement demande quelquefois plus de temps. La faute n'incombe à personne : elle n'est pas dans une volonté de retard dans les versements mais dans le fait que le temps nécessaire pour établir les états de débours demandent un certain délai.

D.N. 5.II.52.

- 26 - 30

NEUIL DE LA RÉPUBLIQUE  
COMITÉ DE LA RÉPUBLIQUE

Nous avons rectifié cela en ce qui concerne les travaux N.A.T.O. et l'en demande des paiements par acomptes qui sont actuellement faits. C'est un travail de comptabilité mais il n'y a aucune difficulté pour le règlement.

M. BERNARD CHOCHOY. Je m'excuse de revenir sur une question à laquelle a fait tout à l'heure allusion le président Retnat, à savoir que le Parlement souhaiterait être informé de ce qui se passe en Indochine. J'avais soulevé la question lors d'une précédente réunion et la commission avait décidé que la question serait posée à la conférence des présidents. M. Marcellin, représentant le Gouvernement, a répondu que le président Pleven avait été amené incidemment à faire une déclaration à l'Assemblée nationale sur la situation en Indochine car, il y a quelques semaines, nous avions des inquiétudes et nous manquions d'informations. On semblait dire que la commission avait, par le biais, j'imagine d'une question orale, provoqué des explications.

M. LE MINISTRE. Il suffit que la conférence des présidents dise qu'elle demande que le Gouvernement fasse une déclaration. Je demanderai alors au président du Conseil de venir faire cette déclaration.

M. BERNARD CHOCHOY. Je voudrais que vous soyez persuadé que nous répondons tous à un excellent sentiment. Vous savez que le moral du pays est fonction de l'exploitation qui est souvent faite des événements, dans un sens comme dans l'autre. Il y a tout intérêt à dire la vérité au Parlement et au pays. Nous sommes partie intégrante du Parlement et je considère qu'il serait souhaitable - ce n'est pas une question de préséance ou de prestige - que le Gouvernement nous tienne au courant de ce qui se passe en Indochine, comme il l'a fait devant l'Assemblée nationale.

M. LE MINISTRE. Il suffit simplement de s'entendre sur le moment où il y aura lieu de faire cette déclaration.

(FIN)

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du jeudi 11 décembre 1952

La séance est ouverte à 16 heures 20.-

Présents : MM. AUGARDE, BARRE, BARRET, GIACOMONI, LIOT, MAROSELLI,  
de MAUPEOU, de MONTULLE, NAMY, PIALES, PIDOUX de la  
MADUERE, RÖTINAT, RUPIED, SCHLEITER, VOYANT.

Excusés : MM. BOIVIN-CHAMPEAUX, BOULANGE, LE GUYON.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, BORGEAUD, CHOCHOY, COURRIERE, IGNACIO-  
PINTO, KALB, Jacques MASTEAU, MICHELET, le Général  
PETIT, PTC, RAMAMPY.

.../...

ORDRE DU JOUR

- I - Compte rendu de la visite d'une délégation aux troupes françaises d'Autriche.
- II - Compte rendu par les commissaires ayant assisté aux manœuvres d'Afrique du Nord.
- III - Examen d'un projet de décret transmis pour avis par le Gouvernement.
- IV - Questions diverses.

-\*-\*-\*-\*-\*-\*

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Nos collègues, MM. Voyant, Boulangé, Augarde et Pidoux de la Maduère ont assisté aux manœuvres d'Algérie en octobre dernier. M. Augarde pourrait nous présenter ses observations sur ces manœuvres.

M. AUGARDE.- Elles ont eu lieu du 6 au 10 octobre sur un terrain très favorable pour l'observation; l'avance de la 21ème division d'infanterie algérienne a été de 80 kilomètres en 3 jours. Le thème était la défense d'Alger contre une force venant des Gorges de Palestro. Les forces en présence étaient environ d'une division pour les "bleus" et de 4.500 hommes pour les "rouges". Les bleus étaient appuyés par 6 "vampire" et une section de reconnaissance aérienne, tandis que les rouges disposaient de 6 chasseurs à hélice et une section de reconnaissance.

Les problèmes à résoudre étaient nombreux et de divers ordres.

L'impression générale a été satisfaisante, mais il ne faudrait pas se laisser aller à trop d'optimisme puisque, en temps de guerre, l'Algérie ne pourrait réaliser un ravitaillement alimentaire dans les conditions industrielles voulues.

L'intérêt essentiel de la manœuvre a été de faire fonctionner dans son ensemble la 21ème D.I.A., seule division d'intervention stationnée en Algérie; les troupes sont bien

entraînées et bien en main. Dans l'ensemble, elles gardent bien les traditions de l'armée d'Afrique.

M. VOYANT.- Je voudrais ajouter à cet exposé que les unités stationnées en Algérie sont souvent squelettiques et qu'il serait nécessaire de les étoffer; c'est là, je crois, uniquement une question de crédit.

Quant au matériel, celui de la 21ème D.I.A. est bon et au complet.

Ces manœuvres nous ont permis de constater qu'il fallait absolument améliorer les moyens de transmissions et reporter le matériel de chaque unité à l'unité inférieure.

M. AUGARDE.- Le matériel des transmissions de chaque unité est, en effet, notoirement insuffisant et c'est un problème général dans l'armée qui ne concerne pas seulement notre armée d'Afrique.

M. VOYANT. Pour ce qui est de l'aviation, il est certain qu'il manque des aérodromes dans le sud-algérien et l'Afrique centrale; un grave problème se pose, pour l'infrastructure. Laissez-moi, enfin, attirer votre attention sur le manque généralisé d'unités de génie.

M. LE PRESIDENT.- En conclusion, nous pouvons constater la bonne forme de la 21ème D.I.A. Je crois cependant très important de souligner que les unités d'Algérie n'ont pas leur plein d'effectifs, faute de crédits permettant de recruter nombre d'Algériens, volontaires pour servir, que l'on doit refuser d'engager.

M. AUGARDE.- En effet, il n'a été possible d'appeler sous les drapeaux qu'un tiers du contingent de statut local.

Notons cependant que deux divisions supplémentaires existent en fait, sans être indivisionnées. Mais, même ce nombre de trois divisions est insuffisant pour l'Algérie.

M. LE PRESIDENT.- Il est vrai, d'autre part, que l'Afrique du Nord apporte son tribut, important, à la défense de l'Indochine.

J'en arrive maintenant à une visite que j'ai effectuée en Autriche avec MM. Pidoux de la Maduère, Barret et Alric. Les forces françaises d'Autriche ont une importance que l'on ne connaît pas suffisamment. Soumises à l'autorité quadripartite, elles échappent à la juridiction nationale française, d'où la négligence regrettable avec laquelle le Gouvernement les traite.

.../...

Ces troupes occupent le Tyrol et le Voralberg, autrement dit, elles montent la garde sur le Brenner; et on les traite en parents pauvres, alors qu'elles seraient chargée de couvrir la retraite de toutes les populations civiles fuyant un envahisseur.

Je crois qu'il n'y aura jamais de paix signée avec l'Autriche. Pour l'U.R.S.S., l'Autriche est un point de passage où elle a le plus grand intérêt à laisser se prolonger l'état actuel. Voilà pourquoi je pense que nous avons tort de ne pas accorder à ces troupes l'équipement et l'armement nécessaires à la position capitale que tiennent ces unités. Il y a là environ 10.000 hommes, autour d'Innsbrück; ces troupes alpines exercent un grand attrait sur les jeunes gens qui sont volontaires pour y servir bien au-delà des besoins en effectifs.

Leur équipement est absolument insuffisant et je dois rendre hommage à l'originalité remarquable avec laquelle les cadres organisent l'instruction, malgré la défectuosité du matériel : les pièces d'artillerie, en particulier, sont là, mais n'ont pas de munitions.

Néanmoins, le moral est magnifique. Les rapports entre occupants et autochtones sont excellents : les tyroliens sont de cœur avec les Français et prêts à défendre à nos côtés leur indépendance qui leur est chère. La politique de l'occupation française dans la région a d'ailleurs été très habile et a créé un courant de sympathie des plus favorables.

Enfin, je vous dirai que la situation financière de ces troupes, calculée d'après le change, est mauvaise; une fois de plus, on a trop l'impression que les forces françaises d'Autriche font figure de parents pauvres; je ne saurais trop cependant rendre hommage à la direction remarquable du Général de la Tour, et à l'intelligence de sa politique d'occupation.

L'impression que nous rapportons de notre visite est en tous points réconfortante.

M. SCHLEITER.- Je partage et vos amertumes et votre satisfaction. Je ne saurais trop souligner, moi aussi, qu'actuellement le moral de toute notre armée active ou de réserve est magnifique.

Je crois qu'en ce moment, étant donné cet esprit, il faut que le Gouvernement suive de très près l'instruction des réserves et y apporte un soin minutieux. L'entraînement des réservistes doit être impeccable. L'argument des crédits ne joue pas ici. Je suis prêt, avec ceux de mes collègues qui se joindraient à moi, à assister à une des séances d'instruction du dimanche des réservistes, pour me rendre compte dans les meilleures conditions possibles de la façon dont elles se déroulent.

.../...

M. MAROSELLI.- Je crois qu'il est indispensable que cette instruction soit suivie de très près, étant donnée son immense importance.

Il serait bon d'appeler l'attention du Gouvernement sur cette question, vitale pour l'armée.

M. LE PRESIDENT.- Le débat sur le budget va nous permettre, dans un avenir très rapproché, de demander au Gouvernement les engagements nécessaires, dont nous pourrions, après coup, contrôler l'exécution.

M. VOYANT.- Il y a un autre point à soulever, celui de l'affection judicieuse des réservistes. Le problème vaut d'être examiné, tout particulièrement en ce qui concerne l'armée de terre.

M. MAROSELLI.- Notons ici que le Service du Recrutement dépend de la guerre, qui se sert la première, quitte à défavoriser l'Air et la Marine. Un arbitrage du Ministre de la Défense Nationale ne serait pas inutile ici.

\* \* \*

\*

M. LE PRESIDENT.- Nous sommes saisis pour avis d'un projet de décret tendant à transférer un crédit d'un milliard du chapitre 932 au chapitre 931 du budget annexe des constructions aéronautiques. La Commission voudra-t-elle donner un avis favorable ?

(La Commission décide de donner un avis favorable).

\* \* \*

\*

La Commission voudra-t-elle se saisir pour avis du projet de loi (n° 523, année 1952) portant statut du personnel navigant professionnel de l'Aéronatique civile ?

(Il en est ainsi décidé).

(M. Maroselli est désigné comme rapporteur pour avis)

\* \* \*

\*

.../...

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner un rapporteur pour le projet de loi modifiant les articles 159, 172 et 185 de la loi du 9 mars 1928 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre.

(M. Schleiter est désigné).

Ce projet, que le Gouvernement nous demande d'examiner le plus rapidement possible, apporte une modification heureuse à la composition des tribunaux militaires. Je pense que la Commission pourrait donner un avis favorable en demandant la discussion immédiate.

(Assentiment).

\* \* \*

\*

M. MAROSELLI.- A propos du budget, il me semblerait essentiel que les budgets militaires fussent examinés en même temps que les budgets civils et en concordance avec eux. On arrive tous les ans au même résultat, qui est que les budgets militaires sont, si j'ose dire, brimés en raison de la manière dont ils sont établis et examinés .

\* \* \*

\*

La séance est levée à 17 heures 35.

Vu : le Président,

*Rolin*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

examen du projet de rapport de la commission sur le projet de loi (n° 625, anno 1952), modifiant les articles 153, 172 et 185 du Code de Justice militaire pour l'armée de terre.

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Réunion commune avec la commission de la justice

-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. Georges PERNOT, Président de la Commission  
de la Justice

de la justice ( -:-:-:-:-:-:- ) de la commission de la  
justice de ce jour

Séance du vendredi 12 décembre 1952

-:-:-:-:-

La séance est ouverte à quinze heures 40

-:-:-

Présents : Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET,  
MAROSELLI, NAMY, PIALES, RAMAMPY, RUPIED, François  
SCHLEITER, VOYANT.

Excusés : ALRIC, BOULANGE, ROTINAT.

Absents : Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, CHOCHOY, COURRIERE,  
GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, Robert LE GUYON,  
LIOT, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de  
MONTULLE, Général PETIT, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE.

-:-:-:-

.../.

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

- Examen du projet de rapport de M. SCHLEITER sur le projet de loi ( n° 625, année 1952) modifiant les articles 159, 172 et 185 du Code de justice militaire pour l'armée de terre.

## COMPTE RENDU

Présidence de M. PERNOT, Président  
de la Commission de la Justice.

La Commission se réunit en commun avec la commission de la Justice ( voir procès-verbal de la commission de la Justice de ce jour).

o o

Présidence de M. BARRE, Vice-Président  
de la Commission de la Défense Nationale.

La séance est reprise à 17 heures 45.

M. BARRE, Vice-Président.- Nous avons entendu, à la Commission de la Justice, d'amples explications sur le texte qui nous est soumis. Je vous propose de vous prononcer sur l'adoption sans modifications qui nous est demandée par notre rapporteur.

.../...

- 3 -

M. NAMY, retenu à la commission de la justice, m'a fait savoir qu'il votait contre l'adoption sans modification.

(Mises aux voix, les conclusions du rapporteur sont adoptées).

La séance est levée à 17 heures 50.

Le Président,

*Deewane*

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

ORDRE DU JOUR

Audition de M. le Ministre de la Défense Nationale  
sur le budget de la Défense Nationale (exercice 1953)

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 19 décembre 1952

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 35

-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, Jean BOIVIN-CHAMPEAUX, BORGEAUD, GIACOMONI, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, NAMY, Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER, VOYANT.

Excusés : MM. BOULANGE, MASTEAU.

Absents : MM. CHOCHOY, COUIGNY, COURRIERE, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, Robert LE GUYON, LIOT, MARSELLI,

-:-:-:-

.../...

## ORDRE DU JOUR

- 2 -

Audition de M. le Ministre de la Défense Nationale  
sur le budget de la Défense Nationale (exercice 1953)

## COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président, accueille M. Pleven,  
Ministre de la Défense Nationale. ( Voir ci-joint le compte-rendu sténographique de l'audition du Ministre).

La séance est levée à 11h40.

Vu: le Président

*Rotinat*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

Au nom de la commission je souhaite la bienvenue à M. le ministre.

Nous pouvons espérer que le budget de la défense nationale sera voté avant la fin de l'année. C'est la première fois que pareil fait se produit depuis que j'ai l'honneur de présider cette commission. Nous nous en réjouissons tous. Nous avons, en effet, assez condamné les douzièmes provisoires. Cependant, notre espoir reste très fragile.

Monsieur le ministre, je vous donne la parole.

M. René PLEVEN, ministre de la défense nationale. Monsieur le président, je vous remercie d'avoir bien voulu vous prêter à cette audition. Comme vous le savez, la préparation du budget, pour qu'il soit voté en temps utile, a demandé un effort considérable. Rien ne serait meilleur, me semble-t-il, pour le moral de nos forces armées, que le fait d'échapper aux douzièmes provisoires.

Si les événements auxquels vous faites discrètement allusion ne se produisent pas la semaine prochaine je pense pouvoir faire passer le budget de la défense nationale les 26 et 27 décembre devant l'Assemblée nationale et, avec votre appui, avant la fin du mois devant le Conseil de la République.

Dans le cas où, pour arriver à ce résultat, la discussion budgétaire devrait être écourtée à l'excès, je me prêterais très volontiers à un débat de politique générale au point de vue militaire qui permettrait de reprendre les questions qui n'auraient pas pu être abordées à l'occasion de la discussion de ce budget.

Le 5 novembre dernier, je vous ai indiqué dans quelles conditions avait été arrêté, pour 1953, à 1.464 milliards de francs le volume des dépenses militaires et pour quelles raisons le Gouvernement avait été conduit à réservier dans ce chiffre une tranche conditionnelle de 44 milliards, correspondant à la différence entre l'aide américaine initialement promise et l'aide effectivement promise.

Avant d'aborder l'examen du budget, je rappelle quelle a été l'idée de politique générale qui a inspiré le Gouvernement, à savoir : aucun événement ne s'étant

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

produit sur le plan politique, militaire ou sur celui des inventions techniques, rien ne justifie une réduction de l'effort militaire que la France, comme d'ailleurs toutes les autres nations atlantiques, doit supporter pour assurer, aussi rapidement que possible, dans le cadre de la défense commune, la sécurité de l'Europe.

Voici la répartition entre les divers budgets, des 1.464 milliards de dépenses militaires:

Défense nationale.....	890 milliards, dont 30 en tranche conditionnelle
Etats Associés.....	387 milliards, dont 10 en tranche conditionnelle
France d'outre-mer.....	40 milliards
Protection civile.....	7 milliards, dont 4 en tranche conditionnelle
Dépenses diverses.....	140 milliards <i>(Ce sont les pensions et un certain nombre de dépenses de certains civils, qui, en France, sont englobées dans les budgets civils, mais qui, dans la nomenclature N.A.T.O., figurent dans les dépenses militaires.)</i>

Comme ministre de la défense nationale, je suis responsable du budget de la défense nationale proprement dite, c'est-à-dire des 890 milliards dont je viens de parler. Ces 890 milliards sont divisés en 4 sections dont les dotations ont été arrêtées de la façon suivante :

Section commune.....	93.379 millions, soit 10,4 % du budget total
Section air.....	291.810 millions, soit 32,8 % du budget total
Section guerre.....	329.759 millions, soit 37 % du budget total
Section marine.....	174.852 millions, soit 19,8 % du budget total

Avant de comparer ces chiffres avec ceux correspondants de 1952, j'appelle l'attention des commissaires sur quelques changements intervenus d'une année sur l'autre dans la répartition des dépenses entre ces diverses sections.

Ces changements correspondent aux vues exprimées par les commissions des finances des deux Assemblées. Ils simplifieront la gestion dans les années à venir. Les chiffres ci-dessous ont rétabli le budget de 1952 dans la nouvelle nomenclature utilisée pour le budget de 1953.

Sur la base de la nomenclature utilisée pour 1953, la section commune avait été dotée, en 1952, de 94.085 millions, soit 11,3 % du budget global ; en 1953, elle reçoit 10,4 %.

Section air : 1952, 277.798 millions, soit 33,4 % du budget global ; 1953, 32,8 %.

Section guerre : 1952, 305.171 millions, soit 36,7 % du budget global ; 1953, 37 %.

Section marine : 1952, 152.944 millions, soit 18,4 % ; 1953, 19,8 %.

L'équilibre entre les sections est pratiquement inchangé. La seule modification de quelque importance appelant un commentaire concerne la marine. L'accroissement du pourcentage enregistré dans le budget de 1953 est dû aux échéanciers de paiement sur les tranches nouvelles antérieurement autorisées.

La stabilité d'ensemble qui ressort des chiffres ci-dessus tient essentiellement au fait que le volume des forces armées françaises sera, en 1953, le même qu'en 1952.

Seules, des considérations financières nous ont contraints à adopter cette solution. Je ne considère pas, en effet, que le niveau de nos forces soit actuellement suffisant, pas plus d'ailleurs que le niveau de celles qui sont à la disposition du commandant en chef des pays atlantiques.

Des études assez longues sont en cours dans le but de déterminer ce que l'on pourrait appeler "le régime de croisière" des forces françaises, c'est-à-dire le niveau des forces que la France pourrait entretenir en régime permanent.

Dans les circonstances présentes, un tel travail suppose un certain nombre d'hypothèses, d'une part, sur les ressources financières que le pays peut consacrer à la défense nationale, d'autre part, sur l'équilibre relatif des différentes forces armées entre elles.

Etant donné que la France est co-signataire du Traité de l'Atlantique, nous pouvons, dans nos évaluations, tenir compte de certains concours militaires extérieurs. J'espère que les études auxquelles j'ai fait allusion seront terminées au moment de la discussion de ce budget devant le Parlement. Cela me permettrait de vous donner la primeure de ce que pourrait être, en "régime de croisière" l'objectif final de notre réarmement.

J'analyse maintenant la tranche inconditionnelle qui s'élève à 860 milliards de francs. Cette somme s'entend pour des effectifs identiques à ceux existant au 31 décembre 1952, lesquels s'élèvent (gendarmerie comprise, mais non compris les effectifs de l'armée de terre actuellement en Indochine ou dans les territoires d'outre-mer - ceux-ci relevant du ministère de la France d'outre-mer) à 662.000 hommes.

Je décompose cette somme de 860 milliards en 4 grandes masses sans opérer de distinction entre les sections :

1<sup>o</sup> Dépenses concernant les effectifs et les dotations d'entretien y afférentes (soldes, indemnités, allocations familiales, alimentation, entretien, habillement, couchage, chauffage, frais de déplacement et frais occasionnés par le service de santé.), 323.100 millions, soit 10 milliards de plus qu'en 1952.

L'accroissement des crédits tient au fait que sont reconduits, en année pleine, les effectifs dont la réalisation ne s'est opérée progressivement qu'au cours de l'année 1952 et également au fait que 4 milliards supplémentaires ont été affectés à la valorisation des charges militaires, conformément aux engagements que j'avais pris devant le Parlement au moment de la discussion du budget de 1952.

2<sup>o</sup> Dépenses de fonctionnement des forces armées (instruction et entretien des matériels) 120.200 millions contre 119.800 millions en 1952. Si l'on tient compte d'une certaine baisse des prix, ces chiffres marquent, à mon sens, une amélioration.

3<sup>o</sup> Dépenses de fabrication, 276 milliards, au lieu de 240 en 1952. Cette dernière somme se décompose ainsi pour les 4 sections :

- 7 - Déf. Nat. 19/12/52

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

	1952	1953
Section commune.....	3.300 millions	3.900 millions
Section air .....	96.200	- 107.300
Section guerre.....	88.000	- 100.400
Section marine.....	<del>48.500</del>	- 64.400

Dans ces dépenses de fabrication, l'habillement intervient pour 37.300 millions en 1953, contre 60 milliards en 1952. Les fabrications de matériel proprement dites, passent de 180 milliards en 1952 à 238.500 millions en 1953, soit une augmentation de 58 milliards.

Ainsi que le Parlement en avait exprimé le souhait en 1952, un très gros effort a été consenti en faveur des fabrications pour atténuer, dans la plus large mesure possible, les effets que pouvait présenter, sur le plan militaire ou social, l'insuffisance des commandes off shore. Je vous ai déjà fait part des mesures arrêtées en juillet dernier. Toutes les fabrications jugées essentielles à cette époque ont été poursuivies. Cependant, les cadences n'atteignent pas le niveau qu'auraient permis d'attendre des ressources suffisantes si elles avaient pu être dégagées.

Ainsi, le V.L.R., sortira à la cadence de 300 à 320 par mois, au lieu de 400 à 450. La cadence de fabrication des E.B.R. sera de 13 par mois, alors qu'elle aurait pu atteindre 50. Le rythme de sortie du char de 14 tonnes sera de 50 au lieu de 70 à 100. En ce qui concerne le matériel aérien, les cadences mensuelles de sortie s'établissent à 5 pour les cargos moyens au lieu de 8, à 25 pour les avions d'interception au lieu de 45. La cadence de fabrication des munitions diminuera également, sauf en ce qui concerne les obus de 105.

Pour avoir une vue complète des dépenses de fabrication prévues au titre du budget de 1953, il convient d'ajouter au chiffre que je viens de donner les paiements à attendre, en 1953, sur les commandes off shore déjà reçues (150 millions de dollars, soit 63 milliards de francs), ou sur celles qui nous ont été promises en juillet et au sujet desquelles les contrats sont actuellement négociés. Elles s'élèveront, en 1953, à environ 20 milliards. De plus, au titre de l'exercice budgétaire américain 1952-1953, nous attendons ~~195.000.000~~ 185.500.000 dollars, dont 99 millions de dollars affectés aux munitions et 86.500.000 dollars à des intercepteurs. Ces chiffres sont nets de taxe puisqu'ils se rapportent à des exportations. C'est donc l'équivalent de 78 milliards de francs qui est mis à la disposition de la

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

défense nationale par ce moyen des commandes off shore.  
Nous avons estimé que, sur ces 78 milliards, 35 milliards  
environ pourraient effectivement utilisés en 1953.

4° Dépenses d'investissements, d'études et de recherches,  
57.400 millions, contre 59.900 millions en 1952.

5° Dépenses d'infrastructure sur le plan national :  
64.700 millions, contre 75.200 millions en 1952.

La plus grosse partie de cette somme est consacrée aux besoins de l'armée de l'air. La diminution enregistrée en 1953 par rapport à 1952 s'explique par le fait que peu d'opérations nouvelles ont été lancées en 1952 et que l'échéancier de 1953 s'en trouve allégé d'autant.

En ce qui concerne le service des essences, aucun programme nouveau n'est prévu. Nous terminons les quatre dépôts du Nord-Est.

A mon grand regret, aucune opération nouvelle ne sera engagée pour la construction de logements. Mais je dois reconnaître qu'étant donné la date tardive à laquelle a été voté le budget de 1952, nous n'avons pas encore utilisé tous les crédits dont nous disposions.

Sur le plan interallié, une réduction de 8 milliards environ a été opérée par rapport aux prévisions de 1952. Cela correspond à un ajustement à la cadence réelle des travaux.

Militairement, la tranche inconditionnelle de 860 milliards signifierait, comme je l'ai indiqué précédemment, le maintien de nos forces au niveau de fin 1952, non seulement quant à leur volume général, mais encore quant à leur efficacité opérationnelle.

En 1953, nos effectifs atteindront 905.000 hommes (y compris l'Indochine, les territoires d'outre-mer, la gendarmerie et la garde) dont 505.000 militaires de carrière et environ 400.000 militaires recrutés par conscription.

Ce total comprend : 629.000 hommes stationnés en Europe et en Afrique du Nord, 210.000 hommes en Indochine, 66.000 hommes stationnés dans les différents territoires de l'Union française.

Pour répondre à certaine propagande selon laquelle notre effort militaire est faible, je rappelle que cet effectif de 905.000 hommes est comparable à celui du début de 1939, qui était de 880.000 hommes, mais la répartition en est totalement différente, non seulement à cause de la "ponction" que représente l'Indochine, mais aussi en

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

raison de l'accroissement considérable des effectifs de l'armée de l'air.

Le Gouvernement estime qu'il doit faire un effort tout particulier pour obtenir de nos alliés les moyens lui permettant de couvrir la tranche conditionnelle, qui, pour le budget de la défense nationale, est de 30 milliards.

Ces 30 milliards nous permettraient d'augmenter nos forces par rapport à ce qu'elles seront à la fin de 1952. 18 milliards pourraient être consacrés à des accroissements d'effectifs, 4 milliards à des travaux d'infrastructure indirectement liés à ces accroissements et 8 milliards à l'infrastructure interalliée.

L'augmentation des effectifs serait de 30.000 hommes pour l'armée de terre, 9.000 pour l'armée de l'air et 3.000 pour la marine.

En ce qui concerne l'accroissement des effectifs, nous pouvions choisir entre deux conceptions : ou bien augmenter le nombre des grandes unités mises sur pied, (divisions terrestres, escadrons aériens), ou bien valoriser les unités existantes. Le Gouvernement s'est arrêté à cette deuxième formule, en tenant compte, d'ailleurs, des enseignements qu'il a recueillis au cours des manœuvres d'Allemagne. Nous avons constaté, en effet, qu'il était nécessaire de doter les divisions existantes de certaines unités de soutien et d'appui mieux étoffées et plus nombreuses.

Le matériel que nous recevrons en 1953, nous permettra de transformer en deux divisions équipées de façon satisfaisante une partie des effectifs actuellement stationnés en Afrique du Nord.

La qualité opérationnelle des unités de l'armée de l'air est, pour nous, la préoccupation dominante. A la fin de 1952, nous avons atteint les objectifs que nous nous étions fixés à Lisbonne, quant à leur nombre, mais il est nécessaire de compléter les effectifs en sous-officiers et officiers de façon qu'ils soient à même de travailler dans les meilleures conditions.

Par l'augmentation des effectifs de la marine de 3.000 hommes environ, nous disposerons d'un personnel instruit que nous pourrons affecter aux unités au fur et à mesure que nous en recevrons, par la procédure off shore, ou qu'elles sortiront de nos arsenaux.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Telles sont les grandes lignes du budget de la défense nationale pour l'exercice 1953.

Ce budget, s'il était limité à la tranche inconditionnelle, nous permettrait de maintenir notre effort au niveau qu'il atteindra le 31 décembre 1952. Les 30 milliards marginaux nous permettront d'accroître la qualité et la force des grandes unités existantes. C'est pourquoi nous sommes décidés à faire un effort tout particulier auprès de la nouvelle administration américaine lors de la prochaine session, à Paris, du Conseil de l'Atlantique, prévu pour le mois de mars ou d'avril.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cet exposé. Je donne maintenant la parole à M. de Maupéou, qui doit vous poser quelques questions.

M. de MAUPEOU. Une question extrêmement grave préoccupe notre commission. C'est celle des soldes du personnel militaire, officiers et sous-officiers en particulier. Je souhaiterais que le Gouvernement eût une politique définie et tende vers des réalisations précises. Tout ce que l'on a tenté de faire jusqu'à présent ne constitue, à mon sens, que des palliatifs? Certes, le budget de 1953 prévoit le relèvement des indemnités pour charges militaires. Cela peut remédier jusqu'à un certain point à la situation difficile de certains officiers. Si je suis bien informé, on envisage également le relèvement du plafond de l'indice. Mais ces mesures me semblent nettement insuffisantes.

Je sais bien que la défense nationale se heurte à la fonction publique qui tient énormément à son prestige, si j'ose dire. Mais il faut envisager une augmentation de nos effectifs si nous voulons respecter nos engagements. Or, si nous n'augmentons pas la solde de nos cadres, nous manquerons d'officiers pour encadrer nos effectifs. Les Anglais se sont trouvés en face d'un problème analogue; aussi ont-ils doublé la solde de leurs officiers.

Il faudrait étudier ce problème d'urgence et tenter de mettre d'accord, et la fonction publique, et les finances. Ne pourrait-on pas, par exemple, envisager de se dégager définitivement de la fonction publique ? On a créé une grille spéciale pour la police, je ne vois pas pourquoi la défense nationale n'en créerait pas une pour les militaires. Monsieur le ministre voit probablement où je veux en venir.

CONSEIL DE LA RÉUNION

Je crois savoir que nos officiers, qui sont répartis dans divers services du S.H.A.P.E., se plaignent d'un manque de liaison, de directives communes. Les Anglais et les Américains, à l'Etat-major de leur pays respectif, ont ce qu'on appelle des bureaux de planing. M. le ministre ne pourrait-il pas prévoir, dans ses services et sous ses ordres directs, un bureau de planing à la mode américaine ou anglaise, qui étudierait à l'avance certains problèmes et donnerait à nos officiers un certain nombre de directives qui les aideraient dans les questions qu'ils ont quotidiennement à résoudre dans leurs divers services.

Je parlerai maintenant du grade fonctionnel, qui a été admis par les armées étrangères et qui gêne profondément les militaires des pays qui ne l'ont pas admis. Récemment, un colonel français est parti en "claquant la portière" parce qu'un colonel américain, portant les étoiles de brigadier, entendu se faire obéir comme un officier général. Un tel état de choses crée des tensions. J'estime qu'on n'aurait pas dû admettre que les Américains envoient des officiers avec le grade fonctionnel.

Je voudrais également aborder la question du service de santé qui dépend uniquement et directement de vous, monsieur le ministre. Dans le récent tableau d'avancement de certaines armes, on a utilisé des procédés, dont se sont plaints, à juste titre, me semble-t-il, certains médecins de ces armes particulières. Par exemple, aucun médecin de la marine ne siégeait à la commission chargée d'établir le tableau d'avancement concernant la marine. C'est une question à propos de laquelle j'aimerais avoir quelques renseignements précis.

Enfin, j'aimerais connaître dans quelles conditions s'est déroulé récemment un événement que je considère comme une perte de prestige considérable pour la France, je veux parler de la nomination de Lord Mountbatten au commandement du théâtre opérationnel naval de la Méditerranée.

Il était de tradition constante, à l'intérieur de nos alliances militaires, que les Anglais détiennent le commandement de la flotte de l'Atlantique et que nous reviennent le commandement des opérations navales en Méditerranée.

Etant donné la conjoncture internationale et notre position dans le N.A.T.O., il n'était peut-être pas possible de nommer à ce poste un officier général français. Mais j'aurais aimé que la France oppose un veto formel à la nomination d'un Anglais et appuie, au

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

contraire, la nomination d'un amiral américain, nomination qui n'aurait pas engagé l'avenir. Maintenant que les Anglais détiennent le commandement en Méditerranée, nous aurons beaucoup de difficultés dans l'avenir, à le leur retirer.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Augarde.

ce qui suit

M. AUGARDE. J'attirerai, moi aussi, l'attention de M. le ministre sur la question des cadres. Tout ce qu'a dit mon prédécesseur est exact. La question du recrutement se pose. Quand d'anciens officiers ou sous-officiers, ayant voulu bénéficier de la loi ~~du~~ le dégagement des cadres, essaient de rentrer dans l'armée, ils rencontrent toujours d'énormes difficultés. Les lieutenants ou sous-lieutenants de réserve, qui ont terminé la guerre de 1939-1945 comme adjudants chef et qui sont titulaires de la Légion d'Honneur, de la Médaille militaire, de la Croix de guerre avec plusieurs citations, qui sont, par conséquent, des officiers expérimentés, sont obligés de renoncer, quand ils ont dépassé l'âge de 40 ans, à leurs galons d'officiers pour rentrer dans les cadres avec le grade qu'ils avaient autrefois c'est-à-dire celui d'adjudant ou d'adjudant-chef. C'est infiniment regrettable.

Il y a une crise des cadres, c'est vrai, mais s'il est nécessaire d'avoir à certains échelons des hommes jeunes et dynamiques, il est utile aussi d'avoir des gens dont l'expérience est certaine. Parmi eux, je citerai le cas d'officiers, qui, blessés, sont versés dans les services. La plupart du temps, on ne paraît pas utiliser leurs compétences. C'est ainsi que des ingénieurs, qui demandaient à rentrer dans les services du génie, ont été placés dans l'administration du service de santé, quelquefois dans le service des essences, où j'en conviens ils peuvent rendre plus de services.

Je voudrais vous demander, en outre, si les 10 milliards d'augmentation prévus dans le budget de 1953 concernant les effectifs, seront affectés à un entraînement supplémentaire des réserves. A plusieurs reprises, nous avons étudié la question de l'entraînement des réserves. La courte séance du dimanche matin permet à certains officiers de reprendre contact, pendant deux heures, avec l'armée ; c'est peu. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de développer la formule des périodes et de convoquer, non seulement les cadres, mais les unités tout entières. Ainsi, pendant 8 ou 15 jours, les hommes et les cadres seraient en contact avec la réalité des problèmes militaires, ce qui, à mon avis, est extrêmement important en raison des conceptions nouvelles et de l'utilisation d'armes que la plupart ignorent.

- 13 - Déf. Nat. 19/12/52

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Je voudrais vous demander si la constitution des deux divisions algériennes dont vous avez parlé est soumise à l'aide supplémentaire ou si, de toute façon, elles seront constituées.

J'aurai une seule question à vous poser en ce qui concerne l'armement. Vous avez eu l'extrême obligeance, monsieur le ministre, de nous faire admirer les armes nouvelles. Je voudrais savoir si, pour l'année prochaine, vous envisagez la construction du char de 50 tonnes et si le canon de 105, qui a fait une grosse impression sur tous ceux qui s'intéressent aux choses militaires, sera construit en quantité suffisante pour doter nos unités.

Enfin, il serait nécessaire, je pense, que les hommes soient polyvalents. En cas de conflit, ils pourraient ainsi, après avoir subi l'instruction indispensable, être réunis sous un même écusson. Cette conception peut paraître révolutionnaire et heurter ceux qui pensent que chaque arme doit avoir une instruction spéciale.

M. LE PRESIDENT. J'aurais voulu obtenir une précision sur l'emploi des 7 milliards affectés à la défense en surface du territoire. Récemment, un exercice s'est déroulé dans la région de l'Est. J'ignore les enseignements qu'on en a tirés. Je me demande si, depuis quelques années, cette défense en surface a fait des progrès, si l'organisation en est au point et si l'on entend poursuivre activement la mise en place des éléments de cette défense.

M. LE MINISTRE. En ce qui concerne la situation matérielle du personnel militaire, je partage l'opinion exprimée selon laquelle nos officiers et sous-officiers ne sont pas suffisamment rétribués, tout au moins lorsqu'ils servent en France où ils ne bénéficient d'aucune indemnité supplémentaire.

Je me heurte au fait que les échelles ont été établies en 1948 pour l'ensemble des serviteurs de l'Etat. A ce moment là on a indiqué aux militaires désavantagés par les échelles adoptées, qu'une indemnité de charges militaires compenserait ce qu'ils perdaient du fait de l'application des nouveaux indices.

Chaque année, depuis 1950, je me suis efforcé soit comme ministre de la défense nationale, soit comme président du conseil, de porter l'indemnité de charges militaires au niveau prévu par la commission de classement.

Au début de janvier 1952, une indemnité de charges militaires a été majorée de 50 %. Les 4 milliards que j'ai difficilement obtenus dans ce budget, vont me permettre de compléter cette opération. Lorsque ce crédit aura été utilisé, les indemnités de charges militaires auront été majorées de 100 % par rapport à ce qu'elles étaient au 31 décembre 1951.

En dehors de certaines modifications d'indices, qui, sur ma demande, ont été acceptées par le ministère des finances en ce qui concerne notamment les sous-officiers ayant des spécialités, j'indique que ce ne sont pas les indices qui ont changé, mais la répartition des nombres à l'intérieur de ces indices, ce qui revient au même pour les sous-officiers, puisque ce moyen a permis de donner un supplément à ceux des sous-officiers ayant la meilleure formation.

J'ai également obtenu, en ce qui concerne les officiers de marine, que soit rétablie, cette année même, l'indemnité qu'ils perçoivent quand ils sont à terre, indemnité à laquelle ils avaient toujours eu droit et qui avait été supprimée au moment de l'adoption des nouveaux indices.

Ce résultat est tout de même appréciable et montre à nos officiers et sous-officiers que nous nous préoccupons de la question de leur solde. Nous pouvons procéder à la révision des indices, ce que je suis tout à fait disposé à faire. Seulement, ne nous faisons pas d'illusion, on en parlera pendant deux ou trois ans.

L'amélioration du recrutement, du nombre des candidats aux écoles et du nombre d'engagés parmi les sous-officiers et ceux qui espèrent, par cette voie, devenir officiers, sont la preuve des résultats incontestables qui ont été obtenus.

En ce qui concerne l'organisation du S.H.A.P.E., la question soulevée par M. de Maupéou se réfère plus à un récent passé qu'au présent. L'incident qu'il a signalé de ce colonel qui s'est trouvé soudain placé sous les ordres d'un officier général américain, qui n'était pas général, s'est produit il y a environ dix mois. Je l'ai personnellement réglé avec les généraux Eisenhower et Grunther. Cet incident m'a procuré l'occasion de mettre ces derniers en garde contre une tendance, qui est moins une tendance américaine qu'une tendance britannique, qui

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

consiste à multiplier les grades fonctionnels.

Un lieutenant-colonel anglais ou américain, quand il a porté les étoiles de général, par exemple au S.H.A.P.E., trouve parfaitement naturel à son retour en Angleterre ou en Amérique, de redevenir lieutenant-colonel.

En France, il en va autrement. Nous hésitons beaucoup à donner, même pour des missions à l'étranger, des grades fonctionnels. Je pourrais, en effet, vous montrer un certain nombre de lettres, toujours appuyées par le chef de mission ou par l'ambassadeur, qui tentent d'expliquer que les éminents services rendus par l'officier de grade fonctionnel justifient qu'il soit confirmé au prochain tableau d'avancement.

L'attention du commandant en chef a été attirée sur ces inconvénients. Dans la répartition des personnels, il fait en sorte que, par l'attribution de grades fonctionnels, on ne retire pas à nos officiers des responsabilités véritablement importantes.

A la suite de la mort du regretté général Coudereaux j'ai désigné, pour le remplacer, le général Valluis. Ce général a un "grand nombre d'étoiles sur la manche", ce qui a beaucoup facilité les opérations. M. de Maupeou a également indiqué que les officiers détachés dans les organismes internationaux éprouvaient une sensation d'isolement. C'était particulièrement vrai il y a quelques mois.

Nous organisons toutes les semaines, de petites réunions officieuses que je suis très souvent décidé à présider. Nous réunissons ainsi périodiquement tous les officiers détachés dans des organismes internationaux, nous savons ce que font les uns et les autres et quelles sont les positions françaises sur des questions importantes. Ce problème est donc en voie de règlement.

Pour en finir avec les questions relatives au commandement interallié, je répondrai à M. de Maupeou, qui a évoqué la nomination de Lord Mountbatten que, d'après l'organisation qui prévalait jusqu'à maintenant, un amiral américain détenait le commandement en chef de la Méditerranée, les Anglais ayant le commandement de la Méditerranée orientale et les Français le commandement de la Méditerranée occidentale.

Non seulement notre commandement de la Méditerranée occidentale a été confirmé, mais les limites de notre zone de commandement sont très sensiblement élargies.

Tous avons soulevé le problème des convocations verticales. Il ne faut pas, se demande-t-il, adopter une

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Le Gouvernement français aurait préféré, d'ailleurs, le maintien de l'arrangement ancien. Seulement, les Américains ont accepté ce qu'ils avaient toujours dit qu'ils refuseraient, d'une part, et, d'autre part, il nous était extrêmement difficile de contester le commandement de Lord Mounbatten. En effet, les Anglais, en raison des forces considérables qu'ils maintiennent dans le Proche-Orient, disposent, en Méditerranée, de moyens trois ou quatre fois supérieurs aux nôtres.

En outre, il nous était très difficile d'opposer à la personnalité de Lord Mounbatten un chef ayant le même prestige. Cet arrangement a été conclu pour deux ans. Il est prévu qu'au bout de cette période, une nation quelconque aura, en principe, le droit de revendiquer le commandement.

Le rattachement de Lord Mounbatten au général Ridgway a une autre conséquence. Le général Ridgway a un adjoint naval qui est l'amiral Lemonnier. Par conséquent, Lord Mounbatten est placé sous le commandement du général Ridgway qui a, comme conseiller, un amiral français. C'est pourquoi, en dehors des raisons personnelles de mérite, nous avons donné à l'amiral Lemonnier le rang d'amiral.

Vous avez parlé du tableau d'avancement du service de santé. A priori, il me paraît tout à fait curieux que les médecins de la marine aient pu penser qu'ils étaient proposés par des gens qui ne les connaissaient pas. Actuellement, le directeur général du service de santé est le médecin-général [redacted] et son adjoint, le médecin-général Tabet, qui est l'ancien directeur du service de santé de la marine et connaît, par conséquent, tous ceux qui viennent du cadre naval.

C'est la première fois que j'entends parler de cette question et j'indique que, si quelque chose d'anormal se passait, je rectifierais immédiatement.

Je répondrai à M. Augarde que les divisions algériennes [redacted] seront constituées dans le cadre de la trêve inconditionnelle. Le matériel que nous recevrons en 1953 permettra de les équiper. Cela n'a donc rien à voir avec la trêve conditionnelle.

Le crédit prévu en 1953, pour l'entraînement des réserves, est comparable à celui qui a été prévu en 1952. En 1952, nous n'avons pas utilisé la totalité de ce crédit, non pas parce que nous ne voulions pas l'employer, mais parce qu'il nous a été impossible de le faire.

Vous avez soulevé le problème des convocations verticales. Il ne faut pas, me semble-t-il, adopter une

règle trop uniforme dans ce domaine. Les périodes d'entraînement sont d'autant plus efficaces - c'est du moins l'avis de ceux que j'ai consultés et le mien - qu'elles permettent l'instruction des réservistes dans le cadre d'unités qui ne soient pas trop importantes (escadrons, bataillons). Ce ne sont pas les grandes manœuvres qui, selon moi, contribuent le plus à l'instruction des réserves, bien au contraire. Je crois même qu'elles ont parfois comme conséquences de nuire à l'instruction réelle du combattant. Elles aident, certes, les états-majors mais on peut faire travailler ces derniers d'une autre façon. Bien souvent, le combattant a les idées faussées par toutes les servitudes dont il est obligé de tenir compte, par exemple le fait qu'ils ne peuvent pas fouler les territoires cultivés, etc..

UN COMMISSAIRE. Sauf en Afrique du Nord !

M. LE MINISTRE. Nous cherchons surtout à multiplier les périodes d'instruction dans le cadre d'unités moins importantes que la division.

M. AUGARDE. Dans une ville que je connais bien, vous avez récemment réuni tous les réservistes à l'échelon bataillon. C'était une véritable mobilisation de la ville. Il est inutile de vous indiquer que beaucoup de personnes ont protesté, soit parce qu'elles avaient été obligées de fermer leurs boutiques, soit pour d'autres raisons. Mais tout le monde s'est rendu au rassemblement. Le mouvement était excellent : la population s'est retrouvée dans l'atmosphère militaire. Je ne réclame pas des manœuvres à l'échelon armée ou à l'échelon division, mais il serait intéressant de constituer une unité, un escadron, une compagnie ou un bataillon, par exemple, et de la faire travailler dans ces conditions.

M. LE MINISTRE. Nous nous sommes orientés sur l'instruction dans le cadre de la petite unité, plutôt que sur la convocation verticale d'une division complète. Les crédits prévus sont suffisants.

Vous m'avez parlé des retards ou des obstacles auxquels se heurtent certains officiers dégagés des cadres pour leur réintégration dans l'armée. J'interviens toutes les fois que de tels obstacles me sont signalés. Je constate, en effet, bien souvent, une certaine résistance *passive* à la réintégration d'anciens officiers. Cependant, nous insistons très fermement pour que cette réintégration se fasse. Dans l'ensemble, elle se fait maintenant assez régulièrement, mais lentement, car il importe de procéder à certaines *examen* et vérifications. Du 1er janvier au 1er octobre 1952, et uniquement pour l'armée de terre, 900 officiers de réserve ont été réintégrés

dont

dans l'active, dont un certain nombre en Indochine, d'autres dans les unités stationnées dans la métropole, en Afrique du Nord ou en Allemagne.

Cela ne signifie pas que tous ces officiers expriment le désir de s'intégrer dans l'armée active. Beaucoup, parmi eux, restent volontiers six mois ou un an de plus. Nous encourageons beaucoup cette méthode parce qu'elle facilite l'amélioration de nos cadres.

Il devrait y avoir une période de transition où nous pourrions faire des échanges et des évaluations. Je devrais vérifier si nous pouvons faire quelque chose de la discorde au sein de nos unités.

M. De préférence je voudrais que ce soit pour deux millions de francs. C'est sans doute une somme de protection civile, mais qui vous paraît être suffisante pour assurer la sécurité.

Les dépenses militaires sont de 3 millions sur la tranche individuelle. Pour cette raison, je demande à mon ministère de l'Intérieur de faire quelques économies supplémentaires.

Les 2 millions destinés à l'individuel doivent permettre la mise en état des garnisons et des casernes, d'équiper, de vérifier le matériel nécessaire qui ait un caractère militaire, faire évaluer les armes, contrôler les renseignements, etc.

Le million d'un destiné au service public est destiné à financer la construction de bâtiments, des prévoir un certain équipement des services existants, etc.

Je passe à la séance en séance. Voilà ce que j'aurais aimé que le décret soit. Je laisse au ministre de l'Intérieur de faire ce qu'il jugera nécessaire. Si il fait faire quelque chose de plus, il faut faire une partie de ce budget. Les trois millions qui ont été demandés sont destinés à assurer la sécurité individuelle, mais un certain nombre d'opérations collectives, dans lesquelles il faudra prendre le maximum de précautions, doivent être effectuées pour apporter le maximum de sécurité.

Si le budget est voté en temps voulu, je vous dirai que je serai en mesure de donner un renseignement sur le dépôt en police judiciaire et d'assurer un renseignement détaillé. C'est pour les opérations individuelles que je suis très sûrement sollicité. Ces dernières nécessitent une chose que vous savez. Je crois qu'il faudrait faire une loi pour

Cela épouse les questions posées sauf cependant celles concernant le matériel. Je vous dis franchement que; tant que nous ne serons pas arrivés à faire adopter le char de 50 tonnes comme un matériel allié, je ne crois pas que nous aurons les moyens financiers de le lancer. Je le regrette, car je partage votre opinion. Je crois que tous ceux qui ont vu cet engin le trouvent remarquable.

Je n'exclus pas du tout que nous arrivions par une amélioration de nos méthodes à le faire reconnaître. Il aurait plus de chances de l'être dans le cadre européen que dans le cadre atlantique. C'est un autre espoir pour le canon de 105. Je devrais vérifier où nous en sommes et je vous répondrai au cours de la discussion budgétaire.

M. le président de la commission m'a posé une question à propos des 7 milliards. C'est une somme qui concerne la protection civile, ~~mais~~ que vous avez parlé de la défense en surface. Je vais répondre à ces deux questions.

Les dépenses civiles se montent à 3 milliards sur la tranche inconditionnelle. Dans cette tranche, 2 milliards vont au ministère de l'intérieur et un milliard au ministère de la santé publique.

Les 2 milliards du ministère de l'intérieur doivent lui permettre de mettre en état un certain nombre de systèmes d'alerte, d'appareils, de veiller à l'entretien des masques à gaz qui ont un grand avantage, c'est d'être excellents également contre les radiations atomiques.

Le milliard donné au ministère de la santé publique est destiné à lui permettre de compléter le stock des médicaments, des prévoir un certain équipement des hôpitaux chirurgicaux, etc.

Je passe à la défense en surface. Voilà presque trois ans que le décret sur la défense en surface est adopté. Ses auteurs savaient fort bien que s'agissant d'une question tout à fait nouvelle, il fallait passer par une période d'expérimentation. Les trois années qui se sont écoulées, au cours desquelles un certain nombre d'exercices ont eu lieu, nous ont amenés à un certain nombre de conclusions sur les modifications qu'il y a lieu d'apporter à ce décret.

Si le budget est voté en temps utile, je dois vous dire que je compte au mois de janvier me consacrer au remaniement du décret. J'ai reçu les observations des I.G.A.M. qui ont, étroitement collaboré avec les autorités militaires dans l'exercice que vous savez. Je crois qu'il faudrait laisser le plus

longtemps possible à l'autorité civile la charge du maintien de l'ordre dans le cas où un état de siège serait proclamé.

Toute une série d'expériences ont été faites dont il y a lieu de tirer les conclusions. Si nous le pouvons, au mois de janvier, nous procèderons à des consultations très approfondies avec tous ceux qui ont participé aux exercices et nous vous présenterons probablement un nouveau décret avec des modifications assez substantielles.

la défense civile

M. LE PRESIDENT. Vous n'envisagez pas de rattacher les C.R.S. au ministère de la défense nationale ?

M. LE MINISTRE. Voilà la question qui s'est posée au sujet des C.R.S. Le problème n'est pas de rattacher les C.R.S. à la défense nationale, mais dans l'emploi des C.R.S. dans le cas d'état de siège et d'opérations mettant en cause la défense ensurface. J'ai pris comme position qu'il ne serait pas moralement acceptable ni tolérable que des hommes jeunes et vigoureux puissent, sous prétexte qu'ils appartenaient à des services de police, dépendant du ministère de l'intérieur, ne pas prendre le statut militaire en cas de guerre.

Je dois dire que M. le ministre de l'intérieur, forçant peut-être un peu ses services, a reconnu que ma position était tout à fait justifiée. Mais il y a justement à examiner - et c'est un des points sur lequel nous devrons nous étendre dans le décret - le fait de savoir à quelle heure les C.R.S. perdent leur caractère de forces de police pour devenir des forces militaires. C'est une des questions qu'il faudra précisément mettre au point.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Michelet.

M. MICHELET. Le rôle d'une commission comme la nôtre me semble être d'appuyer l'action du ministre. Pour une fois vous êtes d'accord avec lui pour que le maximum de crédits affectés abusivement à la défense nationale soient remis au ministère auquel ils doivent être normalement affectés. Tout à l'heure vous parlez des sept milliards de défense passive. Cela n'est pas inscrit au ministère de la défense nationale.

M. LE MINISTRE. Non, mais dans le plafond des dépenses militaires, les sept milliards sont inclus.

RÉPUBLIQUE

M. MICHELET. Nous arrivons à des pourcentages inexacts et on gonfle le budget de la défense nationale par des chiffres qui n'en appartiennent pas. De même, pour les crédits des C.R.S. Ce sont des forces de police, et il y a une différence entre la police et l'armée.

M. LE MINISTRE. Quand j'ai donné les chiffres du budget de la défense nationale, je n'ai pas compris les dépenses de la défense civile.

Les dépenses militaires sont celles du budget de la défense nationale, les dépenses du budget des Etats associés, les dépenses du budget de la France d'outre-mer et un certain nombre de dépenses que nous classons comme dépenses militaires de façon que la comparaison entre ce que nous dépensons et ce que dépensent les Anglais et les Américains et les Belges se fasse sur la même base que nous.

Dans le cadre des Nations atlantique, on considère comme dépenses militaires toute une série de dépenses que nous avons l'habitude de considérer comme des dépenses civiles, mais comme il faut établir des comparaisons entre les différents pays pour déterminer dans quelle mesure le revenu national est gêné, nous sommes obligés d'adopter la même nomenclature que eux.

M. MICHELET. Je vous remercie de cette précision. Elle est importante.

M. LE MINISTRE. Quand je parle des dépenses de la défense nationale, je parle de mon budget. Quand je parle des dépenses militaires je parle de l'ensemble des dépenses, cela pour m'en tenir à la nomenclature budgétaire.

M. LE PRESIDENT. Nous vous remercions de vos déclarations, Monsieur le ministre, et nous espérons que vous nous apporterez ce projet de budget avant le 31 décembre.

M. LE MINISTRE. Je ferai de mon mieux pour cela.

M. LE PRESIDENT. La séance est levée.

(La séance est levée à onze heures quarante minutes.)

Complémentaire: MM. COUZELET, FRANCOIS.

Délégué à M. GIACONI par M. ROBERT,

MINISTRE DE LA RÉGIONALISATION

MM. AUBAIS, BOUAFIA.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

I - Constitution de la Commission

-:-:-:-:-:-:-:-:-

II - Nominations de la Commission

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

- 1 membre suppléant à la présidence et au contrôle

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 16 janvier 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 20  
 Séance de l'après-midi, pour débattre des dernières  
 voix et de nommer le nouveau chef éditorial de la  
 Commission.

-:-:-

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président.  
 Je n'ai pas d'autre candidature que celle de M. Rovinat, pré-  
 sident sortant. Je vous prie donc d'abord pour pro-  
 céder à un vote à cette personne.

Il en est ainsi décidé et M. Rovinat est élu par

Présents : MM. ALRIC, AUBE, Henri BARRE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO,  
 de LACHOMETTE, LASALARIE, LE GUYON, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY,  
 ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER, VOYANT.

Suppléants: MM. COUPIGNY, FRANCESCHI.Délégué : M. GIACOMONI par M. BORGEAUD.Absents : MM. AUGARDE, BERLIOZ.

-:-:-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

I - Constitution de la Commission.

II - Nomination de :

- 3 membres de la sous-commission chargée de suivre et de contrôler d'une façon permanente l'emploi des crédits affectés à la défense nationale;
- 1 membre de la Commission de coordination et de contrôle chargée de suivre l'exécution et l'application du Traité de Communauté européenne du charbon et de l'acier.

-:-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. RUPIED, Président d'âge.- En ouvrant cette première séance de l'année, permettez-moi de vous adresser mes meilleurs voeux et de souhaiter la bienvenue aux nouveaux membres de la Commission.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Président. Je n'ai pas d'autre candidature que celle de M. Rotinat, président sortant. Je pense que vous serez donc d'accord pour procéder à un vote à mains levées.

Il en est ainsi décidé et M. Rotinat est réélu par acclamation.

Pour les postes de premier et deuxième vice-présidents, sont candidats : MM. Barré et Schlariter, vice-présidents sortants.

M. HIDOUX de la MADUERE.- Je pose ma candidature.

M. LE PRESIDENT.- Nous allons donc procéder à un vote secret, étant entendu que les bulletins pourront porter deux noms et que le siège de premier vice-président reviendra au candidat ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages.

.../...

Le scrutin auquel il est procédé donne les résultats suivants :

Nombre de votants .....	30
Bulletins blancs où nuls ...	2
Suffrages exprimés .....	28
Majorité absolue .....	15

Ont obtenu :

M. Barré .....	27 voix
M. Pidoux de la Maduère ....	15 "
M. Schleiter .....	14 "

En conséquence, MM. Barré et Pidoux de la Maduère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés sont proclamés élus respectivement 1er et 2ème vice-présidents.

Les secrétaires sortants, MM. Pic et Piales sont réélus par acclamation.

Vu : le Président d'âge,

Présidence de M. ROTINAT, Président.

M. ROTINAT, Président.- Au nom des membres du Bureau, je vous remercie. Je vois, pour ma part, dans cette réélection, un témoignage de sympathie et de communauté de pensée plus qu'une manifestation politique.

Je rends hommage au président d'âge qui dirige ces réunions d'élection avec tant d'autorité et j'adresse, en votre nom, mes remerciements au secrétariat et aux officiers experts.

J'avais exprimé l'espoir que le budget militaire puisse être voté avant la fin de l'année; les événements en ont décidé autrement. Je suis, d'autre part, très ému des réductions de crédits qui sont susceptibles d'être envisagées, estimant inconcevable que l'on ampute encore les sommes affectées à nos armements. Il faut que l'on sache que nous nous opposerons à toute diminution de notre force combative.

.../...

Nous allons avoir à débattre, dans le courant de 1953,  
de l'important problème de la communauté européenne de défense.

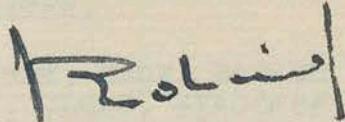
Je souhaite, enfin, que la Commission se déplace souvent  
et je pense que nous devrions étendre ces voyages d'inspection  
jusqu'à Madagascar et en Indochine.

• • •  
Désignations diverses

- M. de Maupeou est désigné à l'unanimité comme membre de la Commission du pool charbon-acier.
- MM. Alric, Le Guyon et Pic sont réélus par acclamation, membres de la sous-commission de contrôle des crédits de la Défense Nationale de la Commission des Finances.
- M. Maroselli est chargé de suivre, avec voix consultative, les travaux de la Commission des Finances.
- MM. de Maupeou, Maroselli, Alric, Schleiter, Voyant sont désignés pour étudier, respectivement, les Sections "Commune", "Air", "Guerre", "Marine" et France d'Outre-Mer.

La séance est levée à 15 heures 55.

Vu : le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

## ORDRE DU JOUR

Le Rapport pour avis de M. MARSEILLI sur le projet de loi (n° 52), année 1953, portant statut du personnel navigant de l'armement civil.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mardi 27 janvier 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 14 heures 35

-:-:-:-

Présents : MM. Charles BARRET, BERLIOZ, de LACHOMETTE, MARSEILLI,  
de MAUPEOU, de MONTULLE, Général PETIT, ROTINAT,  
RUPIED, VOYANT.

Excusés : MM. LE GUYON, François SCHLEITER.

Absents : MM. ALRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Henri BARRÉN BORGEAUD,  
Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, Louis  
IGNACIO-PINTO, KALB, LASALARIE, Jacques MASTEAU,  
MICHELET, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY

.../...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

I.- Rapport pour avis de M. Maroselli sur le projet de loi (n° 523, année 1952) portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

## COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. Maroselli, Rapporteur pour avis du projet de loi portant statut du personnel navigant de l'aéronautique civile.

M. MAROSELLI.- Ce texte a été examiné longuement par la Commission des Transports, au travail de qui je tiens à rendre hommage.

A l'article 42, devenu 39 quater, dernier alinéa, je proposerai d'ajouter : "ou du Secrétariat d'Etat à l'Air dans le cas d'essai ou réception." (Assentiment.)

A l'article 46, je propose d'employer les mots : "le ministre compétent". (Assentiment.)

A l'article 39 bis, je propose l'adoption de la formule : "les rapports techniques d'enquête".

M. BRUNHES.- Il s'agit ~~de~~<sup>ici</sup> de déterminer des causes d'accidents. Mais il est rare que le rapport ne puisse être que strictement technique.

La modification que nous avons apportée au texte de l'article 39 semble répondre au souci de M. Maroselli.

J'ai peur que celle proposée par M. Maroselli provoque des difficultés ; le "rapport technique" peut, involontairement, minimiser la responsabilité de ceux qui ont causé un accident. Je ne m'opposerai pas à l'amendement, cependant.

M. MAROSELLI.- Alors, déposons notre amendement, le secrétaire d'Etat à l'Air arbitrera.

.../...

- 3 -

M. MAROSELLI.- Il serait bon que notre commission puisse désigner des membres chargés de contrôler l'activité des services des sociétés nationales de constructions aéronautiques.

(La Commission est favorable à cette proposition. Il est décidé de l'examiner de nouveau à une prochaine réunion.)

La séance est levée à 15 heures 10.

Le Président,

R. L. |

ML

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

...mises du budget des dépenses

...initives du rapporteur

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-+-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 28 janvier 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 35.

-:-:-:-:-:-

Présents : MM. Charles BARRET, LE GUYON, MAROSELLI, de MONTULLE,  
le Général PETIT, PIC, ROTINAT, RUPIED, VOYANT.

Suppléant : M. LE GROS.

Excusés : MM. de MAUPEOU, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, AUGARDE, BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD,  
Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, IGNACIO  
PINTO, KALB; de LA CHOMETTE, LASALARIE, Jacques  
MASTEAU, MICHELET, PIALES, SCHLEITER.

-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

---

Examen du budget des Etats associés (dépenses militaires)  
Audition du rapport de M. Voyant.

- -

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de désigner les membres de notre sous-commission "France d'Outre-Mer".

(La sous-commission est reconduite.)

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Voyant, rapporteur pour avis du budget de la France d'Outre-Mer et des Etats associés (dépenses militaires).

M. VOYANT.- Je veux réduire mon exposé au strict minimum budgétaire.

La politique en Indochine est d'assurer la relève de l'armée française par l'armée vietnamienne.

Le budget actuel des Etats associés marque une diminution de 25 milliards sur les crédits du corps expéditionnaires, compensés, il est vrai, par une subvention de 90 milliards à l'armée vietnamienne.

Le budget marque, également, une aide américaine accrue : l'ensemble de cette aide n'est que de 15 milliards inférieure au budget du C.E.F.E.S.

Je regrette, à propos de l'accroissement des effectifs vietnamiens, que le Gouvernement ait donné des chiffres aussi précis à la tribune de l'Assemblée Nationale.

Je pense que nous devons être satisfaits de voir la création des bataillons légers vietnamiens et l'effort fait en vue d'équiper nos troupes en hélicoptères.

/...

- 3 -

En ce qui concerne la conduite de la guerre en Indochine, la question se pose de savoir s'il faut négocier. Avec qui négocier ? Il est impossible d'arrêter le conflit, ni technique-  
ment, ni moralement.

Il faut poser des conditions à la continuation <sup>de la</sup> lutte : les Vietnamiens doivent prendre une part plus active à la guerre. Il faut, d'autre part, obtenir une aide plus importante de nos alliés. Il faut, enfin, que les Français soient mieux informés des raisons de continuer la lutte en Indochine.

M. LE PRESIDENT.- J'invite la Commission à exprimer son avis sur ce rapport.

Le Général PETIT.- Je ne suis pas d'accord. Nos collègues socialistes sont au courant de la récente conférence de Rangoon. Elle a démontré que les aspirations des peuples asiatiques sont nationalistes. Il n'y a pas, là, qu'un mouvement communiste.

Je crois qu'il y a là trop de considérations faibles, sujettes à caution.

M. PIC.- Comme socialiste, je ne peux laisser passer une assimilation quelconque entre les aspirations des socialistes d'Asie et ce que les socialistes français continuent d'appeler l'impérialisme soviétique en Asie. L'argument du Général Petit pourrait tenir en réunion publique, mais il ne devrait pas être produit ici. Nous restons les adversaires résolus d'une dictature communiste.

Le Général PETIT.- Je persiste à penser que tous ces mouvements, en Extrême-Orient, sont nationalistes, et fondés sur le désir du peuple d'atteindre son indépendance.

M. LE PRESIDENT.- Laissez-moi vous dire que le Gouvernement vietnamien de S.M. Bao Dai représente aussi bien une tendance nationaliste ~~plus~~ que le Gouvernement d'Ho Chi Minh.

M. RUPIED.- En fait, le nationalisme est un moyen utilisé par la propagande communiste.

Le Général PETIT.- La Chine, en particulier, est un pays promis à un avenir extraordinaire. Il faut, je crois, mettre un peu plus de bonne foi dans l'examen qu'on fait porter sur la Russie soviétique.

/...

- 4 -

M. LE GROS.- Pensez-vous qu'un rapide voyage, comme celui que vous avez fait en Chine, vous permet de juger vraiment ce pays immense et impénétrable ?

M. LE PRESIDENT.- Que dire, d'autre part, des faits qui parlent ? Que dire de l'exode massif des Allemands de zone orientale ?

M. VOYANT.- Pour revenir à l'ordre du jour, puisque nous décidons de continuer la guerre d'Indochine, il faut que le Gouvernement fasse porter tout son effort sur le moral de notre armée.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix le rapport de M. Voyant.

(Le rapport est adopté.)

M. MAROSELLI.- Si notre Commission a toujours l'intention d'envoyer une délégation en Indochine, il conviendrait peut-être de la désigner sans trop tarder. Je ne saurais vous dire la joie qu'a provoquée en Corée la récente visite de deux parlementaires français.

M. LE PRESIDENT.- Le voyage doit avoir lieu prochainement.

M. LE GUYON.- M. Letourneau, Ministre des Etats Associés, pense que ce voyage serait très utile et devrait avoir lieu soit avant avril, soit après septembre.

M. LE PRESIDENT.- J'envisage ce déplacement avant le mois d'avril.

M. VOYANT.- Le seul amendement au budget que nous venons d'examiner, qui me paraît utile, est de proposer la réduction indicative d'un million au chapitre 688I, pour insister sur l'effort du Gouvernement, pour augmenter la part de la collaboration du Viet-Nam.

(Assentiment).

La séance est levée à 11 heures 45.

Vu : le Président,

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE  
SJ

AUDITION DES PERSONNES AVOYANT DES FAITS SUSPECTS  
PAR LES SECTEURS DE JUSTICE D'ABORD MISE EN PLACE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

M. ROTINAT  
Secrétaire d'Etat

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Première séance du jeudi 29 Janvier 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 10 heures 10

-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, AUGARDE, Charles BARRET, BORGEAUD, CLERC,  
Louis IGNACIO-PINTO, de LACHOMETTE, Robert  
LE GUYON, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTUILLE,  
Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA  
MADUERE, ROTINAT, RUPIED, François SCHLEITER,  
VOYANT.

Excusés : MM. GIACOMONI, RAMAMPY.

Absents : MM. Robert AUBE, Henri BARRE, BERLIOZ, Marcel  
BOULANGE, CHOCHOY, KALB, LASALARIE, Jacques  
MASTEAU, MICHELET,

-:-:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

Audition des Secrétaires d'Etat aux Forces Armées  
sur les sections du budget militaire 1953.

---

COMpte RENDU

---

M. ROTINAT, Président, accueille M. de CHEVIGNE,  
Secrétaire d'Etat à la ~~guerre~~.

(voir ci-joint le compte-rendu sténographique de  
l'audition des Secrétaires d'Etat aux Forces Armées).

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, en vous saluant au nom de notre commission, je veux tout de suite déplorer le nombre restreint des Commissaires qui vont assister à votre audition. J'espère toutefois que beaucoup de nos Collègues arriveront à temps pour vous entendre.

Je vous remercie d'être venu aujourd'hui devant nous pour nous faire connaître les grandes lignes de votre budget. Je tiens à déclarer devant la commission rénnie, qu'à mon sentiment, vous avez prononcé à l'Assemblée nationale un discours très courageux, car vous n'avez pas craint de déclarer très fermement les déficiences que le blocage de crédits allait entraîner dans votre effort de réarmement. Nous en sommes également très affectés nous-mêmes.

Je pense donc, Monsieur le Ministre, que vous allez pouvoir nous dire quelles sont les répercussions des mesures de blocage sur votre budget propre.

M. Pierre DE CHEVIGNE, Secrétaire d'Etat à la Défense Nationale et aux Forces armées (guerre).- Monsieur le Président, Messieurs, ce budget se caractérise surtout par sa division en deux parties : la tranche inconditionnelle et la tranche conditionnelle.

La tranche inconditionnelle, qui est celle dont je suis certain de pouvoir disposer de toutes façons, représente véritablement le minimum vital. C'est la stagnation, c'est la reconduktion des effectifs, mais sans aucune autorisation nouvelle, dans aucune opération nouvelle et, pratiquement, sans aucune valorisation d'unités, sauf toutefois pour la 15ème Division. On peut donc dire que ce budget, s'il devait se terminer, à la fin de l'année, par l'exécution de la tranche inconditionnelle, ferait que l'Armée française ne réaliserait en 1953 aucun progrès par rapport à l'année précédente.

En 1952, j'avais été assez optimiste et on avait même trouvé, je crois, au Sénat, que je l'étais peut-être un peu trop. Les événements m'ont donné raison. En effet, l'année 1952 a été une année de progrès au point de vue des effectifs et la courbe des engagements a monté. Si, en 1950, nous n'avons eu que 13.000 engagés, nous en avons eu 17.000 en 1952. Vous voyez quelle est la progression en deux ans. Cette progression a été à peu près identique pour les cadres d'active où nous avons enregistré également un certain progrès. Par conséquent, en 1952, toutes les courbes, à ce point de vue, ont été ascendantes.

- 4 -

Nous avons pu, en fin d'année, organiser, sans trop de difficultés, deux divisions supplémentaires. Ce sont la 29ème Division qui est celle de Toulon et la 19ème Division qui est celle de Bretagne.

Au point de vue du matériel, l'année 1952 a été extrêmement favorable. J'avais signalé au Sénat, l'an dernier, que contrairement aux appréhensions manifestées par la plus grande partie de mes Collègues, la situation en matériel était moins préoccupante que la situation en effectif. L'an passé, on m'avait en effet reproché d'avoir un peu trop axé mon budget sur le personnel et de ne pas avoir assez mis l'accent sur les difficultés de matériel. Or, mes prévisions ont été justifiées, car la situation du matériel a été énormément améliorée.

Nous avons reçu en 1952 deux fois plus de matériel venant du P.A.M. qu'en 1951. Nous avons reçu 210.000 tonnes de matériel par Cherbourg, plus 30.000 véhicules par Landau.

On peut donc dire que, sur tous les plans, pour le matériel surtout, pour le personnel ensuite, l'année 1952 a marqué un grand pas en avant par rapport à 1951. Je crains que l'année 1953 ne soit pas aussi favorable. Si nous n'avons que la tranche inconditionnelle, ce sera, comme je viens de vous le dire, une année de stagnation, et qui dit stagnation dit recul.

Nous serons d'abord obligé de freiner les engagements. Actuellement, il y a en effet un courant d'engagements très appréciable et je vais dépasser mes effectifs. Je sais que les Finances sont parfois ~~excessive~~ indulgentes pour l'Armée, mais il y a des limites et, si je n'ai que le budget inconditionnel, je serai obligé de refuser des engagements, ce qui est catastrophique et pour l'Armée métropolitaine et pour le soutien de l'Indochine. Tous les trimestres, il me faut, en effet, envoyer en Indochine un fort contingent, ce qui constitue pour moi une préoccupation majeure.

Je vais être obligé également de ralentir dès maintenant mes fabrications d'armement. Quoiqu'il arrive, je suis obligé de licencier au moins un millier d'ouvriers plus spécialement dans l'industrie stéphanoise, quelques-uns à Tulle, à Chatelleraut et dans la région parisienne. Ce licenciement d'un millier d'ouvriers d'Etat va provoquer l'arrêt de 4 à 5.000 ouvriers de l'industrie privée, car le ralentissement de mes commandes, ralentit l'emploi dans les établissements d'Etat, mais également dans tous les établissements privés qui travaillent pour la guerre.

Je suis en particulier obligé de ralentir la cadence de fabrication des chars de 13 tonnes. Vous savez les difficultés que nous avons rencontrées pour faire démarer ces fabrications.

Au début, on avait été très optimiste et on avait oublié qu'il fallait deux ans et demi pour lancer un matériel. Pratiquement, les chiffres admis par l'expérience se sont vérifiés et c'est une période de cet ordre qu'il nous a fallu pour faire démarer nos chaînes. L'année 1953 aurait été une année de production massive; production qui avait déjà pris un bon départ en 1952, mais je suis obligé de la ralentir. Il y a une chaîne qui est prête à tourner et que je ne mettrai pas en route. Je tiendrais malgré tout, en ce qui concerne ces chars de 13 tonnes. En effet, la Suisse nous en a commandés 170 et, hier soir, j'ai appris qu'après avoir essayé la première demi-douzaine de chars envoyés pour les essais, elle les avait jugés très satisfaisants et qu'elle commandait un supplément de 30 chars. La chaîne suisse me permet donc d'avoir un volant, mais je ne pourrais pas engager une nouvelle tranche.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, il m'a semblé lire, dans le compte-rendu des débats de l'Assemblée Nationale que ces chars de 13 tonnes avaient provoqué quelques déceptions dans l'Armée.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- Monsieur le Président, il y a toujours des gens pessimistes; par principe, ils se plaisent à dénoncer des difficultés. Evidemment, il y a eu des difficultés pour la mise au point, mais c'est normal pour toute tête de série. Très franchement, je ne crois pas que le char de 13 tonnes nous donne des ennuis.

M. LE PRESIDENT.- Il y a une unité qui est dotée de ce char de 13 tonnes ?

M. LE SECRETAIRE D ETAT.- Il y a le régiment d'Epernay qui possède ce matériel, ainsi qu'un régiment algérien. Il y en a également dans les Ecoles. Je n'ai pas l'impression que ce matériel donne des mécomptes.

Je vous disais donc que la commande suisse était intéressante du fait qu'elle me procurait une sorte de volant et ce qui m'a fait plaisir, c'est que ce pays nous demande une "rallonge". Je suis d'autre part en pourparler avec les Suédois qui ont manifesté l'intention de nous en acheter. ~~Enfin~~ Un char de ce type est actuellement présenté à l'armée suédoise.

Par contre, nous avons des difficultés avec les E.B.R. Je n'ai pas l'intention de cacher les difficultés car on finit toujours par les connaître. Il s'agit d'un matériel délicat, le seul de ce type dans le monde. Il possède un moteur à plat qui n'avait jamais été réalisé jusqu'à ce jour. Les Anglais en ont été très étonnés.

Les E.B.R. marchent, mais, à tous moments nous avons de petits ennuis. Cela nécessitera une mise au point plus longue que pour les chars de 13 tonnes, mais il n'y a pas de raison que nous n'en venions pas à bout. Il est certain qu'en 1953 nous aurons des mises au point à effectuer dans la tête de série.

En ce qui concerne la Delahaye, nous avons été obligés de réduire la cadence. Celle-ci était de 400 véhicules par mois l'année dernière, elle n'est plus maintenant que de 350, soit une réduction de 25 % du rythme de sortie.

La Jeep Delahaye est un bon matériel. Ces performances sont supérieures à celles de la Jeep américaine au point de vue du tous terrains. Il s'agit de savoir si sa durée sera supérieure à celle du modèle américain. Pour ma part, je crains que ce ne soit un matériel ayant plus de qualités techniques, mais malgré tout plus fragile. Quoiqu'il en soit, il équipe plusieurs de nos Divisions et donne entière satisfaction. Il y a eu, au début, quelques petits ennuis, mais je le répète, c'est parfaitement normal.

Pour le reste de l'armement, je vais être obligé de réduire la fabrication - ce qui va notamment toucher St-Etienne - de l'armement petit calibre, en particulier des fusils et fusils-mitrailleurs. Le ralentissement de cette fabrication est moins préoccupant, car sa mise en route est plus aisée.

Ce qui est particulièrement regrettable, c'est que nous avons fait en 1952 un gros effort d'investissements pour redonner à notre industrie d'armement une capacité de production importante et ces investissements auront été presqu'inutiles puisque nous n'allons pas utiliser maintenant notre pleine capacité de production. Nous avons préparé des chaînes que nous allons être obligés de mettre sous cocon parce que nous n'aurons pas l'argent nécessaire pour les faire tourner.

Voilà, Messieurs, comment se présente le budget inconditionnel. Si, comme je l'espère, nous avons le budget conditionnel, cela représentera certes peu de chose, soit 13 milliards et demi pour l'armée de terre, mais cela permettra le pas en avant. Ce qu'il y a de tragique dans les questions de défense nationale française, c'est de constater qu'avec un budget total atteignant près de 4.000 milliards, il suffirait d'une centaine de milliards à l'ensemble de la Défense nationale pour qu'elle fasse un grand pas en avant, puisque 13 milliards et demi de plus, pour mon propre budget, me permettraient de faire un bond appréciable.

- 7 -

Comment vais-je employer la tranche inconditionnelle si je peux en profiter ?

D'abord, à valoriser un certain nombre d'unités. Nous avons des unités qui sont mobilisables à J + 30, J + 15 et J + 3. On mesure, en effet, le degré de préparation des unités au pourcentage d'active dans les effectifs dès le temps de paix. Une unité qui n'a que 30 % d'active dans le temps de paix n'est pas aussi rapidement mobilisable qu'une unité comprenant 80 % d'active. La question du matériel n'est pas gracie. En effet, dès que je mets une unité sur pied j'ai pratiquement le matériel nécessaire. Les américains nous le confirmement toujours et nous disent : "Chaque fois que vous mettrez une grande unité sur pied, vous aurez le matériel".

Je désire donc faire passer un certain nombre d'unités de J + 30 à J + 15, d'autres de J + 15 à J + 3 et un certain nombre encore de J + 3 à J. Ceci est très important. En effet, si un conflit éclate, nous aurons d'abord à livrer une bataille de ouverture et il faudra ensuite la prolonger, car un conflit ne s'arrête pas au bout de huit ou dix jours. Les unités engagées les premiers jours devront être étayées et relevées. Il faut donc d'autres divisions prêtes à intervenir dans un délai relativement proche.

Par conséquent, première utilisation de la tranche inconditionnelle : revalorisation d'un certain nombre d'unités. Ensuite, création d'un certain nombre d'unités nouvelles, en particulier des 21ème et 22ème divisions, la première étant une division d'Algérie, la seconde une division du Maroc. Nous savons que nous aurons le matériel nécessaire et nous pouvons donc avoir facilement deux divisions prêtes et en bon état. Comme vous le savez, en Afrique du Nord, il faut distinguer les troupes de souveraineté qui restent en place et les troupes d'Afrique du Nord. A l'heure présente, j'ai pratiquement, en Algérie, une division officieuse que je pourrais enlever en trois jours en laissant sur place les troupes de souveraineté.

Je voudrais également créer une autre division blindée en France. L'ossature militaire française prévoit actuellement une grande unité par région militaire. Or, nous avons toute une région de France qui est pratiquement vide de troupes, c'est la 4ème Région, entre Bordeaux et Tours. Je voudrais y créer la 7ème division blindée. Cela me paraît d'autant plus nécessaire que nous allons avoir maintenant un pourcentage trop faible d'unités blindées. A mon avis, il faut une division blindée pour deux divisions diinfanterie. La prochaine division à créer doit donc être une division blindée.

- 8 - / - 10 -

Actuellement, les équipes militaires allemandes avec lesquelles se poursuivent certains travaux techniques, sont d'accord sur ce point et, fortes de leur expérience en Russie, souhaiteraient même un pourcentage de 3 divisions blindées pour une division d'infanterie. C'est peut-être exagéré, mais enfin, c'est la leçon qu'ils ont tiré de l'expérience.

Par conséquent, trois divisions nouvelles à créer : deux divisions en Afrique du Nord et une division blindée en France. Mon objectif ultérieur serait de créer une division d'infanterie dans la région du Nord. C'est une région favorable pour le recrutement et stratégiquement bien placée. Il faudrait donc pouvoir mettre assez rapidement en route une division dans le Nord.

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Voilà ce que le budget inconditionnel permettra au point de vue de la création de grandes unités. Il permettra également de faire un minimum d'efforts en ce qui concerne l'infrastructure, car notre plus grand ennemi actuellement c'est l'oxydation.

Celà à l'air d'une boutade. Mais nous avons des dizaines de milliers de véhicules représentant plusieurs millions de francs qui sont à l'air libre. Nous avons des milliers de tonnes d'engins extrêmement fragiles, extrêmement délicats valant également un argent considérable qui sont aussi à l'air libre. Tout cela est en train de s'oxyder, de se rouiller. C'est vraiment lamentable car nous aurons besoin de tout ce matériel le jour de la mobilisation.

Mais alors, dira-t-on, pourquoi ne pas le mettre sous cocon ? C'est une solution. Le problème du coconnage en effet n'est pas très compliqué. Mais n'oubliez pas que l'Amérique se trouve de l'autre côté de l'Atlantique et que les Américains auront le temps de décoconner leur matériel. Cela demande du monde et nécessite plusieurs semaines. Or, ce matériel, il faut qu'il soit disponible pour le jour de la mobilisation. Nous disposons d'un délai de trois jours au maximum. Nous n'aurions donc ni le temps ni les hommes pour le décoconner comme cela est possible de le faire aux Américains. On me dira aussi que les Russes laissent leur matériel en plein air. Mais ils ont énormément de personnel et tous les matins le matériel est entretenu, ce que nous ne pouvons pas nous permettre car il faudrait un volant de personnel considérable.

Vous avez pu voir dans vos régions, garées dans des cours de casernes, des rangées de matériel qui souffre des intempéries. J'aborde ainsi le problème qui fait toujours sourire qui provoque même des sarcasmes, celui des couvertes. *Sur place*

Vous voulez construire des casernes, mais objecte-t-on ce n'est pas avec cela qu'on gagnera la guerre. Bien entendu, mais je ne crois pas qu'il soit de bonne gestion de laisser dégrader des milliards de matériel. Le budget permettra de construire environ 10 % des besoins. C'est un premier point, mais c'est encore bien peu de chose.

Je crois que maintenant le plus grand problème qui se pose à nous est celui de notre armée de réserve, car l'année 1952 a vu la mise en condition de notre armée de couverture, c'est-à-dire d'Allemagne, de nos troupes de l'Est. Cela a été un verrou. Mais un verrou ne résiste jamais bien longtemps à une poussée très forte. Il faut maintenant penser à ce qui se passera à J + 15, à J + 30 ou à J + 60, car un pays peut aussi bien perdre la guerre au bout d'un mois qu'au bout de huit jours. Nous pouvons très bien contenir une première poussée, et ne pas résister à la seconde. Si l'ennemi est à Paris au bout de six semaines au lieu d'y être au bout de

DN. 29.1.53 194

CONSEIL DE LA RÉSERVE

quinze jours, le résultat sera à peu près le même. Il faut que nous pensions à mettre sur pied notre armée de réserve qui pourra étayer la couverture. Ce sont évidemment les réservistes qui doivent constituer l'essentiel de cette armée.

Nous n'avons pas de difficultés sur le plan des hommes. Nous avons des officiers de réserve et bien au-delà de nos besoins. Ceci nous permettra de ne choisir que les plus jeunes et les plus aptes, ce qui provoque d'ailleurs toujours des récriminations ~~longues~~ très pénibles et très honorables de nos camarades de la réserve qui nous disent : moi j'ai fait Verdun et je ne suis pas encore tout à fait "démoli". Pourquoi ne m'utilisez-vous pas ? Il est difficile d'expliquer qu'il ne faut pas des capitaines de 45 ans, mais de moins de 40 ans. Or, ce sont toujours les plus anciens qui sont les plus assidus aux cours de perfectionnement. Nous avons l'air injuste, mais nous sommes obligés de prendre des gens à la fois physiquement aptes et avertis des matériels à employer. Nous aurons donc un grand choix d'officiers qui sont jeunes. Nous avons des classes instruites. Donc là nous n'avons pas de problème.

Par contre, les deux problèmes que nous aurons, ce sont le problème de l'habillement et le problème du matériel. Je parlerai du premier. On peut l'estimer secondaire. Je ne le crois pas. Une armée qui n'est pas habillée devient très vite un troupeau. Vous avez vu des hommes en 1939 auxquels on disait : gardez votre paire de chaussures et la chemise que vous avez apportées. Cela n'a pas donné un résultat excellent. Il faut le dire et j'ai insisté à ce sujet au Conseil des Ministres. Nous serions extrêmement gênés pour habiller nos réserves.

Il faut bien comprendre que nous sommes repartis à zéro. En 1939, nous avions derrière nous les stocks de la guerre 1914-1918 qui étaient énormes, plus 20 ans de paix où l'on avait fait des approvisionnements considérables. La situation n'est plus la même. N'oubliez pas que, pratiquement, l'effort de mobilisation a commencé il y a deux ou trois ans. De 1945 à 1950, ~~on~~ a alimenté l'active au fur et à mesure des besoins. Nous sommes donc repartis à zéro. Nous avions des magasins vides. Maintenant nous avons recommencé mais nous sommes encore très loin de compte, et nous aurions le plus grand mal - je tiens à le dire car je ne voudrais pas que la nation soit étonnée - à équiper une armée de divisions de réserve. La situation s'améliore, nous avons eu en 1950 une tranche d'habillement. Nous en avons eu une autre en 1952. Mais en 1953, j'en ai rien pu garder dans mon budget. J'espère pouvoir mettre une tranche en route, mais ce sera un minimum. Il s'agira de 50.000 ou 100.000 collections au maximum alors qu'il en faudrait un million. Là encore, nous rattrapons un petit peu chaque année notre retard, mais enfin, nous sommes encore loin de compte.

.../...

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Un autre problème se pose pour notre réserve : celui du matériel, car là nous nous heurtons à la conception de nos alliés qui n'est pas la nôtre. Pour eux, le matériel doit être délivré et distribué à une unité existante. Ils nous disent, et nous avons avec eux un dialogue quotidien : faites toutes les divisions que vous voulez, et vous aurez immédiatement le matériel. Mais ne nous demandez pas de mettre du matériel en stock dans les dépôts de Nantes, de Bordeaux, de Châteauroux, pour la mobilisation, c'est-à-dire pour des unités qui n'existent pas, sauf sur le papier. Or, il est certain -jel'ai dit plusieurs fois et je le répète- que je ne vais pas, le jour d'une mobilisation appeler dans les dépôts des hommes, si je ne peux rien leur donner. Ce serait, si je pousse les choses au pire, donner à l'ennemi l'occasion d'emmener en captivité des troupeaux d'hommes qui, simplement parce qu'ils ont été rassemblés dans des dépôts, ont la qualité militaire, alors qu'ils n'ont servi à rien puisqu'ils n'étaient ni armés, ni équipés. Nous avons là avec les Américains une discussion de tous les instants. J'espère quand même, petit à petit, obtenir du matériel, de manière à pouvoir déjà mettre quelques divisions sur pied à la mobilisation. Peut-être trouverons-nous une transaction. En mettant ce matériel en Afrique du Nord, il sera hors de portée d'une première poussée ennemie, et comme en Afrique du Nord nous mettrons sur pied une armée supplémentaire, elle aura là son matériel à pied d'œuvre.

Voilà le problème qui se pose pour les réserves. C'en'est pas un problème de personnel. C'est le contraire en somme de l'active. Pour l'active je n'ai pas de problème au matériel, j'ai un problème de personnel qui s'atténue un peu. Pour les réserves, je n'ai pas de problème de personnel, mais d'équipement. Voilà donc ce que me permettra de faire le budget que je présenterai au Sénat samedi prochain.

J'en ai donné les grandes caractéristiques. Je les résume d'un mot : 1952, a été un grand progrès par rapport à 1951. C'est incontestable. 1953, au mieux sera un progrès plus faible. Nous nous arrêterons à mi chemin et au pire, ce sera la stagnation.

M. LE PRESIDENT. Monsieur le ministre, je veux vous remercier de nous avoir fait un exposé aussi précis. Vous nous avez donné des renseignements très intéressants, mais qui ne peuvent que toucher péniblement notre commission qui s'est toujours préoccupée si vivement d'accélérer nos fabrications d'armement. En effet, alors qu'elles étaient en plein essor, on leur donne un coup d'arrêt.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT (guerre). Sinon un coup d'arrêt, du moins un coup de frein brutal.

196  
DN. 29. 7. 53

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. LE PRESIDENT. Par ailleurs, on me signale quela commission des finances envisage un blocage de 10 % pour réduction de frais des missions à l'étranger. Je suppose que c'est la réduction qu'a déjà faite l'Assemblée nationale sur la représentation militaire à Berlin.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT A L'AIR. Il y a deux choses différentes. Il s'agit d'abord d'un alignement avec le quai d'Orsay.

D'autre part, la commission a trouvé qu'il y avait beaucoup de missions à l'étranger. Il y a eu pendant l'année 1952 2.000 déplacements. Ce chiffre paraît considérable, mais le total des crédits n'est pas élevé : 135 millions. De quoi s'agit-il ? De gens qui vont en Allemagne et qui reviennent. Nous avons des contacts avec les Etats-Majors internationaux. Cela correspond à cinq ou six officiers français allant à Londres, à Berlin, à Baden-Baden. C'est assez naturel, et quand on regarde notre activité internationale, le chiffre n'est pas très élevé. Je crois que la commission des finances a demandé une réduction qui sera indicative, vraisemblablement.

M. LE PRESIDENT. Il y a une autre réduction importante de 25 millions qui concerne la tranche conditionnelle. La commission des finances s'oppose au rétrécissement par le bas de la pyramide des grades.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT (GUERRE). Il y a en effet un très léger rétrécissement du nombre des lieutenants, ce qui a inquiété la commission des finances. Mais vraiment, il s'agit d'une goutte d'eau. La commission a été émue parce qu'il y a quelques lieutenants en moins et 10 généraux en plus. Sur 30.000 officiers, cela est très faible.

D'ailleurs, en ce qui concerne le nombre des généraux, nous sommes très à court. J'ai donné à la commission des finances des chiffres. Nous avons le plus grand mal à pourvoir les postes. Il y a des postes internationaux où les Anglais et les Américains mettent des généraux. Pour l'Indochine, nous avons également du mal. J'ai 50 postes en France qui sont tenus par des colonels, mais là je suis obligé de mettre le plus ancien, qui n'est pas le plus intelligent. Souvent, c'est même le contraire, car s'il était intelligent, il serait passé au grade supérieur.

Il y a également un grand nombre d'autres postes qui devraient être tenus par des officiers généraux et que nous devons confier à des officiers supérieurs. Vous voyez donc quelle est la situation.

.../...

197  
DN. 29. 1. 33

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

M. DE MAUPEOU. Pour être bref, je ne poserai qu'une seule question. J'ai appris que la commission des finances avait fait un abattement très important qui est, je crois, à peu près de 50 millions sur le service social de l'armée.

M. LE PRESIDENT. Je crois qu'il y a erreur et qu'il ne s'agit que d'un million.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT (GUERRE). Le service social est pour nous quelque chose de très important. Il sert à améliorer la condition des familles, car ce ne sont pas les soldes touchées qui permettent d'envoyer les enfants à la mer, par exemple. Nous avons par ailleurs de nombreuses colonies de vacances. Vous voyez donc l'utilité de notre service social. Et je souhaiterais que l'on n'empêche pas les crédits. Les diminuer, même indicativement, cela n'aura pas une répercussion heureuse.

M. SCHLEITER. Monsieur le ministre, j'ai eu l'occasion de vous demander dans une lettre hier, en vous citant des cas précis, ce qui empêchait dès maintenant de faire passer au grade de sous-lieutenant, des adjudants remarquablement notés, jeunes, qui sont dans la réserve, proposés pour ce grade.

Nous avons aussi un certain nombre de camarades qui ont fait brillamment la dernière guerre dans les chasseurs à pied, qui ont été prisonniers, qui sont assez "fana" pour aller place de la Concorde prendre l'autocar et qui attendent toujours leur promotion pour leur grade de capitaine. Comment cela se fait-il ? Ces garçons-là sont jeunes et ils sont au point.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT (GUERRE). Nous avons certainement des sous-officiers de réserve qui sont des gens de très bonne qualité. Mais nous avons précisément besoin de sous-officiers. Nous avons assez de jeunes officiers de réserve et il nous faut des adjudants de réserve dans nos compagnies. Je ne veux donc pas écrire mes adjudants pour en faire des sous-lieutenants dont j'ai déjà assez.

Il y a une seconde question, celle de l'âge. Je suis content que la question soit posée. Je vais en effet avoir à livrer une bataille dont on m'a dit que j'allais la perdre. J'estime que les officiers de réserve doivent être jeunes pour mener la guerre moderne. Jusqu'à l'année dernière, pratiquement, on n'avait pas recommandé la gestion des officiers de réserve. On la reprend. Je vais avoir des capitaines de réserve qui n'auront pas trente ans. C'est une affaire qui est en route.

J'ai par la même occasion, demandé que la limite d'âge des officiers de réserve soit égale à celle des officiers de l'ac-

.../...

22. 2. 1953

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

tive. On prétend qu'on vieillit moins vite dans la réserve que dans l'active. A mon avis, c'est le contraire, car un officier d'active "est dans le bain". Il mène une vie de plein air, il se maintient plus en forme qu'un officier de réserve qui a un emploi sédentaire. Or, actuellement les limites d'âge de la réserve sont de cinq ans au-dessus de l'active. Je demande qu'elles soient les mêmes.

M. SCHLEITER. Je suis tout à fait d'accord, et je reconnais que sur la ligne Maginot, on avait mis des officiers qui s'étaient fatigué à l'autre guerre, des "cinq galons" qui n'en pouvaient plus.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT (GUERRE). Je suis parti dans un régiment en avant de la ligne Maginot. Nous avons touché comme capitaine un colonial qui au bout de deux jours était perclus de rhumatismes. Quant à notre chef de bataillon, il pesait 120 kilos, et évidemment, dans une troupe de choc, il n'a pas pu tenir longtemps. Il est certain que c'est une chose que je ne veux pas revoir. J'ai d'ailleurs le plus grand mal, car ce sont les plus anciens qui sont les plus "fana". Vous avez pu constater que dans les banquets des amicales, les vieilles classes sont toujours là et que les jeunes sont absents.

M. AUGARDE. Ce qu'il y a d'important, c'est le moral de la troupe. Il y a des sous-officiers qui ont eu une carrière absolument admirable, des adjudants dont on parlait tout à l'heure et qui ont du mal à passer adjudants-chefs; je parle de l'active. Ce n'est pourtant pas très important. Tous les sous-officiers que j'ai connus en 1943 sont encore adjudants et adjudants-chefs. Certains ont quatre blessures, et c'est peut-être pour cela qu'ils sont fatigués. Il y aurait une satisfaction à leur donner, soit en les nommant adjudants-chefs, soit en leur permettant de devenir des officiers de réserve. Vous allez avoir de nombreux services et comme ces gens-là ont beaucoup d'habileté, ils pourront vous être utiles.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur l'avancement. Vous savez que cette commission a donné toute latitude pour la pyramide des grades. Parfois, il s'en faut de six mois que des lieutenants passent au grade de capitaine. C'est intolérable. Cela ne donne pas beaucoup d'enthousiasme.

Il y a aussi le problème des anciens combattants de la Légion Etrangère. Il est très important, car le légionnaire est souvent apatride. S'il n'a pas son certificat de bonne conduite

.../...

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

- 21 -

parce qu'ayant "un verre dans le nez" il a donné une calotte au caporal, il est sur le pavé. La police refuse de lui donner des papiers. Ils sont un millier comme cela en Algérie, et il y en a peut-être plus en France. Ces gens-là ont pourtant servi le pays.

M. MAROSELLI. Je voudrais avoir des renseignements sur la décomposition par grandes masses. Quels sont les crédits destinés aux personnels, les crédits destinés au matériel ? Quelles sont les réductions qui portent sur le personnel et le matériel ? Quel est le nombre d'officiers que l'on attendait, quel est celui que nous avons ? Quel est le nombre des sous-officiers ? J'aurais voulu savoir également quel était le blocage des crédits qui figurent ~~xxxxxx~~, dans le projet de loi de finances, car nous n'aurons pas les crédits militaires à part. On a parlé de 13 milliards.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT (GUERRE). Il s'agit de la tranche conditionnelle.

M. MAROSELLI. J'aurais voulu encore quelques précisions.

À l'heure à M. Marcelli.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT  
d'un prospectus, mais, pour l'instant,

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT

deux observations :  
ne paraît nécessaire de  
ministration du service militaire.  
J'ai parlé devant le conseil des  
officiers, est de demander  
projet tendant à augmenter le nombre d'officiers.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT  
qui est au contraire d'encourager ce recours à la force, car il est des déclassés qui ont le droit de voter et qui sont d'avantage à ce sujet des personnes compétentes.

Voici une autre observation. Vous avez dit avec juste raison, Monsieur le Ministre, que les crédits actuellement mis à la disposition de la défense nationale compromettent le réarmement dans les trois armes. Il est certain que nous ne pouvons pas faire l'effort nécessaire du fait qu'il ne faut pas augmenter les impôts. Il y a, je crois, un ministre radical qui a dit : "Il faut choisir entre l'économie et le réarmement". Or, on n'a jamais choisi, de sorte que les crédits de la défense nationale sont de plus en plus amenuisés. Je le regrette profondément et il est navrant que nous ne puissions assurer notre réarmement sous prétexte que nous n'avons pas les crédits nécessaires, lesquels ne seraient d'ailleurs pas considérables.

Vous avez également déclaré avec juste raison - j'oppose ceci aux ministres qui ont dit qu'il s'agissait d'un budget de reconduction - qu'un budget de reconduction est un budget de nette regression. Je vous remercie de cette déclaration.

Vous avez indiqué d'autre part que vous étiez dans l'obligation de renvoyer un certain nombre d'ouvriers. Ceci était prévisible, bien sûr, mais j'ai cru entendre, à l'Assemblée Nationale, que la D.E.F.A. utiliserait des usines d'aviation et j'ai vu quelque part qu'on ferait une reconversion.

M. LE PRESIDENT.- La question pourra être posée tout à l'heure à M. Montel.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. - Il a peut-être l'intention d'en proposer, mais, pour l'instant, je ne suis saisi de rien.

M. LE GUYON.- Je demande la parole.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Le Guyon.

M. LE GUYON.- Monsieur le Ministre, je voudrais faire deux observations très courtes. La première pour signaler qu'il me paraît nécessaire de réorganiser le cadre des Officiers d'administration du service de santé de l'armée. La seconde, dont j'ai parlé devant la sous-commission de contrôle des crédits militaires, est de savoir si vous avez l'intention de déposer un projet tendant à augmenter la solde des officiers et des sous-officiers.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT.- J'ai demandé cette année qu'on augmente d'environ 50 points l'indice de solde des officiers car ils ont été déclassés depuis la guerre. Je vous remettrai d'ailleurs à ce sujet des graphiques extrêmement éloquents.

- 22 -

Il est certain que les militaires ont été constamment déclassés. J'ai donc demandé aux Finances un reclassement d'environ 50 points. Cette demande n'a pas été acceptée. Vous n'ignorez pas qu'avant de déposer un projet de loi, il me faut en effet l'accord de tout le Gouvernement et en particulier des Finances.

Il y aura cette année une augmentation des charges militaires, mais elle est beaucoup plus une augmentation de principe qu'une augmentation de fait, car cela ne donnera aux officiers ou aux sous-officiers que 2.000 ou 3.000 Francs de plus par mois. Ce n'est qu'une simple indication, pour dire que tous les ans on fait quelque chose. Nous sommes en train de continuer nos efforts. Je ne pense pas que les indicas augmenteront d'une manière générale de 50 points, car nous aurons contre nous les Finances, mais nous avons formé le projet de bonifier les soldes des officiers en fonction de certains diplômes et de certains concours qu'ils pourraient passer. Je crois que les Finances seraient moins opposées à une telle mesure.

M. MAROSELLI.- Cela va créer des catégories différentes. Cela ne me paraît pas souhaitable.

M. DE MAUPEOU.- Ce ne seront jamais que des primes qui n'entreront pas en ligne de compte pour le calcul de la retraite.

J'indique à mon collègue, M. Le Guyon, que je comptais faire, sur cette question du relèvement des soldes, un exposé à propos de la Section commune.

M. LE PRESIDENT.- Personne ne demande plus la parole ?...

Monsieur le Ministre, il me reste à vous remercier de toutes les indications que vous avez bien voulu donner à notre commission et à m'excuser de vous avoir retenu si longtemps.

Pour compléter, principale caractéristique de cette augmentation considérable des dépenses d'entretien et de fonctionnement, par rapport à l'ensemble du budget.

- 23 -

Audition de M. Jacques GAVINI,  
Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Marine)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Ministre, je veux d'abord vous présenter les excuses de la Commission de vous avoir fait attendre plus d'une demi-heure. M. de Chevigné vient de faire devant nous un exposé extrêmement intéressant mais nécessairement long, et d'autre part mes collègues ont voulu lui poser un certain nombre de questions, ce qui nous a entraînés plus loin que nous ne le pensions.

Je vous remercie d'être venu parmi nous, Monsieur le Ministre, et nous serions heureux que vous nous indiquiez dès à présent les principales caractéristiques de votre budget et les répercussions, sur ce budget, du blocage qui a été imposé par le Gouvernement.

M. JACQUES GAVINI, Secrétaire d'Etat aux Forces Armées (Marine)- Monsieur le Président, Messieurs, si vous le voulez bien, je commencerai par une comparaison rapide du projet de budget de 1953 avec celui de 1952. Le budget qui vous est présenté, compte non tenu des blocages, se monte à 175 milliards de francs contre 153 milliards en 1952. Je fais remarquer tout de suite que la nomenclature a été modifiée, ce qui rend les comparaisons assez mal aisées.

La première caractéristique est la progression des dépenses d'investissement par rapport à l'ensemble du budget. Ces dépenses passent de 67.900 millions en 1952 à 83 milliards et représentent 47,4 p.100 de l'ensemble de nos dépenses budgétaires, contre 44 p.100 en 1952. Si, à ces dépenses budgétaires, on ajoute les échéances de 1953, les dépenses que nous allons avoir à effectuer en 1953 sur les commandes off shore obtenues en juin dernier, soit 11 milliards de francs contre 4,5 milliards en 1952, la proportion des dépenses d'investissements passe donc à 50 p.100. Il faut ajouter encore au chiffre des investissements, les échéances de 1953 se rapportant aux commandes off shore en cours de négociation pour de petits bâtiments, des munitions et du matériel électronique.

Par conséquent, principale caractéristique de ce budget : augmentation sensible du pourcentage des dépenses d'investissements par rapport à l'ensemble du budget.

nous allons commencer à recevoir en 1953 et surtout au cours de l'année prochaine des offres entreposées par nos partenaires depuis plusieurs mois avec une confidentialité qui nous la réserve. Je vous rappelle la caractéristique du dépassement administratif qui j'ai l'honneur d'administrer.

- 24 -

Les crédits demandés au titre de l'équipement sont plus faibles que ceux que nous avions prévus, en 1952, comme devant être nécessaires en 1953. Cela tient en particulier à un étalement des réalisations, sans arrêt des opérations commencées, et ~~en~~ à un ajustement des demandes de crédits aux ressources réelles de trésorerie que nous aurons à dépenser.

Le projet de budget de 1953 permet cependant d'assurer que toutes les fabrications en cours à la fin de 1952 seront poursuivies en 1953. Il comporte en outre le lancement d'opérations nouvelles plus importantes que celles qui avaient été lancées en 1952. Nous avons en particulier la fabrication des avions à réaction Sea-Venom. Non compris le croiseur dont la mise en chantier n'est prévue qu'à partir du début de 1954, ces opérations nouvelles représentent 64 milliards de francs contre 30 milliards en 1952, ce qui traduit notre préoccupation constante d'assurer le renouvellement de la Flotte et l'avenir de la Marine.

On remarque d'autre part que nous n'avons pas, dans ce budget, d'infra-structure commune. En effet, il n'y a, pour la Marine, aucun programme d'infrastructure interallié.

Enfin, le budget de la Marine continue à supporter l'effort des forces navales en Indochine. Certes, nous avons des fournitures gratuites de matériel américain, mais nos dépenses pour l'Indochine se sont accrues. Elles sont de 24 milliards contre 21 milliards en 1952 et représentent 13,5 p. 100 du budget de la Marine.

Je puis vous faire maintenant, Messieurs, un exposé de la situation de notre Flotte. Le nombre et le tonnage des bâtiments en service sont demeurés stationnaires pendant l'année 1952. D'autre part, nous avons rayé de la Flotte 11.600 tonnes comme étant hors d'usage. En contre-partie, 9.600 tonnes sont entrées en service.

Notre Flotte se compose actuellement de 283 bâtiments formant un total de 357.000 tonnes. Sa composition est meilleure que celle de l'an passé. Certains bâtiments ont une valeur militaire limitée, mais leur maintien en service est indispensable pour l'entraînement du personnel et l'expérimentation des matériels nouveaux.

La rénovation de la Flotte s'amorce efficacement, car nous allons commencer à récâbler en 1953 et surtout en 1954 le fruit des efforts entrepris par mes prédécesseurs dès 1949 et poursuivis depuis avec une continuité qui, vous le savez, est la caractéristique du département ministériel qui j'ai l'honneur d'administrer.

- 25 -

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Ce n'est, en effet, qu'en 1949 qu'a été prise la décision de la mise en chantier d'une première tranche navale depuis la Libération. Cette première tranche était très modeste, insuffisante, mais elle commençait à mettre en chantier les premiers types de navires modernes qui aient été étudiés depuis la libération. Elle comprenait 8.000 tonnes de bâtiments, dont un escorteur de première classe, deux escorteurs de deuxième classe, deux sous-marins. Son principal mérite était de commencer la construction des prototypes des deux bâtiments qui vont, dans l'avenir, former l'essentiel de notre Flotte, à savoir l'escorteur de première classe T-47 qui correspond, avec ses 2.750 tonnes, à un gros escorteur d'avant-guerre, et l'escorteur E-50 de 1.250 tonnes. La différence entre le nouvel escorteur et son équivalent d'avant-guerre est dans sa puissance d'armement et son équipement électronique.

En 1950, seconde tranche navale sensiblement de même composition que celle de 1949. Il s'y ajoute toutefois un dragueur prototype nouveau le Sirius. En 1951, la loi de réarmement du 8 Janvier permettait la construction de quatre escorteurs de première classe, de 16 dragueurs du type Sirius, au total 17.500 tonnes. On notait par ailleurs l'achèvement du De Grasse et enfin la refonte de deux petits croiseurs de 3.000 tonnes. En 1952, le budget ne comportait qu'un seul type de bâtiment, à savoir 6 escorteurs de première classe, 16.500 tonnes au total.

Cette année, nous proposons de mettre en chantier : 5 escorteurs de première classe, 2 escorteurs de deuxième classe, 4 dragueurs type Sirius, 4 dragueurs de petits fonds, 2 sous-marins de chasse et des engins de servitude, soit au total 20.000 tonnes. En outre, nous prévoyons de commencer, en principe au début de 1954, peut-être un peu avant, la construction d'un croiseur anti-avion de 8.250 tonnes, qui est le premier bâtiment de tonnage important en construction depuis la guerre.

Il vous intéressera peut-être, Messieurs, de savoir que, pour la détermination de notre tranche annuelle, nous n'agissons pas au petit bonheur. En Juillet 1952, le Conseil supérieur de la Marine s'est réuni et a fixé ce que devait être la composition idéale de la Flotte. Chaque année, au moment de la détermination de nos programmes annuels, nous comparons la composition de la Flotte à laquelle nous devons arriver avec celle que nous avons, compte tenu des condamnations qui ont été opérées dans l'année écoulée, compte tenu de la qualité et de l'âge des navires qui restent. Nous établissons ainsi, pour chaque catégorie de navires, le déficit à combler.

- 26 -

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J'indique que notre programme naval résultant en partie de l'aide américaine, dont nous ne connaissons pas d'avance la nature ni le volume, nous ne pouvons, dans l'état présent des choses, que présenter par tranches annuelles, notre effort de construction.

La continuité de l'effort qui a été mené fait qu'actuellement nous avons en chantier 54 navires, pour un total de 69.150 tonnes, à savoir : 17 escorteurs de première classe, 6 escorteurs de deuxième classe, 21 dragueurs côtiers, 4 sous-marins de 1.200 tonnes, 2 sous-marins de 1.000 tonnes, 4 dragueurs de petits fonds. De plus, nous avons reçu l'an passé, en off shore, la commande de 7 escorteurs de deuxième classe, soit 8.400 tonnes.

Tous les bâtiments des tranches 1949 à 1952 inclus, ainsi que les commandes off shore de l'an passé, ont été mis en chantier dans des délais extrêmement brefs après le vote des budgets, sauf toutefois ceux de la tranche 1949 qui avaient été retardés par suite de mesures de blocage. Aussi, dès 1953, allons-nous recommencer à recueillir le fruit de ces travaux. Pour la première fois depuis la Libération, le tonnage des bâtiments présentés en recette au cours de l'année sera voisin du tonnage des bâtiments nouveaux mis sur cale. En 1952, nous avons procédé à la mise à flot d'un escorteur, d'un dragueur type Sirius et de deux autres dragueurs. En 1953, nous pourrons présenter en recette 17 dragueurs type Sirius et le premier escorteur de première classe. En outre, nous prévoyons le lancement, en 1953, de 6 escorteurs de première classe et de 4 escorteurs de deuxième classe. En 1954, c'est 34.000 tonnes de bâtiments nouveaux que nous présenterons en recette.

Le volume des dépenses entraînées par ces constructions est évidemment considérable. En 1952, le volume des crédits de paiements accordés au titre des constructions neuves atteignait environ 29 milliards de francs, dont 25 milliards pour les programmes en cours et 4 milliards pour la tranche 1952.

Je fais remarquer que nous consommons les crédits qui nous sont accordés. En 1951, les crédits non consommés en fin d'exercice et reportés, n'atteignaient que 2 milliards pour les constructions neuves. En 1952, nous aurons un chiffre de report sensiblement du même ordre, mais plutôt plus faible.

En 1953, nous vous demandons 39.500 millions, dont 35.700 pour les tranches en cours et 3.700 millions pour la tranche 1953.

En ce qui concerne la mise en chantier d'un croiseur de 8.000 tonnes, aucun crédit de paiement n'est prévu. Je crois toutefois pouvoir trouver des ressources, vraisemblablement par la vente de vieilles matières aux Domaines et dégager les crédits suffisants pour commander, dès 1953, les matières premières, de façon qu'à la fin de l'exercice - et cela était nécessaire pour le plan de travail de l'arsenal de Brest - nous puissions mettre sur cale la construction de ce croiseur.

Voyons maintenant l'aéronautique navale. La situation du matériel est actuellement satisfaisante. Nous avons condamné, en 1952, 163 avions vieillis, démodés ou d'un entretien trop onéreux. Cependant, malgré ces condamnations, le nombre des avions en service a augmenté de 74 en 1952. Le nombre des appareils en formation est passé de 429 au 1er janvier à 514 à la fin de l'année, soit une augmentation de 85 unités. Par contre, celui des appareils en vol a été ramenés de 340 à 329. Nous disposons ainsi, à l'heure actuelle, de 843 appareils dont l'assemblage a été réduit, ce qui facilite l'entretien.

Cette amélioration va se poursuivre en 1953. Nous mettrons en service 38 avions de fabrication française, 15 de livraison britannique et 133 de session américaine, soit au total une mise en service de 186 avions nouveaux. Nous disposerons, à la fin de cette année, de 17 flotilles de combat contre 14 au début de l'année. Tous ces appareils sont valables. Ils ne sont pas ultra modernes, mais ils conviennent à nos missions actuelles. Nous attendons d'ailleurs prochainement des livraisons d'avions d'attaque embarquables américains, particulièrement efficaces, les Avenger, et, un peu plus tard, dans le courant de l'année, la livraison de gros appareils modernes de lutte anti-sous-marin basés à terre, les Neptune. Pour l'avenir immédiat, la situation est donc bonne, mais à partir de 1955, s'il n'y a plus d'aide américaine gratuite, certains avions seront démodés et il convient de prévoir leur remplacement en temps utile.

Nous avons décidé, à la fin de 1951, la fabrication en série de 150 chasseurs embarqués à réaction, de type anglais, les Sea-Venom et nous avons pensé l'assurer grâce à une reprise en off shore. Cette reprise n'ayant pu être obtenue, nous avons, par un transfert interne, dégagé en 1952, les crédits nécessaires à une première tranche de 79 Sea-Venom. Cette construction est gagée dans le présent budget qui vous est présenté pour 1953. Nous aurons ainsi la possibilité de pourvoir progressivement au remplacement des avions américains par des appareils de haute valeur fabriqués en France.

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

- 28 - / - 30 -

Pour les avions d'attaque embarquables, il n'a pas encore été possible de lancer la fabrication des 45 appareils prévus par le plan quinquennal. Le seul prototype existant, le Bréguet 960 Vultur, a à peine commencé ses essais et exige des mises au point longues et délicates, en l'attente desquelles aucune décision ne peut être sainement prise. Cette décision est d'ailleurs rendue moins urgente du fait de la livraison des appareils américains que je viens de vous indiquer. En ce qui concerne les avions de transport moyen Nord 2.500, nous avons dû renoncer à leur fabrication, l'éventualité d'une reprise en off shore ayant du être abandonnée, mais nous espérons obtenir la cession gratuite de 20 appareils américains similaires. Quant aux avions de lutte anti-sous-marin basés à terre, dans l'attente d'un prototype français suffisamment valable, les livraisons américaines du type Neptune couvriront nos besoins.

En résumé, la situation est meilleure qu'elle ne l'était à l'époque où nous discutions du budget de 1952, mais il faut tout de même noter que notre aéronautique navale ne vit actuellement que grâce à l'aide alliée.

En ce qui concerne les effectifs, nous avons prévu, à la tranche conditionnelle, une augmentation de 3.000 hommes, lesquels nous serons nécessaires pour armer les navires que nous allons mettre en chantier et ceux que nous allons recevoir de l'aide américaine.

Concernant la construction de navires dans l'immédiat, nous avons mis en place une équipe d'infrastructure.

Nous pouvons être en mesure d'avoir plus de navires. Mais il faut dire très nettement que les conditions de ce qu'il se passe dans l'hypothèse où nous pourrions faire les demandes à l'Américain offre une dépense importante au Département de la Marine, avec très peu de retour.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, pour votre explication. Si je comprends que le succès comme nous l'espérons de l'agence de Terre sur le niveau des crédits, nous pourrions notamment des départs d'investissements, nous pourrions que certaines aides militaires soient accordées au niveau des travaux d'infrastructures, mais je ne sais pas si cela sera possible et si cela servira à nos intérêts. Je ferai tout ce que je pourrai pour aider à la réalisation de ces projets et je ferai tout ce que je pourrai pour aider à la réalisation de ces projets.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

Nous n'avons pu faire un effort pour les constructions neuves qu'au détriment de l'infrastructure logistique et opérationnelle. Le montant des crédits atteint 12 milliards en 1953, contre 11 milliards en 1952, mais dans le budget total, le pourcentage passe de 7,6 % à 7,3 %.

Nous nous sommes efforcés de n'arrêter aucun des travaux commencés. Mais nous avons dû en ralentir le rythme. D'autre part, nous n'avons pas la possibilité de mettre en train actuellement les nouvelles tranches de constructions prévues à Bizerte ou à Mers-El-Kébir.

Voilà très brièvement l'exposé des grandes lignes du projet de budget que nous avons établi. Il s'en dégage sans doute un optimisme relatif que certains pourront trouver exagéré en pensant aux craintes qui nous animaient lorsque nous discutions du budget de 1952. A cette époque, nous étions placés dans une situation qui justifiait bien des appréhensions. Les objectifs fixés pour 1955 étaient trop rapprochés pour être atteints. Les perspectives d'une tranche navale étaient faibles. Les condamnations prévues étaient et restent importantes. Les commandes off shore étaient douteuses. L'arrêt probable des constructions aéronautiques était à prévoir, ainsi que celui des grands travaux d'infrastructure.

Aujourd'hui les objectifs ont été reportés à une date plus réaliste. L'effort des constructions neuves est surtout plus assuré. Nous avons reçu des commandes importantes de bâtiments en off shore. La fabrication du sea venom est poursuivie et dans l'ensemble, nous avons pu ne pas interrompre les travaux d'infrastructure.

Nous pouvons donc envisager l'avenir avec plus de confiance. Mais il faut dire très nettement que cet optimisme ne se conçoit que dans l'hypothèse où nous poursuivrons dans les années à venir les efforts que depuis plusieurs années le département de la marine, avec votre concours, a pu entreprendre.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de votre exposé d'où il ressort que la marine semble moins touchée que l'armée de terre par le blocage des crédits. Nous nous félicitons notamment des dépenses d'investissements, mais nous regrettons que soient sinon ~~ralentis~~ arrêtés du moins ralenties, les travaux d'infrastructure, et plus particulièrement ceux de Bizerte et de Mers-El-Kébir. Il fallait empêcher la marine de mourir et lui permettre de continuer les projets de constructions.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. Les blocages concerneront d'une part la tranche navale en cours, dont on ne commencera la

.../...

DN. 29. 1953  
209

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

réalisation qu'au mois d'avril au lieu du début de l'année -ce qui nous fait gagner un trimestre de crédits- et d'autre part, le programme des munitions qui sera retardé de trois mois.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Maroselli.

M. MAROSELLI. Le budget voté l'année dernière pour la section marine se montait à 153 milliards alors que cette année il est de 172 milliards pour la tranche inconditionnelle, et de 2,2 milliards pour la tranche conditionnelle.

Vous êtes le plus favorisé des secrétaires d'Etat. Nous enregistrons une augmentation de plus de 20 milliards alors que le budget de l'air est en diminution, étant donné que l'on compte dans les recettes 6 milliards plus que problématiques de ventes d'avions. Pour la section guerre il y a également une diminution de 11 milliards.

Je me réjouis de voir ces 20 milliards d'augmentation pour la marine. Cela prouve qu'à la marine on se défend mieux qu'ailleurs.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Je crois que ce n'est pas exact. Il n'y a que trois ans que nous avons commencé notre programme de constructions neuves. Or, un programme de constructions navales s'étend sur trois ou quatre ans minimum. La première année représente peu de chose. Il y a augmentation la deuxième et la troisième année. La quatrième année, le volume des crédits pour la tranche navale diminue et est à peu près le même que pour la première année.

Comme depuis trois ans nous avons mis en construction 8.000 tonnes la première année, 16.000 tonnes la seconde année, 16.000 tonnes la troisième année, et que nous lancerons cette année 28.000 tonnes, nous aurons pendant un ou deux ans des échéances de constructions neuves qui seront en accroissement. À partir de 1954-1955, en admettant que nous maintenions toujours en chantier le même volume de constructions neuves, nous aurons atteint notre budget de croissance.

Ce qui fait que nous sommes fatalement en expansion, c'est précisément le rythme des crédits de paiement des différentes tranches d'autorisations de programmes; ce qui fait qu'actuellement, nous sommes en ~~xx~~ période de croissance puisque les premières tranches seront terminées qu'en 1953 et pour certains matériels qu'en 1954, et que de nouvelles tranches doivent entrer en construction. À partie de 1954-1955 au plus tard, nous aurons atteint, toutes choses égales d'ailleurs, un volume de crédits constant.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Maroselli.

.../...

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. MAROSELLI. Je voudrais faire une courte rétrospective. Vous nous avez dit qu'en 1950 vous n'avez eu que 2 milliards de report. C'est vrai, parce que vous avez dans votre département des gens énergiques qui savent où ils veulent aller. On avait bloqué les crédits. Dans les autres départements, les ordres ont été exécutés. Les travaux n'ont pas été mis en chantier. Il est resté des reports.

Dans votre ministère, on a continué à travailler sans tenir compte du blocage. C'est si vrai que si on avait voulu être justes, on aurait dû faire passer le responsable de cela devant la Cour des Comptes. C'est la raison pour laquelle vous n'avez pas de reports de crédits. Est-ce exact ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Si l'occasion m'en est donnée, je ferai à la fin de l'année ce qu'ont fait mes prédécesseurs, quitte à aller moi-même un jour devant la Cour des Comptes.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Schleiter.

M. SCHLEITER. Nous nous réjouissons de la situation de la marine. Tout le monde a dit - et M. le ministre de la défense nationale l'a reconnu - que si nous ne voulons pas laisser entièrement périr la flotte française, il faudrait je crois plus de 30.000 tonnes par an. On ne les construit pas.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT A LA MARINE. Il faut reconnaître que le volume de la tranche navale que nous mettrons en construction doit être augmenté de l'aide américaine que nous recevrons.

Nous sommes déjà certains de recevoir en 1953, 36 dragueurs de 500 tonnes en moyenne. Cela fait que nous recevrons au titre de l'aide américaine 15.000 tonnes de navires en 1953 qui s'ajoutent à la tranche navale que nous mettons en chantier.

On ne nous promet pas un porte-avions supplémentaire, mais nous sommes actuellement en négociations pour l'obtenir. Je crois que du côté de la marine américaine les tendances sont extrêmement favorables. Je ne peux pas avoir la certitude de l'obtenir, mais je crois que nous avons de bonnes raisons d'espérer un troisième porte-avions en 1953. Il faudra certainement, de toutes façons, en mettre un en construction en France dans une de nos prochaines tranches navales, soit celle de 1954, soit celle de 1955.

M. LE PRESIDENT. La parole est à M. Voyant.

.../...

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

M. VOYANT. Je voudrais poser deux questions.

Le nombre d'escorteurs que vous avez et les porte-avions dont vous disposez, plus ~~que~~ celui que vous espérez, vous permettront-ils de constituer des unités de chasseurs de sous-marins, cette année ou les années à venir ?

Peut-on savoir pourquoi vous avez renoncé au Nord 2500 ?

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. Nous avons renoncé au Nord 2500 parce que nous n'avons pas le moyen de le financer. Nous avons demandé, l'an dernier, aux Américains, de nous le commander en off shore. Ils n'ont pas cru devoir le faire, mais ils nous ont fait savoir que très vraisemblablement, ils nous donneraient l'équivalence de ce matériel à titre gratuit en 1953 et 1954. L'opération est donc favorable pour nous.

M. MAROSELLI. Et comme vous aviez à choisir entre le Nord 2500 et le Sea Venom, nous avez opté pour ce dernier.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT. C'est exact, mais la tranche commandée est insuffisante et plus onéreuse que si nous avions pu mettre en chantier les 150 avions. Nous avons préféré en avoir 75, même s'ils devaient nous coûter plus cher plutôt que de n'en avoir aucun.

En ce qui concerne votre première question, le nombre des escorteurs prévu dans la proposition Atlantique est précisément établi de telle sorte que chaque porte-avions ait un nombre d'escorteurs de première et de deuxième classe qui permette de composer les unités de chasseurs de sous-marins dont vous avez parlé.

M. LE PRESIDENT. Je vous remercie, monsieur le ministre, de vos déclarations. Vous nous avez apporté une note optimiste. Nous en avons besoin après l'audition de M. le secrétaire d'Etat à la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'Etat à l'Air d'être venu devant cette commission qui vous réserve toujours un excellent accueil. Ce que nous voulons savoir ce sont les caractéristiques de votre budget et les répercussions que doit avoir sur lui le blocage imposé par votre Gouvernement.

M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT. Ne voulant pas abuser de votre temps, je vais m'efforcer de vous présenter la question aussi rapidement et aussi clairement que possible.

Vous savez que les deux conditions qui ont été imposées pour le budget de la défense nationale et notamment en ce qui concerne l'air, ont été les suivantes : reconduction des forces existantes au 31 décembre 1952, soit en gros pour l'air et des avions de combat 28 escadrons, y compris le matériel de servitude, transport, reconnaissance, etc, et deuxième condition, mise hors d'eau de l'industrie aéronautique nationale ou privée.

Vous saisissez de suite combien il est difficile dans un budget étroit de répondre à ces deux objectifs. Autrement dit, il est plus facile de les inscrire sur le papier que de les réaliser.

N'oubliez pas que l'industrie aéronautique n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour refaire une armée de l'air. N'oubliez pas non plus que l'importance dans l'industrie aéronautique des possibilités sociales a des résonances importantes et même politiques. D'autre part, la prochaine conférence NATO au mois d'avril devra se préoccuper du plan de réarmement.

Il faut dire la vérité comme elle est : actuellement, on ne sait plus s'il y a un plan de réarmement. Il y a un plan quinquennal voté par l'Assemblée nationale, le plan établi à New-York et le plan 8 arrêté à Lisbonne. En définitive, du fait de l'étroitesse des crédits, il faut avoir le courage de dire qu'il n'y a plus de plans, qu'il est nécessaire qu'il y en ait un mais que cela serait vain si, à côté de ce plan, dans le domaine international, n'était pas arrêté un plan financier parallèle.

Pour ma part j'estime devoir dire avec la gravité que cela comporte, que la chose qui me paraît essentielle en matière de défense nationale, et surtout dans le domaine aéronautique où il est nécessaire d'avoir des programmes établis à l'avance, de façon à obtenir un plan de charges convenable des usines, et à procéder aux études et recherches indispensables pour parvenir à des résultats en temps utile, donc, la chose qui me paraît essentielle est que ces deux plans soient établis, faute de

.../...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

quoi le réarmement de l'armée de l'air ne se ferait pas. J'ajoute qu'il est d'autant plus essentiel de le faire que j'en ai jamais entendu, sur le plan international, qu'il s'agisse de la France, des Etats-Unis ou de la Grande-Bretagne, des hommes responsables ne pas dire que le retard aérien dans le domaine de l'infrastructure est considérable, et qu'il ne suffirait même pas de tous les moyens aéronautiques de la coalition atlantique pour rattraper ce retard.

Ceci étant, comme se présente le budget ? Vous savez quel amasse du budget est de 291,8 milliards, contre 275 milliards l'an dernier, auxquels il avait été ajouté en fin d'année par des crédits prélevés sur d'autres budgets, soit celui de la défense nationale, soit sur la protection civile, une somme de 15 milliards, ce qui faisait en réalité un budget de 290 milliards.

La part de l'Indochine dans le budget de 1952 était sensiblement égale à celle de cette année à un milliard près, soit environ 25 milliards. La seule différence, pour faire une comparaison valable, est que l'an dernier, il y avait dans les dépenses NATO des dépenses de l'ordre de 36 milliards alors que cette année, elles sont de l'ordre de 16 milliards, ce qui fait une différence de 20 milliards. En chiffre rond, la comparaison entre les deux budgets est de l'ordre de 20 milliards au bénéfice du budget de 1953.

Si on prend le budget de 1953 en bloc, la part inconditionnelle et la part conditionnelle, la répartition budgétaire se fait de la façon suivante : au titre 5 - qui est si vous voulez l'ancien titre 2, puisque les titres ont été changés et que le budget annexe a disparu - on trouve 172 milliards en chiffre rond, se répartissant comme suit : part inconditionnelle - D.T.I. 110 milliards ; service du matériel, 19,1 milliard ; infrastructure nationale, 33,9 milliards ; commissariat, 6 milliards - et en part conditionnelle : D.T.I. 2,3 milliards ; service du matériel 0,4 milliard ; infrastructure nationale, 0,4 milliard ; commissariat de l'air, 1,5 milliard.

En ce qui concerne l'infrastructure NATO, le montant des crédits globaux est de 16 milliards, sur lesquels 7 milliards sont en tranche conditionnelle. T

En ce qui concerne les titres 3 et 4 c'est-à-dire le personnel, le fonctionnement et l'entretien, l'ensemble, parts conditionnelle et inconditionnelle, est de 103,6 milliards, se répartissant comme suit : part inconditionnelle : sur le personnel 62,3 milliards ; sur le fonctionnement 10,8 milliards ; sur l'entretien 26,9 milliards - part conditionnelle :

.../..

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

personnel 3,1 milliards; fonctionnement 0,2 milliard; entretien 0,3 milliard.

Pour que nous puissions nous comprendre, il est nécessaire que je vous donne une répartition des 110 milliards qui représentent les fabrications D.T.I.: série Rir, 63,9 milliards; série télécommunications: 18 milliards; études et recherches: prototypes, investissements 29 milliards.

Si nous prenons la part inconditionnelle et la part conditionnelle, pour apprécier les conséquences du fait qu'il y ait deux parts, nous constatons que sur la part conditionnelle il y a eu 2,3 milliards pour la D.T.I., ce quin'entraîne pas de catastrophe sur le S.M.A. 0,4 milliard, sur l'infrastructure nationale, 0,4 milliard, l'intendance, 1,5 milliard. Il faut noter que ces 1,5 milliard sur le commissariat de l'air aboutit à ne pas pouvoir mettre en réserve toutes les collections nécessaires en cas de mobilisation.

En ce qui concerne l'infrastructure NATO il a été mis en part conditionnelle 7 milliards. Ce sont des milliards qui, s'ils n'étaient pas débloqués, seraient payés par le restant des participants de la coalition.

Le personnel qui est dans la tranche conditionnelle correspond à une augmentation prévue des effectifs à concurrence de 9.000 hommes et à l'encadrement nécessaire. L'encadrement est nombreux dans l'armée de l'air, mais je tiens à vous indiquer très nettement ceci, touchant la valeur opérationnelle des unités. Ce contingent supplémentaire représente non pas une augmentation pour 1953 mais un rattrapage des effectifs manquants dans les unités à la fin de 1952, ~~à au moins 9.000~~, du fait de certains retards dans le recrutement, malgré toute la propagande que nous faisons et qui commence à porter ses fruits, ce qui veut dire que nous pourrions parfaitement recruter tout ce personnel, ~~du~~ du fait que nous sommes obligés dans l'ensemble des unités d'avoir les unités d'Indochine à plein effectif parce qu'elles sont en opération. Mais j'attire spécialement votre attention sur le fait que si l'année 1952, dans l'entretien des crédits qui nous sont donnés doit être une année où nous devons nous efforcer de rendre opérationnelles les unités existant à la fin de 1952, nous nous trouverons devant deux problèmes principaux : le problème des effectifs, c'est-à-dire des 9.000 hommes qui sont dans la tranche conditionnelle et le problème des véhicules.

Indépendamment du fait qu'il y a une tranche conditionnelle et une tranche inconditionnelle, à la suite des déclarations de M. le président du conseil lors de son investiture, une tranche de crédits de paiement de 13,5 milliards a été bloquée

.../...

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

en ce qui concerne l'air, sur l'année 1953.

J'attire votre attention sur la nécessité absolue que ce déblocage ait lieu le 1er avril, ~~faute~~ de quoi tout serait compromis. Ces 13 milliards bloqués pour le premier trimestre représentent une économie de crédits de payement de 3.725 millions.

Je crois qu'il est particulièrement important que vous sachiez, messdames, messieurs, sur quoi a porté ce déblocage de 13,1 milliards de crédits de payement, car si les déblocages n'intervenaient pas le 1er avril, les conséquences en seraient extrêmement graves.

Ces 13 milliards se répartissent comme suit : sur l'infrastructure, opérations anciennes, 1500 millions ; sur les opérations nouvelles 700 millions ; soit sur l'infrastructure 2.200 millions. Je tiens à préciser que je n'ai en aucun cas fait porter ces restrictions sur les écoles. Pour le matériel ce déblocage n'est pas une catastrophe. Il est de 1.600 millions

En ce qui concerne la D.T.I., le total du blocage est de 9.300 millions, s'appliquant à raison de un milliard sur la couverture radio-radars, opérations anciennes, et 2.500 millions plus 250 millions de rechange sur les opérations nouvelles. Par conséquent, il y a un arrêt de passation des marchés de 3.750 millions.

C'est grave, mais je peux apporter pour l'immédiat l'assurance suivante : dans l'ensemble, la couverture radars est à peu près terminée pour les zones Nord et Nord-Est. Les crédits dont je viens de vous parler s'appliquent pour leur très grande partie à la couverture du Sud-Est. Néanmoins, cette couverture est nécessaire, car vous comprenez qu'avec des avions marchant à la vitesse actuelle, s'ils venait à se savoir que cette couverture Sud-Est n'est pas en place, des surprises pourraient se produire.

En ce qui concerne le matériel aérien, il a été bloqué sur les recharges, 1.525 millions. Les sommes restantes ne comportent pas dans l'immédiat, c'est-à-dire pour les trois mois à venir, des conséquences extrêmement graves. Elles s'appliquent d'une part au C.M. 170, avion bi-réacteur d'entraînement, au M.D. 153, intercepteur chasseur de nuit, bi-place, et au S.O. 4.050, également intercepteur bi-place de nuit.

Voilà comment se répartissent les 13,1 milliards. Indépendamment de ceci, je dois signaler le point suivant : l'an dernier il avait été escompté 3 27 milliards de crédits off shore. Ceux-ci n'ont pas été réalisés. Les traites n'ont pas été provisionnées en 1952.

En 1953, il a été fait hors budget un escompte de 11 milliards de commandes off shore, et un escompte de 6 milliards pour ventes de matériel aéronautique français à l'exportation.

an. 29. 1.53 16

Il est nécessaire de s'expliquer sur ce point.

En ce qui concerne les 11 milliards de crédits off shore, je vous apporte dès maintenant l'assurance d'avoir en main, sous signature autorisée, un accord pour une somme très nettement supérieure à ces 11 milliards et pour lequel il ne reste plus que la formule administrative d'établissement des contrats. La première tranche est de 13 milliards alors que l'on en a escompté 11 parce que ces 13 milliards sont accordés dans le cadre de l'aide économique et les services américains en Europe retiennent un escompte de 10 % pour payer leurs frais de fonctionnement, ce qui nous donne environ 12 milliards par rapport aux 11 milliards d'escompte. Ils sont bloqués à raison de 1/3 sur Mystère II et de 2/3 sur Mystère IV.

Voici pourquoi : les Américains ayant à placer en France des commandes pour des matériels nouveaux ont le désir de les placer sur des matériels reconnus de classe internationale. Ils ont donc envoyé des missions auxquelles on a donné tous les renseignements et qui se sont efforcées de placer la totalité des commandes off shore uniquement sur Mystère IV du fait de sa supériorité.

## CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

nécessité, qu'elles ne se fassent pas au détriment de standards internationaux. Cet escompte de 11 milliards n'est pas une traite sur l'avenir, il correspond aux engagements pris par nos alliés américains.

Outre cela, il a été escompté hors budget une somme de six milliards pour ventes éventuelles à l'étranger. Il a été créé à l'intérieur du ministère de l'air auprès du cabinet une petite section appelée section importation-exportation qui, en présence des efforts considérables faits par l'industrie aéronautique anglaise -et que vous avez pu les uns et les autres constater à Farnsborough- et étant donné, d'autre part, l'étroitesse des crédits qui risquait de nous empêcher de mettre hors d'eau l'industrie aéronautique, nous permet de vendre certain matériel à l'étranger.

Ceci a un avantage accessoire, c'est qu'éventuellement des matériels considérés déjà comme déclassés par rapport à des matériels nouveaux pourront au fur et à mesure des sorties être placés dans certaines unités. En tout cas, des pourparlers sérieux sont engagés en Amérique en ce qui concerne le Gargo 250I et d'autrepart aux Indes en ce qui concerne l'Ouragan.

Cette question des ventes n'est pas facile. Elle est même fort difficile, car la prospection anglaise est considérable. Les Anglais font un dumping extraordinaire et c'est ainsi que si nous nous faisons des réductions, eux ils font d'importe quelle réduction pour élever le marché. En ce qui concerne les Indes, il semble à la suite d'échanges de télégrammes tout à fait récents, que nous pourrons espérer une commande assez importante. Mais je ne commettrai pas la faute de vous dire que ces six milliards d'escomptes qui sont hors budget donneront nécessairement lieu à des commandes. Par conséquent, un doute pèse.

Je voudrais pour en terminer essayer de faire le point parce que c'est cela qui importe. Sur le plan national, la proportion de crédits affectés à l'air n'est pas particulièrement mauvaise. Il y a eu des batailles assez dures, soit à la défense nationale, soit aux finances, et je n'insiste pas car je n'ai pas beaucoup de plaisir à les rappeler. L'ensemble des crédits pour la défense nationale française correspond aux engagements pris par la France et aux évaluations faites par le comité des sages. Le fait qu'on ne sait plus où on est est dû au manque d'un plan financier. S'il n'y a pas eu de catastrophe pour 1953, il est en tout cas indispensable que des dispositions soient prises à la prochaine réunion du NATO si l'on veut véritablement refaire un réarmement.

Sans cela, après les efforts faits -qui sont louables et qui ont donné des résultats- ce réarmement serait lettre morte. J'en hésite pas à dire que quelle que soit la charge lourde des dépenses de défense nationale, quelle que soit la

.../...

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

nécessité, qu'elles ne se fassent pas au détriment du standing de vie des Français, il n'en reste pas moins que ce serait une erreur, et une erreur grave, en se rapprochant du simple payement des frais généraux delaisser penser aux Français que dans ces conditions leur sécurité est assurée..

La situation de l'armée de l'air et ~~de l'air~~ l'industrie aéronautique est gravement menacée si la tranche de crédits bloquée n'est pas débloquée au mois d'avril. Elle est menacée, non pas dans ses soubassements, mais en matière de plan de réarmement, si la part conditionnelle ne se transforme pas en part inconditionnelle après la réunion du NATO. Autrement dit, je considère qu'il n'y a rien de perdu, mais il y a beaucoup de choses menacées. Il faudra donc -et pour ma part j'y veillerai- que ces menaces ne se transforment pas en réalité.

M.MAROSELLI. Les crédits mis à la disposition de l'air sont répartis judiciairement. Mais je regrette qu'ils soient aussi réduits. Comparons les chiffres des deux dernières années. Pour 1952, nous avons : air, 277 milliards ; guerre, 305 milliards ; marine, 153 milliards. Pour 1953, nous avons : air, 278 milliards, soit un milliard de plus ; guerre, 316 milliards, soit 11 milliards de plus; marine, 173 milliards, soit 20 milliards de plus. Si je tiens compte que pour l'air il y a des conditions problématiques comme la vente des avions, le budget se trouve à être en diminution sur l'an dernier.

Hier j'ai assisté à la commission des finances en tant que délégué par la commission de la défense nationale, à une offensive déclenchée contre le Vampire, le Mistral et l'Ouragan, qui sont des avions dépassés. J'ai été amené à dire que s'il en était ainsi, cela tenait à l'insuffisance des crédits, car si les avions sortaient plus rapidement, il n'en serait pas ainsi. Si on n'allongeait pas la durée de fabrication, les avions ne seraient pas démodés. Pourtant le Vampire, par exemple, n'est pas tellement démodé puisqu'il sert à l'instruction. ~~xx~~ quant au Mistral, il est employé dans les unités.

Ceci m'amène à parler de la couverture de radars. Je suis obligé de dire qu'elle est insuffisante. On a prévu 68 centres avec un rayon d'environ 150 kilomètres. Or, la portée a augmenté, elle est de 220 kilomètres. On aura donc besoin de moins de centres. S'ils sont réduits à 60, il est évident qu'il faudra quand même un temps déterminé pour les faire. Or, que se passe-t-il ? La première tranche comportait 10 radars. En 1951, le budget étant ~~x~~ voté en retard, 7 installations sont faites. En 1952, on se borne à prendre les trois derniers de la tranche précédente et cette année, on prévoit un maître radar. Par conséquent, à l'origine il fallait 6 ans, et, après ce que je viens de vous dire, il faudra 8 ans, 10 ans, peut-être plus. Ceci à mon avis est très grave.

.../...

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

On dit aussi que le Nord-Est est couvert. Mais, c'est exactement comme si voulant faire un barrage dans un fleuve de 50 mètres de large, vous faisiez 10 mètres de murs. L'eau passerait de l'autre côté. J'entends bien qu'au ministère de l'air, on dit : nous avons des radars mobiles et nous pourrons, le cas échéant, parer aux difficultés. C'est vrai. Mais les crédits sont insuffisants. Certes, la répartition me paraît judicieuse et ce n'est que par défaut de crédits que l'on n'a pas pu faire mieux. D'ailleurs, la commission des finances a trouvé les sommes affectées au budget de l'air, insuffisantes, et elle se plaint, à ma demande, qu'on n'a pas encore réussi à mettre l'accent sur l'aviation.

C'est une chose qu'il faudrait comprendre. La comparaison avec l'Angleterre n'est pas en notre faveur. Ce pays a accordé des crédits, 10 fois supérieurs à ceux de la France. Le budget de la marine est en augmentation de 20 milliards, on ne peut pas le regretter, mais je pense qu'on n'a pas mis l'accent sur l'aviation et il est évident qu'on fait un maître-radar au lieu de 10.

D'ailleurs ce qui est vrai pour les radars, l'est aussi pour les engins spéciaux. Nos radars sont les meilleurs du monde. Nous sommes à l'avant-garde du progrès et il faut le dire. Pour les engins spéciaux, c'est encore un hommage qu'il faut rendre aux techniciens de l'air. Nous sommes aussi à l'avant-garde. Nous avons un engin sol-sol qui coûte 150.000 frs, et il peut démolir un tanck qui vaut 150 millions. C'est là un résultat. Cet engin a été commandé en série par l'Angleterre et par l'Amérique, ce qui prouve qu'il est plus que valable.

Il faut également envisager dans un avenir proche un engin air-air qui téléguidé, nous dispensera des intercepteurs. Nous sommes donc en avance sur tout le monde, et les crédits qui vous sont consentis, monsieur le ministre, sont insuffisants. Il faut pour assurer la défense nationale qu'ils soient augmentés.

L'andernier on a parlé de traités sans provision, on a dit quelle problème serait reconstruit. A Lisbonne on devait nous donner des crédits. Nous avons fait les uns et les autres quelques observations. Nous avons voulu compter sur nos alliés, mais finalement les crédits n'ont pas été versés, d'où le transfert des 13 milliards dans lesquels s'inscrivent les 5 milliards de la défense civile, ce qui n'a pas empêché le ministre d'être dans l'obligation de diminuer les commandes. Je pourrais citer des exemples nombreux, mais je n'insiste pas. Je veux faire la preuve que les crédits mis à la disposition de l'air sont insuffisants...

M. LE PRÉSIDENT. Nous en sommes tous convaincus, mais,

.../...

CONSEIL DE LA RÉUNION

mon cher collègue, étant donné notre programme chargé, je vous demanderai d'être bref.

POUR  
des

M. MAROSELLI... et je voudrais que quand nous sommes en séance, nous soyons suivis par la commission des finances.

Mais j'abrège puisque le temps est limité. M. le président devrait demander à M. le ministre de venir un jour devant nous traiter ce problème à fond, car il est très important et quand nos collègues connaîtront bien cette question, alors nous aurons ici les défenseurs de l'aviation qui feront que l'armée de l'air aura la place qu'elle n'aurait jamais du perdre.

J'ai lu dans le compte-rendu analytique de l'Assemblée nationale qu'il était question de reconversion, et en particulier de donner à la D.F.A. certaines usines. Je ne sais pas si j'ai mal lu, mais je voudrais quelques explications. J'ai posé à la question à M. de Chevigné, il n'a pas pu me répondre.

M. LE SECRETAIRE D'ETAT A L'AIR. Mon cher collègue, je vous remercie des précisions que vous avez bien voulu apporter. En ce qui concerne la comparaison des crédits des années 1952 et 1953, je ne veux pas minimiser ce que vous avez dit, mais je voudrais qu'en ce qui concerne les crédits de 1953, nous soyons d'accord sur le plan comptable. Il faut tenir compte que l'année dernière il y avait 24 milliards de francs versés sur le NATO. Cette année, il y en a 9. Il y a une différence de 15 milliards sur le budget qui est au profit de l'air.

Je suis d'accord avec vous pour les madars. Les crédits sont insuffisants et je n'ai pas besoin de vous démontrer que j'attends l'aide de tous ceux qui comprennent qu'il n'y a pas de guerre moderne sans aviation puissante. Plus ils seront nombreux plus ma joie sera grande, et j'accueillerai toujours avec plaisir les augmentations de crédits qui seront faites en faveur de l'air. J'ai défendu plus que tout autre les crédits de l'air et je ne pense pas avoir fait régresser le pourcentage en 1953 qui est encore insuffisant. "Les bagarres" -il faut appeler les choses par leur nom, qui ont eu lieu avec le ministère de la défense nationale, ont été telles que j'ai acquis une réputation d'avoir mauvais caractère qui a failli avoir des conséquences dans la nuit où s'est formé le ministère. C'était le retour de manivelle contre celui qui avait voulu défendre les crédits de l'air.

En ce qui concerne les engins dont vous avez parlé, vous avez raison de dire que nous avons des réalisations qui sont tout à fait valables, particulièrement en ce qui concerne l'engin sol-sol. Les Américains s'y intéressent et nous avons dû envoyer

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

des experts qui peuvent amener des commandes importantes. En ce qui concerne l'engin air-air, vous avez eu raison d'en parler. Pour l'année 1953, il est prévu en particulier dans le type des avions à aile delta, des études assez importantes pour avancer la question des intercepteurs légers et des engins radio-guidés.

Par ailleurs, vous avez parlé des 5 milliards de la protection civile. Je ne cesse de demander quelle projet vienne en discussion devant l'Assemblée. Mais la crise l'a empêché.

M. MAROSELLI. Ce n'est pas un reproche.

<sup>H</sup> Sur ledou M. LE SECRÉTAIRE D'ETAT A L'AIR. En ce qui concerne la reconversion, j'ai dit qu'une commission que j'avais créée au ministère n'a pas pour but de refaire une construction générale des usines aéronautiques comme cela a été pratiqué en 1948 avec la commission ~~Sur Total~~. Dans le cas qui vous intéresse, il s'agit de certaines usines de la Société du Nord qui est particulièrement menacée du fait de la nature de son plan de charge, et du fait que la cadence du 2500 a été réduite de 50 %, ce qui amènera très probablement la fermeture et entout cas, dès maintenant, la réduction du personnel, pour Sartrouville et le Havre. Je reçois la visite de tous les parlementaires. Il y a une question de courage qu'il est peut-être plus facile d'avoir après les élections municipales qu'avant. Je ne prends aucun engagement, et si je puis aider les parlementaires, je le ferai. J'ai demandé à la commission dont j'ai parlé d'examiner la question et de prendre contact avec la D.E.F.A. Je n'ai eu aucune espèce de réponse. Voilà les explications que je peux fournir. Je crois avoir ainsi répondu à toutes vos questions.

M. LE PRÉSIDENT. Nous vous remercions, monsieur le ministre, de l'exposé que vous nous avez fait.

Personne ne demande plus la parole ?

La séance est levée.

(La séance est levée à midi vingt minutes). <sup>T</sup>

- 46 -

M. LE PRESIDENT.- Avant de nous séparer, je vous propose de compléter nos sous-commissions.

M. Voyant est désigné en remplacement de M. Liot à la Sous-Commission "Air", et M. Clerc est désigné en remplacement de M. Boivin-Champeaux à la Sous-Commission "Guerre".

La séance est levée à 12 heures 30.

Le Président,

R. Louis

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SJ

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-i-

Présidence de M. ROTINAT, Président

- ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; -

Deuxième séance du jeudi 29 janvier 1953

$\vdash \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond \Diamond$

La séance est ouverte à 15 heures 45

三三三三

Présents : MM. AIRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Charles BARRET,  
CLERC, MAROSELLI, de MONTULLE, PIDOUX DE LA  
MADUERE, ROTINAT, VOYANT.

Excusés : MM. LE GUYON, de MAUPEOU.

Absents : MM. Henri BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE, Jacques MASTEAU, MICHELET Général PETIT, PIALES, PIC, RAMAMPY, RUPIED, Francois SCHLEITER.

- 5 -

— 3 —

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Projet de rapport de M. Maroselli sur le budget militaire "Air".

## COMpte RENDU

M. ROTINAT, président. La parole est à M. Maroselli.

M. MAROSELLI.- Quoi qu'on ait dit, nous n'avons pas eu les commandes off shore prévues par le budget de 1952. Partant de là, et du fait qu'on les a remplacées par des prélevements sur les autres sections du budget, le budget "Air" est inférieur, cette année, à ce qu'il était l'an dernier.

Le budget de l'Air est donc à peu près égal en chiffres, à celui de l'an dernier. Il ne lui reste guère, tout compte fait, qu'environ 263 milliards.

Le plan quinquennal, fait il y a quatre ans, est, à mon avis, en régression, puisqu'il aurait dû entraîner des dépenses croissantes, du fait que les chaînes s'installaient.

On s'est aperçu, l'année dernière, que nos usines aéronautiques étaient en sous-production. Il va falloir de toute nécessité supprimer des usines.

Le budget 1953 comporte une tranche de 178 milliards, inconditionnelle, et une tranche conditionnelle de 13 milliards. Je ne m'étends pas sur cette dernière qui me paraît peu probable : à mon avis, c'est un artifice.

Les blocages portent sur 13 milliards, qui doivent entraîner une économie, c'est-à-dire, en fait, une diminution de crédits de 3.300 millions.

Ce qui doit permettre l'amélioration des unités est précisément compris dans la tranche conditionnelle ! Donc, nous ne sommes pas du tout sûrs de voir enrôler les 9.000 hommes qui doivent compléter l'effectif.

Pour ce qui est des fabrications d'armements et des

.../.

- 3 -

promesses américaines de commandes, je peux vous affirmer que les Américains nous prendront les appareils qu'ils considèrent comme valables.

En ce qui concerne l'infrastructure, elle est en retard; l'infrastructure radar avait fait l'objet en 1950 d'un plan de 6 ans; en fait, seul le Nord et l'Est sont couverts, jusqu'à maintenant; notre radar est le meilleur du monde et, malgré sa longue portée, nous sommes en retard sur le programme prévu avec les radars anglais, de portée inférieure : au lieu de 68 radars prévus, nous n'en avons que 11.

Et pourtant Dieu sait quel effort de démarrage les services du secrétariat d'Etat à l'Air avaient fourni au moment de la mise en application du programme.

La part française, dans la 2<sup>e</sup> tranche d'infrastructure N.A.T.O. était d'environ 16 %. Elle est maintenant encore de 13 % sans compter l'acquisition des terrains; c'est dire son importance.

L'infrastructure nationale était représentée l'an dernier par 50 milliards; je ne veux pas m'étendre indéfiniment sur l'amélioration de la vie de la troupe, mais il convient de souligner la modernisation sur ce point de l'armée de l'Air.

En ce qui concerne la fabrication d'appareils, la cadence a gravement diminué.

Le nombre des escadrons prévus ne sera pas augmenté, mais les appareils qui/les équipent seront changés et améliorés. Les unités ainsi équipées ne sont pas actuellement opérationnelles : le parc de véhicules est incapable de servir en opérations ; tout leur matériel roulant est "prêt à la réforme". On devrait faire un effort considérable sur le matériel, or, cette année, aucun crédit ne permet de le faire d'une façon efficace.

Du point de vue du personnel, il y a une légère augmentation du nombre des officiers et des sous-officiers. Mais il importe beaucoup d'améliorer la condition matérielle du personnel de l'armée de l'Air. La question des logements est très grave.

L'instruction du personnel, sur laquelle d'ailleurs aucun abattement n'a été fait, donne satisfaction, pour l'active, comme pour les réserves. Il se pose, enfin, la question des " implications ". Sur ce plan, nous avons actuellement un retard d'au moins deux ans. J'ai déjà évoqué ce point en

D.N. 29.1.53 (2<sup>e</sup>o.)

- 4 -

ce qui concerne le matériel roulant.

En conclusion, la situation n'est pas très brillante. A l'actif, nous avons le personnel, le matériel P.A.M., le bon travail fait par la D.A.T.; mais au passif, nous avons l'interdiction de l'augmentation de l'effectif, de la fabrication de matériel nouveau, de l'ouverture de nouvelles bases; nous ne pouvons qu'en rester au statu quo.

Nous devons demander au Gouvernement une augmentation des crédits de l'Air, autant pour le personnel que pour des fabrications comme celle des engins spéciaux télécommandés "sol-sol" ou "air-air".

Le budget de 1953 est indiscutablement en régression par rapport au précédent. Il marque un point critique : s'il est un budget de transition, nous pouvons garder de l'espoir; s'il est un budget de stagnation, c'est un grave danger pour l'armée de l'Air et toute la défense nationale. Le Gouvernement doit veiller, avant tout, à maintenir son potentiel.

<sup>Maroselli</sup>  
M. le Président.- Je remercie M. Masson en le félicitant pour la richesse de sa documentation, mais en exprimant l'inquiétude que j'éprouve devant la situation de notre armée de l'air.

M. ALRIC.- Peut-être conviendrait-il que nos rapports présentent une synthèse de ce que nous croyons nécessaire pour donner l'élan utile à notre Défense Nationale.

M. MAROSELLI.- Ce sera, me semble-t-il, à notre président, de présenter cette synthèse.

M. LE PRESIDENT.- Je suis d'accord. Nous soutiendrons quelques points bien précis sur lesquels nous ne transigerons pas.

Je mets aux voix, dès maintenant, les conclusions du rapport de M. Maroselli. (Le rapport est adopté.)

M. VOYANT.- Le problème des usines me préoccupe. Je voudrais savoir combien a coûté la reconversion.

M. MAROSELLI.- Le problème se pose actuellement pour certaines usines "de reconvertis ou de fermer". La reconversion, il ne saurait guère en être question.

.../.

D.N/ 29.1.53 (28)

- 5 -

M. AUGARDE.- Les licenciements d'ouvriers de l'Etat entraîneront de nombreux licenciements dans l'industrie privée.

M. MAROSEILLI.- C'est un problème très important.

M. LE PRESIDENT.- Nous fixerons notre position demain sur certains points essentiels que nous défendrons en séance.

La séance est levée à 17 heures.

Le Président,

(Rolin)

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Rapport

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du vendredi 30 janvier 1953

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures45

prononcer sur le rapport  
qui est sonné pour ce

-:-:-:-

M. COUIGNY,  
colonel reçut d'assez  
prévoir une réunion

Présents : MM. ALRIC, AUBE, AUGARDE, Charles BARRET, de LACHOMETTE,  
LE GUYON, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, ROTINAT,  
RUPIED, SCHLEITER.

Suppléants: MM. COUIGNY, JAOUEN.

Absents : MM. Henri BARRÉ, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY,  
CLERC, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, KALB, LASALARIE, Jacques  
MASTEAU, MICHELET, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX  
de la MADUERE, RAMAMPY, VOYANT.

-:-:-:-:-:-  
... / ...

ORDRE DU JOUR

## - Rapports sur le budget militaire :

- Section commune (M. de Maupeou);
- Section "Guerre" (M. Alric);
- Section "Marine" (M. Schleiter).

-:-:-:-:-

COMPTE RENDUDécret sur la "pyramide des grades"

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de vous prononcer sur le décret relatif à la "pyramide des grades" qui nous est soumis pour avis.

M. COUPIGNY.- Le pourcentage des capitaines-médecins coloniaux va, d'après le décret, être trop faible. Il faudrait prévoir une augmentation régulière des titulaires de ce grade.

Egalement, les indices de soldes doivent être revus. Il faudrait porter l'échelon maximum des médecins-commandants à l'indice 560. La Commission pourrait intervenir auprès du Ministre en ce sens, cela d'ailleurs étant valable pour l'ensemble des médecins-commandants. (La Commission décide de donner un avis favorable *du projet de décret*)

•      •

.../...

- 3 -

Budget militaire 1953Section Commune

M. de MAUPEOU.- Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres: d'ailleurs, il s'agit pratiquement, pour la Section commune, d'une reconduction.

Mais j'insiste sur le fait que ce budget est, en fait, un budget fantôme : l'existence d'une tranche conditionnelle et le fait qu'interviendront des blocages après le vote de la loi de finances, ne nous laissent aucune certitude quant au montant du budget.

Ces blocages, dont nous ne connaissons pas le montant, porteront sur les dépenses de fonctionnement et sur les dépenses d'équipement. D'après l'article 6 du projet de loi de finances, le déblocage des crédits de fonctionnement ne dépendra que du Ministère des Finances. Pour ce qui est des crédits d'équipement, le blocage entraînera automatiquement une "économie" sur les fabrications qui ne seront pas lancées avant le déblocage, ce qui représentera un crédit ne figurant pas sur le budget 1952.

D'autre part, nous voyons figurer, pour la première fois, au budget, la rubrique: "administration centrale de la Défense Nationale". Nous devrons demander au Ministre la signification de cette modification.

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais que la Commission remarque ce point qui peut être une innovation intéressante.

M. de MAUPEOU.- En tout état de cause, il faudra que le Gouvernement nous éclaire sur ce point.

M. MAROSELLI.- Pour moi, je tiens beaucoup à la souveraineté des Secrétaires d'Etat.

M. de MAUPEOU.- D'ailleurs, quand même il n'y aurait là que l'intention de fusionner certains services, je crois qu'il faut agir avec prudence. Revenant au Budget, je voudrais vous proposer de demander au Gouvernement sa position sur le point suivant : quelles dispositions le Gouvernement prend-il, en vue des intégrations que va subir l'armée, soit dans le N.A.T.O., soit dans la C.E.D., pour améliorer la situation des militaires ?

La Commission des Finances a abattu de 25 millions le crédit affecté aux attachés militaires à l'étranger. Il s'agit là d'une erreur matérielle; nous pourrions déposer un amendement - qui sera accepté par la Commission des Finances - tendant à reprendre le crédit adopté par l'Assemblée Nationale.

.../...

Au chapitre 3261, un amendement demande la "dé-fusion" des gendarmeries. La Commission veut-elle appuyer cet amendement?

M. AUGARDE.- Je ne vois pas l'avantage de l'amendement. Je suis hautement partisan de la fusion.

M. MAROSELLI.- La fusion des services est ~~grand~~ement préjudiciable à l'autorité des Secrétaires d'Etat. La dé-fusion est une garantie de bonne gestion; la fusion entraîne la confusion.

M. SCHLEITER.- Du moment que la fusion n'amène pas d'économies, elle n'a aucun autre intérêt.

M. COUIGNY.- En tout cas, la politique de fusion des services est très incohérente.

Les inconvénients de la fusion sont généralement palliés par les ententes tacites.

M. LE PRESIDENT.- Je vous appelle à vous prononcer sur l'amendement.

(La Commission décide de soutenir l'amendement.)

M. de MAUPEOU.- Devons-nous déposer un amendement au chapitre 3191, pour demander l'amélioration de la condition militaire ?

(Il en est ainsi décidé.)

M. LE GUYON.- Il faut que le Gouvernement et l'opinion publique voient leur attention vivement attirée sur ce point.

M. COUIGNY.- Je vais déposer un amendement indicatif au chapitre 3101 pour inviter le Gouvernement à tenir compte, dans le décompte des campagnes des F.F.L. de la réalité historique.

(La Commission décide de soutenir l'amendement.)

M. de MAUPEOU.- La Commission des Finances a abattu un million au chapitre "Actions sociales". (La Commission décide de proposer de ramener cet abattement à 1.000 francs.)

M. LE PRESIDENT.- Je vous appelle à vous prononcer sur le rapport de M. de Maupeou.

(Le rapport est adopté.)

M. JAOUEN.- Je déposerai, sur le budget des poudres, un amendement relatif à la poudrerie nationale du Finistère.

### Section "Guerre"

M. ALRIC.- Le budget "Guerre" tend à être un budget de reconduction. Mais je serais tenté de m'émeuter, encore plus violemment que M. de Maupeou, contre la façon dont on nous présente le budget. Etant donné le procédé dont sont opérés les blocages, il ne s'agira même plus d'un budget de reconduction. Les blocages, d'une part, priveront certaines fabrications de trois mois de fonctionnement, sans améliorer le rythme après le déblocage ; autrement dit, nous organisons l'oscillation du rythme. En plus de cela, nous restons sous le coup de blocages de crédits qui risquent de transformer purement et simplement en annulations. Aucune des "économies" à prévoir ne se traduira par une augmentation de rendement ; au contraire, tout cela sera subi comme une diminution de la fabrication.

/se

Je voudrais insister maintenant sur le fait que nous n'avons pas, en France, les moyens de faire assez rapidement les prototypes nécessaires. Nos méthodes de fabrication de prototypes sont mauvaises, hautement regrettables; tout le système est à revoir. Il faut tendre à ne récompenser que la trouvaille et non plus la recherche comme telle; la question des chapelles ne doit pas jouer en matière d'invention.

Les commandes off shore ont soulevé une discussion considérable à la Commission des Finances. Il y a eu un malentendu, semble-t-il, entre les espoirs du Gouvernement, les commandes passées par les U.S.A., et, enfin, les chiffres inscrits au budget. En fait, la commande off shore consiste à faire fonctionner nos usines d'armement avec un paiement américain. Il est certain que les Américains ont une forte propension à nous donner du matériel fait chez eux, pour diverses raisons. Pour nous, Français, l'argument que les commandes off shore font travailler notre industrie n'est pas très valable: nous n'y trouvons aucune amélioration de notre standard de vie, outre le fait que nous ne pourrons pas laisser notre industrie d'armement sans travail, après la cessation des commandes off shore.

M. ARMENGAUD, a mis l'accent sur la question des normalisations du matériel interallié. Elle a été mal abordée; il aurait fallu la prendre par le biais des matériaux d'invention récente.

La Commission a eu connaissance des amendements déposés à la Commission des Finances.

.../...

(La Commission décide de soutenir l'amendement portant sur le chapitre 3561 et de réduire à 1000 francs les amendements aux chapitres 52-71 et 31-11 bis, déposés par la Commission des Finances.)

(La Commission donne un avis favorable au rapport de M. Alric.)

### Section "Marine"

M. SCHLEITER.- Compte tenu des constructions lancées, le budget de la Marine maintient, tout juste et avec une certaine peine, la flotte dans le statu quo.

L'accroissement du tonnage en service et de l'aéronavale amène un affectif de 9.000 hommes environ.

(M. Schleiter donne lecture du tableau des grands postes du budget et de leurs différences d'avec le budget de 1952.)

La principale construction en préparation est celle du croiseur anti-aérien de 8.000 T. qui sera lancée en 1954.

Pour ce qui est de l'infrastructure opérationnelle, elle est notoirement trop faible (12.700.000.000 F). L'effort, cette année, portera sur les bases de l'aéronavale dans une proportion supérieure à celle de 1952.

En résumé, on continue le "trantran" sans améliorations, au fond parce qu'on ne peut arrêter la fabrication des bateaux.

(La Commission décide d'appuyer les modifications commencées proposées par la Commission des Finances.)

M. LE PRESIDENT.- On abandonne pratiquement Mers-elé Kéhir, on néglige Bizerte. Messieurs, cela a, non seulement une importance stratégique, mais encore une immense importance politique. Que ne pourrait-on dire sur Djibouti, qui est sur une des grandes routes pétrolières du monde ?

(Le rapport de M. Schleiter est adopté.)

Pour nous résumer, on nous présente un budget qui ne correspond pas à notre attente. Nous nous apercevons que ce budget ne présente aucune garantie. Nous ne devrions

DU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

pas nous faire complices d'un budget qui, en fait, marque,  
un recul de notre Défense Nationale. Nous devons évidemment le  
voter ~~le budget~~, mais, quand viendra la loi de finances, nous  
devrons étudier avec la plus grande attention l'article réglant  
les blocages de crédits.

La séance est levée à 17 heures 45.

Vu : le Président,

*R. L. M.*

M. L.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

- ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; - ; -

Présidence de M. ROTINAT, Président

-;--;--;--;--;--;--;--;--;--;--;

Séance du samedi 31 janvier 1953.

## Classification of the data

La séance est ouverte à 21 heures 50

—:—:—:—:—:—:—

Présents : MM. ALRIC, AUBE, AUGARDE, Charles BARRET, CLERC, LE GUYON, MAROSELLI, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER.

Suppléant: M. COUPIGNY.

Absents : MM. BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, KALB; de LACHOMETTE, LASALARIE, Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY, VOYANT.

- 5 -

100

## Ordre du Jour

Examen des amendements au budget militaire déposés depuis la dernière réunion de la Commission.

- - -

## Compte-rendu.

- - -

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de procéder à un examen rapide des amendements au budget militaire, qui ont été déposés depuis notre dernière réunion.

M. MICHELET.- Je vais déposer un amendement relatif à certaines catégories de gendarmes, pour éviter des sanctions ~~d'armements~~ injustes ; j'en déposerai un autre relatif aux marchés de l'Etat ; enfin, j'en déposerai un sur le nombre d'officiers dégagés des cadres qui sont encore en dehors des cadres et qui sont devenus l'objet d'une véritable injustice.

(La Commission donne un avis favorable ~~aux 7~~ amendements.)

M. LE PRESIDENT.- M. Pinchard a déposé l'amendement N° 15.

M. SCHLEITER.- Il est justifié.

(La Commission donne un avis favorable.)

M. LE PRESIDENT.- J'ai déposé moi-même un amendement tendant à encourager le Gouvernement à augmenter le recrutement en sous-lieutenants et lieutenants.

(La Commission donne un avis favorable.)

M. LE PRESIDENT.- J'attire votre attention sur le rapport supplémentaire (n° 72, année 1953) de la Commission des Finances

/ ...

- 3 -

sur l'Etat A bis.

(La Commission donne un avis favorable.)

La séance est levée à 22 heures 05.

Vu : le Président,

*René*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## --- PROJET COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. PIC, Secrétaire

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 4 février 1953

de l'ordre du jour  
rapport sur

La séance est ouverte à 11 heures.

-:-:-:-

proposée :

Présents : MM. AUGARDE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE, CLERC, de MAUPEOU, de MONTULLE, PIALES, PIC, RAMAMPY, RUPIED.

Excusés : MM. de LACHOMETTE, MAROSELLI, MICHELET, ROTINAT.

Absents : MM. ALRIC, AUBE, Henri BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD, CHOCHOY, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, KALB, LASALARIE, LE GUYON, Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE, SCHLEITER, VOYANT.

... / ...

ORDRE DU JOUR

- Projet de rapport pour avis de M. Maroselli sur la loi de finances

-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. PIC, Président.- M. Maroselli, souffrant, me prie de l'excuser auprès de vous. Il m'a fait parvenir son projet de rapport pour avis sur la loi de finances.

Ce projet soumet à la Commission deux amendements à l'article 6 qui concerne les blocages de crédits.

M. de MAUPEOU.- Nous avons l'assurance, donnée par le Gouvernement, que les blocages portant sur les crédits d'équipement ne seront pas maintenus.

M. LE PRESIDENT.- Voici le texte des amendements proposés :

"1°) Insérer à la fin du paragraphe 1°, un nouvel alinéa, ainsi rédigé :

"En ce qui concerne les dépenses militaires, les projets de ces décrets seront soumis pour avis aux commissions de la Défense Nationale de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République".

"2°) Rédiger comme suit le début du 2° alinéa du paragraphe 4 :

"Sous réserve des annulations qui seront prononcées sur les crédits d'équipement des services civils, par décrets pris en conseil des Ministres ..." (le reste sans changement).

.../...

M. de MAUPEOU.- Je ne peux qu'approuver entièrement ces amendements.

(Les amendements sont adoptés.)

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite à procéder à des désignations de rapporteurs :

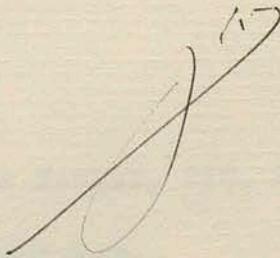
M. de Maupeou est désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 660, année 1952) tendant à compléter les articles 7 et 9 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.

M. Augarde est désigné comme rapporteur de la proposition de loi (n° 618, année 1952) tendant à créer un contingent spécial de décorations à l'occasion du 10ème anniversaire de la rentrée en guerre de l'Afrique du Nord aux côtés des Alliés, le 8 novembre 1942.

M. Charles BARRET est désigné comme rapporteur de sa proposition de résolution (n° 663, année 1952) tendant à inviter le Gouvernement à rétablir la carte de surclassement sur les chemins de fer au bénéfice des officiers de réserve suivant avec assiduité les cours de perfectionnement.

La séance est levée à 11 heures 25.

Vu:Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. P.", is positioned below the typed "Vu:Le Président,". The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping initial "J".

J.D.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. PIC, Secrétaire

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 5 février 1953

-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 heures 10

-:-:-

Présents : MM. AUBE, AUGARDE, Charles BARRET, PIC, RAMAMPY, SCHLEITER.Excusés : MM. LE GUYON, MAROSELLI, ROTINAT.Absents : MM. ALRIC, Henri BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, le Général PETIT, PIALES, PIDOUX de la MADUERE, RUPIED, VOYANT.

.../...

ORDRE DU JOUR

- Examen de deux projets de décrets communiqués pour avis.

-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. PIC, Président.- J'ai été saisi de deux projets de décrets portant transfert de crédits à l'intérieur du budget militaire.

Le premier porte sur environ deux milliards de crédits transférés à l'intérieur de la section "Air". Il ne semble pas qu'il entraîne des observations.

(La Commission décide de donner un avis favorable au projet de décret.)

Le second porte sur un transfert de plus de 15 milliards. Nous ne pouvons pas nous livrer évidemment aujourd'hui à un examen de détail des états annexés au décret. Nous y reviendrons certainement. Pour ce qui est de l'examen purement formel du projet de décret, je pense qu'il s'agit là d'un véritable collectif dont l'établissement n'est pas conforme à l'esprit de la loi, en ce qui concerne la faculté de transfert de crédits accordée au Gouvernement par le Parlement.

Au total, pour ce qui est du fond du décret, il marque un effort important porté sur l'équipement.

M. SCHLEITER.- Je crois qu'il faut évidemment donner un avis favorable. Mais il faut que nous exprimions les regrets de la Commission devant le procédé employé.

(Il en est ainsi décidé.)

M. LE PRESIDENT.- M. Augarde me fait savoir qu'il est prêt à rapporter la proposition de loi relative à la création d'un contingent de décorations à l'occasion du 10ème anniversaire de la rentrée en guerre de l'Afrique du Nord.

- 3 -

Je lui donne la parole.

M. AUGARDE.- Le texte qui nous a été soumis, après avoir été adopté par l'Assemblée Nationale, me paraît trop restrictif. J'estime que, s'agissant de récompenser les résistants en Afrique du Nord, il faut surtout ne pas paraître établir de catégories. Je vous propose donc d'adopter pour cette proposition de loi la rédaction suivante :

"A l'occasion du 10ème anniversaire du 8 novembre 1942, un contingent spécial de distinctions dans l'ordre de la Légion d'Honneur et de Médailles Militaires est mis à la disposition du Ministre de la Défense Nationale pour récompenser ceux qui ont combattu en Afrique du Nord, soit en participant à la préparation ou à l'exécution du débarquement des Alliés, soit en prenant part aux campagnes contre les forces de l'Axe."

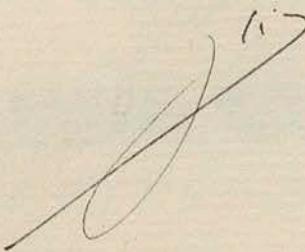
(La Commission décide d'adopter cette rédaction.)

M. SCHLEITER.- Peut-être conviendrait-il de modifier le titre de la proposition de loi?

M. AUGARDE.- En fait, sa rédaction est lourde, mais il est difficile de la changer sans lui faire perdre son sens.

La séance est levée à 15 heures 35.

Vu : le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

I - ~~Présentation de la Commission de la Défense Nationale~~  
COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

~~Présentation de la Commission de la Défense Nationale~~  
Présentation de la Commission de la Défense Nationale

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

II - ~~Désignation de deux adjoints au Président faisant partie de la Commission de la Défense Nationale~~  
Présidence de M. ROTINAT, Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 26 février 1953

-:-:-:-:-:-:-

M. La séance est ouverte à 10 heures 30

~~deux nouveaux adjoints à la Commission de la Défense Nationale~~  
~~chargés de suivre et d'assurer l'application des résolutions de la Commission de la Défense Nationale.~~ -:-:-

~~M. MAROSELLI et M. PIALES n'ont pas été nommés~~  
~~étaient candidats.~~

~~M. PIALES, Personnalité de premier rang militaire~~  
~~également.~~

Présents : MM. AUBE, BARRET, de LACHOMETTE, MAROSELLI, de MAUPEOU, de MONTULLE, PIALES, PIC, RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, SCHLEITER.

Excusés : M. LE GUYON.

Suppléants MM. BOZZI, COUIGNY.

Absents : MM. ALRIC, AUGARDE, Henri BARRE, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, IGNACIO-PINTO, KALB, LASALARIE, Jacques MASTEAU, MICHELET, le Général PETIT, PIDOUX de la MADUERE, VOYANT.

-:-:-:-:-:-:-

.../...

ORDRE DU JOUR

- I - Examen du projet de rapport de M. de Maupeou sur la proposition de loi (n° 660, année 1952) relative au recrutement des jeunes Français résidant à l'étranger et des jeunes étrangers résidant en France.
- II - Désignation de deux nouveaux membres devant faire partie de la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi des crédits affectés à la Défense Nationale.

-:-:-:-:-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. ROTINAT, Président.- Je vous propose de désigner deux nouveaux membres devant faire partie de la Sous-Commission chargée de suivre et de contrôler l'emploi de crédits affectés à la Défense Nationale.

MM. Maroselli et Schleiter m'ont fait savoir qu'ils étaient candidats.

M. PIALES.- Permettez-moi de présenter ma candidature également.

M. MAROSELLI.- Je crois que cette sous-commission comporte plutôt les rapporteurs spéciaux des Commissions.

M. PIALES.- Dans ce cas, il est bien entendu que je retire ma candidature.

(MM. Maroselli et Schleiter sont désignés.)

• • •

.../...

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Sur la proposition de M. Schleiter, nous pourrions demander à M. Pleven de venir exposer à la Commission l'état actuel de la question de l'armée européenne. (Approbation).

Cette audition pourrait avoir lieu mercredi prochain à 15 heures 30.

Nous avions pensé à envoyer une délégation en Indochine. Mais après toutes les missions qui y sont allées ou y sont actuellement, je crois qu'il vaudrait mieux remettre l'exécution de ce projet à une date ultérieure.

La parole est à M. de Maupeou, rapporteur de la proposition de loi (n° 660, année 1952) relative au recrutement des jeunes Français résidant à l'étranger et des jeunes étrangers résidant en France.

M. de MAUPEOU.- L'article premier porte sur les jeunes Français résidant en Suisse et en Belgique qui, dans les conditions actuelles du recrutement français, se trouvent dans une situation difficile quant à la législation du travail dans ces pays. L'article premier permet simplement de les appeler plus tôt que l'ensemble du contingent. Il n'appelle pas d'observations.

L'article 2, lui, qui est la "proposition Armengaud" proprement dite, est beaucoup plus strict que les dispositions américaines.

Je me demande si nous ne pourrions pas déléguer à l'exécutif le soin de fixer par décret la manière dont pourront être incorporés les jeunes étrangers résidant en France, de manière à établir une réciprocité.

M. VOYANT.- Je suis absolument de cet avis.

M. MICHELET.- Mais que penser des Américains qui incorporent des Français qui ont déjà accompli leur service militaire en France ?

M. LE PRESIDENT.- Le Département d'Etat a précisément déposé un projet de loi exemptant du service militaire les jeunes gens ayant déjà fait du service militaire.

Je trouve que le texte déposé par M. Armengaud est trop strict.

... / ...

M. MICHELET.- Supprimons des propositions de M. de Maupeou la référence à un décret du Gouvernement.

M. de MAUPEOU.- Ce texte pourrait donc devenir :

Article 2.

"Les ressortissants étrangers, âgés de 18 ans six mois à 25 ans révolus, résidant en France de façon permanente ou y séjournant plus d'une année, en une ou plusieurs fois, sont assujettis au service militaire en France, dans des conditions assurant une réciprocité avec les dispositions en vigueur dans leur pays d'origine en ce qui concerne les ressortissants français".

(Cette rédaction est adoptée.)

La séance est levée à 11 heures 10.

Vu : le Président,

*Rolain*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

ORDRE DU JOUR

Résumé de voix sur le sujet de loi relatif à la  
 Communauté Européenne de l'Energie, et au projet d'une méthodologie

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. ROTINAT, Président

procéder à la

de Communication

-0-0-0-0-0-

à ouvrir la séance

d'accord entre les deux

ministres

un acte

notre travail sur

point de détails.

Séance du Mercredi 25 Mars 1953

-0-0-0-

La séance est ouverte à 15 Heures 40

Conférence de presse

de son bureau

Commission

-000-

Présents : MM. AIRIC, Charles BARRET, BERLIOZ, CLERC,  
 MAROSELLI, MICHELET, de MONTULLE, le Général PETIT,  
 PIC, PIDOUX de la MADUERE, ROTINAT, RUPIED, VOYANT.

Excusés : MM. BARRE, de MAUPEOU, SCHLEITER.

Suppléant : M. RADIUS.

Absents : MM. Robert AUBE, AUGARDE, BORGEAUD, Marcel BOULANGE,  
 CHOCHOY, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB,  
 de LACHOMETTE, LASALARIE, Robert LE GUYON, Jacques  
 MASTEAU, PIALES, RAMAMPY.

-000-

.../...

- 2 -

## ORDRE DU JOUR

Echange de vues sur le projet de loi relatif à la Communauté Européenne de défense.- Mise au point d'une méthode de travail pour l'étude de ce texte.

-:-:-

## COMpte-RENdu

M. ROTINAT, Président.- En vous proposant de procéder à un échange de vues préliminaire sur le projet de Communauté européenne de défense, je ne songe aucunement à ouvrir le débat sur le fond. Mais nous devons nous mettre d'accord sur une méthode de travail, sur l'audition des Ministres responsables qu'a déjà demandée M. Schleiter, en un mot, sur tous les points concernant l'organisation de notre travail sur le traité instituant la Communauté Européenne de Défense.

J'aimerais connaître vos points de vue sur cette organisation.

M. de Maupeou m'a fait savoir qu'il n'était pas candidat pour rapporter le texte ; M. Augarde m'a fait savoir de son côté, qu'il était prêt à prendre le rapport si la Commission le désignait.

M. MAROSELLI.- Il faudrait, je pense, que nous nommions une Sous-Commission d'étude, qui désignerait un rapporteur provisoire.

M. MICHELET.- Etant donné l'importance de ce texte, je considère que la méthode de la sous-commission se retourne contre la sous-commission elle-même. Je craindrais que l'ensemble de la Commission risque de se reposer sur la sous-commission pour prendre ses responsabilités. Je préconise plutôt le travail en commission plénière.

.../..

- 3 -

M. LE PRESIDENT.- Dans mon idée, le rôle de la sous-commission n'était que de déblayage, de débroussaillage-  
ment.

M. ALRIC.- Je proposerais plutôt la désignation d'une sorte de groupe de rapporteurs, chargés tous d'un travail précis.

M. BERLIOZ.- Ces textes doivent être étudiés à fond par tous. Je pense qu'au lieu de désigner une sous-commission nous devrions avoir plusieurs sous-commissions, chargées chacune d'étudier un des problèmes soulevés par le traité.

M. PIC.- Bien entendu, il faut que la Commission entière prenne sa part dans le travail et la responsabilité. Mais je crois qu'il faudrait désigner un groupe d'étude, chargé de guider par la suite les travaux de la commission.

M. MAROSELLI.- Au fond, nous sommes à peu près d'accord. De toute façon, il faut que soit fait un travail préparatoire permettant à la Commission de prendre parti sur des points de vue contradictoires solidement étayés et clairement établis.

M. MICHELET.- Je note que la proposition de M. Berlioz a beaucoup de valeur.

M. VOYANT.- Je me rallie à la formule d'un groupe d'études. Nous ne pouvons pas dès maintenant déterminer les principales lignes de partage d'après lesquelles nous pourrons répartir le travail entre nous.

M. LE PRESIDENT.- La formule de plusieurs groupes d'études spécialisés risque de faire perdre à chaque groupe la vue d'ensemble sur le traité. Mais il appartiendra, il est vrai, à la Commission plénière de faire la synthèse.

M. MAROSELLI.- Ne craignez-vous pas que le trop grand nombre des sous-commissions risque d'émettre le travail au point qu'elles n'en auront presque plus. Je reprends ma formule d'une sous-commission composée de rapporteurs avec des adjoints.

.../...

- 4 -

M. LE PRESIDENT.- Envisageons-nous, alors, de nommer un groupe d'étude qui, après son examen du traité, définirait les principaux aspects du texte et désignerait des rapporteurs en fonction de ces aspects ?

(Assentiment).

Le nombre des membres de ce groupe serait fixé à neuf, par exemple, avec possibilité de nouvelles désignations .

(Assentiment).

(Sont désignés : MM. Augarde, de Maupeou, Michelet, le Général Petit, Maroselli, Alric, Kalb, Pic, Schleiter).

M. MAROSELLI.- Je pense que notre Président doit faire partie de droit de ce groupe, dont il assurerait la présidence (Assentiment).

M. LE PRESIDENT.- Je vous convoquerai donc dès que nécessaire. Nous pourrons préparer le questionnaire à soumettre aux Ministres compétents.

La séance est levée à 16 Heures 15.

Vu : le Président,

*Rollez*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

Présidence de M. RUPIED, Président d'âge

-0-0-0-0-0-0-0-

Séance du Vendredi 27 Mars 1953

-0-0-0-0-

La séance est ouverte à 17 Heures 50

-00-

Présents : MM. Henri BARRE, MAROSELLI, de MONTULLE, RUPIED.Suppléants : MM. LE GROS, COURRIERE.Absents : MM. ALRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Charles BARRET, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE, Robert LE GUYON, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX de LA MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT, François SCHLEITER, VOYANT.

-00-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

Examen de la proposition de loi (n° 243, année 1953) tendant à instituer une médaille commémorative de la campagne d'Italie.

Désignation d'un rapporteur.

-:-:-

COMPTE-RENDU

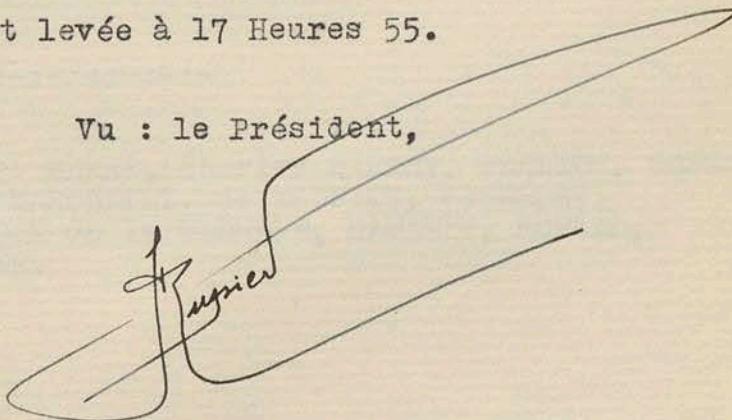
---

La Commission adopte, sans débat et sans modification, la proposition de loi (n° 243, année 1953) tendant à instituer une "médaille commémorative de la Campagne d'Italie".

M. de MONTULLE est désigné comme rapporteur.

La séance est levée à 17 Heures 55.

Vu : le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "J. Puyrier", is written over the signature line. The signature is fluid and cursive, with a large, sweeping flourish.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. BARRE, vice-président

Séance du mercredi 20 mai 1953

La séance est ouverte à 16 H.05

: MM. Robert AUBÉ, Henri BARRÉ, Charles BARRET, BERLIOZ, BORGEAUD,  
Marcel BOULANGÉ, MAROSELLI, de MAUPEOU, MICHELET,  
de MONTULLÉ, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY, RUPIED,  
François SCHLEITER.

M. FRANCESCHI.

MM. PIALES, ROTINAT.

: MM. ALRIC, AUGARDE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI, Louis IGNACIO-PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE, Robert LE GUYON, Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIC, VOYANT.

• • • / • • •

ORDRE DU JOUR

## I - Désignation de rapporteurs pour :

- a) le projet de loi (n° 183, année 1953) portant déclassement du Fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe ;
- b) le projet de loi (n° 184, année 1953) relatif au déclassement de la place de Collo (Algérie).

II - Compte rendu des Commissaires ayant assisté au lancement des escorteurs Cassart et Boulonnais.

III - Echange de vues sur la Communauté Européenne de Défense.

IV - Examen des réductions de crédits effectuées sur les budgets militaires.

-:-:-:-

COMPTE RENDU

M. BARRÉ, vice-président.- Je vous invite à examiner le projet de loi (n° 183, année 1953) portant déclassement du Fort des Rousses (Jura) et des batteries de l'Orbe, et le projet de loi (n° 184, année 1953) relatif au déclassement de la Place de Collo (Algérie).

La Commission adopte les deux projets de loi sans modification.

M. Barré est désigné comme rapporteur.

M. LE PRESIDENT.- J'ai assisté au lancement, à Nantes, des escorteurs "Cassart" et "Boulonnais" ; il s'est passé exactement comme prévu. Nous avons été reçus en grands seigneurs, je suis heureux de le souligner ; je pense que ces lancements sont une preuve de la valeur de nos techniciens, comme de nos ouvriers ; j'ai été frappé par la satisfaction des ouvriers du chantier naval devant le succès que constituait l'achèvement de ces deux bâtiments

o

o o

M. LE PRESIDENT.- J'ai été informé que le Ministre de la Défense Nationale doit être entendu prochainement par la Commission des Finances sur le projet de loi portant redressement financier, à propos des réductions qui frapperont les crédits militaires. M. le Président de la Commission des Finances nous invite à déléguer à cette audition quelques uns des membres de notre Commission.

..../....

- 3 -

M. MAROSELLI.- Je propose, pour moi, que nous invitons le Ministre de la Défense Nationale à venir devant notre Commission, qui est majeure et directement intéressée au sujet.

M. MICHELET.- Je suis absolument d'accord. Si l'on réduit ces crédits militaires maintenant, c'est qu'il a dû se produire un fait nouveau. A nous d'en connaître.

M. LE PRESIDENT.- Je suis moi-même de cet avis et nous pourrons inviter M. Pléven à être entendu devant nous.

(Assentiment).

M. COUIGNY.- Je poserai également à ce moment au Ministre la question de savoir exactement ce que signifie l'article 14 du projet de loi financier qui nous est soumis.

o

o o

M. LE PRESIDENT.- Je vous invite maintenant à procéder à un échange de vues sur le projet de communauté européenne de défense.

M. de MAUPEOU.- J'ai préparé une note, qui vous a été remise, sur le mécanisme de la répartition des commandes d'armement, d'équipement et de travaux d'infrastructure dans la communauté européenne de défense. Je pense que nous devrions, dès maintenant, préparer un plan de travail sur l'ensemble du projet.

M. MICHELET.- Cela est certainement nécessaire si nous ne voulons pas travailler avec précipitation au dernier moment. Je suis opposé au projet de traité mais j'aimerais confronter mes vues avec celles de mes collègues.

M. de MAUPEOU.- Je suis persuadé, moi aussi, de la nécessité d'une telle confrontation quand ce ne serait que pour nous montrer que souvent les divergences sont moindres qu'on veut bien le croire.

M. LE PRESIDENT.- Un groupe de travail a été désigné pour étudier le texte. Voulez-vous me permettre d'en faire partie? (Assentiment). Je convoquerai donc ce groupe, si l'absence de notre président se prolonge, dans des délais rapides.

.../...

- 4 -

Nous ne devons, en tout cas, à aucun prix nous laisser aller à une démission.

o

o o

M. MAROSELLI.- Je voudrais vous signaler que, dans le communiqué de presse qui annonçait la démission de M. Montet, il était dit que ce dernier s'en allait, laissant 600 avions alors qu'il en avait trouvé 13 en arrivant au ministère.

Au moment où j'ai quitté le ministère, il y avait au moins 300 avions de combat pouvant entrer en ligne.

M. LE PRESIDENT.- Elevons une protestation officielle auprès du journal responsable !

M. SCHLEITER.- Je suis d'accord avec M. Maroselli pour trouver le procédé regrettable. Mais le point, pour nous, est de savoir si nous voulons ou non ouvrir officiellement un débat sur ce point.

M. LE PRESIDENT.- Je ne voyais pas la nécessité d'ouvrir un débat, je voulais simplement dire qu'il était regrettable de laisser circuler des informations de cet ordre. Je ne prends d'ailleurs position ni pour une partie, ni pour l'autre.

M. BERLIOZ.- La rectification, d'ailleurs, aurait dû être faite par le Ministère de l'Air lui-même!

M. MAROSELLI.- Je sais parfaitement que le Ministre n'y est, lui-même, pour rien. M. Montet n'est absolument pas en cause.

Je tiens cependant à votre disposition des renseignements venant droit du Ministère et me permettant de réduire à néant toute information de ce genre.

Je pense qu'un communiqué, remis à la Presse au nom de notre Commission, permettrait de rétablir la vérité. Il s'agit là d'une erreur portant atteinte à la Défense Nationale.

M. MICHELET.- Je crois que c'est plutôt à M. Maroselli de protester en personne, quitte à être accusé, à tort, de faire de la politique.

.../...

- 5 -

M. MAROSELLI.- Je voudrais que notre Président intervienne directement auprès du Ministre démissionnaire, qui, je le répète, n'est pas en cause, pour lui demander de faire insérer un rectificatif.

Un pareil procédé risque de jeter le discrédit sur toute notre construction aéronautique.

M. SCHLEITER.- Je suis de l'avis de M. Michelet.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que la réponse de M. Maroselli ouvrirait une polémique. Voulez-vous m'autoriser à intervenir verbalement auprès du Ministre pour lui demander que le journal "France-Soir", incriminé par M. Maroselli, indique que le communiqué en question est erroné.

M. SCHLEITER.- Je regrette infiniment ce dévergondage actuel de la presse mais je m'étonne que le Cabinet du Ministre, à la suite du coup de téléphone de M. Maroselli, n'ait pas lui-même demandé une rectification.

M. LE PRESIDENT.- Laissez-moi donc faire une intervention auprès du Ministre en mon nom personnel, en vue de demander une rectification.

La séance est levée à 17 heures.

Vu, le Président,

*Leursas*

ML.

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Séance du jeudi 2 juillet 1953

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président.

-----

Séance du jeudi 2 juillet 1953

-----

La séance est ouverte à 16 heures 05

-----

Annexe I

Présents : MM. ALRIC, AUBE, BARRE, BARRET, BOULANGE Marcel,  
LE GUYON, PIALES, ROTINAT, RUPIED.

Suppléant : M. MOREL

Excusés : MM. CLERC, GIACOMONI

Absents : MM. AUGARDE, BERLIOZ, BORGEAUD, CHOCHOY, IGNACIO  
PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE, MAROSELLI,  
Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de  
MONTULLE, le Général PETIT, PIC, PIDOUX DE LA MA-  
DURE, RAMAMPY, VOYANT.

-----

/ ...

- 2 -

Ordre du Jour

Examen d'un projet de décret portant transfert de crédits, soumis à l'avis de la Commission.

Questions diverses.

-\*-

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Nous avons à examiner un projet de décret portant transfert de crédits à l'intérieur du budget militaire. Je pense que nous pourrions désigner l'un d'entre nous pour examiner ce texte qui, s'il ne porte pas sur des crédits considérables, présente cependant un intérêt certain.

M. ALRIC.- Je crois que nous pouvons cependant donner un avis favorable.

Il en est ainsi décidé.

M. BARRE.- Je suis informé que l'usine de Saint-Priest dans l'Isère, pourrait être vendue dans des conditions onéreuses pour l'Etat. Il pourrait être bon que certains de nos membres puissent y aller.

M. Voyant, M. Barré et M. Barret sont désignés pour s'informer, sur place, vers la fin de juillet.

M. LE PRESIDENT informe ses collègues que le lieutenant colonel Jouslin de Noray, expert militaire, se tient à leur disposition pour leur communiquer le programme des manœuvres qui devront se dérouler pendant l'été.

La séance est levée à 16 heures 20.

Le Président,

*J. Rotinat*

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Ex -:::-:::-:::-:::-:::-

les deux derniers mots sont pour les personnes militaires et administratives

Présidence de M. BARRE, Vice-Président

-:::-:::-:::-:::-

Séance du Jeudi 23 Juillet 1953

La séance est ouverte à 15 Heures 5  
Le rapport sur l'ordre du jour est fait par le Vice-Président.  
Il ne sera pas fait de séance différente.

Le rapport est adopté sans modification.

La séance est ouverte à 15 Heures 5

-:::-:::-

Tous les membres,

Présents : MM. Henri BARRE, Julien BRUNHES, de MONTULLE, PIALES,  
RUPIED.

Excusés : MM. BORGEAUD, ROTINAT.

Absents : MM. ALRIC, Robert AUBE, AUGARDE, Charles BARRET,  
BERLIOZ, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, GIACOMONI,  
Louis IGNACIO-PINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE,  
Robert LE GUYON, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, de  
MAUPEOU, MICHELET, le Général PETIT, PIC, PIDOUX de  
LA MADUERE, RAMAMPY, VOYANT.

-:::-:::-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

Examen du projet de loi (n° 380, année 1953) fixant les contingents annuels de décorations pour les personnels militaires de l'armée active.

-:-:-

COMPTE-RENDU

---

M. BARRE, Vice-Président.-- La seule innovation, dans le projet qui nous est soumis, est l'introduction de la rubrique "Services communs", rendue nécessaire par la nouvelle organisation des départements militaires.

Il ne semble soulever aucune difficulté.

Le texte est adopté sans modification.

M. BRUNHES est désigné comme rapporteur.

La séance est levée à 15 Heures 10.

Vu : le Président,

*Neurodey*

ML

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président.

-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 14 octobre 1953

-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 15 h.10

-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. AUBE, BARRE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE,  
Julien BRUNHES, CLERC, MAROSELLI, de MAUPEOU,  
de MONTULLE, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE,  
ROTINAT, RUPIED, VOYANT.

Excusés : MM. ALRIC, BORGEAUD, CHOCHOY, IGNACIO PINTO, de  
LACHOMETTE, MICHELET.

Absents : MM. AUGARDE, BERLIOZ, GIACOMONI, KALB, LASALARIE,  
LE GUYON, Jacques MASTEAU, le Général PETIT,  
RAMAMPY.

-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Compte rendu par les Commissions ayant assisté à des manoeuvres pendant l'intersession (Châlon, Allemagne, Afrique du Nord).

-\*-\*-\*

Compte-rendu

M. ROTINAT, Président.- Je salue, tout d'abord, M. Julien Brunhes, nouvel arrivant à la Commission.

M. Brunhes, étant donné sa carrière et ses compétences, souhaiterait sans doute être inscrit à la sous-commission "Marine"?

(Assentiment).

Je donne la parole à ceux de nos collègues qui voudront nous rendre compte des manoeuvres auxquelles ils ont assisté pendant l'intersession.

M. PIDOUX DE LA MADUERE.- Nous avons été quelques uns à assister aux manoeuvres de Kabylie, qui se sont déroulées selon le système de la convocation verticale de la division d'Alger. Il y a eu relativement très peu d'absences, très peu de déchet et, malgré des conditions difficiles, les manoeuvres ont laissé une excellente impression. L'opération portait et sur la qualité des troupes et leur moral et sur l'armement. Sur ce dernier point, il y avait un manque très net en nombre, voire en qualité en ce qui concerne la Jeep Delahaye. L'appui d'aviation a été plus que maigre.

Pour le matériel blindé, l'impression est bonne dans l'ensemble. Enfin, il est certain que l'impression produite sur les indigènes est excellente : on sentait la cohésion entre l'armée et les anciens combattants.

M. PIC.- Je demande à notre Président d'exprimer au Ministre de la Défense Nationale ~~à la Guerre~~ notre regret de n'avoir été prévenus que quelques jours avant les manoeuvres, ce qui nous a mis dans l'impossibilité d'y assister.

/ ...

- 3 -

M. BOULANGE.- J'ai été frappé par l'amélioration du matériel blindé en Afrique du Nord, depuis l'an dernier.

M. PIDOUX DE LA MADUERE.- J'ai également suivi avec certains collègues de l'Assemblée Nationale et du Conseil de la République aux manœuvres qui, en Allemagne, ont eu un caractère offensif, cette fois. Tout s'est passé normalement dans le cadre d'une coopération interalliée où l'élément aviation était purement américain.

Il faut noter que l'habillement paraît absolument insuffisant ; d'autre part, nous pouvons insister sur l'intérêt de l'utilisation des hélicoptères par l'armée de terre.

Les manœuvres ont prévu la possibilité d'une offensive atomique et ont étudié les modalités d'une dispersion adéquate.

Le retard dans l'appel des contingents rend les effectifs de plus en plus maigres. Il est choquant, d'autre part, que nos recrues ne soient incorporés et habillés qu'à leur arrivée au corps, à 20 kms environ du rideau de fer. Au sujet des matériels, les chars AMX et l'EBR (engin blindé de reconnaissance) ne sont pas aussi mauvais qu'on l'a souvent dit. Il est certain que leur fabrication a souffert de négligences, mais cela ne suffirait pas pour interrompre leur sortie. Il est regrettable que le matériel serve à l'instruction, dans la proportion d'un tiers, et, à mon avis, il serait intéressant d'envisager l'orientation vers la constitution d'unités formées de véritables techniciens ; enfin, les carburants manquent beaucoup pour l'instruction.

La conclusion pratique de ces observations est que nous devrions voir, sur place, les usines qui fabriquent ce matériel.

M. ROTINAT.- Je remercie vivement M. Pidoux de la Maduère pour la clarté et la perspicacité de son exposé.

Je voudrais en venir à l'exercice que nous avons suivi à Bissonnes. Devant un tel genre de démonstrations, il est très difficile de se former une opinion juste.

Or, un complément d'information peut démolir complètement cette impression.

En 1950, le Général de Lattre avait eu l'idée de doter l'armée de deux matériels légers, l'AMX de 13 t. et l'EBR correspondant aux qualités du soldat français. Les essais avaient été magnifiques. L'exercice a été réalisé cet été à Lissonnes :

/...

- 4 -

un escadron du 8e Hussards d'Epernay a manœuvré avec ces deux engins.

L'idée a fait du chemin.

Quelle est la valeur de ces matériels ? l'AMX de 13 t. a donné toute satisfaction à tous points de vue ; quant à l'EBR il se trouve que ses déficiences sont encore plus grandes qu'elles ne nous étaient apparues. Il est actuellement inutilisable, bien que de conception parfaite : le châssis, le moteur donnent à tous moments des ennuis ; le constructeur est coupable, mais la D.E.F.A. (direction des études et fabrications d'armements) l'est aussi et combien ! Une vigoureuse reprise en mains est nécessaire. La D.E.F.A. a déjà commandé, contre l'avis de l'Etat Major, le char ARL 44 dont on ne sait quoi faire.

M. MAROSELLI.- Les chars étaient fabriqués avec l'espoir que les Américains les commanderait. On a passé outre le refus des Américains, sur l'ordre des ministres qui voulaient conserver les chaînes et le personnel qui les servait.

M. BRUNHES.- Cela s'est fait également pour essayer de relever une affaire, Delahaye en l'espèce, à la suite d'un accord entre grosses entreprises et gouvernement.

M. ROTINAT.- Je vais compléter ces renseignements par des considérations d'ordre moral. Il paraît que ce récent exercice a fait ressortir une inquiétante médiocrité de nos cadres, qui ne répondent plus du tout à ce que l'on attend d'eux. Si nous ne faisons pas un très gros effort pour redonner la foi à notre armée, nous allons à une catastrophe.

~~taire~~ La situation matérielle de nos cadres est ridicule. Le ~~train~~ est se faire complice d'un état de choses lamentable.

M. BRUNHES.- La situation, pour changer d'exemple, est la même en ce qui concerne les essais en vol, selon qu'ils sont faits par des civils ou des militaires.

M. MAROSELLI.- Nos rapporteurs l'ont tous dit l'an dernier, le Ministre de la Défense Nationale, également. Mais l'effort doit porter sur la rue de Rivoli.

\* M. ROTINAT.- Oui, mais quel ministre de la défense nationale a mis son portefeuille dans la balance ?

Nous devrons peut-être demander au Sénat de ne pas voter les crédits militaires.

/...

- 5 -

M. BOULANGE.- Sans parler de la médiocrité des cadres, je ne voudrais souligner que la faiblesse des effectifs stationnés dans la Métropole ; là, je crois à l'influence terrible de la guerre d'Indochine. Peut-être faudrait-il que le Ministre de la Défense Nationale vienne s'expliquer devant nous sur ce problème.

M. MAROSELLI.- Le problème du logement des cadres est traité de façon criminelle.

D'autre part, je voudrais que la décision fût prise d'une visite prochaine des membres de la Commission dans les usines qui construisent les engins dont nous avons parlé.

M. LE PRESIDENT.- Je suis tout à fait d'accord.

◦◦◦

M. LE PRESIDENT.- Nous avons constitué un groupe de travail chargé de l'étude du projet de traité de C.E.D. Envisagez-vous une réunion prochaine ?

M. MAROSELLI.- Cela me semble nécessaire.

M. ROTINAT.- Voulez-vous mercredi prochain ?

(Assentiment).

M. PIDOUX DE LA MADUERE.- Il avait été question d'envoyer une délégation en Indochine. Nous n'avons pas réalisé ce projet.

M. LE PRESIDENT.- La situation s'étant modifiée, en effet, il serait fort utile d'envoyer une telle délégation.

M. MAROSELLI.- Il serait bon, également, que la Commission puisse visiter les bases aériennes qui s'installent et commencent à fonctionner.

M. LE PRESIDENT.- Tout cela est nécessaire. Le problème pour nous est le temps que nous prennent ces voyages.

L'ordre d'urgence pourrait être, d'abord, les bases d'Afrique du Nord (Mers-el-Kébir et Bizerte), puis Dakar et enfin les bases en France.

La séance est levée à 16 heures 35. Le Président,

Rotinat

ML

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présidence de M. ROTINAT, Président.

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du mercredi 21 octobre 1953. -

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 16 h. 25

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Présents : MM. AUGARDE, Charles BARRET, Marcel BOULANGE, CHOCHOY,  
 CLERC, GIACOMONI, LE GUYON, MAROSELLI, de MAUPEOU,  
 MICHELET, de MONTULLE, le Général PETIT, PIALES,  
 PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, ROTINAT.

Suppléant : M. MOREL.

Excusés : MM. ALRIC, AUBE, BARRE, BERLIOZ.

Absents : MM. Henri BARRE, BORGEAUD, IGNACIO PINTO, KALB, de  
 LACHOMETTE, LASALARIE, Jacques MASTEAU, RAMAMPY,  
 RUPIED, SCHLEITER, VOYANT.

-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Désignation d'un rapporteur pour la proposition de résolution (n° 409, année 1953) de M. Chochoy, tendant à inviter le Gouvernement à tenir compte de la situation familiale des jeunes recrues pour leur affectation.

-\*-

Compte-rendu

M. ROTINAT, président.- La parole est à M. Chochoy sur sa proposition de résolution.

M. CHOCHOY.- J'ai déposé cette proposition de résolution, heurté par la légèreté avec laquelle se font certaines affectations : de nombreux jeunes gens ont une situation de famille qui, sans être prévue par la loi, mérite cependant de leur faire attribuer une affectation près de leur domicile.

Plusieurs de nos collègues ont été de mon avis et appuient mon point de vue. Nous nous devons de marquer le désir de notre Commission de voir accorder leur importance à ces situations.

M. Marcel BOULANGE est désigné pour rapporter la proposition.

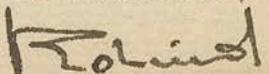
La proposition est adoptée.

M. LE PRESIDENT.- J'ai consenti à ne pas faire publier le communiqué de presse que j'ai rédigé à la fin de notre dernière réunion; si vous êtes d'accord, je déposerai une question orale avec débat pour savoir si la France est actuellement en état d'avoir l'armée de sa politique.

Il convient, d'ailleurs, que ce débat se situe en dehors de la discussion du budget. (Assentiment).

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président,



LL.

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président

Séance du mercredi 18 novembre 1953

La séance est ouverte à 15 heures 30

Présents : MM. AUGARDE, Henri BARRE, Charles BARRET, BERLIOZ, BORGEAUD, Marcel BOULANGE, CLERC, GIACOMONI, KALB, de LACHOMETTE, Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT, RUPIED, VOYANT.

Excusés : MM. ALRIC, Robert AUBÉ, Julien BRUNHES, LE GUYON, MAROSELLI.

Suppléants: MM. COUPIGNY, LE GROS.

Absents : MM. CHOCHOY, Louis IGNACIO PINTO, LASALARIE, de MONTULLÉ, Général PETIT.

ORDRE DU JOUR

- Etude préliminaire de M. AUGARDE sur le traité de C.E.D.  
(le traité en général, ses origines, ses grands traits).

COMPTE-RENDU

M. ROTINAT, Président.- La parole est à M. Augarde pour exposer son étude préliminaire sur le traité de C.E.D. en général.

M. AUGARDE.- Je résume d'abord quelques étapes dans l'histoire : l'O.N.U., le Pacte de Dunkerque, le Pacte Atlantique; en 1950, le Conseil de l'Europe votait une motion sur l'armée européenne; M. Schuman présentait le plan français à Strasbourg. Je vous rappelle ensuite l'échec de la conférence du Petersberg, pendant qu'à Paris, des échanges de vues aboutissent au traité du 27 mai 1952 précédé, la veille, par les accords de Bonn. Je souligne, enfin, que c'est le 18 avril 1951 qu'a été signé le traité instituant la C.E.C.A.

*L'ensemble*  
Le traité qui nous est soumis comprend le traité et ses protocoles, le traité avec le Royaume-Uni, les accords contrac-tuels de Bonn, les protocoles additionnels au pacte de l'Atlan-tique et un échange de lettres.

Les conventions de Bonn permettent un réarmement allemand indépendant de la signature du traité de paix et règlent le statut d'occupation.

L'article premier du traité précise les buts du texte.

Le traité crée une autorité supranationale. J'ai essayé de dégager dans mon étude préliminaire cette notion de supranationalité qui est essentiellement nouvelle. Il s'agit véri-tablement d'un transfert d'autorité nationale des parties prenantes à l'autorité supranationale. Cette supranationalité se manifeste par le commissariat, l'Assemblée, la Cour et le Conseil. (M. Augarde résume les articles du traité définissant les fonctions du Commissariat, de l'Assemblée, de la Cour et du Conseil).

.../...

Le traité crée, sur des bases nouvelles, une organisation solide pour la Défense Européenne.

J'en viens maintenant aux points sensibles : la question allemande et la question de l'Union française.

Pour ce qui est de l'Allemagne, à la fin de la guerre, elle avait perdu sa souveraineté dont le traité de paix devait régler le sort. Rapidement, l'Allemagne a repris une vie active. Il reste toujours impossible de signer le traité de paix, tandis que se conclut le Pacte Atlantique. Alors naît l'idée américaine du réarmement allemand, auquel la France s'oppose tout de suite. Finalement, on n'a admis la participation allemande que par le biais de la Communauté de Défense. Cela ne préjuge pas de la question de l'unité allemande, mais intègre l'Allemagne dans un cadre solide.

En ce qui concerne l'Union française, le traité ne s'en occupe pas, mais, par l'article 10, admet simplement la possibilité pour les Etats d'avoir une armée de souveraineté, distincte des forces de police. (Cet article, me semble-t-il, est prévu uniquement dans l'intérêt de la France). Le texte envisage, d'autre part, la possibilité de retrait des contingents C.E.D. pour faire face à une crise, dans l'Union française par exemple, d'une façon immédiate. Enfin, l'article 120 permet aux forces d'Outre-Mer de faire partie des forces C.E.D.

Je voudrais d'ailleurs ici renvoyer la Commission au projet de traité instituant une Communauté Européenne politique (lecture de l'article 101 du traité). Il s'agit bien d'une intégration de l'Union française dans une union européenne absolument nouvelle, intégration permettant d'assurer la cohésion de l'armée française.

Vous avez enfin sous les yeux, dans l'étude préliminaire que je vous ai fait parvenir, l'énumération de certaines objections faites au traité, ainsi que l'énumération de certains arguments en sa faveur.

Je voudrais ajouter que je crois tout le monde d'accord pour faire l'Europe. La participation de l'Allemagne est nécessaire. "L'Europe, dit M. Mollet, doit être une troisième force, non pas libre, mais indépendante". La forme de cette Europe n'est pas a priori satisfaisante, mais nos moyens ne nous offrent aucune solution de remplacement. Nous devons prendre toutes les assurances voulues. Cette Communauté est absolument neuve : elle comporte une part d'aventure. Il ne s'agit ici que d'un commencement, qui doit mener à ce que M. Schuman appelle la "communauté d'intérêts et d'idées" dans la sincérité des partenaires.

M. le Président.- Vous avez débroussaillé le terrain avec une hauteur de vues dont je vous suis infiniment reconnaissant et qui ouvre une large discussion.

M. de MAUPEOU.- Je suis persuadé que de nos travaux peut sortir beaucoup de lumière. Nous devons traiter la question objectivement et sans passion - et surtout sans idées préconçues : j'ai trouvé dans certains journaux, voire sous la plume de parlementaires estimables, des erreurs considérables. Je tiens, en particulier, à affirmer que la France reste membre de l'O.T.A.N., et comme grande puissance, au titre des "Trois Grands", à travers la C.E.D.

J'attire vivement votre attention sur ce point.

M. LE GROS.- Ce qui nous intéresse tous dans l'Union française, c'est la défense du territoire métropolitain : la C.E.D. pourrait nous donner les garanties suffisantes. Mais la France ne peut pas renier son idéal : il y a une armée française qui doit rester une; je crains précisément que les combattants non métropolitains se sentent un peu mis à l'écart de l'armée française. C'est à la France seule de savoir le sens qu'elle veut garder à son armée dans la C.E.D.

M. MICHELET.- Nous n'en sommes pas, si je songe aux paroles de M. de Maupeou, au "faux patriotique" du colonel Henry, mais je crois que des circulaires officielles ont en quelque sorte fait miroiter une augmentation de solde.

Mais, sur la question de "supranationalité", je pense aux options qui ont été prises en 1940 : les uns ont dit que "nous n'avions pas volé la raclée". Parmi eux, certains voulaient apparemment sauvegarder l'union nationale, mais ils pensaient confusément que le temps arrangerait les choses; les autres pensaient que la France pourrait bien se marier avec l'Allemagne et qu'on ferait ainsi une Europe. Une seconde catégorie pensait que l'enjeu était grave et qu'il fallait se battre pour l'honneur jusqu'à la mort : parmi ceux-là, certains ont cru que leur pays avait droit à se relever.

Je crois, pour ma part, que la notion de supranationalité n'a touché que certains milieux et non pas le peuple. L'Europe concentrationnaire nous a prouvé la force énorme de la nationalité.

Donc, d'accord pour la supranationalité, mais ne prenez pas le peuple à rebrousse-poil. Je suis d'accord avec vous pour faire l'Europe, mais je crains que le moyen actuel aille un peu contre l'expérience la plus récente. Je ne veux pas

Soit

croire, avec beaucoup d'autres, que la France est une Albanie. Mais voyez tous les pays qui restent indépendants en Europe; voyez la Yougoslavie : ils sont menés par le sentiment national. Pour la communauté, commençons donc par des moyens pacifiques.

En ce moment, le concept de supranationalité n'est pas utile.

M. KALB.- Il y a actuellement 12 millions de réfugiés en Allemagne et l'opinion publique allemande, j'en ai la certitude, a pour objectif premier l'unité, puis la rectification des frontières. J'ai eu un entretien, récemment, avec le Dr Kayser, qui me l'a dit très nettement et m'a indiqué que cela devait se faire par des moyens pacifiques. Mais, si les moyens pacifiques durent trop longtemps sans aboutir, ils se terminent, chez les Allemands, par la violence.

D'autre part, on prévoit que l'intégration se fera au-dessus du niveau du corps d'armée. Or, qui dit corps d'armée dit Etats-Majors et Services. Et l'Allemagne parle dès maintenant de rectifier ses frontières à l'Ouest. Nous ne pourrons pas nous retirer de la C.E.D., alors !

Je ne trouve dans le traité aucune garantie me prouvant que l'armée allemande, le jour venu, ne pourra pas se retirer.

M. GIACOMONI.- Aujourd'hui, nous avons l'Angleterre et l'Amérique à nos côtés et, si l'Allemagne est armée - ce que je ne peux pas empêcher - j'aime mieux qu'elle le soit avec moi que contre moi.

M. KALB.- Mais le traité de Versailles, malgré ses garanties, n'a rien sauvé.

M. BARRE.- Le débat risque d'être passionné, mais sachons conduire notre passion. Je crains, contrairement à M. Giacconi, que la force risque d'écraser l'esprit. Evoquer l'histoire ici ne sert de rien : nous devons partir des faits et de l'impératif immédiat qu'ils posent. Méfions-nous de la néophobie des hommes politiques. La supranationalité ne tue pas la nationalité. Si je prends le problème à l'envers, que deviendraient par exemple les provinces françaises si on leur rendait leur autonomie ?

Nous aurions voulu une autorité politique en premier. Mais les faits sont là; il faut leur obéir. La Russie ne veut pas faire la guerre, mais elle veut que nous nous ruinions en armements. Nous devons répondre à cette position par une position de force : l'armée européenne ou l'armée allemande autonome et son danger, voilà l'option.

.../...

D'autre part, nous pourrions être plus modestes : l'esprit français n'a jamais été ~~rien~~ en opposition à l'esprit des autres nations. Il n'a valu que dans la communauté de la civilisation européenne.

Je conclus : c'est, ou bien l'Europe, ou bien notre décadence.

M. PIDOUX de la MADUERE.- Il s'agit du sort de la France. On ne peut pas l'envisager froidement. Je crois que les rappels historiques gardent ici leur valeur; je suis stupéfait d'entendre parler de l'Europe comme d'une chose faite; donner une armée à une Europe qui n'existe pas est une démence. L'Europe, je le crains, ne doit pas se faire plus vite que l'unité française.

On veut faire l'armée allemande pour éviter qu'elle se fasse elle-même! Il faut tout de même un peu de néophobie : nous allons recommencer les mêmes sottises qu'entre 1918 et 1939. L'argument des forces ne vaut pas...

M. BARRE.- Si, ce qui compte en définitive, c'est le rapport des forces, même en dehors de toute guerre.

M. COUPIGNY.- M. Barré évoquait l'autonomie rendue aux provinces françaises : mais c'est ce qui va se passer en ce qui concerne les territoires d'outre-mer. Et que dire, par exemple, d'une attaque étrangère sur le Maroc ?

Les forces d'outre-mer peuvent participer à la défense du territoire européen, mais l'inverse n'est pas évident. L'application du traité de C.E.D. obligerait à de nouvelles "dissidences" comme celle qu'ont connue les F.F.L. Faites la coalition des pays européens avec tous leurs prolongements d'outre-mer et vous verrez que l'Angleterre adhérera au système et que toute l'Europe viendra s'y fondre.

M. BORGEAUD.- J'ai été surpris de comparer la différence d'élan entre la mobilisation de 1914 et celle de 1939. Je m'inquiète de penser qu'un traité de cette importance va pouvoir être acquis à quelques voix de majorité. Il nous appartient d'éclairer par tous les moyens les esprits qui ne connaissent pas la question. Il nous appartient aussi de demander au Gouvernement de mener les dernières négociations encore nécessaires

M. COUPIGNY.- La France doit-elle "gagner" de la souveraineté en s'intégrant à la communauté? Or, les commissaires ne doivent recevoir aucune instruction de leurs gouvernements.

D'autre part, comment réglez-vous la question des troupes d'occupation de Berlin ?

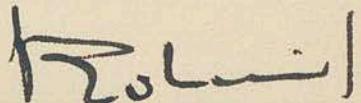
.../...

M. de MAUPEOU.- Nous avons un avis technique à donner sur le point de vue militaire. Les questions, sur ce plan, sont : peut-on éviter le réarmement de l'Allemagne ? Si on ne peut pas, comment l'armer de la façon la moins dangereuse ?

M. le Président.- Concluons et renvoyons à mercredi prochain les réponses de M. Augarde aux questions qui lui ont été posées, ainsi que l'étude de M. Michelet.

La séance est levée à 17 H. 20.

Le Président,



## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

J.V.

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-----

Présidence de M. ROTINAT, Président

-----

Séance du Mercredi 25 Novembre 1953

-----

La séance est ouverte à 15 Heures 30.

--:-

Présents : MM. ALRIC, AUGARDE, Charles BARRET, BERLIOZ,  
 BORGEAUD, Julien BRUNHES, GIACOMONI, MAROSELLI,  
 Jacques MASTEAU, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE,  
 PIALES, PIDOUX de la MADUERE, RAMAMPY, ROTINAT,  
 RUFIED.

Excusés : MM. AUBE, CLERC.

Suppléants : MM. COUPIGNY, LEGROS.

Absents : MM. Henri BARRE, Marcel BOULANGE, CHOCHOY, Louis  
 IGNACIO-FINTO, KALB, de LACHOMETTE, LASALARIE,  
 Robert LE GUYON, le Général PETIT, PIC, VOYANT.

--:-

.../...

- 2 -

ORDRE DU JOUR

---

Etude préliminaire de M. Brunhes sur le traité de C.E.D. (le commandement).

-:-

COMPTE-RENDU

---

M. ROTINAT, Président.- Plusieurs de nos collègues ont visité ce matin la chaîne de construction des E.B.R. Panhard.

A vous, Messieurs, de voir quelles sont les bases que vous voulez visiter, comme il avait été entendu.

M. MAROSELLI.- Il faut que nous visitions tout de suite celles de Saint-Dizier, Cambrai, Luxeuil, Reims et Creil, qui sont les plus modernes. Il est facile d'organiser, grâce à l'avion, la visite de plusieurs bases par jour.

M. LE PRESIDENT.- Revenons maintenant au projet de C.E.D. La parole est à M. Augarde pour répondre aux questions qui lui ont été posées la semaine dernière.

M. AUGARDE.- M. Kalb et M. Pidoux de la Maduère m'ont questionné sur l'Allemagne. Comme en ce qui concerne la question de la supranationalité posée par M. Michelet, il s'agit de questions humaines infiniment respectables, mais qui ne tiennent pas compte suffisamment de la réalité. Je crois qu'il faut un minimum de confiance entre les pays qui traitent. Je pense que nous nous sommes entourés de garanties suffisantes.

.../...

- 3 -

Sur le point de l'Union Française, pour répondre à M. Legros, je crois qu'il fallait éviter surtout que les territoires de l'Union Française soient livrés au marché européen sans contrepartie. Je pose tout de suite un problème : l'Union Française aujourd'hui est défendue par l'armée française ; une fois la C.E.D. ratifiée, elle ne pourra que nous apporter une aide.

La possibilité de défense de toute la "plus grande France" nous est donnée par l'article 10 qui prévoit des armées "nationales". L'article 11, lui, ne vise que des forces de police. Je vous donne maintenant lecture de la déclaration de M. Bidault sur les protocoles V et VI interprétant l'article 107 et l'article 13. (Lecture).

Je crois, d'une façon générale, que nous devons aborder l'étude de la C.E.D. avec une grande foi dans notre destin et avec la sagesse de vouloir renoncer à l'anarchie.

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. Brunhes, pour exposer son étude sur le commandement dans la C.E.D.

M. BRUNHES.- L'article 9 pose le principe de la fusion des forces. Vient ensuite le correctif de l'article 10. Du point de vue budgétaire, il est inévitable que les Forces européennes de défense réagissent sur les forces nationales. L'article 15 et l'article 18 sont très importants, ce dernier fixant le rôle du commandant suprême O.T.A.N. : il n'y a pas de commandement militaire comme tel à la C.E.D.

L'article 31 est très important, car il règle la question des grades au-dessus des commandements d'unités de base. Les dispositions d'unanimité du Conseil prévues sont ici une arme à double tranchant : tel Général, par exemple, pourrait ne jamais accéder à un grade supérieur, autrement que dans l'armée "nationale".

D'autre part, le protocole militaire prévoit, dès la mise en application, la nomination de délégués ; il prévoit également un délai de 18 mois, beaucoup trop court : il faudrait, de l'avis de certains de nos grands chefs, une période de rodage.

.../...

- 4 -

L'article 17 est assez curieux. La question des écoles, prévues à l'article 27 § 2, choque plusieurs personnes : nos écoles militaires deviendraient immédiatement européennes. Cette armée intégrée n'est pas isolée : la C.E.D. est liée très solidement avec l'O.T.A.N. dont elle fait partie, et avec le Royaume-Uni.

Tirons de cela quelques conclusions.

La base de tout cela est la supranationalité. D'autre part, plus on monte haut dans l'échelon de l'intégration, plus on a de chances de voir sauvegarder l'efficacité des états-majors.

La question peut se poser enfin de savoir si nous voulons sauvegarder nos écoles.

Je vous ferai remettre la semaine prochaine une étude sur les points que je viens de développer devant vous.

Nous aurons à examiner également les formules qui seraient à modifier dans le traité ; je crois que, sur l'organisation du commandement, sur la question des écoles, sur le veto d'un des partenaires, à certaines nominations de généraux, il y a des réformes à faire au texte.

M. LE PRESIDENT.- Je remercie M. Brunhes de son exposé et j'ouvre le débat.

M. de MAUPEOU.- La question des soldes et de leur alignement est très délicat. D'autre part, le délai de 18 mois a été demandé par les négociateurs français pour éviter la reconstitution d'un Etat-Major - même provisoire - allemand. Pour ce qui est de l'échelon d'intégration, on a choisi un moyen terme que je crois sage.

M. LE PRESIDENT.- Sur ce point, je rappelle l'inquiétude de M. Kalb devant la possibilité d'une intégration à l'échelon corps d'armée.

M. AUGARDE.- L'échelon d'intégration actuel est le plus favorable, je crois.

.../...

- 5 -

M. MICHELET.-- Une motion d'ordre, Monsieur le Président ! Nous ne pouvons changer une virgule du Traité.

J'ai un peu peur, d'autre part, que notre méthode doive être précisée : nous devrons présenter des études. La décision ne doit venir qu'après.

M. LE PRESIDENT. Je suis d'accord.

M. MAROSELLI.-- Il faudrait que les rapporteurs puissent nous éclairer davantage sur les points litigieux.

Il y a un point extrêmement important, qui est celui du commissariat.

M. BRUNHES.-- C'est toute la question de la supranationalité !

M. ALRIC.-- Il faut, pour avoir le maximum d'efficacité, intégrer à l'échelon le plus haut, pour se défendre contre le danger allemand à l'échelon le plus bas.

M. PIALES.-- Un reproche que je fais au traité porte sur la question des langues, qui va créer de grosses difficultés.

La séance est levée à 16 Heures 50.

Le Président,

Rol—

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

Présidence de M. ROTINAT, Président.

Séance du mercredi 2 décembre 1953

La séance est ouverte à 15 heures 40

Présents : MM. ALRIC, Henri BARRE, Charles BARRET, BERLIOZ, Julien BRUNHES, de LACHOMETTE, LE GUYON, de MAUPEOU, MICHELET, de MONTULLE, RAMAMPY, ROTINAT, VOYANT.

Suppléant: M. LEGROS.

Excusés : MM. AUBE, GIACOMONI.

Absents : MM. AUGARDE, BORGEAUD, BOULANGE, CHOCHOY, CLERC, IGNACIO PINTO, KALB, LASALARIE, MAROSELLI, Jacques MASTEAU, le Général PETIT, PIALES, PIC, PIDOUX DE LA MADUERE, RUPIED.

D.N. 2.12.53.

- 2 -

Ordre du Jour

- Désignation de rapporteurs.
- Etudes préliminaire de M. de Maupeou sur le traité de C.E.D. (intégration des matériels, des équipements et des armements).

-\*-\*-\*-\*

Compte-rendu.

M. ROTINAT, Président.- J'ai reçu un projet de décret, soumis pour avis à la Commission, opérant des transferts de crédits à l'intérieur du budget de la Défense Nationale; l'annulation de crédits la plus importante est rendue possible par l'augmentation de l'aide américaine; l'ouverture la plus importante est rendue nécessaire en raison, particulièrement, de l'envoi de renforts en Indochine. Le reste du décret ne comporte que des mesures d'ordre. Quel est votre avis, Messieurs ?

La Commission décide de donner un avis favorable.

M. GIACOMONI est désigné pour rapporter sa proposition de résolution (n° 556, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à comprendre le personnel de la gendarmerie nationale dans la classification "catégorie spéciale" afin de réaliser une parité de rémunération avec le personnel de la police.

M. MICHELET est désigné pour rapporter sa proposition de résolution (n° 550, année 1953) tendant à inviter le Gouvernement à supprimer les échelles de solde de sous-officiers, prévues par le décret du 10 juillet 1948.

)(

M. LE PRESIDENT.- La parole est à M. de Maupeou.

/...

- 3 -

M. de MAUPEOU.- J'ai eu l'occasion de vous présenter une étude sur la répartition des commandes d'armement dans le cadre de la C.E.D. Je dois préciser que les commandes d'armement passées à chaque pays seront proportionnées à sa contribution financière.

Dans l'étude qui vous a été remise il y a quelques jours, j'ai essayé de mettre l'accent sur les problèmes de l'intégration.

J'admetts que tout le monde puisse être d'accord sur le principe d'un pool des armements. Je suis moins sûr que tout le monde le soit sur le principe de l'intégration des approvisionnements.

Il y a lieu de s'armer ensemble et d'élaborer un programme commun.

J'insiste sur ce que j'ai appelé l'impératif militaire : le matériel est commandé par les théâtres d'opérations et les missions à l'intérieur de ces théâtres. S.H.A.P.E. n'a pas avancé dans son programme de standardisation en raison de la différence des missions des Etats membres de l'O.T.A.N. Je souligne, ici, à ce propos, que la politique d'armement de la Grande-Bretagne sera toujours guidée par son insularité.

On m'a assuré que les premiers contacts entre tacticiens allemands et tacticiens français ont été excellents - et que les armements français ont été en grande partie retenus, à titre provisoire, comme armements européens.

Les types communs ne peuvent être élaborés que dans un cadre commun.

Pour ce qui est de l'impératif politique, l'intégration des armements me paraît être la plus grande garantie contre une décision de l'armée allemande.

Quelle est l'intégration prévue par le traité ? Malgré ses risques et ses dangers, le traité est assez bien fait, l'Allemagne étant ramenée au rang de puissance européenne, il fallait, tout en proclamant la non-discrimination, garder en fait des discriminations. Pratiquement, celles-ci sont toutes en faveur de la France. Pour les forces européennes de défense (F.E.D.) toute fabrication de matériel est soumise à une autorisation particulière du commissariat. Pour les forces "nationales" (France, et Belgique, par exemple), les fabrications d'armement feront l'objet d'autorisations générales du commissariat et ne subiront, en fait, d'autre contrôle que celui de leur affectation aux forces "nationales". Si un protocole envisagé est adopté, ces autorisations seront accordées dès l'entrée en application du traité, sans aucune limitation.

/...

- 4 -

Une autre discrimination joue contre l'Allemagne, celle des zones stratégiquement exposées, dans lesquelles aucune fabrication de certains armements ne sera autorisée.

Je crois affirmer une vérité en soulignant donc le désavantage de l'Allemagne, qui signifie un avantage pour la France.

Pour ce qui est des inconvénients de la C.E.D. par rapport à l'industrie française, je tiens à souligner que le commissariat est tenu par l'interdiction d'autoriser des industries d'armement dans certaines régions et par l'obligation de proportionner les commandes d'armement à la contribution financière des Etats membres.

Il reste cependant des risques, puisqu'un écart de 15% en plus ou en moins sera toléré, ce qui peut, au pire, créer entre deux pays, un écart de 26% environ, ce qui est considérable.

La nature des commandes pourrait également créer des discriminations ; des commandes d'armement nous apporteraient un bénéfice important, alors que des commandes d'habillement ne nous rapporteraient que peu de chose. Il est certain également que certaines de nos industries seront favorisées et d'autres lésées. Je pense que c'est inévitable.

Enfin, certains redoutent la lourdeur administrative du commissariat. Il est évidemment impossible de se prononcer là-dessus, dès maintenant.

En conclusion, je pense que la France et l'Allemagne sont traitées de façon discriminatoire, en sens inverse. A mon avis, les unités allemandes n'auraient pas d'autonomie et la France, d'autre part, ne devra connaître aucune limitation à ses fabrications d'armement.

M. VOYANT.- Je crois, comme M. de Maupeou, que le point délicat est celui des répercussions économiques. Mais, pour prendre un exemple, notre industrie automobile est déjà en danger, avec ou sans C.E.D. Par conséquent, je ne crois pas que l'institution de la C.E.D. créé pour nos industries des dangers; elle peut simplement hâter l'échéance des risques.

M. BRUNHES.- La coopération entre Etats et la tendance à une certaine spécialisation est, d'ailleurs, commencée depuis longtemps.

M. BARRE.- Ne pensez-vous pas que la répartition proportionnelle des commandes permettra de placer chaque nation devant ses responsabilités ?

/...

- 5 -

M. ALRIC.- Nous cherchons l'égalité. Mais le problème de nivellation des rémunérations est colossal. Je crains qu'on ne le comprenne pas bien.

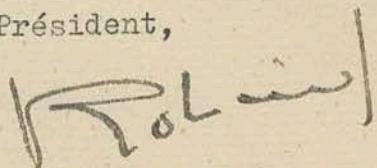
M. LE GROS.- Je crois que le jeu des 15% en plus ou en moins dans les commandes peut présenter un risque.

M. de MAUPEOU.- Je pense qu'en fait cela permettra de rétablir certains équilibres.

M. LE PRESIDENT.- Je retiens surtout les garanties que M. de Maupeou a signalées.

La séance est levée à 16 heures 35.

Le Président,



ml

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

## COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE

-:-

Présidence de M. Henri BARRE, Vice-Président

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Séance du jeudi 31 décembre 1953

-:-:-:-:-:-:-:-:-

La séance est ouverte à 11 heures.

-:-:-:-:-:-

Présents : MM. ALRIC, Henri BARRE, Charles BARRET, BORGEAUD, CHOCHOY, KALB, de LACHOMETTE, LE GUYON, MAROSELLI, de MONTULLE, PIC, RAMAMPY.

Excusés : MM. Julien BRUNHES, de MAUPEOU, Le Général PETIT, ROTINAT.

Absents : MM. AUBE, AUGARDE, BERLIOZ, Marcel BOULANGE, CLERC, GIACOMONI, IGNACIO PINTO, LAXALARIE, Jacques MASTEAU, MICHELET, PIALES, PIDOUX DE LA MADUERE, RUPIED, VOYANT.

-:-:-:-:-

/...

- 2 -

Ordre du Jour

- Audition de M. le Ministre de la Défense Nationale sur les douzièmes militaires.

- -

Compte-rendu.

M. BARRE, Vice-Président.- Je remercie M. Pleven d'être venu devant notre Commission. Je lui offre nos voeux à tous, pour lui et ses collaborateurs et je lui donne la parole.

M. PLEVEN, Ministre de la Défense Nationale.- Je vous remercie et vous exprime mes voeux à mon tour.

Dans la préparation du budget, la première difficulté a été la détermination des crédits globaux, fondés, non sur nos besoins, mais sur nos disponibilités, en face des missions toujours pareilles. Nos réductions de crédits sont heureusement contre-balancées par l'aide américaine.

Nos crédits sont en réduction de 123 milliards par rapport à la fin de 1953.

Les U.S.A. ont pris à leur charge 135 milliards, soit le total de la mise sur pied des armées des Etats associés. L'aide directe accordée au budget passe de 163 à 185 milliards de 1953 à 1954.

Nous avons ajouté un effort d'économies de 53 milliards dont 48 au titre du C.E.F.E.O.

Donc le total des crédits militaires va être de 829 milliards contre 836 en 1953, en fin d'exercice. Nous en sommes donc bien à un régime de croisière.

Voyons, maintenant, les critères de répartition.

Quelles sont nos missions ?

/...

- 3 -

Nous avons des engagements "O.T.A.N." : divisions à maintenir, soit sur pied de guerre, soit en attente; unités aériennes à garder, ou forces navales à tenir prêtes.

*Afrique du Nord*

En plus, nous avons une mission de souveraineté, en ~~terre~~, en Union Française, en Métropole.

Autrement dit, soit à des charges d'effectifs incompressibles.

Pour les fabrications, elles représentent 288 milliards contre 273 en 1953 ;

Les études représentent 33 milliards contre 27 en 1953.

Les investissements sont de 28 milliards contre 29.

Voici les pourcentages :

personnel.....	41%
fabrications...	30%
études.....	4%

Les crédits consacrés aux effectifs passent, sur le plan militaire ~~de~~ :

pour l'armée de terre, de 420.000 à 413.400 millions;

pour la Marine....., de 68.000 à 71.000 millions;

pour l'armée de l'Air, de 118.000 à 133.000 millions.

L'effort porte principalement sur l'armée de l'air parce que l'armée aérienne se fait beaucoup moins rapidement qu'une armée de terre. Notre objectif est de disposer pour fin 1955 de 1000 avions de combat ; il nous faut donc, en 1954, le personnel nécessaire et pour armer les unités et pour préparer les suivantes

L'augmentation de l'effectif "marine" s'explique par l'augmentation du personnel servant au-delà de la durée légale.

Nous avons réussi à avoir un recrutement d'engagés très favorable en 1953. ce qui a beaucoup amélioré la qualité, mais qui, évidemment, a entraîné une dépense de personnel accrue.

En ce qui concerne les fabrications d'armement, le volume global en 1954, commandes off shore comprises, sera légèrement supérieure à celles de 1953. Néanmoins, nous avons des difficultés : nous ne pouvons pas stratifier la demande, pour les armes et les munitions par exemple.

Je suis obligé de déterminer des priorités dans les fabrications, ce qui m'obligea de faire des compressions de certaines fabrications, armes portatives, en particulier, et de concentrer /...

- 4 -

nos crédits, soit sur les avions, soit sur les engins spéciaux, soit sur les véhicules légers permettant des rassemblements et des dispersions rapides.

Dans le domaine aérien, l'effort portera sur la modernisation de l'interception (mise en service des "Mystères" II et IV) les autres missions seront assurées de plus en plus par des appareils français. Nous allons lancer le "Vautour", cher, mais avions "tous temps" et bon bombardier léger à réaction.

Nous pousserons les "Fouga" d'école. Les deux appareils ont, je crois, un avenir international. Enfin, nous fondons de grands espoirs sur le "Baroudeur".

Dans les fabrications de l'armée de terre, les crédits varient peu, en raison de l'appoint "off shore". Les programmes porteront sur l'A.M.X. de 13 t. sur l'E.B.R, les chenillettes, les engins spéciaux antichar, les radars d'artillerie. Nous arrêterons en revanche les engins légers de reconnaissance et les armes portatives.

Pour la Marine, l'effort est très grand. La Marine est actuellement soumise à rude épreuve. D'autre part, les porte-avions prennent un intérêt interarmes croissant. Nous allons mettre en chantier un porte-avions, le premier depuis la guerre, sur 30.000 t. en chantier pour l'ensemble, ce qui assurera un plein emploi dans les arsenaux.

En Indochine, enfin, où j'ai maintenant l'administration du C.E.F.E.C., les crédits ont pu, dans une certaine mesure, diminuer pour cette raison. La déflation se chiffre, en réalité, à 29 milliards : premièrement parce que le budget suppose l'hypothèse que l'effectif budgétaire moyen pourra être réduit à 172.500 hommes. Pour cela, il faut que les forces vietnamiennes puissent être prêtes à temps (Je tiens à formuler cette réserve); et en second lieu parce que nous avons pu abaisser le niveau des stocks constitués en Indochine.

Ces stocks ont atteint un niveau presque trop élevé en raison des conditions du climat. Nous avons donc une avance qui crée des difficultés d'emploi, par exemple, dans les cartoucheries, en raison de l'énorme diminution des commandes. J'ai donc été obligé de déposer un projet de loi réglant le dégagement des cadres des manufactures d'armes, Tulle et Châtellerault, en particulier.

Pour améliorer, enfin, la condition militaire, j'ai inscrit 1500 millions à des constructions d'habitations.

/...

- 5 -

Je regrette la "grille" établie en 1947, mais j'ai obtenu que toute augmentation indiciaire des personnels de l'Etat entraînerait immédiatement une augmentation correspondante pour les cadres.

En 1953, j'ai cherché un moyen d'amélioration, sans provoquer un reclassement indiciaire. J'ai donc établi un projet qui établirait un système de primes de rendement. Beaucoup ont craint une discrimination à l'intérieur des grades. Nous nous en sommes gardés absolument. Le système a déjà, plus ou moins, été pratiqué par la Marine.

Je conclus. Ce budget est un budget de croisière. Il n'engage pas encore la défense civile, en raison de nos dépenses en Indochine.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie pour votre exposé et j'invite mes collègues à poser à M. le Ministre les questions qu'ils veulent lui soumettre.

M. KALB.- Notre stock de munitions d'artillerie me semble particulièrement pauvre.

M. LE MINISTRE.- Le stock est meilleur, mais non satisfaisant. Les commandes off shore doivent, pour une grande partie, le compléter.

J'ajoute que je demanderai la détaxation fiscale du carburant à réaction.

Pour ce qui est, maintenant, des douzièmes provisoires, on a retenu les mesures d'économies, mais on a légèrement forcé les 2/12 mathématiques pour ce qui est du C.E.F.E.O. qui doit diminuer pendant l'année. Pour les équipements, nous avons demandé les 2/12 mathématiques, sauf pour les cas urgents, de même que pour certaines autorisations de programmes ne supportant pas de retards de paiement.

Enfin, la Commission est saisie d'un projet de décret de transfert de crédits. Ce projet n'est pas l'indication d'une politique tendant à sacrifier l'instruction au personnel et les réserves au carburant. En fait, j'ai simplement fait un "ratissage" de crédits inutilisés :

M. KALB.- Au sujet des réserves, je pense que les centres d'études devraient disposer de moyens supérieurs leur donnant plus d'efficacité.

/...

- 6 -

M. PLEVEN.- Vous avez raison ; la plus grande difficulté est que certaines régions sont pratiquement vidées d'unités d'active, Il faut un noyau de spécialistes pour entraîner la réserve.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie. Nous nous félicitons des progrès accomplis depuis 1946.

(M. le Ministre se retire à 12 heures).

(La Commission décide de donner un avis favorable sur le projet de décret des transferts de crédits).

M. ALRIC - La Commission des finances a supprimé l'article 4ter du projet des douzièmes.

M. LE PRESIDENT.- Je crois que c'est une sage mesure, malgré le caractère certainement social de cet article. Nous devrons faire confiance au Gouvernement pour opérer ces licenciements dans les conditions les plus humaines.

M. MAROSELLI.- Je demande avec insistance à M. Alric de suivre à la Commission des finances la détaxation des carburants dont a parlé le Ministre.

La séance est levée à 12 heures 10.

Le Président,

*Heurtault*